TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 036 — 44 PAGES — VENDREDI 6 MAI 1977

PÈRE DU «MIRACLE ALLEMAND»

L'ancien chancelier Erhard est mort

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,55; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnement page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'avenir de la « corne de l'Afrique »

Les massacres d'Addis-Abeba

L'espoir que le renversement de l'empereur Haïlé Sélassié avait fait naître en Éthiopie, en septembre 1974, s'évanouit dans le sang. Les massacres d'étudiants dont Addis-Abeba vient d'être le théâtre témoignent de la haine aveugle de la junte éthiopienne à l'égard de ceux qui contestent son autorité.

En procédant à une répression d'une telle ampleur et d'une telle brutalité, les dirigeants militaires ont essentiellement obéi à un réflexe de peur. L'ancien empire se trouve dans un état de désagrégation à peu près totale. Au sein de la junte elle-même se développent de violentes luttes de clans qui entraînent périodiquement des règlements de comptes sanglants.

Les chrétiens coptes des hauts plateaux amharas ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente avec leurs compatriotes musulmans. Le pouvoir central est à peu près partout battu en brèche dans les provinces, où sévissent des mouvements de dissidence. Le pays afar, frontalier de la future République de Djibouti ; le Begemder, où les forces regroupées autour de l'Union démocratique éthiopienne (E.D.U.) tiennent le maquis ; l'Ogaden et ses peuplades somalies ; le Harrar et le Tigré, constituent autant de foyers insurrectionnels que l'armée éthiopienne ne parvient pas à étouffer.

L'enlisement des divisions d'élite engagées en territoire érythréen exaspère les détenteurs du pouvoir. En dépit de l'acuité des querelles intestines, qui diminuent considérablement l'efficacité de leur mouvement, toujours divisé en trois factions rivales, les nationalistes érythréens ne cessent de progresser. Ravitaillés en armes et financés par certains Etats arabes, opérant désormais en toute liberté à partir du territoire soudanais, ils ont récemment chassé les troupes d'Addis-Abeba de plusieurs villes importantes et font peser une menace directe sur Asmara.

Dans la capitale même, où les difficultés de ravitaillement sont considérables et où l'insécurité se traduit par des vagues successives d'assassinats en pleine rue, la junte doit affronter un mécontentement qui l'a conduite au massacre des étudiants.

Mais le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, qui, depuis les dernières épurations au sein de l'armée, apparaît comme l'« homme fort » du régime, n'est pas isolé sur le plan international. Mettant à profit la décision prise, en mars dernier, par le président Carter, de cesser toute aide militaire aux dirigeants d'Addis-Abeba, les Soviétiques semblent décidés à combler le vide laissé par les Etats-Unis.

Le chef de la junte a été accueilli en héros dans la capitale soviétique, où la « Pravda » a salué les efforts déployés par la junte pour « défendre l'Ethiopie contre l'impérialisme ». L'alliance, vieille d'un quart de siècle, qui unissait l'ancien empire aux Etats-Unis, a été rompue et remplacée par une entente étroite entre les dirigeants éthiopiens et les Soviétiques, qui s'apprêtent à accélérer leurs livraisons d'armes à Addis-Abeba.

Accusant les puissances occidentales d'ingérence dans les affaires intérieures éthiopiennes, l'Union soviétique vole au secours du lieutenant-colonel Mengistu. Si elle s'est résolue à un tel renversement des alliances, après avoir soutenu pendant plusieurs années la Somalie, adversaire traditionnel de l'Ethiopie, ce n'est pas exclusivement par amitié pour les dirigeants d'Addis-Abeba. Inquiets de l'évolution en cours sous l'influence des alliés arabes des Etats-Unis dans tout le Proche-Orient, les Soviétiques s'empressent de soutenir ceux qui s'opposent à la création d'un « lac arabe » dans cette partie du monde. Mais ils prennent un pari singulièrement aventureux sur la solidité du régime d'Addis-Abeba.

• Djibouti se prépare dans le calme à accéder à l'indépendance
• A Moscou, le président éthiopien promet de soutenir le nouvel État

A trois jours du référendum qui, le dimanche 8 mai, va faire accéder à l'indépendance le Territoire français des Afars et des Issas, le calme règne, ce jeudi, à Djibouti.

Le chef de l'Etat éthiopien, le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, actuellement en visite officielle à Moscou, a exprimé mercredi l'espoir que le Territoire « apportera sa contribution indispensable à la cause de la paix et de la sécurité dans la région ». *Il s'est dit disposé à œuvrer pour que le nouvel Etat* « bénéficie de son indépendance et occupe la place qui lui revient dans la communauté des nations ». *(Lire en page 2 l'article de notre correspondant.)*

En Ethiopie, plusieurs sources confirment les informations selon lesquelles un massacre d'étudiants s'est déroulé du 29 avril au 2 mai à Addis-Abeba, et a fait plusieurs centaines de victimes.

De notre envoyé spécial

Djibouti. — Ni fièvre ni banderoles, pas de tumulte ni de graffiti : qui devinerait aujourd'hui que Djibouti s'apprête à tourner la première page d'une nouvelle histoire ? Le calme bizarre qui règne depuis une semaine sur le TFAI contraste avec les orages accumulés sur la corne de l'Afrique. Djibouti, œil du cyclone, a manifestement remis à plus tard les accès de fièvre. « *Vous n'allez tout de même pas regretter qu'il ne se passe rien* », lance volontiers M. Hassan Gouled Aptidon, président de la Ligue populaire, qui, chaque jour, dans les cercles de l'intérieur, préside des meetings colorés mais bon enfant.

Au haut commissariat, où l'on fait état d'un « *optimisme prudent* », cette suspension inattendue de la vie politique, à quelques jours du double scrutin de dimanche, a surpris. Djibouti, il est vrai, peut toujours s'enflammer en quelques minutes, et l'expérience du passé invite à la circonspection. Il n'empêche, c'est bien la première fois que le territoire et les cent trois mille électeurs qu'il compte désormais s'acheminent avec une telle placidité apparente vers un vote historique. M. Ahmed Dini, autre dirigeant de la Ligue populaire, justifie ce calme par l'absence de contradictions entre les partis : « *Il n'y a pas d'affrontement comme autrefois. Tout le monde est d'accord sur le fond. Pourquoi voudriez-vous que nous salissions la ville en la couvrant d'affiches ou d'inscriptions ?* »

Le poids des abstentionnistes

L'emprise de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.) et de sa milice sur les quartiers issas de Djibouti, la volonté de modération affichée par Mogadiscio, qui tient en main les éléments les plus extrémistes du Front de libération de la Côte des Somalis (F.L.C.S.), contribuent également à ce calme inhabituel.

Les files d'attente qui se forment chaque matin boulevard de la République, où les derniers bénéficiaires des quelque soixante mille cartes d'identité distribuées en un an viennent se faire inscrire sur les registres électoraux, sont pour l'instant le seul témoignage visible de l'événement.

En fait cette absence de passion s'explique. Du côté de l'administration française, rompant en cela avec le passé, on paraît attacher une grande importance à la régularité d'un scrutin qui sera suivi de près par trois délégations de l'O.U.A. et de la Ligue arabe. Un texte a été promulgué, qui écarte cette fois de la consultation la quasi-totalité des Européens installés depuis moins de trois ans (jadis, on inscrivait volontiers les militaires du contingent). Aucune distribution de nourriture — ou d'argent — ne sera autorisée, comme c'était le cas autrefois autour des bureaux de vote. On n'ira pas systématiquement chercher dans la brousse les nomades pour les amener devant les urnes. Enfin, les notables et chefs de tribu ne recevront pas les menus cadeaux qui les encourageaient hier à choisir les « *bons* » bulletins au nom de leur communauté.

Cette volonté proclamée de ne pas peser sur les votes est si nouvelle dans le territoire, elle contrevient à de si vieilles habitudes que l'on s'interroge déjà, et paradoxalement, sur les conséquences de cette démocratie scrupuleusement respectée.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(Lire la suite page 2.)

Un entretien avec M. Callaghan à la veille du « sommet » de Londres

Il nous faut remédier d'urgence au déséquilibre entre les surplus de certains pays et les déficits des autres

M. James Callaghan accueillera, samedi matin, au 10 Downing Street, à Londres, MM. Carter, Giscard d'Estaing, Schmidt, Trudeau, Andreotti et Fukuda, qui participeront avec lui, en compagnie de leurs ministres des affaires étrangères et des finances — M. Raymond Barre sera présent en tant que ministre des finances — au « sommet » du monde industrialisé, dont le président de la République avait lancé l'idée. M. Roy Jenkins, président de la commission de la C.E.E., se joindra à eux le dimanche matin.

A la veille de cette rencontre, le chef du gouvernement britannique a bien voulu recevoir l'envoyé du « Monde » pour faire le point tant des perspectives du « sommet » que de celles qui s'ouvrent à son pays. Cet entretien continue la série de ceux qu'ont accordés au « Monde », depuis le début de l'année, les premiers ministres belge, italien, français et luxembourgeois, et les interviews données aux journaux du groupe « Europa » dont « le Monde » par le président Carter et par M. Jenkins.

De notre envoyé spécial

Londres. — *Le même vent frais et humide souffle sur Whitehall que sur Paris, démentant l'air de fête que la Grande-Bretagne a voulu se donner pour le jubilé de la reine. Les nouvelles sont à l'unisson, qu'il s'agisse de la grève déclenchée en Ulster par le révérend Paisley, des résultats des élections locales d'Ecosse ou de la situation économique. Mais il en faudrait davantage pour venir à bout de l'optimisme congénital de M. Callaghan, sans doute basé sur la solide santé qu'attestent son teint rose et ses larges épaules. Le « premier » nous reçoit avec autant de simplicité que de décontraction, dans la modeste salle où siège le cabinet, autour d'une grande table ovale, sans autre ornement que des téléphones et une sonnette. Ce n'est pas un dogmatique, et son Europe, comme on s'en rendra compte en lisant ses déclarations, n'est pas tout à fait celle dont certains rêvent encore sur le continent.*

« *Monsieur le premier ministre, le « sommet » occidental se réunit ce samedi à Londres. Quels résultats en attendez-vous ?* »

— J'en attends que nous réaffirmions notre conviction que les nations de ce monde sont interdépendantes et que la prospérité de chacune est liée à celle de ses voisins. Et j'ai confiance que nous trouverons les moyens de surmonter les grands déséquilibres existant tant entre les nations développées qu'entre celles-ci et les pays en voie de développement. S'il n'était pas remédié à ce déséquilibre, il pourrait conduire à un déclin (*turnover*) dans nos économies en 1978 et à un taux de chômage très élevé dans plusieurs de nos pays.

Je cherche tout particulièrement à savoir comment nous pouvons mettre en œuvre les plans importants dont les gouvernements français et britannique ont pris l'initiative en matière de chômage des jeunes. Enfin, je voudrais voir l'expansion économique interne des pays qui en ont les moyens ne pas les exposer à l'inflation. Tels sont mes objectifs.

ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 4.)

Le succès des consultations dépendra en grande partie de M. Carter

Le président Carter part ce jeudi 5 mai pour Londres, où, après une journée touristique dans le nord de l'Angleterre, il sera la vedette d'une série de rencontres « au sommet ».

1) UN « SOMMET » DES PLUS GRANDS PAYS INDUSTRIALISES réunira samedi et dimanche les chefs d'Etat ou de gouvernement (MM. Carter, Callaghan, Trudeau, Giscard d'Estaing, Andreotti, Fukuda et Schmidt), accompagnés de leurs ministres des affaires étrangères et des finances (pour la France le premier ministre, qui est également ministre des finances). Ce « sommet » sera, en principe, consacré aux problèmes économiques et monétaires. M. Jenkins, président de la Commission européenne, prendra part dimanche aux discussions relevant de la compétence communautaire : commerce international, conférence Nord-Sud, etc. Vendredi soir, M. Callaghan recevra ceux des participants qui se trouveront déjà à Londres, tous probablement, à l'exception de M. Giscard d'Estaing.

2) UN « SOMMET » à quatre réunira lundi matin les seuls chefs d'Etat et de gouvernement ayant des responsabilités ou des intérêts spéciaux en Allemagne : MM. Carter, Callaghan, Giscard d'Estaing et Schmidt. De telles rencontres sont traditionnellement en marge des conférences occidentales, mais les participants en profiteront pour étendre la discussion aux grands problèmes politiques mondiaux : détente, sécurité, Afrique et droits de l'homme.

3) LE CONSEIL ATLANTIQUE, mardi et mercredi, sera un « sommet » partiel. M. Giscard d'Estaing, qui évite dans les affaires atlantiques de s'écarter de la ligne de ses prédécesseurs, n'y participera pas.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 3.)

La République mande et ordonne...

par GEORGES VEDEL

« *La République mande et ordonne...* » Ainsi débute la « *formule exécutoire* » dont est revêtue toute décision du Conseil d'Etat statuant au contentieux. Qu'est-il ordonné ? : « *De pourvoir à l'exécution de la présente décision.* » A qui s'adresse le mandement ? Au ministre concerné et aux huissiers « *à ce requis* », mais, pour ce qui est de ceux-ci, uniquement « *en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées* ». C'est dire qu'on ne peut envoyer d'huissier à l'administration, du moins pour la saisir ou l'expulser.

La formule exécutoire traduit bien l'état de notre droit. Les personnes publiques ne sont pas justiciables des « *voies d'exécution* ». Ce principe doit être compris dans sa plus grande extension : il s'applique à toutes les personnes publiques, même à celles qui gèrent un service public industriel et commercial, même aux entreprises publiques en forme d'établissements publics ; il vaut, quelle que soit la nature de la décision juridictionnelle à exécuter (administrative ou judiciaire); il n'interdit pas seulement la saisie des biens ou des deniers affectés au service public, mais également celle des biens à utilisation purement lucrative. Il interdit même cette voie d'exécution larvée qu'est la compensation : le percepteur poursuit inexorablement et à bon droit un contribuable, même si celui-ci produit un jugement définitif lui reconnaissant une créance cent fois supérieure sur l'Etat.

Bien plus, le juge administratif s'interdit d'adresser des injonctions aux personnes publiques. L'arrêt qui annule comme totalement injustifiée la révocation d'un fonctionnaire implique nécessairement sa réintégration mais ne peut pas l'ordonner.

Cette position privilégiée reçoit une atténuation quand il s'agit des collectivités locales (communes, départements) ou des établissements publics (universités par exemple). Dans les deux cas, il existe une autorité de tutelle (préfet, ministre, recteur, etc.) qui détient le « *pouvoir de substitution* » lui permettant de faire, à la place des autorités défaillantes, les actes nécessaires à l'exécution des obligations légales de la personne publique sous tutelle. L'autorité de tutelle peut donc, au besoin, inscrire d'office au budget les crédits nécessaires et même « *mandater d'office* » en vue du paiement.

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

Clauses abusives

Protéger le consommateur, c'est bien. Protéger le citoyen serait mieux encore. Dans la fameuse prosopopée des lois de Platon, on voit Socrate s'incliner devant les engagements qu'il a pris en naissant citoyen d'Athènes. Mais n'y a-t-il pas là quelque abus ? Quel est celui de nous, fût-il le plus savant juriste, qui a lu en détail toutes les petites lignes illisibles du code ?

Encore les lois sont-elles écrites. Mais il y a tous les engagements unilatéraux qui découlent de situations de fait nées de la force et non du droit.

Mais l'actuel gouvernement a-t-il le désir de mettre en cause les clauses abusives du mythique contrat social ?

ROBERT ESCARPIT.

ENCYCLOPÉDIES DE NOTRE TEMPS

Ouvrir des portes à la pensée

Le goût du public français pour les encyclopédies est un des faits de culture les plus significatifs du dernier quart de siècle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, après des années d'enfermement intellectuel, le besoin, longtemps réprimé, d'échanges de pays à pays s'est fait vivement sentir, avec une nouvelle conscience planétaire. Le malheur massif qui avait frappé notre civilisation, et qui peut-être en était le fruit, encourageait pour la première fois le nouvel honnête homme à interroger l'expérience d'autres sociétés, d'autres cultures, sans ce complexe de supériorité, sans cette condescendance dont l'Occident ne s'était guère départi jusque-là à l'égard de toutes les traditions qui n'étaient pas les siennes propres.

Cependant, les programmes scolaires ne s'adaptaient pas à ces besoins nouveaux. Quiconque aspirait à cette participation n'avait d'autre ressource que de se faire, dans une large mesure, autodidacte. Il fallait des instruments à cette recherche personnelle, c'est-à-dire des ouvrages d'introduction capables d'offrir au lecteur des champs de connaissance dont nos traditions le tenaient éloigné. Ouvrir le plus de portes possible à la pensée, telle est peut-être la première vocation des encyclopédies de notre temps.

A ce besoin spécifique, les ouvrages actuellement en vigueur semblent répondre de deux façons différentes.

Les uns, comme Larousse ou Bordas, thématiques ou alphabétiques, proposent une collection d'informations qui, à des niveaux divers, tendent à rassembler une image plus ou moins riche d'un hypothétique savoir universel. On peut y trouver des réponses à beaucoup de questions, et se sentir rassuré par l'accumulation des résultats. La démarche qui les a rendus possibles est comme mise entre parenthèses : l'important semble bien être finalement de répertorier ce qu'on sait aujourd'hui avec certitude.

A l'inverse, d'autres entreprises prennent pour objet l'aventure de l'esprit. Ici, selon le mot de Pascal, « la chasse vaut mieux que la prise », et « savoir » est un infinitif actif — non une réification de la pensée. Il ne s'agit plus d'apprendre, mais de comprendre. Seules, l'encyclopédie de la Pléiade et, plus délibérément encore, l'*Encyclopaedia Universalis* ont pris ce dernier parti.

JOSANE DURANTEAU.

(Lire page 26.)

AFRIQUE

Après le raid de Zouérate

Paris demande à Alger « d'user de son influence auprès du Polisario » pour que soient libérés les six Français enlevés en Mauritanie

Un communiqué du ministère français des affaires étrangères a indiqué, mercredi 4 mai, que M. Louis de Guiringaud avait convoqué l'ambassadeur d'Algérie en France, M. Mohamed Bedjaoui, pour « demander que le gouvernement algérien use de son influence auprès du Polisario, afin que les six Français enlevés par la colonne qui a opéré à Zouérate soient maintenus sains et saufs et libérés *le plus tôt possible* ». L'entretien a duré trois quarts d'heure.

Quelques heures plus tôt, le ministre des affaires étrangères avait mis l'accent, devant le conseil des ministres, sur « la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour que les six Français enlevés à Zouérate soient rendus sans délai à leur famille ».

● A ALGER, l'Algérie et la Libye ont réaffirmé, à l'issue d'une visite de M. Abdesselam Jalloud, premier ministre libyen, « leur soutien au peuple du Sahara occidental dans sa juste lutte pour la libération de sa terre ».

● A RABAT, les autorités ont reçu un message du président de l'O.U.A., Sir Seewoosegur Ramgoola, indiquant que la conférence « au sommet » sur le Sahara occidental ne pouvait se réunir actuellement. Des messages identiques ont été adressés à tous les chiefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A. Le document précise que « la dernière date suggérée (le 16 mai) ne convient pas », que « le seul cadre disponible (Addis-Abeba) n'est pas propice », et enfin que ni le président ni le secrétaire général de l'O.U.A. ne seront disponibles à cette date.

De notre correspondant

Alger. — Le *Front* Polisario a confirmé une nouvelle fois, mercredi 4 mai, que les forces qui avaient attaqué Zouérate avait regagné leurs bases. Cette déclaration dément les informations en provenance de Rabat selon lesquelles les guérilleros sahraouis *ont été encerclés* par les forces mauritaniennes. Une dépêche de Nouakchott précisant qu'il « *n'y avait plus de combats au sol depuis mercredi après-midi entre Sahraouis et Mauritaniens* » donnait indirectement raison au Front Polisario.

Certains observateurs ayant fait remarquer que les maquisards sahraouis ayant participés à l'attaque de Zouérate n'avaient pas eu le temps matériel de regagner leurs bases (sous-entendu dans la région de Tindouf en Algérie), un responsable a affirmé que le Front Polisario « *a des bases partout sur le territoire libéré de la République arabe sahourie démocratique, le long du Sahara, et même en Mauritanie et dans le Sud marocain* ».

Le gouvernement français ayant estimé que le Front Polisario, en attaquant Zouérate et en y enlevant des Français, avait violé les frontières de la Mauritanie, Etat souverain, les dirigeants sahraouis rétorquent : « *Nous sommes en état de légitime défense. Ce sont le Maroc et la Mauritanie qui les premiers ont violé les frontières du Sahara occidental. Leurs troupes ont attaqué notre peuple sur son territoire et n'ont pas respecté son droit à l'autodétermination. Nous avons le droit de riposter pour nous défendre. C'est pourquoi nous disons que le Sud marocain et le Nord de la Mauritanie sont des zones de guerre.* »

Soulignant que le gouvernement français devra bien admettre que le peuple sahraoui se bat pour *récupérer son territoire et affirmer* son indépendance, les responsables du Front à Alger déclarent que le sort des éventuels prisonniers français dépendra de la décision du gouvernement de la R.A.S.D., qui sera elle-même fonction de la position qu'adoptera Paris.

D'autre part, un communiqué du ministère de la *défense de la* R.A.S.D. déclarait mercredi que de lourdes pertes ont été infligées aux forces armées royales dans la région de Bir-Moghrein, juste après l'attaque de Zouérate. Le texte précise que « *douze véhicules et engins blindés, dont deux AML 90, livrés dernièrement par la France, ont été détruits* ».

Faisant allusion aux déclarations du président Ould Daddah (*le Monde* du 4 mai), le communiqué écrit : « *Quelques hommes politiques, qui ne veulent pas voir la réalité en face, parlent d'agression sahraouie et affublent nos combattants du terme de mercenaires.* » Le communiqué souligne que ce sont des Sahraouis qui se battent, qu'ils sont présents « *partout en R.A.S.D. et en zones de guerre* » et que « *cette présence a toujours été réelle et efficace comme en témoignent nos bilans, nos centaines de prisonniers et les centaines de journalistes qui ont vécu avec notre armée populaire de libération.* »

Du côté algérien, le journal de langue arabe *El Chaab* s'élève, mercredi, contre la mise en cause de l'Algérie par M. de Guiringaud. Le quotidien gouvernemental met en garde la France contre toute « *aventure* » après l'affaire de Zouérate. On note que l'accusation du ministre français des affaires étrangères est survenue « *après l'engagement français au Zaïre, la conférence de Dakar et la déclaration sénégalaise sur le soutien de Dakar aux forces mauritaniennes pour conjurer le danger venu du nord* ». *El Chaab* se demande s'il faut voir là « *l'amorce d'une nouvelle aventure pour achever l'exécution du plan impérialiste et réactionnaire dans cette partie de l'Afrique du Nord où l'Algérie constitue une citadelle du militantisme et de la liberté* ».

PAUL BALTA.

M. de Guiringaud à l'Assemblée nationale : nous utiliserons tous les moyens possibles pour obtenir la libération de nos compatriotes

A l'Assemblée nationale, au cours des questions au gouvernement, M. Gilbert Mathieu, député R.I. de la Côte-d'Or, évoquant le raid du Polisario sur Zouérate et l'enlèvement de six Français, a demandé mercredi au gouvernement quelles dispositions il comptait prendre « *afin que ces derniers soient rapidement délivrés et que les coopérants français puissent vivre et travailler en sécurité* ».

M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a déclaré : « *Nous comptons bien que nos compatriotes seront restitués dès que les éléments du Polisario auront regagné leur base. La France n'a rien à voir dans le conflit qui oppose le Polisario et la Mauritanie, et nous pensons que c'est pour couvrir leur fuite ou leur retraite que ces éléments ont emmené avec eux nos compatriotes. Si tel n'était pas le cas, nous utiliserions tous les moyens possibles pour obtenir leur libération, en ayant recours aux organisations internationales, à la Croix-Rouge internationale, mais aussi en intervenant auprès de gouvernements qui entretiennent des contacts avec le Polisario.*

La nature de nos initiatives sera dictée par un objectif essentiel : obtenir la libération de nos compatriotes sains et saufs. Si leur détention devait se prolonger, nous sommes assurés de trouver auprès de la Communauté internationale les concours dont nous pourrions avoir besoin. »

Le ministre a ajouté : « *Nous sommes intervenus auprès des autorités mauritaniennes afin qu'elles prennent les dispositions qui s'imposent pour renforcer le dispositif de protection de Zouérate. Le plan d'évacuation mis au point à l'été 1976 et qui devait s'exécuter dans un délai compris entre dix-sept et trente-quatre heures, a été mis en œuvre depuis lundi avec toute l'efficacité requise. Il a permis à nos compatriotes travaillant pour la société minière d'être rapatriés ou mis en congé. A l'issue de celui-ci, ils pourront revenir à Zouérate s'ils estiment que les nouvelles mesures de sécurité sont satisfaisantes. Dans le cas contraire, ils pourront être maintenus en position d'attente jusqu'à la mise au point d'un nouveau plan de sécurité.* » « *J'espère*, a-t-il conclu, *que ces dispositions pourront rassurer nos compatriotes et leur permettre de maintenir leur précieux concours au développement d'un pays ami.* »

« *Il faut envoyer nos paras, comme les Israéliens* », devait commenter pour sa part M. Robert-André Vivien, député R.P.R. du Val-de-Marne.

Zaïre

« LES JOURNALISTES DÉTENUS AURAIENT DU ÊTRE FUSILLÉS », déclarent les autorités.

A Kinshasa, aucune nouvelle information n'a été diffusée depuis le mercredi 4 mai sur l'évolution des combats au Shaba, où, la veille, des affrontements « très sérieux » avaient été signalés. Les autorités zaïroises ont, en revanche, annoncé qu'elles détenaient sept journalistes occidentaux, « entrés illégalement au Shaba ». *Un porte-parole zaïrois a indiqué à leur sujet :* « Normalement, ces gens auraient été traités comme des mercenaires et fusillés immédiatement. C'est miracle qu'ils soient encore vivants. Ils étaient en possession d'adresses de civils habitant la province. Le genre de films qu'ils tournaient était de caractère subversif, et constituait une atteinte à la sûreté de l'Etat. »

Quatre des journalistes arrêtés sont de nationalité espagnole et travaillent pour la télévision de leur pays. Ils étaient accompagnés d'un Allemand, d'un Français et d'un Britannique, correspondant de l'Observer. (Le Monde du 4 mai.) — (A.F.P., U.P.I.)

Les témoignages des Français rapatriés

« La guerre, c'était loin »

Où sont-ils, ces visages las de réfugiés apeurés ? Ces regards anxieux qui ne peuvent oublier ? Ce silence accablé de ceux qui ont tout perdu ? Où donc l'image familière, le triste cliché des cohortes d'expatriés fuyant la guerre ? A la porte 22 de l'aéroport de Roissy, ce mercredi 4 mai, il n'y avait qu'embrassades rassurantes et retrouvailles de familles. S'approche-t-on, hésitant et géné, de ce monsieur aux yeux embués de larmes qu'il vous répond, surpris et presque désolé... qu'il a seulement la grippe et revient lui, de Dakar ! Ceux de Zouérate étaient un peu plus loin, soulagés, souriants et diserts.

La guerre ? Ils ne l'ont pas vue ; seulement entendue, tout près d'eux, dans leur rue, chez le voisin, l'espace de trois heures. Claquemurés dans leurs villas, matelas aux fenêtres et portes renforcées, ils ont attendu. Et quand les armes se sont tues, ils sont sortis et ils ont vu. Vu le dépôt de la B.P. en flammes, les bureaux de la S.N.I.M. (Société nationale industrielle et minière) détruits les impacts des balles sur leurs façades ; les portes défoncées par les grenades... Pour eux, la guerre était finie. La « belle vie » *aussi.*

Car cette guerre pour un désert, ils la croyaient lointaine, ils ne la « sentaient » *pas. On en parlait certes quelquefois, dans la cité ou au travail : on savait bien qu'une centaine d'ouvriers de la mine, Sahraouis, étaient partis un beau matin pour rejoindre les bases du Polisario ; on chuchotait même que le commissaire de police de Zouérate n'avait pas été tendre avec tel ou tel* « gars » *de la S.N.I.M., qui devait avoir des accointances avec le Front ; on ne sortait plus trop loin de la ville depuis qu'à deux ou trois reprises* « ils » *avaient attaqué le train ; on se souvenait de l'opération du Nouvel An, du couvre-feu instauré dans les semaines suivantes. Mais de là à croire, à imaginer, qu'* « ils » *pourraient un jour investir la ville et à s'y promener pendant trois heures...*

On ne pensait pas que c'était possible

« Non, vraiment, on ne pensait pas que c'était possible, *assure cette dame, une ancienne de Zouérate, où son mari l'a menée voilà quinze ans.* Il y avait un mur, ils l'ont franchi, il y avait un fossé, ils l'ont comblé. Et ils sont arrivés par la palmeraie avant de se séparer en deux groupes : un vers la cité, l'autre vers le Ranch. *La plupart des « témoins » sont sortis après la bataille mais tous racontent, à quelques détails près, la même histoire :* « Leur cible, c'était nous, les Européens. Ils n'ont pas touché la ville mauritanienne. Le docteur, ils l'ont tué de sang-froid : quand ils les a vus, il est sorti de sa voiture et leur a crié : « *Je suis Français, je suis médecin, ne tirez pas...* » On a retrouvé sa femme criblée de balles et carbonisée, méconnaissable... » (1)

Retourner à Zouérate ? « Un jour peut-être... » *Pour l'instant, on ne songe qu'à rentrer. La SNIM a avancé les congés pour tout le monde,* « on a deux mois pour réfléchir ». *Deux mois pour penser à la* « belle vie » *d'hier, à la piscine, au tennis, aux* « magnifiques soirées du Ranch », *cette boîte de nuit que les jeunes de la cité avaient aménagée en style western, où les derniers* « fêtards » *dansaient encore, ce dimanche 1er mai, vers 5 heures du matin, quand... Deux mois aussi pour penser à la guerre, cette guerre qui n'est plus si lointaine...*

DOMINIQUE POUCHIN.

(1) Rappelons que, selon certaines autres sources, la voiture du médecin et de son épouse aurait été atteinte par un obus ou mitraillée et que personne n'aurait assisté à leur fin (« le Monde » du 5 mai).

L'U.R.S.S. paraît disposée à accroître son aide militaire à l'Éthiopie

De notre correspondant

Moscou. — La visite officielle en U.R.S.S. du lieutenant-colonel Mengistu Hailé Mariam, président du DERG d'Ethiopie, devrait se conclure par un nouveau renforcement de l'aide que Moscou accorde déjà à l'équipe au pouvoir à Addis-Abeba. C'est le sentiment des experts des affaires africaines qui suivent de près les *entretiens soviéto-éthiopiens*, qui ont commencé mercredi au Kremlin, et auxquels M. Brejnev n'a pas encore participé.

Selon le communiqué publié à l'issue de la première journée de discussions, les deux parties « *ont accordé une attention toute particulière à la défense des acquis révolutionnaires du peuple éthiopien contre les menées de la réaction intérieure et extérieure* ». Etant donnée la dégradation de la situation en Ethiopie et en Erythrée, une telle « *défense* » implique, estime-t-on à Moscou, une augmentation de l'aide militaire que l'U.R.S.S. fournirait déjà au régime d'Addis-Abeba. On remarquait d'ailleurs parmi *la délégation soviétique aux entretiens* la présence du premier vice-ministre de la défense, le général Sokolov, et le responsable politique des trois armes soviétiques, le général Epichev.

En réservant un accueil particulièrement chaleureux au *lieutenant-colonel Mengistu Hailé* Mariam, et ceci à un moment extrêmement difficile pour lui, l'Union soviétique indique clairement qu'elle est prête à abandonner la délicate politique d'équilibre qu'elle essayait de maintenir entre les deux « *sœurs ennemies* » que sont la Somalie et l'Ethiopie. Le problème de la mer Rouge, extrêmement important pour la flotte soviétique, paraît avoir joué un rôle déterminant dans la décision de Moscou. Depuis quelques jours déjà, la presse *multiplie* les commentaires hostiles au projet de transformation de la mer Rouge en une « *mer arabe* ».

M. Podgorny lui-même a évoqué le sujet dans le discours qu'il a prononcé mercredi soir à l'occasion du dîner qu'il offrait en l'*honneur* du lieutenant-colonel Mengistu Hailé Mariam. « *En ce qui concerne la mer Rouge*, a-t-il notamment affirmé, *les événements des derniers temps démontrent que les impérialistes voudraient établir leur contrôle sur cette région avec l'aide de certains pays arabes, en premier lieu l'Arabie Saoudite, et ceci en violation des droits légitimes des autres Etats et peuples de cette région, au détriment des intérêts de la libre navigation internationale.* »

Sans mettre nommément en cause d'autres pays, M. Podgorny a ajouté : « *Ce n'est un secret pour personne que la contre-révolution intérieure, qui cherche à freiner le développement progressiste de l'Ethiopie, sollicite un soutien auprès de certaines forces impérialistes et auprès de forces réactionnaires qui voient d'un mauvais œil la montée du mouvement de libération nationale des peuples, leur progrès social et économique. (...) Nous tenons à souligner que dans la conjoncture actuelle la fameuse politique de ces milieux, qui suivent le principe « diviser pour régner », revient à jouer avec le feu en conduisant à des conflits militaires dangereux, et par conséquent met grandement en péril l'œuvre de la paix et de la sécurité.* »

Le lieutenant-colonel Mengistu a mis en cause « *l'impérialisme américain, coordinateur des ennemis des peuples opprimés* », ainsi que « *les classes dirigeantes des pays arabes réactionnaires voisins, en particulier du Soudan, qui recourent à une agression ouverte contre l'Ethiopie, contre son unité, et qui lancent actuellement un défi à l'existence de l'Ethiopie révolutionnaire* ». Selon le chef de l'Etat éthiopien, ces forces « *mènent aujourd'hui plus que jamais une agression armée contre notre pays, et espèrent toujours en détacher l'Erythrée, et établir ainsi un contrôle stratégique total sur la mer Rouge* ». Mais « *les masses éthiopiennes sont prêtes à subir toutes les pertes nécessaires pour résister à ce complot réactionnaire* ». Le lieutenant-colonel Mengistu s'est également félicité du soutien accordé par l'U.R.S.S. à l'Ethiopie.

Alors que M. Podgorny avait évité d'aborder le problème de Djibouti, le lieutenant-colonel Mengistu Hailé Mariam a affirmé à ce sujet : « *Nous espérons que le Territoire des Afars et des Issas, qui doit accéder bientôt à l'indépendance, apportera sa contribution indispensable à la cause de la paix et de la sécurité dans cette région. Les peuples de l'Ethiopie, qui sont liés historiquement, culturellement et économiquement à ceux du Territoire des Afars et des Issas et qui ont avec eux des liens de parenté, ne vont pas hésiter à les appuyer d'une manière efficace pour que ce territoire bénéficie de son indépendance et occupe la place légitime qui lui revient dans la communauté des nations.* »

JACQUES AMALRIC.

Djibouti se prépare dans le calme à accéder à l'indépendance

(Suite de la première page.)

M. Abdallah Kamil, par exemple, président du conseil de gouvernement, craint un taux d'abstentions très élevé. « *C'est très bien de vouloir éviter toute corruption*, dit-il, *mais comment voulez-vous que les nomades acceptent facilement de faire 20 ou 30 kilomètres de brousse pour venir voter, s'ils savent à l'avance qu'ils ne trouveront même pas une poignée de dattes ou un verre d'eau.* »

Le sénateur Barkat Gourat Ahmadou, leader de la « *majorité parlementaire* », se plaint, quant à lui, que l'on ne mette pas assez de moyens de transport à la disposition des électeurs de la brousse, et surtout des Afars des cercles du Nord.

Contestations qui ne sont pas capitales au demeurant, puisque les principaux résultats sont d'ores et déjà acquis. Pas un parti, pas un individu ne fait campagne pour le « non », c'est-à-dire contre l'indépendance. Quant au deuxième vote, qui permettra aux électeurs d'élire une assemblée consultative et constituante, il ne réserve lui non plus aucune surprise. Une seule liste de soixante-cinq noms est *présentée par le « Rassemblement populaire pour l'indépendance »*, qui regroupe les deux partis à dominante issas-somalis (L.P.A.I. et F.L.C.S.) et la « majorité parlementaire » du sénateur Barkat Gourat. Les marchandages qui, jusqu'au 23 avril, *ont présidé* à la constitution de cette liste ont constitué en fait la seule véritable compétition politique. Le reste est pure formalité constitutionnelle.

Si les Afars disposent de trente sièges sur cette liste (trente-trois aux Issas et *deux* aux Arabes) les deux partis qui affirment les représenter et ont été invités à rejoindre la *liste unique* ne se sont vu proposer que huit sièges. Jugeant cette représentation insuffisante, ils ont préféré renoncer à participer à la liste. S'ils prônent aujourd'hui le « *oui* » au référendum et à l'indépendance, ils demandent à leurs électeurs de déposer une enveloppe vide pour l'élection de l'assemblée. Le pourcentage de ce *qui sera décompté comme* bulletins nuls devrait donc fournir une indication sur la représentativité des partis afars, qui ont perdu leur principal leader, M. Ali Aref, rallié spectaculairement à M. Hassan Gouled, son ennemi d'hier.

Après avoir envisagé un instant d'entraîner les Afars dans une action armée (1), M. Aref a contribué lui aussi à désamorcer une situation que l'on jugeait alors explosive. Il insiste aujourd'hui sur sa qualité de « *simple citoyen* » et affirme avoir voulu contribuer à l'unité nationale. Des pressions exercées sur sa personne ou sur ses biens (l'usine de Pepsi-Cola qu'il possède à Djibouti) n'ont peut-être pas été étrangères non plus à son ralliement. Il semble, de toute façon, que M. Aref, à qui la France avait fermement suggéré de se retirer en métropole, n'ait pas accepté de prendre une retraite définitive et ait choisi de se réinsérer dans le « *circuit* » politique d'un territoire dont l'avenir est imprévisible.

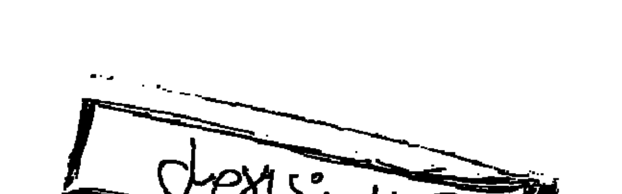
Si les deux votes de dimanche ne réservent aucune surprise, et suscitent donc peu de passion, la composition du futur gouvernement et les *dosages ethniques*, qu'à l'image de la chambre il implique, font déjà l'objet d'âpres marchandages dans les états-majors. Le fait que M. Hassan Gouled, « *père de l'indépendance* », assumera la présidence de la future République — qui sera proclamée le 27 juin après le vote d'une nouvelle Constitution — est une certitude. En revanche, le nom du futur premier ministre et le maintien à la tête du gouvernement de M. Abdallah Kamil demeurent problématiques.

Détail singulier, aucun des *problèmes-clés* de l'après-indépendance n'est pour l'instant publiquement débattu : coopération *avec la France*, maintien des troupes françaises, démantèlement du barrage autour de Djibouti, réorganisation du port et du chemin de fer, assistance économique internationale et « *détribalisation* » des emplois : à toutes ces questions, les dirigeants n'apportent, pour l'instant, et volontairement, que des réponses évasives. Comme si chacun *préférerait retenir son souffle* et ses ambitions jusqu'au choix officiel d'une indépendance souhaitée et redoutée à la fois, et dont personne ne dissimule qu'elle constitue un saut dans l'inconnu.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(1) Dans une interview publiée par *Aspects de la France*, le 28 avril (la veille de son ralliement), M. Aref dénonçait la « *trahison* » de M. Giscard d'Estaing, le bradage du territoire à la Somalie, et se déclarait prêt à lutter armes à la main « *jusqu'au dernier Afar* ».





PROCHE-ORIENT

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Une délégation officielle de l'O.L.P. a rencontré à Prague des représentants du parti communiste israélien

Un communiqué publié mercredi soir 4 mai simultanément à Prague et à Beyrouth, annonce qu'une délégation officielle de l'O.L.P. a rencontré les 3 et 4 mai dans la capitale tchécoslovaque des représentants du parti communiste israélien. Le communiqué précise que les deux parties « ont échangé leurs points de vue sur les problèmes de lutte commune dans une atmosphère cordiale » et « considèrent que cette rencontre est le début de relations suivies entre elles et avec les autres forces progressistes et démocratiques ».

La délégation palestinienne, conduite par M. Maged Habou Charar (Fath) comprenait MM. Issam Abdel Latif (F.D.L.P.), Arabi Awad (parti communiste de Cisjordanie) et Abdallah Hourani (directeur de l'information de l'O.L.P.). La délégation du Rakah était dirigée par MM. Wolf Herlich, Emile Touma, Uzi Burstein et Ali Ashour.

De notre correspondant

Beyrouth. — Les milieux proches de la résistance estiment que la rencontre de Prague constitue un tournant important dans les rapports palestino-israéliens. Certes, ce n'est pas la première fois qu'un dirigeant de l'O.L.P. rencontre des Israéliens. Il ne faut pas oublier non plus que le Rakah est un parti d'opposition dont la majorité des membres sont des Arabes israéliens. Mais, alors que toutes les rencontres précédentes avaient été officieuses — dont celle de Paris entre M. Sartawi et le général israélien Peled, qui n'a jamais été reconnu par l'O.L.P. — les entretiens de Prague ont été annoncés par l'agence palestinienne d'information Wafa.

D'autre part, si le Rakah est bien un parti d'opposition, il ne met pas en cause l'existence de l'Etat d'Israël. Le fait que l'O.L.P. ait accepté d'engager le dialogue avec lui constitue donc une acceptation tacite de ce fait comme point de départ. Dans les milieux de l'O.L.P. on affirme que cette initiative correspond à la nouvelle politique définie par le Conseil national palestinien en mars dernier (1). *« D'autres rencontres suivront »*, nous a déclaré M. Nayef Hawatmeh, chef du F.D.L.P., qui a laissé entendre que le critère retenu par l'O.L.P. pour le choix de ses interlocuteurs sera l'acceptation par ceux-ci du principe de l'Etat palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza et du droit de retour des réfugiés.

M. Hawatmeh nous a précisé : *« La rencontre entre l'O.L.P. et le Rakah est un grand pas en avant, le premier d'une série de dialogues avec les forces démocratiques, progressistes et antisionistes israéliennes. Tous les mouvements se sont finalement ralliés à une ligne de conduite que le F.D.L.P. avait adoptée dès 1969 et qui tend à établir des relations privilégiées entre la révolution palestinienne et toutes les forces progressistes et démocratiques israéliennes. (...)*

« La rencontre de Prague marque le point de départ de la lutte commune entre Palestiniens et Israéliens contre l'expansionnisme et le colonialisme sioniste. »

De source palestinienne, on précise que c'est le Rakah qui a demandé que la rencontre ait lieu avant les élections israéliennes, estimant sans doute que cela lui serait favorable sur le plan électoral. Aucune réaction arabe n'a été enregistrée jusqu'à présent à l'entrevue de Prague. Mais il est probable que l'Arabie Saoudite ne s'en montrera pas satisfaite. La Syrie non plus, car ce pays entend mener le jeu au cours de l'éventuelle négociation avec Israël.

LUCIEN GEORGE.

(1) Le quatorzième point du programme politique adopté en mars dernier par le C.N.P. soulignait « l'importance des relations avec les forces démocratiques et progressistes juives (à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés) qui combattent contre le sionisme en tant qu'idéologie et pratique ». Cet article avait été interprété comme un désaveu des entretiens de Paris entre M. Issam Sartawi, représentant de M. Arafat, et le général Peled, qui a toujours proclamé son attachement au sionisme.

A travers le monde

Australie

● M. GOUGH WHITLAM, ANCIEN PREMIER MINISTRE, a affirmé, mercredi 4 mai, que les services de renseignements australiens avaient été utilisés par la C.I.A. contre le régime de l'ancien président chilien Salvador Allende. Un membre de l'ancien gouvernement travailliste, M. Cameron, a, de son côté, accusé, au cours d'un débat parlementaire houleux, le gouverneur Sir John Kerr d'avoir entretenu des relations avec un agent de la C.I.A. La veille, le premier ministre, M. Fraser, avait démenti que son parti ait bénéficié depuis dix ans des largesses de l'agence américaine de renseignements. — *(Reuter.)*

Chine

● UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE conduite par le vice-président de l'Assemblée nationale chinosie a quitté Pékin mercredi 4 mai pour des visites officielles en Roumanie et en Yougoslavie. Ces deux pays, ainsi que l'Albanie, sont en bons termes avec la Chine. Le fait que la délégation ait été saluée à son départ par le vice-premier ministre Li Hsien-nien, montre que Pékin attache une importance particulière à cette mission dans deux pays qui ont fait preuve d'indépendance à l'égard de l'U.R.S.S. — *(A.F.P.)*

Corée du Nord

● UN DEMENTI a été lu mercredi 4 mai à la radio nord-coréenne au sujet d'un communiqué du commandement des Nations unies en Corée attribuant à Pyonyang la responsabilité d'un incident dans la zone démilitarisée (*le Monde* du 5 mai). Selon la radio nord-coréenne, ce communiqué est le résultat d'une *« manœuvre pour justifier le maintien des troupes américaines en Corée »*. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Espagne

● M. MANUEL FRAGA, ancien ministre, chef de file de l'Alliance populaire, néo-franquiste, et qui sera candidat aux élections du 15 juin à Madrid, a proposé le mercredi 4 mai un débat télévisé à M. Suarez. Il a qualifié le discours du chef du gouvernement (*le Monde* du 5 mai) *« d'injuste et d'ingrat à l'égard du passé, de confus pour le présent et d'obscur pour l'avenir »*. — *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*

Inde

● LES NAXALITES (révolutionnaires pro-chinois) encore détenus dans les prisons des Etats de l'Union seront libérés sans procès, a annoncé M. Desai, premier ministre indien, le mercredi 4 mai. La veille, la Haute Cour avait décidé que six dirigeants naxalites interpellés quelques jours plus tôt à New-Delhi, où ils étaient venus pour rencontrer le premier ministre, devaient être traduits en justice pour activités illégales. — *(A.F.P.)*

Indonésie

● LE PARTI MUSULMAN FAIT ETAT D'IRRÉGULARITÉS lors des élections législatives du lundi 2 mai, en Indonésie. Alors que le dépouillement des bulletins de vote se poursuivait, le parti musulman a affirmé, dans une lettre adressée au président Suharto, que, à Java, un million de ses partisans n'ont pu voter faute d'avoir reçu à temps leur carte d'électeur. — *(Reuter.)*

Rhodésie

● A LA SUITE DE L'EXPLOSION D'UNE MINE, un train de marchandises a déraillé sur la ligne entre Bulawayo et le poste-frontière de Plumtree, a annoncé mercredi 4 mai un communiqué des forces de sécurité. Un cheminot africain a été tué et un autre grièvement blessé. Il s'agit de la neuf cent soixante-deuxième victime civile des affrontements en Rhodésie depuis quatre ans et demi. — *(Reuter.)*

Zambie

● UN COMMUNIQUE publié mercredi 4 mai à Lusaka donne la composition du nouveau gouvernement, à la suite du remaniement ministériel annoncé par le président Kenneth Kaunda le 25 avril dernier. Voici la liste des personnalités occupant les principaux postes : MM. Elijah Mudenba (premier ministre) ; John Mwanakatwe (ministre des finances) ; Siteke Mwale (affaires étrangères) ; Greenwood Silwizya (ministre d'Etat chargé des affaires étrangères) ; Aaron Milner (intérieur). — *(A.F.P.)*

ASIE

Pakistan

L'ARMÉE EST INTERVENUE POUR RÉTABLIR LE TRAFIC SUR L'AUTOROUTE CONSTRUITE PAR LES CHINOIS.

Islamabad *(A.F.P.)*. — Les affrontements armés qui se sont produits, le 3 mai, sur l'« autoroute de l'amitié », au Kohistan (*le Monde* des 4 et 5 mai), ont fait cinq morts parmi les Kohistanis, ainsi qu'un mort et deux blessés parmi les forces de sécurité, a annoncé le gouvernement pakistanais, dans un communiqué publié mercredi 4 mai.

Selon ce communiqué, *« certaines personnes, dans le district du Kohistan, ont récemment placé des barrages sur l'autoroute, gênant la circulation sur cette importante voie de communication, nuisant ainsi aux populations pauvres de cette région éloignée. Ayant été avisé de la situation*, poursuit le communiqué, *le gouvernement a envoyé des forces de sécurité dans la région pour rouvrir l'autoroute au trafic. Certains éléments se sont opposés aux opérations de déblayage, ce qui a entraîné des affrontements »*.

Le communiqué ne fait aucune mention des ouvriers chinois qui travaillent à la construction de l'autoroute, et que les rebelles auraient pris en otages, selon certains journalistes étrangers.

D'autre part, un porte-parole du ministère pakistanais a accusé le maréchal Asghar Khan — ancien commandant en chef de l'aviation, devenu un des leaders de l'Alliance nationale pakistanaise, et détenu à ce titre avec d'autres chefs de la coalition des partis d'opposition — d'avoir *« cherché à saper la loyauté des forces armées »* et de les avoir *« incitées à la sédition »*. On ignorait encore jeudi, en fin de matinée, si les négociations commencées la semaine dernière entre le gouvernement et les leaders de l'Alliance s'orientaient vers un compromis.

DIPLOMATIE

LE « SOMMET » DE LONDRES

Le succès des consultations dépendra en grande partie de M. Carter

(Suite de la première page.)

Comme au « sommet » atlantique de juin 1975, la France sera représentée par son ministre des affaires étrangères, M. de Guiringaud. La plupart des chefs de gouvernement des autres pays de l'alliance atlantique seront là, mais ils ne participeront qu'au *« tour d'horizon international »* de mardi. M. Carter repartira pour Washington le même jour.

4) Ces trois réunions multilatérales fourniront l'occasion d'innombrables apartés. M. Giscard d'Estaing recevra lundi — et non dimanche comme précédemment annoncé, — à l'ambassade de France, M. Carter. Tous les chefs de gouvernement qui ne l'ont pas déjà rencontré voudront certainement voir en tête à tête le président des Etats-Unis. Celui-ci aurait l'intention de réunir en sa présence les premiers ministres grec et turc, MM. Caramanlis et Demirel. Lundi après-midi, M. Carter rencontrera à Genève le président syrien Assad.

Pas de retour au protectionnisme

A l'origine des réunions de Londres se trouve une initiative de M. Giscard d'Estaing qui, peu après l'élection de M. Carter, jugea opportun, en décembre, de proposer un « sommet » des plus grandes puissances occidentales industrialisées. L'idée n'est pas nouvelle : il s'agit de provoquer un échange de vues aussi complet que possible entre les responsables politiques des principales économies occidentales avec, comme objectif, de juguler la crise. Sans doute peut-on objecter que les précédentes réunions de ce type — à Rambouillet en 1975 et à Porto-Rico en 1976 — n'ont donné aucun résultat probant. Cependant, la réunion de Londres se justifie par l'arrivée d'un nouveau président à la Maison Blanche. Son échec ou son succès — plus précisément son succès à terme, le seul qui compte, car elle se soldera bien entendu dans l'immédiat par les congratulations d'usage — repose sur les épaules de M. Carter. Mesure-t-il tellement les responsabilités économiques des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe et du Japon ? Est-il décidé à les assumer et à tenir ses engagements mieux que ses prédécesseurs ? A cet égard, les premières décisions de M. Carter, spécialement dans le domaine énergétique, ont été jugées à Paris courageuses et encourageantes. Ajoutons que M. Carter est en bonne santé politique ; il est même le seul dans ce cas, tous ses interlocuteurs ayant été plus ou moins étrillés, directement ou indirectement, au cours de récents scrutins.

Une déclaration commune ou un communiqué dont la rédaction est déjà très avancée sera publiée dimanche soir. Les sept chefs d'Etat et de gouvernement se diraient décidés à coordonner leur politique monétaire et les mesures de lutte contre l'inflation, et ils rejetteraient vigoureusement tout retour au protectionnisme. M. Carter s'est d'autre part montré, pendant sa campagne électorale, beaucoup plus ouvert que la précédente équipe dirigeante américaine en ce qui concerne tant l'aide aux pays pauvres que la volonté des Européens d'organiser leur coopération avec le tiers-monde. Le « sommet » de Londres permettra de savoir s'il est décidé à traduire ses bonnes intentions en actes.

Il est vraisemblable — bien que ce ne soit pas formellement décidé — que les problèmes nucléaires seront examinés à sept, pendant le week-end, au chapitre économique, plutôt qu'à quatre, lundi, au chapitre politique, ceci pour ne pas écarter de la discussion le Japon et le Canada qui sont directement intéressés.

Pour une coopération nucléaire

Dans sa campagne contre la prolifération nucléaire, le président des Etats-Unis se heurte entre autres — mais pas seulement — à la France et à l'Allemagne fédérale qui ne veulent ni se priver de la technologie nucléaire, ni en priver le tiers-monde, ni en réserver le monopole et le bénéfice aux Etats-Unis. A Londres, les problèmes spécifiques (ventes d'usines de retraitement de l'uranium par la France et l'Allemagne fédérale au Pakistan et au Brésil) ne seront, en principe, pas abordés, mais Européens et Américains s'efforceront de définir une « philosophie nucléaire » commune.

Certains partenaires des Etats-Unis sont assez disposés à une coopération qui, par sa nature même, entraînerait des contrôles réciproques. Est-il possible aux fournisseurs occidentaux de technologie nucléaire d'assurer ensemble à leurs clients des « cycles nuléaires complets » sur une base non discriminatoire ? Dans son entretien télévisé du 2 mai à l'attention de l'Europe, comme on lui demandait : « *Est-ce que des éléments de combustibles nucléaires fournis par les Etats-Unis pourraient être retraités dans des pays tiers ?* », M. Carter a répondu : « *Oui, ils le sont maintenant, et ils pourront être retraités dans l'avenir.* » Un tel propos devrait, bien entendu, être précisé, mais pour être traduit en termes techniques contraignants, il est évident que la réunion de Londres ne suffira pas.

Parmi les problèmes politiques, celui de Berlin — prétexte officiel de la réunion séparée à quatre — figure au premier chef. Depuis plusieurs mois, la R.D.A., avec au moins l'assentiment tacite des Soviétiques, « grignote » le statut international de l'ancienne capitale allemande. Les quatre feront clairement savoir que le maintien du *statu quo* berlinois est une des premières conditions de la poursuite de la détente.

Une autre est le maintien de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. M. Carter l'a-t-il pris en compte en Europe dans les propositions qu'il a faites à Moscou sur la limitation des armements stratégiques (SALT) ? Et les prend-il en compte en Afrique, en particulier dans sa « ceinture équitoriale » ? En tient-il compte également quand il propose de réduire les ventes d'armes, suggestion que M. Giscard d'Estaing approuve à condition que tous les exportateurs d'armes, Soviétiques compris, s'engagent dans la même voie.

Les Européens n'ont pas la même optique que M. Carter en ce qui concerne les droits de l'homme. Les membres de la Communauté européenne ont adopté, le 18 avril, une position commune conforme à celle que M. Giscard d'Estaing a récemment exposée à la télévision. Le président de la République ne voit, certes, aucun inconvénient à ce que M. Carter appuie personnellement l'action de tels ou tels contestataires soviétiques (peut-être même l'attitude « en flèche » du président américain sert-elle le chef de l'Etat français auprès de M. Brejnev), mais il juge plus efficace d'exploiter par des moyens diplomatiques classiques et discrets les possibilités qu'offre deux ans après Helsinki la prochaine réunion à Belgrade de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). Aussi les Européens inciteront-ils les Américains à se rallier à leur point de vue : ils souhaitent faire à Belgrade un constat complet, précis et objectif, sans complaisance et sans provocation, de l'application de l'accord d'Helsinki et fixer rendez-vous pour le même exercice deux ans plus tard.

Un trait tout à fait nouveau des rencontres de Londres est qu'elles se déroulent alors que le dialogue se fait difficile entre Allemands et Américains. Jamais la République fédérale le « meilleur élève de la classe atlantique », pour qui l'entente avec Washington était un dogme intangible, n'a tenu tête aux Américains comme elle le fait aujourd'hui. A la conférence dite de « Bilderberg », qui a réuni à huis clos, à Torquay, les 22 et 23 avril, des personnalités occidentales, M. Schmidt, qui, pendant la campagne électorale américaine, avait ouvertement préféré M. Ford à l'« imprévisible » M. Carter, s'est livré à des attaques en règle contre le nouveau président. Il a dénoncé, dit-on, les pressions américaines pour que Bonn renonce au contrat nucléaire brésilien, la politique financière de M. Carter, qui, sans crier gare, s'est écarté de la « reflation » où les Etats-Unis s'étaient engagés à côté de l'Allemagne pour « regonfler » les économies occidentales, les exigences américaines dans le projet de construction avec l'Allemagne du char Léopard et, surtout, le traitement « académique » des droits de l'homme par le chef de la Maison Blanche. M. Schmidt n'est pas loin de trouver irresponsables les éclats du président américain, alors que le chancelier lui-même doit régler au jour le jour, par des moyens pragmatiques, avec la R.D.A., des cas très concrets et dramatiques.

Il est caractéristique que, de tous les interlocuteurs que M. Carter rencontrera samedi, M. Schmidt soit le seul qui ne lui ait pas rendu visite à la Maison Blanche, M. Giscard d'Estaing excepté. Mais c'est une tradition admise que, depuis de Gaulle, le président français garde ses distances vis-à-vis des Etats-Unis, alors que, jusqu'à présent, la tradition de la diplomatie allemande était exactement inverse.

MAURICE DELARUE.

M. MICHEL JOBERT : ni de Gaulle ni Pompidou ne seraient allés à Londres.

(De notre correspondant.)

Lille. — Au cours d'une conférence de presse donnée mercredi 4 mai à Lille, M. Michel Jobert, président du Mouvement des démocrates, a notamment évoqué le « sommet » de Londres, qui réunira, les 7 et 8 mai, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés en affirmant : *« Ni le général de Gaulle ni M. Pompidou n'auraient accepté de participer à une telle conférence. M. Giscard d'Estaing traîne la jambe, mais il ira tout de même. Il s'agit là d'un tournant important. La véritable question c'est que nous acceptons aujourd'hui ce que nous avons toujours refusé, à savoir que les Etats-Unis interviennent comme le septième ou le dixième partenaire de l'Europe. Nous devions refuser de discuter globalement les affaires de l'Europe en conférence avec les Etats-Unis. Désormais nous discuterons de toutes ces affaires en présence des représentants des Etats-Unis, et cela est grave. Car le but des Etats-Unis, le pays le plus protectionniste du monde, est clair : il s'agit de démolir le Marché commun pour lui substituer une zone de libre-échange. C'est surtout grave en ce qui concerne la politique agricole commune... »*

M. VANCE : les négociations SALT ne progressent pas.

Washington *(A.F.P.)*. — Les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT) n'ont pas progressé depuis le rejet par l'U.R.S.S., le 30 mars, de deux propositions américaines, a reconnu mercredi 5 mai le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, dans une conférence de presse. Il a précisé qu'au cours de sa prochaine rencontre, le 18 mai, à Genève, avec M. Gromyko, la discussion porterait sur les propositions américaines rejetées par Moscou et sur la thèse depuis longtemps élaborée par l'U.R.S.S. Le seul accord intervenu récemment porte sur les dates et lieux de rencontres (Washington, Moscou et Genève) des groupes de travail constitués pour aborder en profondeur les divers dossiers.

M. Vance a souligné que lorsque les Etats-Unis ont proposé de fixer à 600 kilomètres la portée des missiles lancés d'un bombardier, il ne s'agissait pas d'une concession unilatérale. Cette restriction, qui s'appliquerait au missile de croisière américain (Cruise), vise en fait à limiter la portée du bombardier soviétique Backfire. Si ce dernier n'a vraiment, comme le soutiennent les Soviétiques, qu'un rayon d'action moyen, il est nécessaire, a expliqué M. Vance, de contenir la portée de ses armements afin qu'ils ne deviennent pas une arme intercontinentale.

Au terme des négociations de Paris

LES ÉTATS-UNIS LÈVENT LEUR VETO A L'ENTRÉE DU VIETNAM A L'ONU.

La décision des Etats-Unis de lever le veto qu'ils opposaient à l'entrée du Vietnam aux Nations unies depuis la victoire de Hanoï en avril 1975 marque un net assouplissement des relations entre les deux pays.

Cette mesure a été annoncée mercredi 4 mai au terme de la seconde journée des négociations ouvertes la veille au siège de l'ambassade du Vietnam à Paris. En dépit de ce progrès notable, des difficultés de taille subsistent dans le contentieux hérité de la guerre M. Cyrus Vance a fait savoir mercredi que le gouvernement de Washington *« ne paierait pas de dommages de guerre »* au Vietnam. Le secrétaire d'Etat s'est toutefois déclaré satisfait des informations fournies par Hanoï au sujet de quelque huit cents militaires américains portés disparus au Vietnam pendant la guerre. Les Vietnamiens ont promis d'intensifier leurs recherches. La question des réparations et celle des disparus avaient pendant longtemps bloqué toute reprise des contacts officiels entre les deux parties. Elles sont restées au centre des négociations de Paris, néanmoins qualifiées d'*« utiles et de constructives »*.

M. Phan Hien, vice-ministre des affaires étrangères, chef de la délégation vietnamienne, a réaffirmé mercredi au cours d'une conférence de presse que les Etats-Unis devaient *« panser les blessures de guerre »* de son pays. Il a en outre demandé que soit immédiatement levé l'embargo commercial imposé par l'administration américaine à l'encontre de son pays. Mais, là encore, les positions sont antagonistes : les Américains estiment que l'abrogation de cette mesure doit être non pas une condition préalable, mais au contraire la conséquence d'une éventuelle normalisation des relations.

De nouvelles négociations seront nécessaires pour tenter d'harmoniser des vues encore fort divergentes. Les parties sont convenues de reprendre les pourparlers dans deux semaines, toujours à Paris, après avoir consulté leurs gouvernements respectifs.

DIPLOMATIE

Un entretien avec le premier ministre britannique

(Suite de la première page.)

— Ce « sommet » fournit l'occasion d'un premier bilan de l'administration Carter. Comment jugez-vous l'effet de ses initiatives sur la construction de l'Europe, le développement des relations euro-américaines et les rapports Est-Ouest.

— En ce qui concerne la construction de l'Europe, j'ai retiré de mes conversations avec le président Carter la conviction que son administration est déterminée à renforcer la Communauté, ne serait-ce qu'en reconnaissant que c'est là *notre* responsabilité et non la sienne. Je ne pense pas qu'il ait pris jusqu'à présent d'initiative affectant le cours de cette construction. Mais il s'agit d'une administration toute nouvelle. Quant aux relations entre l'Est et l'Ouest, le président a montré ses préoccupations, spécialement en matière de relations humaines, et l'Union soviétique comprend ce qui l'intéresse d'abord à ce propos. Il n'est pas mauvais que l'administration américaine reconnaisse très clairement que l'on ne peut prétendre établir de bonnes relations sur une base polémique. Mais il est également parfaitement raisonnable qu'elle expose sa position dès le début. Je suis sûr, par conséquent, que les relations euro-américaines vont continuer d'être bonnes.

» L'administration Carter est très au fait des problèmes européens. Elle veut travailler très près de nous et je pense que si nous voulons bien comprendre ses propres problèmes, nous devrions avoir de très bons rapports. Chacun de nous a ses propres intérêts à défendre. Ceux des Etats-Unis sont souvent différents des nôtres : prenez l'exemple de Concorde. Mais, dans l'ensemble, je serais vraiment navré si nous ne nous entendions pas bien. C'est essentiel pour la stabilité du monde.

Nous ne comprenons pas ce que confédération veut dire

— Croyez-vous que cela puisse conduire à un système à « deux piliers », européen et américain, comme celui que Kennedy avait imaginé pour l'alliance atlantique — ce qui signifierait que l'Europe en tant que telle a une existence ? Nous en sommes plutôt éloignés...

— Il est difficile de regarder aussi loin. Je ne sais vraiment pas ce qui se produira à la fin du siècle, de quelle manière les choses évolueront.

— Du côté français, on parle de temps à autre de confédération. Ce n'est pas un mot anglais...

— Eh bien, c'est un mot anglais, mais nous ne comprenons pas vraiment ce qu'il veut dire. Après tout, d'ici à cinquante ans, qui peut dire ce que seront les relations entre l'Europe et l'U.R.S.S. ? Que fera l'U.R.S.S. ? Ce n'est pas seulement le fait des bolcheviks si elle nous a posé des problèmes pendant cinquante ans. Il y a quelque chose d'endémique dans le caractère des Russes à travers les siècles. Aussi, bien qu'on ait l'habitude de faire porter la responsabilité au communisme soviétique, je crois qu'il faut aller plus au fond. Nos relations avec les Russes changent. Et nos relations avec les Américains, que seront-elles ? Je ne sais pas... Je ne crois donc pas que nous devions construire une théorie et dire qu'il faut nous y tenir. Bien qu'émotionnellement je me sente près des Etats-Unis — nous appartenons au même monde, — je ne crois pas qu'il faille créer quelque chose d'artificiel.

— De tous les maux économiques auxquels fait face actuellement le monde occidental, quel vous paraît être le plus grave ? Croyez-vous possible d'en venir à bout par des mesures limitées au cadre national ? Européen ? A celui des nations industrialisées ? Ou bien au moyen d'un règlement général impliquant la création d'un nouvel ordre économique international ?

— J'ai déjà un peu répondu à cette question. C'est notre tâche de dirigeants dans le moment présent de mettre les principales puissances économiques en mesure d'accélérer la sortie du monde industrialisé de la plus grave récession qu'il ait connue depuis quarante ans. Nous faisons tous face, à des degrés divers, à une croissance insuffisante pour rétablir le plein emploi.

» Beaucoup de nos pays connaissent des taux d'inflation et de chômage excessifs. Il nous faut arracher le monde industrialisé à cette situation. Il n'y a pas un cadre unique pour s'y attaquer. Nous sommes tous responsables de notre propre destin. Il nous faut prendre des mesures sur le plan national et, quand nous le pouvons, sur le plan européen. Mais je pense que cette conférence montrera que les dimensions des problèmes auxquels le monde fait face aujourd'hui dépassent même le cadre de la Communauté et qu'une solution doit être cherchée dans le cadre des nations industrialisées et de leurs relations avec les pays en voie de développement.

On ne peut avoir la détente ici et pas ailleurs

— Comment jugez-vous l'évolution actuelle des pays de l'Est sur le triple plan économique, idéologique et militaire ? Croyez-vous à la pérennité de la détente ?

— La détente est la politique bien établie de l'Union soviétique sous sa direction actuelle et, par conséquent, elle doit continuer. Je ne crois pas que l'U.R.S.S. veuille changer cette politique. Pour notre part, nous aimerions qu'on s'intéresse davantage du côté soviétique aux droits de l'homme et à la réduction des barrières qui empêchent de se déplacer librement entre l'Est et l'Ouest.

» Je ne pense pas être abusivement préoccupé par l'absence de progrès de la détente en ce moment-ci, bien que je croie que les Soviétiques essaieront de tirer parti des occasions qui peuvent se présenter. S'ils ont jamais eu l'idée de s'assurer la conquête de l'Ouest par la force, ils l'ont abandonnée, mais ils essayent de le faire par les idées.

— Etes-vous inquiet de la situation actuelle en Afrique ?

— Oui. Je l'ai dit à plusieurs reprises. C'est à cela que je pensais en parlant des occasions qui se présentaient. La détente est, dans une certaine mesure, indivisible. Vous ne pouvez avoir la détente en un endroit et pas dans un autre, parce que la détente est une atmosphère qui affecte nos relations partout. Je crois que l'U.R.S.S. le comprend. Je ne dénie pas à une grande puissance le droit de chercher à étendre son influence ; ce que je conteste, c'est que la détente puisse se développer, si elle aide tel ou tel mouvement avec ses armes, en vue de renverser certains gouvernements.

— Mais croyez-vous qu'il n'y ait que l'U.R.S.S. pour soutenir de tels mouvements ? Après tout, au moment de la guerre d'Angola, le Zaïre, pour ne parler que de lui, a aidé l'un des mouvements de libération.

— C'est vrai, et je ne crois pas que la détente puisse se développer dans une telle atmosphère.

— Croyez-vous qu'il y ait un espoir que les deux superpuissances puissent restreindre le soutien qu'elles donnent aux différentes forces qui s'opposent en Afrique ?

— J'espère qu'elles s'imposeront une telle restriction. Il y a des régions dans le monde où l'U.R.S.S. a pris la tête dans le passé, il y en a d'autres où ce sont les nations occidentales qui l'ont prise. Je pense que nous devrions être très prudents quant à la manière dont nous nous engagerons (*trespass*) dans des régions nouvelles.

— Quel jugement portez-vous sur l'engagement français au Zaïre ?

— La Communauté européenne a publié une déclaration à ce sujet, et je m'en tiens à cette déclaration.

Socialisme et liberté : la meilleure voie pour le monde

— Un peu partout dans le monde on entend réclamer le socialisme et la liberté. Que pensez-vous du socialisme et de la liberté ? Les croyez-vous conciliables ?

— Ils ne sont pas seulement conciliables. Ils constituent la meilleure voie pour le monde. C'est le socialisme démocratique, et cela constitue une très bonne combinaison. Bien entendu, je ne veux pas que vous en tiriez la moindre conclusion en ce qui concerne les affaires françaises, et j'espère que vous corrigerez tout ce qui pourrait donner l'impression contraire. Mais en parlant pour mon seul pays je pense que la combinaison des forces du marché et du dirigisme dans certains canaux est nécessaire. Dans cette société très complexe à laquelle nous appartenons, nous ne pouvons pas nous permettre, ou plutôt les gens ne nous laisseront pas permettre, de laisser les seules forces du marché gouverner leurs vies. C'est la tâche d'un socialisme démocratique de s'y employer en combinant cet effort avec le maximum de liberté qu'il peut assurer.

— Ne craignez-vous pas que les échecs de divers gouvernements, y compris ceux qui sont dirigés par des sociaux-démocrates, peuvent conduire certains à accepter des restrictions à la liberté ? Je prends l'exemple du secrétaire général des syndicats allemands, qui a dit récemment que si le capitalisme était incapable de résoudre les problèmes du monde moderne il faudrait essayer quelque chose d'autre.

— Oui, je crois que c'est là un véritable test pour notre société.

— Une tendance en ce sens ne se manifeste-t-elle pas en Grande-Bretagne ?

— Oui, certes, elle existe déjà. Je ne suis pas partisan d'un capitalisme libre et débridé. C'est pourquoi je me dépeins moi-même comme un socialiste démocratique. Je veux respecter la liberté, mais le peuple peut très bien nous forcer à emprunter une autre voie si nous n'y prenons garde. D'où l'importance d'une conférence comme celle que nous allons tenir pendant ce week-end. Il ne s'agit pas de consolider l'ordre existant, ni de le détruire. Notre tâche est de voir comment nous pouvons faire en sorte que nous assurions aux gens le genre d'existence qu'ils veulent. Or ils veulent une amélioration de leur standard de vie. Ils veulent des emplois. Si nous ne parvenons pas à le leur donner, d'autres apparaîtront qui le leur promettront.

Nous avons une chance de remédier à notre déclin

— Mais vous avez toujours confiance dans la possibilité de répondre à ces espoirs...

— Je ne parle que de mon pays. Nous avons une chance de remédier à l'indiscutable déclin qui a marqué ces dernières années avec la perte de l'Empire. La découverte du pétrole de la mer du Nord nous a apporté une prime sérieuse — vous notez que j'emploie le terme prime *(bonus)*; je veux dire par là quelque chose qui s'ajoute à ce que nous étions déjà en train de faire — et nous essayons maintenant cette réadaptation du système industriel. Si nous y parvenons, la chance supplémentaire que nous fournira le pétrole...

— On entend souvent dire en Europe que vous avez tendance à surestimer les possibilités ouvertes par le pétrole...

— Ce qu'il nous apporte est très important sans aucun doute : de 4 à 5 milliards de livres par an pendant dix ans. C'est appréciable, non ?

— Estimez-vous que cette perspective contribue à la montée du nationalisme écossais ?

— Celui-ci s'explique par un certain nombre de facteurs. Le pétrole a certainement été utilisé comme un moyen d'encourager le nationalisme. Mais il s'agit d'un phénomène qui s'est développé à travers le monde. Nous le constatons partout. Il existe une sorte de nationalisme régional, bien qu'il y ait là une contradiction dans les termes.

— C'est un fait que le phénomène se manifeste dans les plus grands pays parce que les décisions à prendre sont d'une trop grande ampleur. Les gens ont l'impression qu'ils n'y peuvent rien et pour cette raison préfèrent se concentrer sur ce qui intéresse leur voisinage immédiat. Et, dans une certaine mesure, le fait que c'est à Bruxelles que sont prises certaines décisions aide à développer un plus grand nationalisme.

— Cela ne devrait-il pas pousser à l'organisation de pouvoirs régionaux ? Qu'en pensez-vous ? Nous avons un débat là-dessus en France. Il est vrai que votre pays est moins centralisé que le nôtre.

— Oui, nous sommes moins centralisés. On discute un peu de ce sujet ici. Mais d'une manière générale, pour le moment — je laisse de côté l'Ecosse et le Pays de Galles, — on se demande si, au cas où nous aurions davantage de décentralisation, cela n'aboutirait pas simplement à créer un autre échelon de gouvernement. Et l'on a tendance à souligner les inconvénients de la chose plutôt qu'à en voir les avantages. Aussi je ne pense pas que nous irons bien loin dans cette direction en Angleterre.

» Mais vous entendez des Anglais dire que l'Ecosse va avoir trop d'avantages et que, par conséquent, nous devons avoir une forme ou une autre de système régional pour protéger l'Angleterre. C'est un mécanisme défensif plutôt qu'un essai d'instituer un système dont ils pensent qu'il a une valeur en soi.

Peu d'intérêt pour les élections européennes

— Vous avez mentionné les décisions qui sont prises à Bruxelles. Est-on maintenant parvenu à un accord complet en Grande-Bretagne à propos des élections européennes ?

— Non. Si je veux présenter les choses tout à fait honnêtement, je dirai qu'il n'y a pas précisément autant d'intérêt dans ce pays pour la question que certains le voudraient. Je ne peux prétendre qu'il existe un désir généralisé de nous voir nous engager aussi rapidement que possible dans ce genre d'élections.

— Quelle est la perspective la plus probable quant au système électoral ?

— Il est trop tôt pour le dire. Il me semble que le système traditionnel — (N.D.L.R. : le scrutin uninominal à un tour) — aurait nombre de partisans, mais il est bien difficile à appliquer avec de si vastes circonscriptions — sept cent cinquante mille électeurs pour un homme. Le manque d'enthousiasme pour de telles circonscriptions explique qu'on envisage un système proportionnel : mais les gens trouvent qu'il donne trop de pouvoir aux partis. D'une manière générale, on peut dire que ceux qui s'intéressent à la question voient mieux les problèmes que les solutions.

— Comment caractérisez-vous les relations franco-britanniques ?

— Depuis la visite du président Giscard d'Estaing ici l'an dernier, j'ai l'impression qu'elles sont très bonnes. Je ne sens aucune espèce d'inhibition dans mes rapports avec vos dirigeants, qu'il s'agisse du président de la République, de M. Barre, et je suis toujours très heureux de pouvoir parler avec eux de n'importe quel sujet qu'ils désirent aborder. Notre approche est tout à fait ouverte. Je pense que la visite de M. Giscard d'Estaing a vraiment marqué un tournant dans nos relations.

Nous n'aimons pas la politique agricole commune actuelle

— Il y a cependant en France bien des hésitations à l'égard de la Grande-Bretagne. Notamment quant à la manière dont vous traitez la politique agricole commune... On pourrait croire que vous n'avez pas encore renoncé à toute idée de la torpiller...

— Nous n'aimons pas la politique agricole commune telle qu'elle se présente actuellement. Soyons bien clairs. Nous pensons qu'elle a été conçue bien davantage dans l'intérêt des producteurs que dans celui des consommateurs. Il se trouve que nous sommes une nation de consommateurs. La France aussi, mais il est vrai que vous avez beaucoup plus de producteurs que nous...

— Et les producteurs appartiennent plutôt à la majorité...

— Oui. L'une des raisons pour le relatif manque d'enthousiasme qui existe actuellement ici vis-à-vis de la Communauté est que le public a tendance à rejeter sur elle la responsabilité de la hausse des prix agricoles. A un tel point que bien que nous nous soyons engagés à appliquer la politique agricole commune, il faut bien admettre que nous ne l'aurions pas inventée si nous avions été là au début de la C.E.E. Cela dit, je n'ai pas noté la moindre hésitation, de la part des gens qui vont à Bruxelles, à combattre pour leurs propres intérêts. Quelquefois ils les dissimulent sous un langage qui tend à faire croire qu'ils se battent pour la Communauté elle-même. Peut-être ne sommes-nous pas aussi bons à ce jeu que nous devrions l'être...

— Le Labour est divisé, il perd pratiquement toutes les élections partielles. L'endettement de la Grande-Bretagne est considérable. Le nationalisme écossais et gallois, la guerre civile en Ulster font peser une menace sur l'unité du royaume. Et cependant vous restez au pouvoir. Sur quels éléments vous appuyez-vous pour croire à un redressement de la situation ?

— La raison pour laquelle je reste est ma conviction profonde qu'il n'existe pas de politique meilleure et que le Labour Party est le plus capable d'appliquer cette politique. Je ne suis pas d'accord avec toutes vos hypothèses. Nous avons arrêté une politique sur laquelle nous misons pour assurer le rétablissement économique et j'ai confiance que nous y arriverons. Nous lutterons durement pour y parvenir.

— Comment marche votre accord avec les libéraux ?

— Je fais de mon mieux pour qu'il marche. Et comme ils en font autant, je pense qu'il tiendra jusqu'à l'automne, moment où nous ferons le point à ce propos.

— Aimez-vous le pouvoir ? Qu'avez-vous appris en l'exerçant ?

— Je vais vous dire ce que j'ai appris. J'ai appris que vous êtes loin d'avoir autant de pouvoir qu'on peut le croire. Le pouvoir est très diffus dans le système complexe de société que nous avons, et il y a de grandes limites. A vrai dire, je le savais déjà. Est-ce que j'aime le pouvoir ? Euh...

— Probablement oui ?

— Je suppose que la réponse est oui. Oui. Disons que j'ai un métier qui mérite vraiment d'être accompli, que je peux le faire, que mes collègues pensent qu'il y a des choses que je peux faire, puisqu'ils m'ont choisi comme leader du parti, et, par conséquent, j'essaie de faire ce travail. Si vous me demandez si cela m'ennuierait de l'abandonner. Sauf si j'étais battu dans une élection, la réponse est non. J'ai occupé les principaux postes gouvernementaux : intérieur, finances, Foreign Office, pendant longtemps. Je ne pense pas ue rester en fonctions soit siimportant pour moi à présent. Je prendrai ma retraite à la campagne, où une très agréable maison m'attend. Mais je pense que maintenant je me soucie de l'avenir de ce pays — j'espère que je ne fais pas que rationaliser mes désirs — et j'aimerais m'en occuper aussi longtemps que les électeurs me permettront de le faire.

L'avenir de la Grande-Bretagne

— Quel avenir envisagez-vous pour la Grande-Bretagne?

— Je pense que nous avons un avenir très important comme un membre très fort de la Communauté, parce que nous jouons un rôle essentiel dans les relations entre les principales puissances de l'Europe dans son ensemble, ce qui inclut l'Union soviétique. Nous avons une tolérance envers la vie — le monde pourrait peut-être en montrer davantage — et je constate qu'à travers le monde, sans être trop arrogant, beaucoup de gens pensent que ce pays — comme la France — a beaucoup d'expérience : nous comprenons comment fonctionnent les pays d'outre-mer. Nous n'avons pas tellement d'intérêt personnel dans l'affaire. Pour cette raison, ils veulent voir notre influence outre-mer se renforcer. Il me semble qu'ils ne cherchent pas seulement à nous flatter. Si nous étions encore à l'époque du vieil empire britannique, ils ne le diraient probablement pas. Je serais vraiment heureux que nous puissions jouer notre rôle dans ce domaine. Le mois prochain, de même que vous avez votre « sommet » des francophones, nous avons notre conférence du Commonwealth, qui réunit trente-six nations.

— Idi Amine viendra-t-il ?

— Je vous dirai cela le jour où la réunion commencera...

» Oui, ce pays a un bel avenir. Nous avons eu un moment de guigne ; la France aussi. Toutes les nations ont des hauts et des bas. Mais je prends une vue suffisamment large de l'histoire. Je crois que je connais mon pays assez bien pour pouvoir dire ici qu'il va s'en sortir.

— Voyez-vous un autre sujet dont vous souhaiteriez parler ?

— Nous n'avons rien dit sur les relations Nord-Sud. Ma préoccupation à ce propos est le grand déséquilibre qui existe entre les surplus des pays pétroliers et les déficits des pays de l'O.C.D.E. comme des pays en voie de développement.

Nous devons tâcher de trouver une solution à cela. Laissez-moi poser le problème de cette manière, si je peux : c'est une pensée à demi formulée. Si les nations fortes disent : nous ne pouvons pas nous développer plus vite parce que nous nous exposerions au risque d'inflation, quelles mesures prendrons-nous alors ? L'énorme déséquilibre qui existe maintenant peut nous conduire au protectionnisme, à davantage de chômage et de récession. Je pense que c'est ainsi que nous devrions formuler les choses. C'est une des principales questions dont devrait débattre le « sommet ». Je pense que c'est un réel problème. Les uns ont des surplus, les autres des déficits. Il faut les marier. Dans une certaine mesure, le Fonds monétaire international a accompli certains pas dans cette direction. J'espère qu'il va continuer. Il y a ces nouvelles facilités sur lesquelles nous nous sommes entendus. Mais il faut que nous prenions conscience de l'urgence de cette affaire. A défaut, je crains que 1978 ne soit pas la meilleure année que le monde ait jamais vue.

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE.





EUROPE

DEUX POINTS DE VUE SUR « LA TRICHERIE »

L'article de M. Michel Debré, « La tricherie », publié dans « le Monde » du 2 mai 1977, continue de susciter de vives réactions, tant sous forme de lettres que de propositions d'articles. Nous publions ci-dessous deux points de vue critiques, l'un de M. Michel Drancourt, l'autre de M. Jean Feidt.

L'erreur

par

MICHEL DRANCOURT (*)

QUEL dommage de voir Michel Debré gâcher son talent à s'opposer à l'Europe, c'est-à-dire à la survie de la France !

Il part en guerre contre l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Mais a-t-il jamais compris que sans un « plus » politique le progrès économique de l'Europe était compromis, et que, sans Europe *économique organisée, il n'y avait* pas d'espoir pour l'économie française ?

Pour sauver ce qui peut l'être de *la sidérurgie, il faut un système de* prix et de protection au niveau européen. Comment peut-on imaginer mettre d'accord des techniciens français et allemands sans un début de pouvoir politique ? Chacun sait, en effet, qu'il suffit de mettre des techniciens ensemble pour n'avoir jamais de solution.

De même pour le vin, les fruits ou les importations déloyales en provenance d'Asie et d'ailleurs (les pays de l'Est ont une forte propension à cesser les prix de certains marchés).

Si l'on dépasse les crises sectorielles pour aborder les grands problèmes des années à venir, l'emploi, l'équilibre écologique, la lutte contre l'inflation, les nouvelles disciplines monétaires, comment peut-on trouver des solutions solides sans un minimum de pouvoir politique européen ?

La monnaie ? Les Américains restent maîtres du jeu, mais ils ont mis fin, pour eux, aux disciplines du système qu'ils continuent d'imposer depuis le 15 août 1971. Certes les Allemands, avec le mark, sont en mesure de transformer l'Italie en colonie monétaire, et, demain, la Grande-Bretagne. Mais ni le mark ni le franc, quand il se porte bien, ne sont à même, séparés, d'équilibrer le pouvoir monétaire américain épaulé par les pétro-dollars. Pour être un interlocuteur valable de Washington, il faut avoir un poids politique. Bonn n'en a pas. Paris, qui avait l'illusion d'en avoir, n'en a guère. Sans union politique, ils peuvent parler ou subir. C'est tout.

L'emploi ? Nous sommes entrés dans une nouvelle croissance — réclamée à grands cris par les inquiets de l'avenir. De nouveaux pays s'industrialisent. Nous devons nous en réjouir : les riches que nous sommes ont intérêt à être entourés de riches. Mais cette évolution heureuse touche de plein fouet toute une série d'activités. Il faudra moduler les règles de la concurrence et concevoir, partout où cela sera nécessaire, des reconversions à l'échelle européenne. Le faire au niveau d'un seul pays n'a aucun sens : les données sont mondiales, les réponses ne peuvent pas être nationales.

La pollution ? Il y a dix ans, nous avions montré, Louis Armand et moi, dans *le Pari européen* (toujours actuel) que vouloir entreprendre l'assainissement du Rhin morceau par morceau, le suisse, l'alsacien, le rhénan, le hollandais, était une vue de bureaucrates obtus. Le Rhin est toujours pollué ; les bureaucrates sont toujours obtus, et Michel Debré, faute d'avoir l'intelligence des phénomènes de la fin du vingtième siècle, leur apporte sa caution.

Ce qu'il ne comprend pas, pas plus que Georges Marchais dont il est l'allié objectif (nationalisme = nationalisation), c'est que sans un progrès politique européen les meilleures de nos entreprises seront contraintes au protectionnisme. Pour jouer, avec succès, le jeu du grand marché qu'elles ont mené — et qui a favorisé l'amélioration du niveau de vie française, — il faut des règles communes qui s'imposent à tous. Bien sûr, on peut préférer l'Hexagone, mais à quel prix ! Finies les baisses de prix en termes réels ; fini l'enrichissement par l'échange ; finie l'initiative créatrice ! Si l'on veut poursuivre l'adaptation de l'économie française aux disciplines positives de la concurrence et de l'échange (donc des libertés), il importe de construire un véritable Marché commun. Faute de l'instaurer en Europe, il n'y a pas, il n'y aura pas d'industrie informatique européenne, d'industrie aéronautique européenne, de technologie avancée européenne... et demain il n'y aura même plus d'industrie automobile européenne ! Nous, chefs d'entreprise, ferons tous la queue pour nous concilier les grâces de tel groupe américain, voire japonais, ou celles d'un caïd du ministère de l'industrie revu et corrigé par le programme commun. C'est peut-être cela que veut Georges Marchais. Mais Michel Debré ?

Le risque dépasse les techniques de pointe. Nos progrès — considérables n'en déplaise aux « pleure-misère » — sont avant tout le résultat du peu d'Europe qui a pu se mettre en place et de la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs français. Le Marché commun au rabais que les nationalisations en tout genre n'ont pas pu tuer dans l'œuf représente la moitié de nos exportations. Or, à refuser son évolution politique, les échanges vont se gâter. Quand la crise menace, chacun espère l'exporter chez son voisin en ayant l'illusion d'y échapper ! Cela est en train de se produire !

Il est grand temps de provoquer une innovation politique majeure pour que les difficultés soient affrontées au niveau où elles surgissent, celui des grands espaces. La réalité économique, technique, industrielle, commerciale, est planétaire ; l'organisation est nationale. En attendant l'organisation mondiale, sachons au moins inventer l'organisation européenne !

Refuser l'effort dans cette voie, c'est tomber dans le panneau des dirigistes qui ont besoin de frontières pour construire leur despotisme de la médiocrité (c'est tellement commode de refuser la confrontation !).

En sens inverse, vouloir le progrès politique de l'Europe, c'est donner une véritable chance aux Européens de surmonter la crise d'adaptation que nous affrontons et d'exercer un rôle réel dans le monde.

Faute d'Europe, nous sommes déjà des nains politiques et risquons de devenir des nains en tout. Est-ce que Michel Debré veut nous transformer en nains ?

(*) Membre du Mouvement européen. Auteur avec Louis Armand du *Pari européen* (1967).

La passion de se tromper

par JEAN FEIDT (*)

A en croire M. Michel Debré, les traités sont faits pour n'être point lus et encore moins appliqués, du moment qu'ils concernent une Assemblée élue au suffrage universel. Certes, des voix se sont élevées pour réclamer, à la faveur de l'élection, une extension des pouvoirs. Pour ceux qui connaissent le Parlement européen, la simple application des compétences actuelles suffira bien à la tâche de l'Assemblée élue.

Mais, si l'on se réfère à la tradition parlementaire, serait-il illégitime qu'une Assemblée élue veuille fonder ses compétences et ses pouvoirs sur le suffrage de ceux qui l'ont élue ? Ou bien y aurait-il, selon les circonstances, une sorte d'illégitimité du suffrage universel, alors que dans d'autres cas, par exemple en matière de référendum, le fondement en serait juste ?

Il est grave de diviser la qualité du suffrage populaire en fonction d'opportunités plus ou moins aléatoires.

Complicité de la future Assemblée européenne avec les autorités communautaires, craint encore M. Debré... La montre devrait être remise à l'heure. Il y a beau temps que la Commission ne rêve plus d'être un gouvernement fédéral, comme il y a plusieurs années, que le conseil des ministres, composé de représentants des gouvernements des Etats membres, a noué un dialogue régulier avec le Parlement européen.

La Commission, pour l'essentiel, ne fait qu'informer de ses intentions, de ses propositions et de ses constatations. Pour le surplus, même avec une Assemblée élue, chaque membre du conseil des ministres restera politiquement responsable devant son Parlement national.

Il reste à souhaiter que ce contrôle politique soit plus fréquent et plus fécond qu'il ne l'est actuellement. La distance qui s'est établie progressivement entre le Parlement et la Commission est en fonction directe de l'amélioration, au moins formelle, de la relation entre l'Assemblée européenne et le conseil des ministres. Le projet d'élection n'envisage aucune modification des pouvoirs du conseil qui, en tout domaine, a une vaste compétence de décision et donc de blocage.

Stigmatisant le rôle de la Cour de justice, M. Debré ne devrait pas oublier que le gouvernement français n'a jamais refusé d'appliquer l'un de ses arrêts. Il lui est même arrivé, à l'époque du général de Gaulle, d'annuler certaines mesures prises pour protéger le franc, afin d'éviter d'être condamné devant la Cour...

Grande affaire que l'argent... Le Parlement européen, selon une procédure lourde et compliquée, vote le budget communautaire.

A ce jour, il a plutôt fait montre d'un souci d'économies que les groupes socio-professionnels et la Commission des Communautés européennes ont plutôt regretté. Quant aux décisions de recettes, elles existent partiellement : tarif extérieur commun, prélèvements agricoles, ressources propres et pourcentage de la T.V.A. à déterminer.

Il n'y a donc rien de mystérieux dans cette espèce de manichéisme destructeur que M. Debré prête au Parlement européen.

Pour ce qui est des exemptions fiscales des fonctionnaires, M. Debré devrait vérifier son information, car elle est totalement fausse. Il devrait savoir que dans sa structure le statut des fonctionnaires des Communautés européennes est proche de celui qui est appliqué aux fonctionnaires français.

La situation matérielle future des parlementaires élus est inconnue, car elle n'a été ni fixée ni préparée. Là aussi, l'information passionnelle est controuvée.

A plusieurs reprises, M. Debré loue l'attitude britannique selon laquelle la Chambre des communes resterait maîtresse de l'application des décisions communautaires. C'est là un principe respectable. Mais la logique implique que l'on confie au Parlement français des pouvoirs, des compétences et une liberté analogues à ceux de la Chambre des communes.

Personne n'a le monopole du patriotisme. Les nationalistes encore moins que les autres. Car ils trichent avec la réalité. Ils préfèrent le rêve du passé à la réalité du présent.

Il est difficile que tout un procès soit fait sur la base de pétitions, de principes ou d'informations erronées ou fausses, à tous ceux, élus, citoyens, fonctionnaires européens ou non, qui, à des titres divers, sont soucieux des intérêts de la France.

Il est toujours dangereux d'exciter la passion nationaliste. Celle-ci d'ailleurs mène parfois à Bruxelles.

Il y a près d'un siècle, c'est là que le général Boulanger avait choisi de mourir, mais par amour.

Lui aussi, il avait été possédé par la passion de se tromper.

(*) Membre de la commission exécutive du parti socialiste de Meurthe-et-Moselle, président (faisant fonction) du comité du personnel du Parlement européen.

EUROPE

L'ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

M. Debré propose une renégociation du traité

M. Michel Debré, qui a fondé le 20 janvier dernier le Comité pour l'indépendance et l'unité de la France (1), a présidé mercredi 4 mai l'assemblée générale de cette organisation. Celle-ci a essentiellement examiné le projet de ratification du traité relatif à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, qui constituerait « un péril ». En effet, selon M. Debré, « *ce projet, tel qu'il est, mal conçu, mal préparé, imprécis dans ses conséquences, constitue une atteinte à l'indépendance de la République* ». Selon l'ancien premier ministre, « *il ne saurait y avoir une seule conception de l'Europe* », et ceux qui ne veulent pas croire à l'Europe supra-nationale ne sont pas *forcément* anti-européens. Or, pour M. Debré, « *l'Europe qui nous est présentée est la négation des nations, et la France a une exigence de défense et de diplomatie qui lui est propre* ».

L'ancien premier ministre propose qu'une renégociation soit entreprise avec les autres partenaires de l'Europe des « Neuf » afin d'introduire dans le tratié de Rome le protocole additionnel suivant :

« *Les hautes parties contractantes, désirant assurer le respect des compétences attribuées à l'assemblée par le traité, sont convenues des dispositions ci-après, qui seront annexées à ce traité :*

« *Article premier. — L'Assemblée se réunit de plein droit chaque année, en trois sessions ordinaires d'une durée d'un mois chacune.*

» *Des sessions extraordinaires de même durée ou d'une durée moindre peuvent être décidées par le conseil.*

» *Art. 2. — L'ordre du jour des sessions de l'Assemblée est arrêté par le conseil.*

» *Au cours de chaque session ordinaire, une séance par semaine est réservée aux questions des membres de l'Assemblée et aux réponses de la commission. Ces réponses ne sont pas sanctionnées par un vote.*

» *Art. 3. — La législation de chaque Etat détermine si le mandat de représentant de l'Etat à l'Assemblée européenne peut ou ne peut pas être cumulé avec le mandat de membre d'un Parlement national ou avec tout mandat à caractère électif.*

» *Art. 4. — Les incompatibilités et les inégibilités demeurent du domaine de la législation nationale.*

» *Art. 5. — Les membres de l'Assemblée perçoivent une indemnité pendant la durée de la session à laquelle ils participent.*

» *Art. 6. — Sur recours formé par un Etat membre, la Cour de justice peut être appelée à contrôler la conformité des actes de l'Assemblée aux dispositions du traité qui fixent ses compétences, ainsi qu'aux dispositions qui, tel le présent protocole, sont annexées à ce traité.* »

M. Michel Debré redoute également que la création de circonscriptions régionales dans lesquelles seraient élus les députés à l'Assemblée européenne ne constitue « *une marche vers le démembrement national* ». C'est pourquoi il propose qu'un article additionnel soit ajouté à la loi relative à l'élection des représentants français à l'Assemblée européenne, qui serait ainsi rédigé :

« *Aucune modification à la présente loi, qui comporterait directement ou indirectement création de circonscriptions régionales, ne pourra être acceptée par le gouvernement au titre de la procédure électorale uniforme prévue à l'article 138 du traité instituant la Communauté économique européenne.* »

M. Debré va adresser ces projets au premier ministre et à tous les groupes parlementaires. Il a enfin indiqué que si le gouvernement ne prenait pas ses propositions en considération, il voterait contre son texte et il a assuré qu'il « *ne serait pas seul à le faire* ».

(1) CIUF, 52, avenue de Suffren, 75015 Paris. Tél. 306-39-65.

Grande-Bretagne

Un coup d'éclat de la reine

De notre correspondant

Londres. — C'est par un coup *d'éclat politique que la reine* Elizabeth a inauguré, mercredi *4 mai, les fêtes marquant le* 25e anniversaire de son acces*sion au trône. Elle s'est rendue* au palais de Westminster pour y recevoir « *les humbles congratulations* » des pairs du royaume et de « *ses fidèles Communes* » au cours d'une de ces impressionnantes cérémonies dont les Britanniques ont gardé le secret.

De façon inattendue, dans sa réponse à « l'adresse du loya*lisme* », *elle a fait allusion à* quelques problèmes brûlants *comme celui de la dévolution* des pouvoirs à l'Écosse et au *Pays de Galles. Après avoir in*diqué qu'elle peut comprendre *la renaissance des* « *aspirations nationales* », elle a poursuivi : « *Mais je ne peux pas oublier que j'ai été couronnée reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne...* » Après une légère pause, elle ajouta : « *...et de l'Irlande du Nord.* » Cette phrase a déclenché sous les voûtes anciennes la vague de « hear, hear » qui est ici le signe d'une approbation à la fois enthousiaste et discrète.

En ce jour où les nationalistes écossais fêtaient *leur succès aux* élections locales et où Belfast *était paralysée par une grève* des extrémistes protestants, la reine *a formulé le vœu que son* jubilé soit l'occasion pour tous les citoyens *de se souvenir des* « *bénéfices que l'Union a apportés* » *au pays lui-même et à ses* relations internationales.

Une telle intervention de la souveraine a quelque peu surpris les milieux politiques. A Downing Street, on déclare qu'il s'agissait d'un « *discours personnel* ». Si le texte en a naturellement *été communiqué au premier* ministre, celui-ci n'avait pas à *donner son approbation.* Les experts en matière constitution*nelle rappellent* que si la reine n'a pas l'habitude de s'aventurer dans des controverses politiques, elle garde en la matière le droit d'être consultée et de formuler « *des conseils et des avertissements* ». Les porte-parole du parti nationaliste écossais ont vivement réagi : à leur avis, une Ecosse indépendante devrait faire partie du Commonwealth et rester sous la couronne britannique ; néanmoins, ont-ils souligné, s'ils étaient contraints de choisir entre l'indépendance et la couronne, ils n'hésiteraient pas...

La reine a rappelé aussi qu'il y a vingt-cinq ans elle se trouvait encore à la tête d'un empire, qui a fait place depuis au Commonwealth, de trente-six nations indépendantes réparties sur les cinq continents. Aussi le Royaume-Uni a-t-il établi de nouveaux liens avec les pays voisins en Europe. « *C'est peut-être,* dit-elle, *la plus importante décision prise durant mon règne.* »

JEAN WETZ.

République fédérale d'Allemagne

Mort de l'ancien chancelier fédéral Ludwig Erhard

M. Ludwig Erhard, ancien chancelier d'Allemagne fédérale, est mort jeudi 5 mai, très tôt dans la matinée, à l'hôpital Elizabeth de Bonn, où il avait été transporté d'urgence à la suite d'une crise cardiaque. Depuis plusieurs mois, son état de santé donnait de vives inquiétudes. Agé de quatre-vingts ans, M. Erhard avait été victime, en mars, d'un accident d'automobile à Düsseldorf, au cours duquel il avait eu une côte cassée et dont il était sorti assez ébranlé. Il avait dû être hospitalisé à plusieurs reprises depuis cette date.

M. Kohl, président de la C.D.U., a déclaré en apprenant la mort de M. Erhard : « Avec lui, la démocratie chrétienne perd un ami fidèle et un combattant infatigable de la liberté. Par son engagement en faveur de l'économie sociale du marché, il a apporté une contribution essentielle à la reconstruction de l'Allemagne. »

Le chancelier du « laisser faire »

Les années de récession et de difficultés avaient fait du père un peu oublié du « miracle allemand » *le survivant d'une sorte de belle époque défunte à laquelle présidait ce symbole ventripotent et têtant cigare de la société d'abondance. Le fils de Wilhelm Erhard,* « blanchisseur en gros et en détail à Fürth », *était d'ailleurs plutôt, au début du siècle, promis au monde modeste du* « Bonheur des dames », *et s'y était préparé par l'école de commerce. Mais une blessure reçue à Ypres pendant la première guerre mondiale lui laisse des loisirs à l'hôpital et lui permet de découvrir l'économie politique.*

A l'université de Francfort, il prépara sa thèse sous la direction du professeur Oppenheimer, qui tente de marier dans ses cours capitalisme et socialisme. Il dirige ensuite un institut d'études de la consommation et devient professeur. En 1933, il refuse d'adhérer au parti national-socialiste ou à l'une des organisations sœurs. Il traverse la guerre discrètement. Il adresse toutefois aux conspirateurs qui entourent le Dr Goerderler un mémorandum sur le redressement économique de l'Allemagne qui commence par la phrase : « Puisqu'il est désormais incontestable que la guerre est perdue... »

La Soziale Marktwirtschaft — *économie sociale de marché — est, plutôt que la découverte d'un théoricien, l'acte de foi d'un croyant. Révélation de l'ordre naturel, et non découverte théorique. Le professeur Erhard n'a jamais été un homme d'équation et l'abstraction économique lui pèse. Pour aborder l'économie, il exalte les vertus de la* « confiance » *et il emploie volontiers le mot vieilli de* Gläubigkeit, *qui désignait cette piété de type religieux. L'économiste est alors ce qu'était le souverain pour les physiocrates : le héraut d'un ordre naturel chargé de promulguer les desseins de la Providence :* « Il est presque tragique d'avoir à le reconnaître : nous avons subi une telle déformation intime que nous ne sommes plus capables de concevoir l'ordre autrement que comme organisation. » *Telle est la base idéologique de* « *l'école de Fribourg* » *à laquelle se rattache le professeur Erhard.*

« Je ne crois pas au miracle. Ce qui s'est produit en Allemagne n'était pas un miracle, et il n'y aura pas de miracle à l'avenir non plus sur le plan de la réunification », *dira-t-il après ses premiers succès. Responsable de la section* « *Monnaie et crédit* » *de l'éphémère bizone, il prône le libéralisme dans un pays ravagé, avec une totale conviction.*

Au second congrès de la C.D.U. de zone britannique, le 28 août 1948, il déclare : « En prenant le tournant de la politique économique autoritaire à l'économie de marché, nous avons fait beaucoup plus qu'introduire une mesure économique au sens strict... Nous avons fondé la vie économique de notre société sur de nouvelles bases, nous lui avons fait prendre un nouveau départ. »

Il se heurte aux sociaux-démocrates, à qui leur chef, Kurt Schumacher, avait donné pour slogan dès la fin de la guerre : « Une économie, un centre, un plan ».

Le « lion de caoutchouc »

Mais les faits lui donnent raison : levée des restrictions alimentaires dès 1949, salaires égaux à ceux de l'avant-guerre en 1950, excédent d'exportation dégagé en 1952, première production d'acier d'Europe en 1955, deuxième réserve d'or du monde en 1957, production industrielle supérieure à celle de l'Angleterre en 1960. Il n'y a pas d'année qui n'apporte son record et qui ne vienne renforcer l'attachement de l'électeur pour le « *numéro deux* » *de la C.D.U. et son ministre des finances.*

Le chancelier Adenauer, en passant le flambeau à son principal collaborateur, espérait-il qu'il s'y brûlerait les doigts ? C'est plus que probable. « Vous avez conquis et fait naître la confiance, comme il m'a bien rarement été donné de le voir chez un homme », *lui dit-il lors de son soixantième anniversaire. Mais il n'alla pas plus loin dans l'éloge.*

Il était bien difficile de succéder, après quatorze ans de règne, au vieillard cassant et glacé de la chancellerie. Après une lune de miel avec le pouvoir, où l'opinion apprécia son style débonnaire, M. Erhard offrit le spectacle pitoyable d'un crédit en constante érosion. Le « Gummilowe » (Lion de caoutchouc) *n'était pas fait pour la première place. Ce théoricien du* « *laisser faire* » *ne savait ni terminer une discussion, ni réduire au silence un ministre, ni mener à son terme l'examen d'un problème. Il en fit la preuve et, pour la première fois dans l'histoire de la République fédérale, fut déposé par son parti avant de se voir choisir, en M. Kiesinger, un successeur réputé plus adroit mais qui ne devait pas mieux réussir sa sortie de scène.*

Lasse du père fouettard, l'Allemagne d'Adenauer s'est donc donné, tour à tour, deux maîtres complaisants qu'elle ne parvint pas à estimer. Du moins, Ludwig Erhard, à la différence du nazi repenti et ondoyant qui prit sa place, n'aura été perdu que par son manque de caractère.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

[Né le 4 février 1897 à Fürth, près de Nuremberg, en Bavière, M. Ludwig Erhard s'engage dans l'artillerie durant *la guerre de 1914-18 et est blessé à Ypres.* Professeur d'économie politique, il est nommé coordonnateur économique pour *les zones américaine et britannique d'oc*cupation, en mars 1948. En 1949, Konrad Adenauer lui demande de rejoindre les chrétiens-démocrates et de prendre en charge le ministère de l'économie de la jeune République fédérale, poste qu'il devait occuper jusqu'en 1963. Devenu chancelier fédéral, il a dirigé le gouvernement ouest-allemand jusqu'au 1er décembre 1966.]

DANS SES RÉVÉLATIONS A L'HEBDOMADAIRE ITALIEN « PANORAMA »

M. Kaplan affirme que Staline songeait à prendre l'initiative d'une troisième guerre mondiale

De notre correspondant

Rome. — Dans son prochain numéro, qui sera en vente le vendredi 6 mai, l'hebdomadaire italien « Panorama » commencera la publication d'une série d'articles de M. Karel Kaplan. Cet ancien responsable du parti communiste tchécoslovaque, résidant actuellement à Munich, y fait des révélations sur Staline (qui voulait prendre l'initiative d'une troisième guerre mondiale au début des années 50), sur les circonstances de la mort de Jan Masaryk en 1948, sur la « véritable » histoire des Rosenberg, sur la métamorphose du diplomate américain Noël Field, sur les services secrets tchèques et le fonctionnement du Kominform. L'intérêt de ces révélations réside dans la personnalité de leur auteur, qui eut accès pendant le printemps de Prague à toutes les archives du comité central de son parti, avec pour mission de faire la lumière sur les procès politiques qui avaient précédé cette période.

Spécialiste d'histoire contemporaine au comité central, M. Kaplan avait déjà eu l'occasion, en 1963, de consulter les archives du parti. Mais de façon très partielle, puisque le secrétaire général de l'époque, M. Novotny, ne voulait éclaircir que les circonstances d'un seul procès, celui des nationalistes slovaques. La commission d'enquête à laquelle appartenait M. Kaplan réussit alors à démontrer l'innocence d'un des principaux accusés, l'actuel président de la République, M. Gustav Husak. *Panorama* se demande, du reste, *si ce n'est pas à M. Husak* que M. Kaplan doit d'avoir pu émigrer : l'actuel président et chef du parti se serait assuré ainsi un témoin à l'étranger, au cas où l'aile dure du P.C. chercherait à relancer cette vieille affaire.

Ce n'est qu'en avril 1968 que M. Kaplan eut accès à toutes les archives du comité central. Une seule restriction : aucun document ne devait sortir de l'immeuble ni être photocopié. Pendant quatre mois, à raison d'une douzaine d'heures par jour, M. Kaplan et ses collaborateurs purent consulter des milliers de textes inédits et noter ce qu'ils voulaient. En outre, jusqu'en avril 1969 — date de sa destitution, — le président de la commission de contrôle et de révision du comité central (M. Kaplan avait été nommé à ce poste en août 1968) put interroger à loisir divers protagonistes de l'époque des grandes purges, parmi lesquels M. Novotny et le général Cepicka, ministre de la défense de 1950 à 1956 et gendre du défunt président Gottwald. Il en résulta un document de trois cents pages sur les procès politiques, appelé *Rapport Piller* (du nom du responsable politique de la commission), dont seule la troisième version — fortement expurgée par M. Kaplan lui-même, à la demande des Soviétiques — fut publiée en Europe après le printemps de Prague.

Séances agitées au Kominform

M. Kaplan s'est vu confisquer par la police, le 30 janvier 1972, quatre gros dossiers de notes. Et à sa sortie de Tchécoslovaquie, il y a quelques mois, on contrôla minutieusement ses bagages. Mais près de six mille pages, cachées en lieu sûr, allaient lui être expédiées à Munich. Le début de son récit, publié cette semaine, contient d'ailleurs des citations, et les sources sont indiquées avec précision.

Anticipant sur les futurs articles de M. Kaplan, *Panorama* révèle, *entre autres,* que les séances du Kominform furent beaucoup plus agitées qu'on ne le pensait et que les dirigeants tchèques savaient dès 1955 toute la vérité sur les procès politiques (dont le procès Slansky de 1952) *et sur le rôle déterminant* qu'y jouèrent des conseillers soviétiques. M. Kaplan estime, d'autre part, que Jan Masaryk n'avait pas été jeté par la fenêtre de son appartement *le 10 mars 1948, mais* qu'il s'était bel et bien suicidé. A preuve, la copie d'une lettre datée du 7 mars et adressée à Staline, dans laquelle le ministre des affaires étrangères tchécoslovaque écrivait : « *Quand vous lirez ces lignes, je ne serai plus ici.* » M. Kaplan en déduit que « *Masaryk méditait son suicide* ». Faut-il s'étonner, avec *Panorama,* que les Soviétiques n'aient jamais utilisé ce document ? Ou y voir, au contraire, la confirmation que la thèse du meurtre les avantageait puisque le suicide aurait démontré une volonté de résistance au régime communiste qu'ils niaient ?

Le premier article de M. Kaplan est consacré aux plans de Staline. Celui-ci, écrit-il, était convaincu aussitôt après la guerre de pouvoir dominer l'Europe sans recourir aux armes. Et cela par l'instauration progressive du modèle soviétique. M. Kaplan raconte notamment un épisode du voyage a Moscou, en 1946, de M. Harold Laski, président du parti travailliste britannique. Ce dernier, au cours d'une séance de cinéma, *fut discrètement* invité à quitter la salle et à rejoindre Staline qui lui fit de grandes déclarations sur la capacité de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne d'assurer la victoire du socialisme en Europe. Le dictateur du Kremlin émit également, au cours de cette conversation, l'opinion qu'il existait diverses voies d'accès au socialisme. Cela, nous apprend M. Kaplan, devait être confirmé en septembre 1946 au comité central du P.C. tchécoslovaque par son président Gottwald : « *Je peux vous assurer que moi aussi, durant ma dernière visite à Moscou, j'ai parlé avec Staline de ce problème. Le camarade Staline me dit que, comme l'expérience l'a démontré et comme l'enseignent les classiques du marxisme-léninisme, il n'existe pas une seule voie obligatoire qui passe par les soviets et la dictature du prolétariat, mais que dans certaines circonstances particulières il peut y avoir aussi d'autres voies au socialisme.* »

L'ANCIEN FONCTIONNAIRE TCHÉCOSLOVAQUE A-T-IL PARLÉ DES ROSENBERG ?

Contrairement à ce qu'indiquait le magazine américain *Time* dans sa livraison du 9 mai, M. Kaplan n'aurait jamais affirmé que les époux Rosenberg étaient des « agents » travaillant pour la Tchécoslovaquie, précise la rédaction de *Panomarama* (*le Monde* du 4 mai). D'ailleurs l'article de *Time* contient plusieurs autres inexactitudes, précise l'hebdomadaire.

Selon des amis de M. Kaplan, celui-ci aurait même déclaré à M. Mader, chef du bureau de Bonn du magazine, qui l'interrogeait *sur les Rosenberg* : « *Nous ne parlerons pas de cela.* » *Quant aux autres inexac*titudes, l'une d'entre elles concer*nerait en particulier le para*graphe consacré à M. Dubcek

Le tournant de 1947

Selon M. Kaplan, il y avait *alors au Kremlin deux concep*tions pour réaliser le socialisme en Europe : celle, plus dure, de Molotov, et celle de Staline, mais les deux thèses n'étaient pas « *différentes au point d'obliger Staline à liquider ses adversaires* ». *Lui-même,* d'ailleurs, changea progressivement d'attitude après avoir constaté que les communistes italiens et français étaient écartés du pouvoir, que le président Truman se montrait très ferme et que le plan Marshall *réussissait. Il commença* par accentuer l'emprise soviétique sur les pays de l'Est, mais sans se départir encore de sa conception défensive.

Le premier tournant daterait de 1947. Rencontrant, en septembre de l'année suivante, Gottwald, Staline lui dit que l'armée soviétique finirait par se heurter aux Américains (et non plus aux Allemands, comme il l'affirmait précédemment). Mais, jusqu'en 1949, « *il pensait davantage à la* dirigeants de l'Armée rouge ainsi M. Kaplan. « *En cas de conflit, Staline pensait que les masses populaires des pays d'Europe occidentale seraient entrées dans la bataille contre les Etats-Unis et que les communistes, avec l'aide de l'armée rouge, auraient en peu de temps conquis le pouvoir.* »

Ne tenant pas compte de l'arme atomique, Staline et ses collaborateurs en étaient arrivés à penser que le bloc socialiste devait profiter de sa suprématie militaire en Europe et attaquer le premier. En janvier 1951, Molotov réunit en grand secret au Kremlin une cinquantaine de dirigeants de l'armée rouge, ainsi que deux représentants (le secrétaire du parti et le ministre de la défense) de chacun des pays du bloc soviétique : Allemagne de l'Est, Pologne, Hongrie, Bulgarie, Roumanie et Tchécoslovaquie.

Dominant l'assistance de son fauteuil — « *comme un monarque* », précise M. Kaplan, — Staline lança son *mot* d'ordre : il fallait se préparer à faire la guerre « *dans un délai de trois ou quatre ans maximum* », avant que les Etats-Unis n'établissent de nouvelles bases permettant à leurs bombardiers nucléaires de menacer Moscou. « *Ce n'était pas la décision d'un homme seul,* affirme M. Kaplan, en se fondant sur des documents tchécoslovaques. *Tous les membres de cette réunion historique, destinée à changer l'avenir d'un continent et peut-être de l'humanité entière, furent convaincus de la justesse des calculs, des analyses et des objectifs de Staline, et crurent que l'Europe deviendrait vite socialiste* »

M. Kaplan attribue à la crise économique qui survint dans le bloc soviétique — en raison notamment de dépenses militaires accrues — l'échec du plan de Staline. Celui-ci mourut d'ailleurs le 5 mars 1953.

ROBERT SOLÉ.





AMÉRIQUES

Argentine

L'ANCIEN PRÉSIDENT LANUSSE A ÉTÉ ARRÊTÉ A BUENOS-AIRES

Buenos-Aires (*A.F.P., Reuter, A.P.*) — Le général Alejandro Lanusse, qui fut président de la République de 1971 à 1973, a été appréhendé le mercredi 4 mai à Buenos-Aires par la police. Deux officiers supérieurs, l'amiral Pedro Gnavi et le général Alberto Rey, ainsi que l'ancien ministre de la défense, M. José Rafael Caceres Monié, ont également été arrêtés. On indique dans les milieux informés que ces détentions sont liées à l'enquête judiciaire ouverte à la suite d'irrégularités qui auraient été commises en 1972, lors de la signature d'un contrat pour la construction d'une fonderie d'aluminium à Puerto Madryn, à 1 450 kilomètres au sud de la capitale.

Le contrat avait été passé entre l'Etat argentin et la firme Aluar, dont les principaux actionnaires étaient à l'époque le ministre de l'économie, M. José Gelbard, et le président de la corporation des entreprises nationales, M. Manuel Madanes. Le contrat avait été approuvé par les commandants en chef de la marine et de l'armée de l'air, respectivement l'amiral Gnavi et le général Rey, qui apportaient la caution du gouvernement.

L'arrestation du général Lanusse n'a pas surpris les milieux politiques de Buenos-Aires. L'ancien président, qui représente une tendance politique modérée, a été mis en cause ces dernières semaines dans la presse d'extrême droite. Celle-ci a établi un lien entre l'ancien chef d'Etat et le banquier Graiver, accusé d'avoir été le financier de la guérilla des Montoneros (*le Monde* daté 24-25 avril).

On estime dans les milieux informés de Buenos-Aires que la détention de quatre importantes personnalités civiles et militaires, dont le général Lanusse, pourrait être le prélude d'un scandale politico-financier de très grande envergure.

États-Unis

DANS L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE CONSACRÉE AU « WATERGATE »

« J'ai fait défaut au peuple américain », *déclare M. Richard Nixon*

Les téléspectateurs français pourront assister, ce jeudi 5 mai à 21 h. 20, sur TF 1, à la première d'une série de trois interviews intitulées « Les mémoires télévisées de Richard Nixon ». L'ancien président américain, qui démissionna le 9 août 1974 à la suite du scandale du Watergate, a confié au journaliste britannique David Frost ses réflexions sur sa carrière et sur son rôle dans le scandale lui-même.

Les téléspectateurs américains ont eu l'occasion de voir mercredi 4 mai une version plus longue et légèrement différente de cette première interview (d'ailleurs quatre émissions seront diffusées aux Etats-Unis), dont rend compte notre correspondant.

Washington. — Les amateurs de spectacles sportifs ou de « dramatiques » n'ont pas été déçus. Ils en ont eu pour leur argent. Quant aux deux protagonistes du « Watergate show », ils recevront 1 million de dollars chacun. La libre entreprise a du bon. Et le scandale du Watergate, ce drame, et pour certains cette « honte nationale », aura été la source de profits substantiels. Par comparaison, le « prix du silence » payé aux maladroits « plombiers » qui ont, selon l'expression présidentielle, « saboté le boulot », paraît bien dérisoire.

L'appât du gain n'est peut-être pas la seule explication de la réapparition de l'ex-président sur les écrans de télévision. La petite fortune accumulée au cours des années de présidence, et surtout les revenus, évalués à 2 millions de dollars, que doivent lui rapporter ses Mémoires, lui assurent une vie très confortable. Il semble plutôt que M. Richard Nixon n'ait pas voulu manquer cette occasion de s'expliquer et de tenter de se justifier auprès de l'opinion, peut-être même d'amorcer une rentrée politique. « *Ma vie politique est finie et jamais plus je n'aurai l'occasion d'assumer une fonction officielle* », a-t-il déclaré, mais il a ajouté : « *Peut-être pourrais-je de temps à autre donner un petit conseil.* » Il n'exclut apparemment pas d'exercer son influence au sein de son parti, de tenir le rôle de l'homme d'Etat chevronné.

Dès les premières questions, dans ce qui ressemblait parfois à un match de boxe, M. Nixon a été nettement distancé aux points, évitant de peu le k.o. technique. Tel est, en tout cas, l'avis des milieux politiques de la capitale. Il ne sera pas nécessairement partagé par de larges secteurs de l'opinion publique, notamment des classes moyennes qui ont pu être touchées par le visage de l'ancien président en gros plan, au bord des larmes. M. Nixon a reconnu avoir commis des erreurs de jugement, mais a refusé d'admettre qu'il avait encouragé l'étouffement de l'affaire ou qu'il y avait participé.

L'empoignade fut passionnante pour les millions d'Américains sur lesquels M. Nixon exerce toujours une étrange fascination. Ils l'ont retrouvé égal à lui-même, physiquement peu changé (malgré les cheveux argentés et les traits légèrement empâtés), avec ses yeux noirs perçants sous d'épais sourcils, en bonne forme intellectuelle, toujours redoutable dans la discussion, manifestant une sorte d'autorité naturelle et plus « présidentiel » que jamais. « *Un remarquable comédien* », disent ses adversaires, pour qui l'émotion manifestée par M. Nixon est pur artifice. Mais les amis de l'ancien président estiment que sa sincérité n'est pas feinte, et qu'il a suffisamment payé pour ses fautes...

M. David Frost, son interlocuteur, fut impitoyable. Familier du dossier après des semaines d'intense préparation, M. Frost avait l'avantage de disposer de documents sonores inédits sortis, on ne sait comment, des archives de l'ancien « procureur spécial », M. Léon Jaworski, et qui sont accablants pour l'ex-président (*le Monde* du 3 mai). Face à l'avocat Richard Nixon argotant comme un robin et presque condescendant à l'égard de son cadet, le journaliste démontra qu'il en savait autant, sinon davantage, sur la définition légale de la notion d'« *obstruction à la justice* ». Il parla comme un procureur sévère : « *Vous savez bien que vous avez protégé des coupables* », et, coupant brutalement son interlocuteur qui voulait l'interrompre, il conclut péremptoirement : « *Un point c'est tout* »...

M. Nixon flottait dangereusement, harcelé « *dans les cordes* », pour employer une métaphore empruntée à la boxe, tandis que M. Frost lui assénait une litanie de citations établissant clairement sa participation aux efforts entrepris pour étouffer l'affaire. « *Arrêtez-vous, je suis venu sans notes* », murmura alors l'ancien président. Le spectacle de cet homme jadis si important, humilié en public, était pénible.

De notre correspondant

« Je me suis abattu moi-même »

L'ancien président riposta cependant avec vigueur, portant ici et là quelques coups, défendant ses collaborateurs et affirmant qu'il n'était pas un « boucher » prêt à sacrifier ses amis. Sur le fond de l'affaire, M. Nixon n'a pas reculé d'un pouce. Il affirme toujours n'avoir pas été mis au courant du cambriolage et nie avoir approuvé ou encouragé le paiement du « *prix du silence* » aux « plombiers ». Il reste convaincu de n'avoir commis aucun « délit » le rendant passible d'une « *mise en accusation* ». Comme Tartuffe, il semblait vouloir « *réparer le mal de l'action par la pureté de ses intentions* »...

Dans les dernières minutes, M. Nixon fit une confession publique assez poignante : « *Oui, j'ai failli à mes amis, à mon pays, à notre système de gouvernement...* ». Rappelant qu'il avait songé à démissionner dès la fin d'avril 1973, il précisa qu'il y avait renoncé en raison de ses responsabilités dans la politique étrangère. Humblement, il déclara : « *Je ne me suis pas seulement trompé... J'ai dit des choses qui n'étaient pas vraies. Je le regrette profondément.* » Il refusa cependant, comme le lui suggérait M. Frost, de presenter ses excuses au peuple américain. « *Il y a des gens pour qui admettre ses fautes n'est pas suffisant. D'accord. Mais s'ils veulent me jeter à terre et me faire ramper sur le sol, non, jamais.* »

L'ancien président révéla un moment sa nature de politicien « carnassier » : « *Je me suis abattu moi-même. J'ai donné à mes adversaires une épée. Ils me l'ont enfoncée dans le corps et l'ont tournée avec délices... Je suppose que si j'avais été à leur place, j'en aurais fait tout autant.* » Mais la conclusion demeura humble : « *Oui, j'ai fait défaut au peuple américain et j'aurai à porter ce fardeau tout le reste de ma vie. J'ai fait trop de mauvais jugements, les pires erreurs venaient du cœur, et non de la tête, mais je dois vous dire que si un homme dans cette haute position doit avoir du cœur, sa tête doit toujours commander.* »

Un grand spectacle certes, mais pénible, et même par certains cotés dégradant, qui souligna les aspects sordides du mode de vie américain, où tout se monnaye, même l'honneur d'un président. Une interview ne saurait remplacer un procès en bonne et due forme (rendu impossible par le pardon de M. Ford), ou une mise en accusation par le Congrès, devenue sans objet avec la démission du président.

HENRI PIERRE.

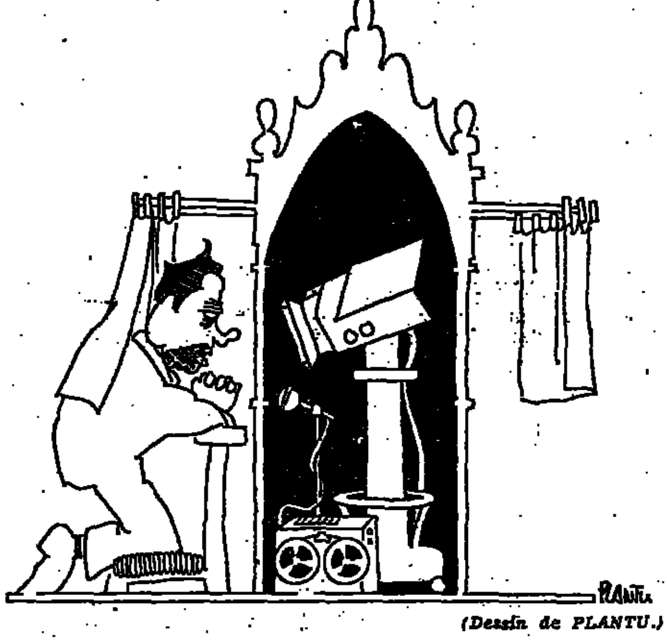
M. Nixon au confessionnal

De même que les Américains ne verront pas l'intégralité des trente-deux heures d'entretiens enregistrés entre l'ancien président et son interlocuteur britannique, *David Frost*, mais seulement quatre fois quatre-vingt-dix minutes (ramenées en réalité à soixante-dix-sept minutes par les intermèdes publicitaires), les téléspectateurs français n'en auront que trois tranches de soixante chacune. Ces émissions passeront les 5, 22 *et 26 mai*, sur l'écran de TF 1, qui en a acquis les droits pour la somme modique de 125 000 dollars (environ 600 000 F). *Modique*, en effet, parce que les télévisions étrangères qui nous ont devancés, comme la B.B.C. et la R.A.I. italienne, ont dû verser le double pour une heure de *plus seulement, sans bénéficier pour* autant d'une majoration de l'ingénieuse prime à l'achat imaginée par *l'esprit fertile de David Frost : chaque* client étranger a obtenu par contrat le droit de poser à M. Nixon, par la bouche de son interviewer, une demi-heure de questions intéressant particulièrement le pays preneur.

Pour le reste, on verra... ce que l'on verra. A l'origine, en bon cartésien d'outre-Manche, David Frost avait projeté de répartir la « matière première » de ses face-à-face en quatre émissions : 1) Nixon, l'homme et sa *carrière* ; 2) *la politique* intérieure du président déchu ; 3) sa politique étrangère ; 4) l'affaire du Watergate. *Des considérations purement* commerciales ont incité David Frost, non seulement à commencer par le *dernier épisode mais à « rebattre les* cartes » de sa rétrospective nixonienne selon un schéma qui n'est pas complètement arrêté à ce jour. Ces changements de dernier moment eussent été impossibles si David Frost n'avait loué les services d'un équipement de montage ultra-*moderne marchant par ordinateurs*. Autre avantage de ce système : il entretient un « suspense » qui contribuera au succès de l'opération.

La « glorieuse incertitude » de ce *genre de sport (qui a pu, entre* autres raisons, rebuter les grandes chaînes américaines, habituées à d'autres *méthodes*) touche principalement les clients étrangers de David Frost. Le contrat, signé à Paris le 26 mars par la direction de TF 1, ne concède dans les faits qu'une marge *étroite de sélection et d'intervention*, les films dans leur formule définitive, n'étant livrés qu'au fur et à mesure de leur passage sur les écrans américains. Ainsi l'émission du 22 sera consacrée à la politique étrangère de l'administration Nixon (amputée, par rapport aux Etats-Unis, du temps nécessaire à « caser » les questions *concernant* la *France*, et quelques ponctions faites dans le « supplément » anglais et italien), mais celle du 26 dépendra, en grande partie, des ultimes péripéties du montage de l'original. Assistera-t-on à un dialogue sur les « derniers jours » de M. Nixon ? Préférera-t-on les souvenirs de ce dernier sur sa politique vietnamienne et ses réactions à l'opposition véhémente qu'elle souleva ? Le mystère reste entier...

L'intérêt de ces confessions en feuilleton est indiscutable, encore qu'elles ne suggèrent pour l'instant qu'une conclusion : à savoir que *David Frost est beaucoup plus fort* dans la négociation et le maniement de ses « bandes » que ne l'a été M. Nixon avec celles qui ont consommé sa perte. — A. C.



(*Dessin de PLANTU.*)

CORRESPONDANCE

ET SI LE PRÉSIDENT ÉTAIT UN VRAI CHRÉTIEN...

M. Dominique Mouchot, de Montpellier, nous écrit à propos de la personnalité du nouveau président des Etats-Unis :

Vive Jimmy Carter !

Ainsi, alors que personne n'y croyait plus, un homme se lève au milieu des monstres froids, un homme qui prétend affronter les logiques implacables (ou prétendues telles) et parle morale là où le mot fait le plus rire. Le personnel politique oscille entre la gouaille et la stupeur. (...) Les dictateurs latino-américains se cabrent et on les comprend !

Tout vacille. On voudrait comprendre. Car enfin, il est bien *difficile* de traiter le *président* Carter d'idéaliste illuminé ou irénique. On ne mène pas à son terme une campagne présidentielle aux Etats-Unis en rêvant à des balivernes.

Alors ? Et si l'homme le plus puissant du monde était chrétien ? Intelligent et fort, c'est acquis, mais chrétien vraiment ? Que sa loi soit la loi d'amour ?

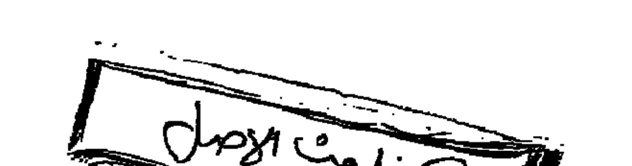
Tout n'est pas joué ? Certes non ! *Rien* n'est acquis même, s'il faut dire le vrai, mais l'espoir est là. Un espoir géant. Je ne suis pas chroniqueur, pas politicien non plus, seulement quidam et chrétien. Alors, que voulez-vous j'espère. Mais alors — ah ! oui — j'espère !

Vive Jimmy Carter !









« WATERGATE »

...clare M. Richard Nixon

...M. Nixon au confessionnal

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement accepte de rétablir des sanctions pénales contre la discrimination raciale dans les relations économiques

Mercredi 4 mai, sous la présidence de M. BROCARD (R.I.), l'Assemblée nationale achève l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Les députés sont tout d'abord invités à se prononcer sur le rétablissement de l'article, supprimé par le Sénat, qui introduisait dans la législation pénale des dispositions destinées à réprimer les pratiques discriminatoires à caractère racial dans le domaine des relations économiques. Un amendement de M. FOYER (R.P.R.), complété par M. DHINNIN (R.P.R.), reprend le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale à l'initiative de M. KRIEG (R.P.R.). M. BOULIN, ministre délégué à l'économie et aux finances, accepte cet amendement, mais s'oppose à un amendement semblable de M. COT (P.S.), qui rétablit cependant le terme de « nation ». Cet amendement ayant finalement été retiré par son auteur et un scrutin public demandé par le groupe socialiste, l'Assemblée adopte l'amendement de M. Foyer par 476 voix contre 1 (celle de M. Béraud, R.P.R., Pas-de-Calais), sur 477 votants.

Il est ainsi prévu que les peines énoncées aux articles 187-1 et 416 du code pénal (1) seront également applicables aux actes ayant contribué à rendre plus difficile, par toute personne physique ou morale, l'exercice d'une activité économique, dans des conditions normales, et ce en raison de son origine, de son ethnie, de sa race ou de sa religion. Les dispositions de ces articles ne sont toutefois pas applicables lorque les faits visés sont conformes à des directives du gouvernement prises dans le cadre de sa politique économique et commerciale ou en application de ses engagements internationaux.

Les députés examinent ensuite l'article relatif à la Sécurité sociale des artistes. Par 288 voix contre 183 sur 476 votants, ils suppriment une disposition votée par le Sénat et selon laquelle l'ouverture des droits était de droit quel que soit le montant de la cotisation versée. Est également supprimée une disposition qui précisait que le montant des cotisations serait proportionnels aux revenus imposables sans qu'aucun minimum puisse être pris pour base forfaitaire. Aprsè avoir repris le texte de l'article tel que voté en première lecture, l'Assemblée adopte l'ensemble du projet de loi ainsi modifié.

La coopération internationale en matière de brevets

L'Assemblée examine ensuite plusieurs projets de loi autorisant la ratification et l'application de trois accords qui simplifient les règles internationales d'obtention et de protection des brevets :

— Le traité de Washington, signé en juin 1970 par trente-cinq pays, doit permettre, par le jeu d'un seul dépôt, d'une demande internationale auprès d'un office récepteur, de déclencher la procédure conduisant à la délivrance du brevet dans plusieurs pays ;

— La convention de Munich d'octobre 1973 instaure une procédure unitaire de délivrance de brevets commune aux seize Etats signataires. Un office européen de brevets délivre s'il y a lieu un brevet européen, correspondant à la délivrance d'un faisceau de brevets nationaux identiques ;

— La convention de Luxembourg, signée en décembre 1975 par les neuf Etats membres de la C.E.E., instaure un brevet communautaire qui a un caractère unitaire et autonome.

MM. COUSTÉ (app. R.P.R.) et EHRMANN (R.I.), rapporteurs, présentent ces accords destinés à assurer une meilleure coopération internationale en matière de brevets.

Pour M. TAITTINGER, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ces trois accords représentent un ensemble cohérent et positif qui améliorera la situation dans un secteur important. Pour M. BOULLOCHE (P.S.), la législation internationale sur les brevets est l'un des moyens de la domination que les pays riches et évolués exercent sur le tiers-monde.

M. ODRU (P.C.) expose ensuite les craintes qu'éprouve son groupe quant aux effets de ces accords sur le fonctionnement de l'Institut national de la propriété industrielle. M. RUFENACHT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, affirme qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour le personnel de cet institut, dont la réduction d'activité sera *« progressive et limitée »*.

En ce qui concerne la Convention de Luxembourg, M. Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois, estime qu'elle ne règle pas de façon convenable la question de la langue. Aussi invite-t-il le gouvernement à user de la réserve qui figure dans cette convention et qui permet à un Etat d'exiger une traduction dans sa langue. Opinion partagée par M. LAURIOL (R.P.R.), qui estime indispensable qu'un brevet étranger, opposable en France à des Français, soit rédigé dans leur langue afin qu'il soit compréhensible.

M. Taittinger relève les inconvénients qu'aurait fatalement la mise en jeu de la réserve (augmentation du coût des brevets, diminution des brevets communautaires, altération du caractère unitaire du brevet) mais précise que le gouvernement a néanmoins l'intention d'aller dans le sens désiré par MM. Foyer et Lauriol.

Pour M. Rufenacht, les trois accords en discussion renforceront la protection des inventeurs français, tout en la rendant moins onéreuse. Il leur appartiendra de déterminer eux-mêmes quel type de brevet ils auront intérêt à demander.

Lors de l'examen du projet relatif à l'application du traité de Washington, l'Assemblée adopte un amendement de M. Ehrmann précisant que la loi n'est pas applicable dans le Territoire des Afars et des Issas et ce afin de respecter les compétences de l'Assemblée territoriale. Elle vote un amendement identique en ce qui concerne l'application de la convention de Munich. Puis elle décide également de permettre au gouvernement d'autoriser le dépôt des demandes de brevet européen dans les centres régionaux de l'Institut national de la propriété industrielle. L'Assemblée décide d'obliger cet Institut à mettre à la disposition du public une traduction française des abrégés des demandes de brevet communautaire, dans les trois mois de leur publication. Elle fait de même en ce qui concerne l'application de la convention de Luxembourg. Puis elle rend ce texte applicable au département de Saint-Pierre-et-Miquelon et aux territoires d'outre-mer, à l'exception du Territoire français des Afars et des Issas.

Tous les textes en discussion, ainsi modifiés, sont finalement adoptés par l'Assemblée.

Les groupements momentanés d'entreprises

En séance de nuit, sous la présidence de M. ALLAINMAT (P.S.), l'Assemblée examine le projet de loi relatif au contrat de groupement momentané d'entreprises (G.M.E.).

M. INCHAUSPÉ (R.P.R.), rapporteur, rappelle qu'en l'absence de toute réglementation s'est développée, depuis une trentaine d'années, une forme de coopération (le G.M.E.) dans laquelle les entreprises, tout en conservant leur totale autonomie de gestion, unissent temporairement leurs forces pour réaliser une opération déterminée. Le texte en discussion comble un vide juridique en évitant que l'assimilation jurisprudentielle des G.M.E. aux sociétés de fait (avec ses conséquences en matière de responsabilité vis-à-vis des tiers créanciers) n'entrave le développement d'une formule qui permet aux P.M.E. d'accéder à certains marchés publics qui, sinon, leur seraient interdits.

« En légalisant les G.M.E., déclare M. PEYREFITTE, garde des sceaux, *le projet entend favoriser le développement des petites entreprises et améliorer la sécurité des contractants. »* Ce texte définit le contrat de G.M.E., assure la publicité des G.M.E. par l'existence d'un contrat écrit, détermine la responsabilité de chacun des membres vis-à-vis du maître de l'ouvrage (elle est limitée à l'exécution des prestations qu'il s'est engagé à fournir ; seul le mandataire est responsable de l'exécution de l'ensemble du contrat) et vis-à-vis des tiers : elle est limitée aux fournitures ou prestations qu'il a personnellement commandées ou sous-traitées.

Intervenant dans la discussion générale, M. CLAUDIUS-PETIT (réf., Paris) souhaite que l'éloge des petites entreprises ne conduise pas à jeter l'anathème sur les grandes.

Dans la discussion des articles, la commission des lois et MM. L'HUILLIER (P.C.), MAISONNAT (P.C.) et RIVIEREZ (R.P.R.) proposent une nouvelle rédaction de l'article 3 qui rend facultative et non obligatoire la responsabilité globale du mandataire commun vis-à-vis du maître de l'ouvrage. Il est précisé que chaque membre du groupement n'est responsable que des suites des prestations qu'il s'est engagé à fournir.

Proposition refusée par le ministre, qui estime qu'elle dénaturerait la portée du projet et ferait courir des risques au maître de l'ouvrage. Il accepte cependant un texte de compromis qui précise que chacun des membres du groupement est également responsable envers le maître de l'ouvrage des dommages qu'il est tenu de garantir en application des articles 1792 et 2270 du code civil. L'Assemblée adopte l'article 3 ainsi rédigé.

Puis elle adopte, après un long débat entre le ministre et M. CLAUDIUS-PETIT, un article additionnel du gouvernement précisant que *« les frais communs relatifs à l'exécution du contrat passé avec le maître de l'ouvrage sont à la charge du mandataire commun. Les créances individualisées sont réglées directement au compte de chaque membre du groupement. »* L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée.

En début de séance, elle avait adopté, après avoir entendu MM. GERBET (R.I.), rapporteur, et PEYREFITTE, garde des sceaux, le projet de loi modifiant l'alinéa 4 de l'article 175 du code pénal.

Cet article interdit aux élus locaux de prendre quelque intérêt que ce soit dans les actes dont ils ont l'administration ou la surveillance. Cet alinéa 4 prévoyait toutefois une exception dans les communes de moins de 1 500 habitants dans la limite d'un montant global de marché de 10 000 francs par an. Le texte relève ce plafond, inchangé depuis dix ans, à 30 000 francs, afin de tenir compte de l'évolution des prix.

P. Fr.

(1) L'article 187-1, applicable à tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public, prévoit un emprisonnement de deux mois à deux ans et une amende de 3 000 F à 30 000 F ou l'une de ces deux peines seulement.

L'article 416, applicable à toute personne fournissant ou offrant de fournir un bien ou un service, prévoit un emprisonnement de deux mois à un an et une amende de 2 000 F à 10 000 F ou l'une de ces deux peines seulement.

LE STATUT DES ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Fritsch, député de la Moselle (réf.) nous met en demeure, en invoquant le recours de la loi, de publier la mise au point suivante :

Le Monde est-il capable de reconnaître une erreur ?

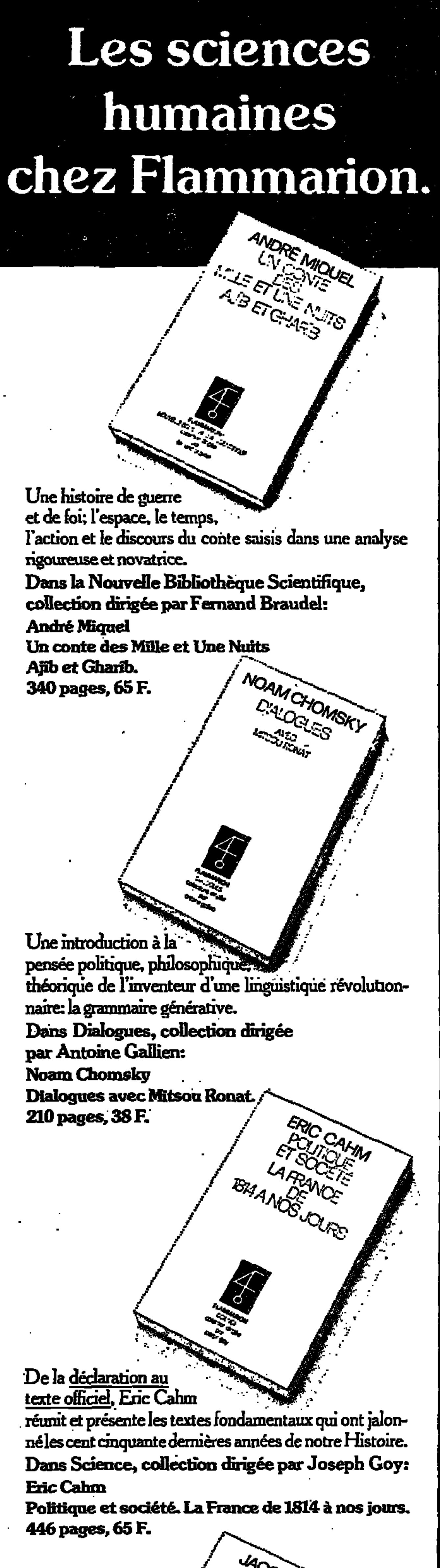
J'en doute en lisant le commentaire dont vous faites suivre un extrait de ma lettre du 21 avril (numéro daté du 27 avril, p. 12).

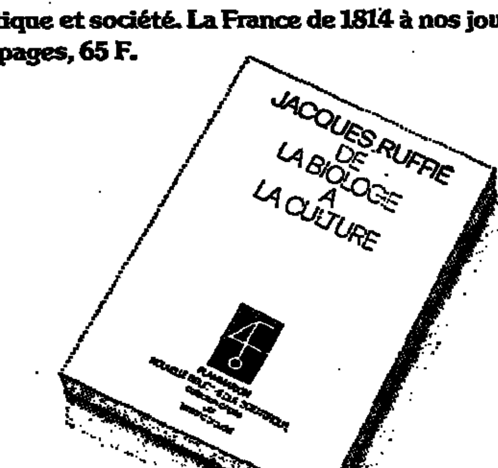
Je m'étais bornée à remarquer que, contrairement au titre et au contenu du compte rendu publié le 21 avril, l'extension du statut d'assistantes maternelles aux assistantes employées par les services de l'aide sociale (et non, je le répète, aux « nourrices de l'Assistance publique ») résultait du vote d'un amendement gouvernemental déposé à l'Assemblée le 5 avril, et non au Sénat le 19 avril, comme vous l'affirmez. Ce point est d'ailleurs fort bien constaté par M. Mézard, dont vous citez l'intervention, en la tronquant.

Je n'ai rien dit de plus, et ce que j'ai dit n'est pas contestable : vous trouverez, sous ce pli, la photocopie de l'amendement en cause signé par Mme Veil. Ma lettre indiquait, par ailleurs, expressément (deuxième paragraphe) que les commissions compétentes des deux Assemblées avaient souhaité que le gouvernement prenne l'initiative de cette mesure. Je n'ai donc nullement nié le rôle joué par le Sénat, à cela près que le terme « initiative » employé dans la N.D.L.R. est constitutionnellement erroné (article 40 de la Constitution)...

[Nous n'avons jamais affirmé que le Sénat avait adopté l'amendement en question avant l'Assemblée nationale. Nous avons seulement dit, nous référant à l'intervention du rapporteur, M. le sénateur Mézard, que la commission sénatoriale avait réclamé un an plus tôt (le 22 avril 1976) la mesure d'extension prévue dans l'amendement gouvernemental. Littéralement, en effet, il ne s'agissait pas d'une « initiative » législative.]







POLITIQUE

Le gouvernement envisage une réglementation des sondages pour les élections législatives

M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole, a précisé mercredi 4 mai, après le conseil des ministres, que le gouvernement *souhaite que le projet* de loi relatif aux sondages *soit étudié et adopté à la* session d'automne, au plus tard de telle sorte qu'il puisse être appliqué aux prochaines élections législatives.

Une proposition de loi de M. Dailly interdisant la diffusion des *sondages* pendant les campagnes électorales a déjà été adoptée par le Sénat le 19 décembre 1972. M. Marc Lauriol (R.P.R.) a déposé à l'Assemblée nationale une proposition voisine qui prévoit une stricte réglementation des sondages pendant une période de quatorze jours avant l'ouverture de *la campagne* électorale et l'interdiction de publier les *résultats* pendant la campagne elle-même.

● M. JEROME JAFFRÉ, directeur des études politiques à la SOFRES, a déclaré à France-Inter :

« *Il y a plusieurs choses dans le projet de loi qui nous est proposé. Il y a tout d'abord ce qui concerne la déontologie des publications des sondages d'opinion, et je crois que, sur ce point, c'est sans doute une bonne chose. Les élections municipales du mois de mars avaient manifestement montré des problèmes importants relatifs précisément à la publication des enquêtes, et les instituts sérieux, les journaux sérieux, souhaitaient depuis longtemps que soient prises de telles mesures. Il n'est tout de même pas évident que ce qui concerne la déontologie d'une profession soit du registre des législateurs. J'aurais préféré pour ma part que la profession des sondeurs et la profession des journalistes examinent en commun les mesures à prendre dans cette voie.* »

● M. JEAN-MARC LECH, directeur de l'IFOP, considère qu'un institut de sondage doit *effectivement* faire la preuve qu'il est capable d'effectuer des sondages, notamment pré-électoraux, « *d'une façon indépendante, rigoureuse et scientifique* ». En revanche, il se déclare opposé à une réglementation qui interdirait la publication des sondages dans la semaine précédant une élection nationale. S'il devait en être ainsi, « *l'IFOP se retirerait complètement de la campagne* », a déclaré M. Lech.

(Dessin de KONK.)

Pour une déontologie

La réglementation des sondages, leur interdiction éventuelle dans les jours qui précèdent les élections soulèvent des questions de principe et de modalités qui paraissent à peu près insolubles.

Questions de principe : *réglementer, contrôler, interdire*, c'est évidemment attenter à la liberté *de l'information. Mais, à l'inverse*, peut-on continuer d'admettre que *les seules formations* politiques disposant de ressources importantes puissent commander des sondages, ne retenir que les chiffres qui leur sont favorables et alimenter ainsi leur propagande ? Doit-on tolérer que n'importe qui puisse légalement se déclarer sondeur — il existe près de trois cents « instituts » de ce genre en France ! — et diffuser n'importe quels chiffres présentés sans aucun contrôle, sans aucune garantie, comme des vérités scientifiquement établies ?

Les modalités d'une réglementation *éventuelle ne sont pas* moins difficiles à établir. Faut-il se contenter *d'interdire non les* sondages mais seulement leur publication en période électorale, ou doit-on aller jusqu'à défendre d'en entreprendre pendant cette période ? Dans le premier cas, les partis et candidats « riches », qui pourront toujours en commander, disposeront d'éléments d'appréciation que les moins bien pourvus ne pourront s'offrir. Dans le second, comment sera-t-il possible d'empêcher *matériellement des* enquêteurs d'interroger le public ? Et ne peut-on craindre aussi que, faute d'être diffusés par la presse et sur les ondes en France, les sondages soient publiés dans des pays voisins, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, et exploités ensuite chez nous dans la campagne ?

Pourtant, et on l'a mesuré plus que jamais à l'occasion des récentes élections municipales, l'abus et, parfois le truquage des sondages contribuent à fausser le jeu, nuisent à l'équité et, finalement, attentent au libre exercice de la démocratie. Même si l'effet d'entraînement sur le corps électoral peut être discuté, il n'est pas admissible qu'un leader politique puisse commander et payer cher un sondage plus ou moins « bidon », écarter les quelques résultats qui risqueraient de le desservir et publier à grand fracas ceux qui lui sont favorables. Alors que préconiser, que faire ?

Toute l'organisation des campagnes électorales vise à donner en principe des chances égales à tous les candidats, même si ce n'est pas tout à fait le cas dans la pratique. Les sondages ne peuvent, pas plus que l'affichage ou les temps de parole à la télévision, échapper dans ces périodes « chaudes » — où précisément ils prennent toute leur importance — à une surveillance et à une remise en ordre. Une déontologie minimale est indispensable. Le public doit connaître les noms de ceux qui ont commandé et payé les sondages, la date à laquelle les enquêtes ont été effectuées, le nombre de personnes interrogées et la composition de l'« échantillon » retenu. Enfin, en cas de publication, il peut exiger l'assurance que toutes les questions posées et toutes les réponses reçues sont portées à sa connaissance. Obliger, en tout état de cause et en tout temps, les organes de presse qui diffusent des sondages à donner, sous une forme à convenir, ces indications aux lecteurs et auditeurs paraît très souhaitable.

A partir de là, faut-il réglementer, voire interdire, les sondages électoraux pendant la semaine qui précède le scrutin ? Ou bien plutôt dès l'ouverture de la campagne « officielle » ? Quant à l'institution d'une « commission des sondages » qui délivrerait un label aux entreprises sérieuses acceptant de se plier à certaines conditions d'enquête et à certains contrôles, elle n'attenterait pas à la liberté et semble également s'imposer. — P. V.-P.

Dans un supplément consacré à la France

L'« INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE » ÉMET DES DOUTES SUR LES CAPACITÉS DE M. GISCARD D'ESTAING A DIRIGER LE PAYS.

L'*International Herald Tribune* édité en Europe consacre dans son numéro du 5 mai un supplément de dix pages à la France. Bien que qualifiée d'« économique » cette « vue sur la France » (« *The out look for France* ») s'ouvre, comme cela s'impose dans les circonstances actuelles, sur une analyse du « défi » que la gauche unie a lancé à la classe dirigeante (« *establishment* »). C'est la réorganisation de l'industrie, une « *promesse qui se heurte à une forte résistance* » et la restructuration des différents secteurs qui la composent que le journal américain s'attache surtout à décrire, sans oublier le rôle des syndicats et les désillusions qu'ont fini par susciter les méthodes de management à l'américaine.

Dans un article traitant de la gauche et des querelles au sein de la majorité, M. James Goldsborough présente ce jugement sur le président de la République :

« *M. Giscard d'Estaing a, jusqu'à présent, été un mauvais homme politique. Il n'a pu empêcher ses lieutenants de commettre une série d'erreurs très dommageables. Il a été incapable d'inspirer la nation au moyen de réformes substantielles, bien que la faute en incombe sans doute principalement aux gaullistes. Il a été incapable de trouver ou de conserver les hommes qui auraient pu assurer la victoire. Il est presque isolé au moment d'entrer dans la période électorale.*

» *Ceci ne signifie pas que les élections de 1978 seront perdues. La France est la France, une nation fort conservatrice, et la gauche perd habituellement, quelles que soient les fautes de la droite. (...)*

» *L'objectif de la coalition (gouvernementale) pour les onze mois à venir est de suffisamment enterrer ses différences afin de l'emporter aux élections. Si l'on en juge par ses performances passées, ce pourrait être une tâche impossible.* »

M. SOISSON VEUT INSTAURER « UN DIALOGUE CONSTRUCTIF » AU SEIN DE LA MAJORITÉ

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général des républicains indépendants, a donné des indications mercredi matin 4 mai à l'Assemblée nationale, devant le groupe parlementaire de son parti, sur l'organisation de la prochaine « *assemblée extraordinaire* » du mouvement convoquée les 20 et 21 mai à Fréjus. Après cet exposé, M. Soisson, accompagné par M. Roger Chinand, président du groupe, s'est entretenu avec les journalistes.

Il a notamment déclaré : « *Nous nous réjouissons du climat nouveau qui se crée dans la majorité. Ce climat doit être celui de l'unité et il doit être marqué par l'esprit d'offensive. Les R.I. pour leur part souhaitent discuter avec l'ensemble des autres formations majoritaires. Mon souci, personnellement, est de rencontrer tous les leaders des partis alliés afin de créer les conditions d'un dialogue constructif. Vous savez ce qu'il en est pour le R.P.R. J'envisage aussi de rencontrer M. Jacques Barrot* (secrétaire général du C.D.S.). »

Le secrétaire général a ajouté : « *En ce qui nous concerne, nous ne déciderons jamais seuls avant d'avoir parlé avec nos partenaires. Par exemple, je ne souhaite prendre aucune décision d'investiture en vue des élections législatives tant que je n'aurai pas rencontré les autres responsables de la majorité. Je tiens d'ailleurs à affirmer d'entrée de jeu qu'il y a un certain nombre de députés qui ont été élus facilement auxquels nous apporterons sans discussion notre soutien.* »

A propos de l'organisation du parti giscardien, M. Soisson a réaffirmé qu'il n'y avait pas eu de conflit entre M. Poniatowski et lui. Il a souligné : « *L'équipe qui sera mise en place après l'assemblée générale de Fréjus sera la mienne. C'est moi qui nommerai les responsables. C'est dans ce cadre que M. Alain Griotteray pourra être appelé à exercer des fonctions.* »

Le secrétaire d'Etat a indiqué que le dispositif nécessaire à l'organisation de l'assemblée générale serait définitivement mis en place avant la fin de la semaine ; interrogé sur un éventuel changement du sigle R.I., il a répondu : « *Tout est possible. Nous souhaitons donner une nouvelle image de marque de notre mouvement.* »

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber : tout se passe comme si M. Pompidou était encore au pouvoir

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, député de Meurthe-et-Moselle (réf.) président du *conseil régional de Lorraine*, répondant jeudi matin 5 mai aux « questions de confiance » posées par Alain Trampoglieri sur France-Inter, a notamment affirmé : « *Tout se passe comme si le gouvernement avait oublié qu'il y a eu une élection présidentielle, que M. Giscard d'Estaing a été élu pour le changement, et comme si M. Pompidou était encore au pouvoir.* »

L'ancien ministre des réformes s'est déclaré « *déçu et scandalisé* » que devant la responsabilité qui lui incombe « *le gouvernement actuel se contente de si peu, par crainte d'une partie de la majorité, alors qu'il fallait au contraire prendre des risques (...)* ».

Il n'est pas question toutefois pour M. Servan-Schreiber de se ranger derrière M. Jacques Chirac car : « *C'est*, dit-il, *le plus sûr moyen de faire triompher François Mitterrand.* »

M. Servan-Schreiber a ajouté : « *Je suis le premier, dès le mois de juin 1974, a avoir quitté le gouvernement dont le premier ministre était Jacques Chirac... J'ai vu dès le début que la volonté de réforme du président de la République était trahie par son premier ministre. A la première occasion qui s'est présentée, et qui était claire et nette, je suis parti.* (1). »

Interrogé enfin sur le retour de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, au parti radical valoisien, M. Servan-Schreiber s'en est félicité. « *Edgar Faure*, a-t-il dit, *est un homme de valeur, qui a des idées et de l'imagination. Le parti radical devient maintenant le seul parti à proposer des réformes. M. Edgar Faure nous y aidera.* » Toutefois, a-t-il conclu : « *Si M. Edgar Faure croit pouvoir être facilement président du parti radical en restant comme il l'est aujourd'hui député apparenté au R.P.R. et allié direct et étroit de M. Jacques Chirac, je lui dis amicalement qu'il aura beaucoup de difficultés et, s'il n'en rencontrait pas assez, je m'emploierais à ce qu'il en rencontre beaucoup.* »

(1) N.D.L.R. — La vérité historique est fort différente. Nommé ministre des réformes le 28 mai 1974, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber n'était pas « parti » du gouvernement. Il avait été « démis de ses fonctions » le 9 juin par le président de la République, sur proposition de M. Chirac, pour avoir pris position la veille contre la poursuite des essais nucléaires. La décision du chef de l'Etat et du premier ministre avait été expliquée par leur commune volonté de faire respecter « le principe essentiel de la solidarité gouvernementale ». — R. B.

DÉFENSE

Commandant l'escadre de l'Atlantique

L'AMIRAL PHILIPPE DE GAULLE REÇOIT SA QUATRIÈME ÉTOILE

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 4 mai a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● MARINE NATIONALE. — Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Philippe de Gaulle (nos dernières éditions datées 5 mai).

[Né le 21 décembre 1921 à Paris, le vice-amiral d'escadre Philippe de Gaulle, fils de l'ancien président de la *République*, a *notamment* commandé en 1967 la frégate lance-missiles « Suffren ». Il reçoit ensuite le commandement de l'aéronavale de la IIe région maritime (Brest) et il a commandé, en 1973, la division « études générales » à l'état-major des armées avant de devenir, la même année, commandant du groupe naval d'essais et de mesures, à bord du bâtiment « Henri-Poincaré ».

En novembre 1974, il commande l'aviation de patrouille maritime, et, depuis décembre 1975, il est à la tête de l'escadre de l'Atlantique, basée à Brest.]

● TERRE. — Sont nommés : commandant la 12e division militaire territoriale, le général de brigade Bertrand O'Mahony ; adjoint au général gouverneur militaire de Metz, commandant le 1er corps d'armée et la VIe région militaire, le général de brigade Claude Le Borgne ; commandant la 63e division militaire territoriale, le général de brigade Marcel La Fontaine ; inspecteur du train, le général de brigade Abel Dessendre ; chef d'état-major du général gouverneur militaire de Metz, commandant le 1er corps d'armée et la VIe région militaire, le général de brigade Georges Longeret ; commandant la 2e brigade parachutiste, le général de brigade Jean-Pierre Liron ; commandant l'aviation légère de l'armée de terre, le général de brigade Maurice Cannet.

Est promu : *général de brigade*, le colonel Paul Pierre.

Est promu en deuxième section (réserve) général de brigade, le colonel Jean Boyer.

● *Le groupe communiste* à l'Assemblée nationale proteste, dans un communiqué, « *contre le renforcement de la répression et de l'activité de la sécurité militaire, qui de nouveau est utilisée par le gouvernement contre les aspirations profondes des soldats, au moment où se développe une campagne en faveur de l'armée de métier baptisée armée de volontaires* ». Il réclame l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de sa proposition de loi « *visant à démocratiser le statut du soldat* ».

Après le pont aérien au Zaïre

TRANSALL A VENDRE

Le pont aérien de la France entre le Maroc et le Zaïre sert, aujourd'hui, d'argument publicitaire à l'équipe commerciale de promotion et de prospection constituée par la SNIAS, l'un des principaux constructeurs de l'avion-cargo Transall, sous la direction du général de division aérienne Delachenal, cadre de réserve et ancien inspecteur technique de l'armée de l'air. Au Proche-Orient, en Asie comme en Amérique latine, des voyageurs de commerce de la société nationale sillonnent divers pays pour les convaincre d'acheter des exemplaires du Transall.

Baptisée Verveine, l'opération qui a mis en œuvre treize avions Transall pendant mille deux cents heures de vol au total entre le Maroc et le Zaïre est, désormais, mieux connue dans la plupart de ses détails techniques : seize rotations à partir de Rabat en direction de Lumumbashi ou de Kolwezi, pour transporter quarante-six véhicules et 10 tonnes de fret au total après des escales à Dakar, à Abidjan, à Libreville et à Kinshasa, et trente-six rotations intérieures entre Kinshasa et Kolwezi pour acheminer soixante-dix-neuf véhicules et 9 tonnes de fret. Un seul incident technique, le changement d'un moteur — le Transall est un biturbopropulseur — à Libreville. Sur le trajet (aller et retour) entre Kinshasa et Kolwezi ou entre Kinshasa et Lumumbashi, le Transall a emporté jusqu'à 10 tonnes sur 1 600 kilomètres.

Ce sont autant de performances que les équipes chargées de vendre le Transall font valoir à leurs clients étrangers.

Un rôle croissant

La prospection ainsi lancée à l'exportation est liée au souhait de l'armée de l'air française d'acquérir vingt-cinq à trente Transall supplémentaires, qui s'ajouteront à la quarantaine d'exemplaires qu'elle peut mettre en ligne, à l'heure actuelle, dans ses escadres de transport. Le premier ministre et le ministre de la défense sont favorables, en principe, à cette nouvelle acquisition. Mais les industriels français ne peuvent s'engager à relancer la fabrication du Transall qu'à la condition d'obtenir des contrats étrangers — au minimum une cinquantaine d'appareils — pour amortir sur une plus grande série le coût d'une commande française.

D'où la mission confiée au général Delachenal, les déplacements des équipes technico-commerciales de la SNIAS et la divulgation de certaines des performances du Transall au Zaïre. D'où, aussi, les indiscrétions, ici ou là, sur les conditions d'emploi des Transall au Tchad, lors des missions françaises au Tibesti pour tenter de récupérer les otages des rebelles au régime de N'Djamena.

En cela, les équipes de la SNIAS ne font qu'imiter les procédés de démarchage de leurs concurrents américains après le raid israélien d'Entebbe, en Ouganda. Le coup de main israélien a fait, indirectement, la fortune des constructeurs de l'avion C-130 Hercules. La société Lockheed, qui n'avait déjà pas besoin d'une telle publicité, a reçu, aussitôt après le raid d'Entebbe, des ordres de pays étrangers qui sont venus « gonfler » ses carnets de commandes.

Déjà, les Israéliens avaient été — certainement sans le vouloir — des « agents de publicité » du Mirage, dans leurs combats précédents contre des pays arabes équipés de matériels soviétiques. L'expédition israélienne en Ouganda et le pont aérien français au Zaïre mettent en évidence le rôle croissant des moyens de transport ou de soutien logistique à distance, dans les armées modernes, à ceci près que l'avion Hercules, toujours en fabrication, est en passe d'accaparer le marché face à un Transall dont la production est arrêtée.

JACQUES ISNARD.



Après le pont aérien au Zaire

TRANSALL A VENDRE

POLITIQUE

Le P.C. proteste après la désignation des représentants de Paris dans certains organismes administratifs

La désignation, lundi 2 mai, par le Conseil de Paris, des représentants de la capitale dans divers organismes administratifs suscite de nouvelles protestations des élus du P.C. Dans une déclaration publiée mardi 3 mai, le groupe communiste de l'assemblée parisienne dénonce *« la décision arbitraire et anti-démocratique de la majorité d'évincer les élus communistes et l'ensemble des élus de gauche des conseils d'administration d'organismes construisant des logements sociaux : office public d'H.L.M., société anonyme de gestion immobilière et régie immobilière de la Ville de Paris ».* Les élus communistes protestent également contre la non-réélection de M. Jean Gajer au sein du conseil d'administration de la S.E.M.A.H. (Société d'économie mixte pour l'aménagement des Halles) ; ils affirment : *« En remplaçant par Georges Dayan (P.S.) le seul conseiller communiste qui siégeait au sein de cet organisme, M. Chirac et sa majorité, qui entendent poursuivre aux Halles comme ailleurs la politique du pouvoir giscardien, viennent de se livrer à une basse manœuvre politique. Il est regrettable que le groupe socialiste se soit prêté à cette manœuvre en présentant et en maintenant son propre candidat, face à notre représentant. »*

Lors de la séance du 2 mai, M. Daniel Benassaya (P.S.) avait demandé que les conseillers siégeant dans ces organismes soient élus à la représentation proportionnelle. La majorité s'y était refusée ; elle avait proposé quelques sièges aux groupes de l'union de la gauche, qui s'étaient alors accordés sur la répartition des postes entre communistes, socialistes et radicaux de gauche, exception faite de la S.E.M.A.H. Le P.S. a, en effet, considéré que M. Georges Dayan, étant conseiller du secteur concerné par les activités de cet organisme, il lui revenait d'y siéger, en lieu et place de M. Jean Gajer, élu du 18e arrondissement.

Les commissions d'arrondissement

LA PARTICIPATION DES ÉCOLOGISTES POURRAIT ÊTRE REMISE EN CAUSE

Une majorité de représentants des mouvements écologistes paraît décidée à se retirer des commissions d'arrondissement, avant même que celles-ci n'aient tenu leur première réunion.

Sollicités par M. Jacques Chirac, les représentants des listes Paris-Écologie avaient accepté de participer aux travaux de ces organes consultatifs (« le Monde » daté 3-4 avril) et de figurer sur la liste des personnalités « représentatives des activités locales » proposée par la majorité. Cette liste a été élue, avec les seules voix de la majorité, par le Conseil de Paris dans sa séance du 25 avril. Mais, après l'adoption lundi 2 mai du règlement intérieur des commissions d'arrondissement (« le Monde » du 4 mai), jugé particulièrement restrictif par la gauche, plusieurs mouvements, dont les Amis de la terre, estiment que cette participation n'est plus opportune. D'autres, en revanche, tels le groupe S.O.S. Environnement, affirment vouloir maintenir leur représentants « à l'essai, avant de faire un bilan qui permettra de trancher définitivement ».

Une réunion doit avoir lieu, lundi 9 mai, entre les groupes écologistes de tous les arrondissements de la capitale pour décider de leur attitude à l'égard des commissions d'arrondissement.

L'ancien bureau doit gérer la communauté urbaine de Bordeaux

estime le préfet de la Gironde

De notre correspondant

Bordeaux. — M. Paul Masson, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, a déclaré mercredi 4 mai que la décision de la mairie de Bordeaux de ne conseil de la communauté urbaine désigner aucun représentant au allait bloquer le fonctionnement de l'institution (*le Monde* du 3 mai). C'est la conclusion qui s'impose, selon lui, après avoir étudié les conséquences du veto bordelais face à une loi qui ne cesse de décevoir par ses imprécisions.

M. Masson estime que la loi du 31 décembre 1966 sur les communautés urbaines n'avait pas prévu une telle situation, mais que, en revanche, toute la jurisprudence du Conseil d'État en la matière fait référence au code d'administraiton communale. De même que le maire sortant convoque le nouveau conseil, de même M Jacques Chaban-Delmas devra convoquer le nouveau conseil de la CUB (communauté urbaine de Bordeaux). Mais comment convoquer des conseillers qui ne sont pas tous nommés ? Comment élire un président si le conseil est incomplet ? La chose est impossible, assure M. Masson, qui considère qu'une intervention autoritaire ne serait pas légale dans la mesure où il a affaire à un établissement public et non à une collectivité.

Le préfet a regretté que les deux parties n'aient pas accepté la proposition de répartition qu'il avait faite *« en gestionnaire et non pas en politique »*. Il a expliqué qu'il avait entériné l'accord proposé par la gauche dans la mesure où la lettre de la loi était respectée et qu'il préférait voir son arrêté cassé par le tribunal administratif pour abus de droit plutôt que pour abus de pouvoir.

M. Masson s'attend à des péripéties assez longues devant le tribunal administratif et le Conseil d'État pour démêler l'imbroglio juridique. Dans l'intervalle, en se référant au code d'administration communal, il estime que c'est à l'ancien bureau qu'il appartiendra de gérer la Communauté. La gauche n'avait, semble-t-il, pas prévu cette interprétation préfectorale et ne prenait guère au sérieux ni les protestations, ni les menaces de M. Jacques Chaban-Delmas.

L'interprétation de la loi, donnée par M. Masson, sera sans doute contestée sur le plan juridique et il est peu probable que la gauche accepte de se voir ainsi déssaisie des fruits de sa victoire électorale ou d'en voir la jouissance reculée *sine die*.

En outre, le combat n'était certainement pas aussi désespéré pour Bordeaux que M. Chaban-Delmas veut bien le dire. Son « œuvre » (Mériadeck, le lac) qu'il affirmait être décidé à défendre pied à pied, n'était guère remise en cause par la gauche. En revanche, en agissant ainsi pour bloquer ce qu'il appelle la *« machine infernale »*, le maire de Bordeaux risque de déclencher une autre machine infernale qui pourrait être plus préjudiciable à la Communauté que ne l'aurait été une simple passation de pouvoirs.

A Bordeaux, le temps de la concertation et des escarmouches d'opérette est révolu. Il ne reste plus à la gauche qu'à se trouver un chef.

PIERRE CHERRUAU.

M. CHEVÈNEMENT : la minorité du P.S. ne se laissera pas mourir.

Après la publication du projet de motion d'orientation présenté par la direction du P.S. (*le Monde* du 4 mai), M. Jean-Pierre Chevènement, député de Belfort, animateur du CERES, a déclaré le 3 mai, devant le Cercle français de la presse, que la minorité ne pouvait renoncer à son droit d'expression pour conclure un accord avec la majorité. Le problème n'est pas, selon lui, sur le plan disciplinaire, car la direction met en cause le caractère fractionnel de l'activité du CERES, mais sur le plan politique. *« Pour qu'il y ait accord, au congrès de Nantes, avec la majorité, il faut*, a-t-il déclaré, *que trois conditions soient remplies : tout d'abord qu'il y ait accord politique ; ensuite qu'aucun courant de pensée n'écrase l'autre ; enfin, qu'une fois définie, la politique commune soit appliquée en commun. »*

M. Chevènement a affirmé que la minorité du parti socialiste n'avait pas l'intention de « se laisser mourir ». Selon lui, les moyens dont elle dispose pour s'exprimer et qui sont mis en cause par l'avant-projet de la motion majoritaire *« sont tout à fait dérisoires ».*

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 4 mai, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1977.

Le conseil a adopté une lettre rectificative destinée à traduire, *dans le projet de loi de finances* rectificative pour 1977, l'incidence budgétaire du programme gouver*nemental présenté par le premier* ministre au Parlement le 26 avril 1977.

1) MESURES EN FAVEUR DE LA FAMILLE. — La revalorisation des allocations familiales et des prestations qui y sont rattachées, au 1er juillet 1977, est assurée par les caisses d'allocations familiales, l'État prenant en charge une subvention de 30 millions au budget annexe des prestations sociales agri*coles.*

2) MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES. — Un crédit de 295 millions correspond à l'augmentation du minimum vieillesse, actuellement de 9 800 francs par an, qui atteindra 10 000 francs le 1er juillet et 11 000 francs le 1er décembre 1977. Un crédit de 10 millions est ouvert pour diverses mesures d'aide sociale, comportant notamment l'extension des aides du Programme d'action contre les taudis (PACT) aux propriétaires occupants et la prise en charge des frais de raccordement *téléphonique* à un service de veille pour les vieillards dépourvus de ressources. Ces mesures intéressent plus de deux millions de personnes âgées.

3) MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES. — Un crédit de 1 745 millions est ouvert à cet effet :

— 400 millions sont destinés au recrutement de vingt mille vacataires dans la fonction publique ;

— 310 millions à la participation de l'État à la rémunération de stagiaires dans les entreprises et dans les centres de formation, le complément étant apporté par les entreprises ;

— 735 millions pour la prise en charge exceptionnelle par l'État jusqu'au 1er juillet 1978 de la part patronale des cotisations de Sécurité sociale dues par les entreprises qui recruteront avant la fin de l'année, en augmentation d'effectifs, des jeunes de plus de vingt-cinq ans à la recherche d'un premier emploi, ainsi que pour la prise en charge, pendant la durée de l'apprentissage, de ces mêmes cotisations pour les apprentis recrutés d'ici à la fin de l'année ;

— 300 millions pour la participation de l'État à une extension temporaire du nombre des cessations d'activité volontaires avant soixante-cinq ans et à l'encouragement au retour *des immigrés demandeurs* d'emploi dans leur pays d'origine.

4) MESURES CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS. — Mille deux cinquante millions d'autorisations de programme du Fonds d'action conjoncturelle *1977* seront ouverts ainsi que 595 millions de francs de crédits de paiement sup*plémentaires. Les crédits de paie*ment de certains ministères et du Fonds spécial d'investissement rou*tier seront majorés de façon à accé*lérer la réalisation des opérations prévues par la loi de finances pour 1977.

Au regard de ces charges, les ressources supplémentaires s'établissent *à 1 510 millions, correspondant* à la majoration, à compter du 1er juin 1977, du prélèvement fiscal sur les carburants dont les prix sont majorés : de 6 centimes pour le supercarburant ; de 5 centimes pour l'essence ordinaire et de 4 centimes pour le gas-oil, et à l'accélération du recouvrement, en 1977, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (400 millions), du prélèvement obligatoire opéré par l'intermédiaire des banques sur les revenus de capitaux mobiliers (250 millions).

Compte tenu de ces modifications proposées, la situation d'ensemble du budget de 1977 se présente avec un excédent de charges de 11 810 millions de francs qui sera couvert par un emprunt à long terme pour 6 000 millions de francs, et par d'autres ressources d'épargne à court et moyen terme pour 5 810 millions de francs.

● PROTECTION DES CONSOMMATEURS.

A la suite de la communication faite par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances (consommation) au Conseil des ministres du 19 avril, le Conseil a adopté un projet de loi sur la protection et l'information des consommateurs.

Il renforce et complète la réglementation existante en matière de *production, importation, distribution* et vente de produits, objets ou appareils ainsi que de services, susceptibles *de menacer* la santé et la sécurité des consommateurs. En cas d'urgence, le ministre intéressé *pourra suspendre* la fabrication et la commercialisation du produit mis en cause.

Le projet actualise la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes. Il étend son champ d'application aux prestations de services ainsi qu'aux tromperies sur le mode d'utilisation et la définition des qualités des produits.

Le régime des certificats de qualités pour les produits industriels et des labels agricoles est refondu, afin d'encourager une politique de qualité des produits. Des certificats de qualités délivrés par des organismes agréés garantiront, désormais, *la véracité des caractéristiques de* tous les produits commercialisés en France. Les labels agricoles devront *être homologués par le ministre de* l'agriculture.

Le projet prévoit l'élimination progressive des clauses abusives contenues dans certains contrats imposés par les professionnels aux consommateurs, leur *interdiction* pouvant être décidée par décret en Conseil d'État. Une commission tripartite dite des « *clauses abusives* » adressera aux professionnels des recommandations en vue de la suppression *de ces clauses.*

Les sanctions du délit de publicité mensongère seront aggravées, et les amendes en la matière, qui seront proportionnées au coût des dépenses de publicité engagées, pourront aller *jusqu'à* atteindre la moitié de celles-ci.

(Lire page 18.)

● TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS.

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi complétant le code des tribunaux administratifs.

Ce projet a pour objet de donner une base législative aux différents modes de recrutement des magistrats des tribunaux administratifs.

● UN FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAIN.

Un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord portant création du Fonds de solidarité africain a été adopté.

Ce Fonds constitue entre la France et quinze *États d'Afrique et de* l'océan Indien un nouveau mécanisme de solidarité destiné à aider le *développement économique des* États qui y participent, principalement des États les plus défavorisés. *Il n'est pas appelé à accorder* directement des prêts, mais à faciliter les projets d'investissements présen*tant un intérêt particulier, et* notamment les projets dont l'ampleur nécessite des financements *multiples, ainsi que les projets à* caractère régional. Le Fonds accorde sa garantie aux emprunts contractés pour ces investissements, bonifie les taux d'intérêt des emprunts ou finance l'allongement de leur durée. Sa dotation initiale, dont la France fournit la moitié, a été fixée à 100 millions de francs. Elle sera portée d'ici à la fin de 1978 à 300 millions de francs.

● COOPÉRATION AVEC LE TCHAD.

Le conseil a adopté les projets de loi autorisant l'approbation des accords et conventions, signés à N'Djamena le 6 mars 1976, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Tchad à la suite de la révision des accords de coopéra*tion demandée* par les autorités tchadiennes.

L'accord en matière judiciaire est *appelé à remplacer celui du 7 décem*bre 1970 : il témoigne de la volonté des deux parties de maintenir des *liens étroits* tout en adaptant leurs relations judiciaires aux évolutions du droit international le plus récent. Il concerne, notamment, l'entraide judiciaire, l'exequatur en matière civile, commerciale et administrative, l'extradition.

La convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane met à jour les conventions de 1973 en vue de la lutte contre les infractions douanières, compte tenu de la mise en vigueur de la convention de Yaoundé, puis de la convention de Lomé, qui instituent une assistance mutuelle entre les États de la Communauté économique européenne et des États du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (A.C.P.).

La convention relative au concours en personnel apporté par la France au fonctionnement des services publics de la République du Tchad, qui reprend pour l'essentiel les dispositions de la convention de 1964, prévoit que la France rémunère directement son personnel, le gouvernement tchadien lui versant une contribution en *atténuation de la* dépense.

L'accord de coopération militaire technique et la convention fixent les règles et les conditions du concours de la France au soutien logistique des forces armées de *la* République du Tchad, compte tenu du départ des forces françaises au mois d'octobre *1975.*

Les clauses de cet accord confirment le rôle de notre coopération, qui comportera l'assistance de personnels militaires français, la formation et le perfectionnement des cadres tchadiens, la fourniture de matériels et d'équipements militaires. Des facilités de transit et d'escale sont prévues pour nos forces armées.

● RETRAITES ET CONJOINTS SURVIVANTS.

Le conseil des ministres a adopté deux projets de loi, l'un portant majoration des pensions de vieillesse de certains retraités, l'autre relatif à l'amélioration de la situation des conjoints survivants.

Pour les personnes âgées, le gouvernement propose de réaliser, à compter du 1er octobre 1977, une nouvelle majoration forfaitaire de 5 % des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale servies aux personnes ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1973. Cette majoration, qui *intéresse* 430 000 retraités, s'ajoute à celles déjà accordées aux retraités dont les pensions avaient été *liquidées* avant le 1er janvier 1972 et le 1er janvier 1973, en compensation du relèvement des pensions réalisé par la *loi* du 31 décembre 1971, qui était réservé aux seules pensions ayant pris effet après l'intervention de celle-ci.

Pour les conjoints survivants, essentiellement des veuves, le gouvernement propose de relever la limite à l'intérieur de laquelle le cumul intégral des pensions propres et des pensions de reversion est autorisé. Ce cumul intégral sera possible le 1er juillet prochain jusqu'à 60 % de la pension maximum servie par le régime général et jusqu'à 70 % le 1er juillet 1978. Cette mesure bénéficiera à cent mille veuves environ, et en particulier à celles qui n'ont pu se constituer que de faibles droits personnels à pension, l'éducation de leurs enfants les ayant empêchées d'avoir une carrière professionnelle régulière.

Ces projets de loi seront déposés à l'Assemblée, et le gouvernement demandera leur inscription à l'ordre du jour prioritaire afin qu'ils puis*sent être votés au cours de la pré*sente session. Ces deux projets viendront s'ajouter aux projets déjà *déposés sur le complément familial* et sur le congé de mère. Lorsque le projet relatif à diverses mesures en faveur de l'emploi, qui sera examiné par le conseil des ministres du 11 mai aura été également déposé au Parlement, le gouvernement aura tenu la totalité des engagements pris par le premier ministre en présentant à l'Assemblée nationale le programme gouvernemental du 26 avril dernier.

● AU MINISTÈRE DES FINANCES.

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret créant un poste de directeur général au ministère de l'économie et des *finances*, en contrepartie de la suppression de deux emplois.

La création d'une direction générale chargée des relations avec le public, décidée par le conseil des ministres du 23 mars dernier, répond au souci, exprimé par le président de la République dans la lettre qu'il a adressée le 28 février au premier ministre, de rénover l'administration, notamment en rapprochant celle-ci *des usagers. Le nouveau directeur* général sera chargé d'animer et de coordonner les relations des services financiers avec le *public et devra se* consacrer entièrement à cette tâche.

● LES ATTRIBUTIONS DE M. MONORY.

Un décret relatif aux attributions du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a été adopté.

Il exerce les attributions qui relevaient antérieurement du commerce et de l'artisanat ainsi que les attributions anciennement dévolues au ministre de l'industrie et de la recherche, à l'exception de celles relatives à *la recherche* qui ont été transférées au secrétariat d'État placé auprès du premier ministre pour la recherche.

● RÉGLEMENTATION DES SONDAGES.

Afin d'améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques de la France, le premier ministre a présenté au conseil une communication relative à la réglementation et à la déontologie des sondages politiques.

Il a annoncé qu'un *projet de loi* serait déposé au cours de la présente session parlementaire par le gouvernement. *L'objectif de cette* législation est, d'une part, d'assurer que, en période électorale, la publi*cation des sondages soit compatible* avec la pleine liberté de choix de l'électeur.

Elle vise, d'autre part, à organiser en toute période une déontologie à laquelle pourraient adhérer volontairement les entreprises et orga*nismes* qui font des sondages.

Le dispositif envisagé prévoit que :

1) La publication de sondages à caractère politique ou électoral est interdite dans la semaine précédant une élection nationale ;

2) La publication des sondages à caractère politique ou électoral devrait être obligatoirement accompagnée d'un certain nombre d'indications minimales permettant à l'opi*nion de savoir avec précision à quelle* date et selon quelles modalités l'enquête a été effectuée ;

3) Il serait créé une commission des sondages chargée de proposer une *déontologie* adaptée.

Les organismes qui adhéreraient à cette déontologie devraient se soumettre au contrôle technique de la commission. Cette dernière pourrait délivrer et retirer un agrément valant label de qualité et d'objectivité.

Seuls les organismes bénéficiant de cet agrément pourraient publier des sondages. Le conseil des ministres examinera *lors du prochain* conseil les propositions du ministre de l'intérieur relatives à l'affichage *pendant les périodes électorales*, de manière à mettre fin aux abus constatés en ce domaine et, en par*ticulier, aux atteintes à l'environ*nement qu'ils entraînent.

(Lire page 10.)

● PRÉPARATION DU BUDGET POUR 1978.

Le premier ministre, ministre de l'économie et des finances, a fait une communication sur la préparation du budget pour 1978. La progression des dépenses par rapport à 1977 restera en deçà de *11,65 %* ; leur montant sera donc de l'ordre de 394 milliards de francs.

Ce budget, qui sera équilibré en dépenses et en recettes, traduira la continuité de l'effort de redressement des équilibre économiques fondamentaux et marquera nettement les priorités du gouvernement, à savoir : l'action en faveur des jeunes sans emploi, des familles et des personnes âgées, l'effort fait pour la justice, *les affaires étrangères*, la culture, la jeunesse et les sports et l'environnement, l'augmentation de *la dotation* du fonds d'équipement des collectivités locales.

Le président de la République a insisté sur la nécessité d'assurer un financement sain des mesures qui viennent d'être décidées et, plus généralement, de l'excédent des charges du budget de 1977. Les ressources fiscales supplémentaires et le lancement d'un grand emprunt d'État répondent à cet objectif. En 1977, le Trésor ne fera pas appel à la création monétaire et contribuera ainsi à la stabilité du franc.

● UN DÉLÉGUÉ AUX INDUSTRIES AGRICOLES *ET ALIMENTAIRES.*

Le ministre de l'agriculture a fait une communication sur la création d'un délégué aux industries agricoles et alimentaires. Le délégué aux industries agricoles et alimentaires aura pour mission d'encourager, de susciter, de favoriser les initiatives, les regroupements, les accords ou le développement d'entreprises de taille appropriée bien adaptées aux impératifs du marché extérieur comme du marché intérieur.

La compétence du délégué s'étendra à l'ensemble des problèmes industriels et commerciaux relatifs à la transformation des produits agricoles et des produits de la pêche. *Il élaborera et proposera les mesures* propres à améliorer les structures et la compétitivité des entreprises de *ces secteurs, assurer une meilleure* adaptation qualitative et quantitative de la *production* aux besoins de la transformation et du marché, développer la commercialisation des produits agricoles et alimentaires et notamment les exportations, favoriser l'enseignement et la recherche ainsi que le progrès de la technologie avec le souci de leur utilisation concrète.

Pour l'exercice de ses fonctions, le délégué sera placé auprès du ministre de l'agriculture et disposera en outre, sous l'autorité des ministres intéressés, des services compétents en matière de transformation des produits agricoles et des produits de pêche. Il fera appel en tant que de besoin aux services du *ministère* de l'économie et des finances, du ministère de l'industrie, du commerce et *de l'artisanat, du ministère du com*merce extérieur ainsi qu'à ceux du ministre chargé de la recherche.

Le conseil a *décidé* de nommer à ce poste M. Jean Wahl, actuellement chef des services d'expansion économique en *Grande-Bretagne.*

Le président de la République a souligné à cette occasion l'importance qu'il *attache à la mission confiée à* M. Jean Wahl : seconde branche industrielle française par le chiffre d'affaires et par les *effectifs*, les industries agricoles et alimentaires n'obtiennent pas, dans le domaine des échanges extérieurs, notamment, des résultats qui soient à la mesure de la puissance et de la qualité de l'agriculture et de la pêche françaises.

(Lire page 39.)

● PROBLÈMES MONÉTAIRES INTERNATIONAUX.

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a rendu compte des réunions, tenues à Washington la semaine dernière, du comité conjoint de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international — dit « comité du développement », — ainsi que des travaux du « comité intérimaire » du F.M.I. Traitant du problème des liquidités internationales, ce dernier a adopté une attitude favorable à la mise en place, auprès du F.M.I., d'un mécanisme de crédit spécial alimenté par des ressources fournies par les pays excédentaires. Il a, en revanche, renvoyé à l'année prochaine l'examen *de l'opportunité d'une nouvelle allo*cation de D.T.S.

● *COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.*

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la réunion du conseil des Communautés du 3 mai 1977. Le conseil a approuvé, au cours de cette réunion, les premières mesures arrêtées par la Commission pour combattre la crise de la sidérurgie européenne. La France a, par ailleurs, demandé que la C.E.E. adopte, dans le cadre des négociations relatives à l'élaboration d'un accord international sur les textiles, une position de nature à garantir la sauvegarde des industries des États membres. Elle a d'autre part insisté pour que soient accélérés les travaux relatifs à la définition d'un régime communautaire de la pêche global, définitif et non discriminatoire. Les ministres des affaires étrangères ont eu en outre un bref échange de vues sur celles des matières susceptibles d'être évoquées au « sommet » de Londres qui intéressent la Communauté.

● VIETNAM.

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la visite qu'a effectuée en France, du 25 au 28 avril, le premier ministre de la République socialiste du Vietnam.

Cette visite, qui s'est déroulée dans un climat d'estime et d'amitié, a permis de marquer la volonté commune des deux *gouvernements* de régler les derniers problèmes hérités du passé pour engager, sur des bases nouvelles, une coopération équilibrée et durable. Deux accords, portant, l'un sur la coopération économique, l'autre sur la coopération culturelle, scientifique et technique, ont été signés au terme de la visite.

Le président de la République a souligné, devant le conseil, la grande portée de cette rencontre franco-vietnamienne, qui ouvre un chapitre nouveau dans l'histoire des relations entre les deux pays, et souligne l'intérêt que la France *porte* à la paix et au développement d'une région du monde à laquelle elle reste attachée par de nombreux liens.

● QUÉBEC.

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la visite officielle du ministre des affaires intergouvernementales du Québec (27 au *29 avril).*

Le président de la République a souligné que cette visite s'inscrivait dans le cadre des liens directs et fraternels qui se sont établis depuis une dizaine d'années avec le Québec, et qu'elle a été l'occasion pour la France de manifester au peuple québécois son amitié, sa compréhension et sa confiance.

Le premier ministre a invité M. René Lévesque, premier ministre du Québec, à se rendre en visite officielle en France à l'automne 1977.

● LES ÉVÉNEMENTS DE ZOUÉRATE.

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte des événements de *Zouérate*, qui ont entraîné la mort de deux de nos compatriotes et l'enlèvement de six autres. Il a exposé les mesures qui ont été prises immédiatement, en accord avec le gouvernement mauritanien, pour rapatrier les femmes et les enfants de la colonie française et pour obtenir, en faveur de ceux qui choisiront de rester à Zouérate, les conditions de sécurité auxquelles ils ont droit.

Le gouvernement s'est incliné devant la douleur des familles en deuil et partage l'émotion de celles dont un des membres a été enlevé.

Il a rappelé que les Français présents à Zouérate n'y avaient d'autre tâche que d'apporter leur concours au développement pacifique d'un *pays ami sur son propre territoire.* Il a marqué la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre *pour que les Français enlevés soient* rendus sans délai à leurs familles.

(Lire page 2.)

M. GISCARD D'ESTAING FÉLICITE LE GOUVERNEMENT POUR SA COHÉSION

Le président de la République a déclaré : « *Je félicite le gouvernement de donner, dans les circonstances politiques actuelles, l'exemple de la cohésion et de l'attachement exclusif à la cause de l'intérêt national.* »





JEUNESSE

CORRESPONDANCE

Le découragement d'un « lycéen moyen »

Le témoignage d'un jeune lecteur publié dans le Monde du 7 avril sous le titre « Le découragement d'un lycéen moyen » nous a valu un certain nombre de lettres, la plupart approbatrices, quelques-unes hostiles aux réflexions de notre correspondant sur l' « absurdité » du système scolaire français. Nous publions les plus significatives, dont celle d'un étudiant, découragé lui aussi, mais par l'université, et celle d'un élève de classe terminale, militant R.P.R., mettant en cause, non sans quelque raison, l'apathie d'un très grand nombre de lycéens.

Etudiant à Montpellier, M. Albert Pomiès écrit :

La grisaille et la tristesse des études ne font que s'accentuer au fil des années, sauf évidemment lorsqu'on joue à l'oublier. Après s'être retrouvé entre mille deux cents et mille huit cents en première année, avec cette fausse impression de liberté due à la réduction des horaires par rapport au lycée et au fait que les cours ne sont pas obligatoires, on s'aperçoit que 25 % seulement des étudiants passent en seconde année. Le hasard sans doute, ou le pressentiment que, au-dessus de nous, la machine est déjà en marche.

Le résultat est identique en deuxième année. (...) Ensuite, si on a les moyens financiers, on continue, certains vers l'enseignement. Et c'est le dur apprentissage de l'échine courbée : ne pas chahuter — on est si peu nombreux que l'on est vite repéré, — être sérieux, grave et pondéré.

Refus

Etudiant à Lyon, M. François-Charles Bideaux s'interroge sur les perspectives offertes aux jeunes dans notre société. Il écrit :

Dès l'âge des études secondaires, nous devons penser à notre avenir, à l'âge de notre maturité, à avoir une bonne retraite pour finir nos jours heureux dans un pavillon de banlieue. Et pour ce faire, nous devons sacrifier nos années de jeunesse au profit d'études qui nous intéressent plus ou moins. (...)

Nous sommes ainsi amenés à refuser absolument la réalité de l'existence, nous fuyons les responsabilités, nous nous laissons gagner par une résignation pesante, nous cherchons à prolonger les moments heureux d'insouciance, nous refusons d'assumer notre condition de futurs travailleurs car la perspective de ne vivre plus tard que pour les week-ends, les vacances et les loisirs nous est insupportable (...). Car il est certain que peu d'entre nous exerceront le métier qui les intéresse.

Mutisme

Elève de terminale au lycée Hoche de Versailles, militant du R.P.R., M. Frédéric Goëlen rapporte l'étonnement qu'il a éprouvé à son arrivée dans ce lycée :

Nous avions un professeur de français qui organisait tout ce qui fait défaut à votre correspondant. Des débats, conduits par elle, avaient lieu tous les jeudis après-midi pendant deux heures, abordant tous les sujets (armée, avortement, euthanasie, tiers-monde, etc.). Mais, contrairement à ce que semble penser votre correspondant, le « coupable » est bien l'élève moyen. Hormis un petit groupe de cinq à sept élèves, le mutisme le plus absolu était de règle. (...) Toutes les disciplines scolaires étaient affectées. (...) Les discussions avaient lieu en dehors de la classe : elles portaient sur les derniers résultats parus dans *l'Equipe* ou sur les dernières « conquêtes » féminines.

Bonheur

Mme Lewandowski, de Boussy-Saint-Antoine (Essonne), employée dans une maison de retraite, écrit :

J'ai deux enfants, âgés maintenant de vingt et un ans et dix-huit ans. L'ennui les a pris dès l'entrée en sixième dans un C.E.S. de banlieue, dans des conditions assez similaires à celles décrites par votre correspondant. (...) Face à leur découragement et devant la bêtise de certains professeurs, je n'ai pas essayé par tous les moyens de les convaincre de continuer, je les ai laissés mener leur vie à leur façon. (...) Le résultat n'est pas très brillant. Ce sont, en quelque sorte, des marginaux, mais l'essentiel est qu'ils soient plus heureux.

Effort

Professeur agrégé de sciences physiques au lycée Alphonse-Daudet de Nîmes, M. Jean Duverney note :

Si votre correspondant pense que tout est figé dans l'enseignement des sciences, c'est qu'il n'y a pas compris grand-chose, peut-être parce que sa place n'était pas dans une section C ; car il faudra bien admettre un jour que n'importe qui ne peut pas aborder sans effort n'importe quelles études, de même que l'on admet fort bien qu'aucun être humain, même très doué, ne peut sans entraînement préalable courir le 100 mètres en moins de dix secondes. Dire que l'enseignement est le plus souvent bâclé, c'est généraliser bien cavalièrement une expérience individuelle et faire injure à tous les professeurs qui se consacrent avec enthousiasme à leur métier. (...)

Je n'aurai pas la prétention d'affirmer que notre enseignement est parfait. Peut-être la communication entre élèves et professeurs sera-t-elle plus grande lorsqu'on aura diminué encore le nombre d'élèves par classe, lorsque les programmes seront moins lourds et moins ambitieux ; mais je suis persuadé qu'il faudrait cesser de faire croire aux jeunes qu'ils pourront accéder sans effort à la connaissance scientifique.

SOCIÉTÉ

Témoignage

L'ENFER D'UNE FAMILLE

Le docteur R. Lebret, chef de service d'électro-radiologie au centre hospitalier de Laval (Mayenne), nous a adressé son point de vue à propos du drame que constitue, pour des parents, le fait qu'un enfant soit toxicomane. Le docteur Lebret vit personnellement ce drame et son témoignage met en cause l'inefficacité des thérapies — contradictoires — prônées par les spécialistes.

Qui connaît l'enfer de la drogue ? Le toxicomane d'abord, mais aussi les parents et l'entourage.

Après une période très courte d'euphorie, entretenue par l'escalade successive, du haschisch aux drogues dures, c'est le désenchantement et bientôt l'angoisse. Il commence à tricher, à affabuler consciemment, puis inconsciemment jusqu'à ne plus dire la vérité. Même confondu, il nie l'évidence avec une telle conviction que les parents se laissent souvent abuser. La volonté s'émousse de jour en jour sous l'effet de la toxicomanie : il n'est pas contre un système politique, il est indifférent. Il est plus amoral qu'immoral dans sa vie, il est contre toutes les contraintes, contre tout ce qui nécessite un effort de volonté.

C'est avant tout un velléitaire. Tantôt sous l'effet d'hallucinogènes, il a l'impression d'être un surhomme doué de facultés créatrices exceptionnelles, tantôt, et c'est la phase la plus fréquente, il se sent accablé de tous les maux. (...)

Rejeté ou soutenu par sa famille, il se croit sincèrement *mal-aimé*, et c'est le calvaire des toxicomanes que de ressentir en permanence cette frustration d'amour.

Là où il y a une cellule familiale unie avec des frères et sœurs ne posant pas de problème, le parallèle est inévitable : un marginal est toujours en opposition avec ceux qui vivent selon les normes de la société. Comment ne souffrirait-il pas d'un manque de considération qui apparaît de manière éclatante devant la considération dont jouissent les autres membres. C'est pourquoi il y a une rupture de fait avec le milieu familial, même si le toxicomane s'y accroche comme le naufragé s'accroche à la planche de salut qui se trouve à sa portée, d'autant qu'elle est la seule qui lui reste.

Un « assisté » lucide

Son angoisse tient aussi au fait qu'il assiste consciemment à sa déchéance progressive, physique et intellectuelle : il est aliéné à la drogue et devient un « assisté » dans les moindres actes de la vie courante. Lui, le toxicomane, qui par esprit d'indépendance, par une fausse conception de la liberté, a rejeté toutes les formes de la contrainte, est obligé de faire appel à d'autres, et en premier lieu à ses parents, pour satisfaire les besoins élémentaires que sont la nourriture, l'habillement, le logement. Il voudrait prouver à l'humanité qu'il est libre, et en fait il est dépendant de plus en plus de la drogue et des êtres qui l'entourent ; il s'écarte de plus en plus du comportement de l'adulte libre qu'il voudrait être, pour retomber dans la dépendance de l'enfance (...).

Les psychiatres successifs (il faut avoir le courage de le dire), et c'est un médecin qui témoigne, sont aussi impuissants devant la toxicomanie que les autres médecins. Certains ont l'honnêteté de le reconnaître, d'autres croient savoir, détenir la vérité, et parmi ceux-là (une vingtaine) tous se sont complu dans l'étude de la première enfance et ont négligé d'aller plus loin. Il s'agit pour eux de déculpabiliser le toxicomane et, pour cela, tous sans exception ont passé leur temps à culpabiliser les parents, la société, les autres... sans reconstruire. A la limite, ils ont consacré à leur malade quelques minutes seulement, et quelques heures aux parents, ce qui semblerait logique dans la première phase du traitement mais devient aberrant ensuite.

Généralement, le toxicomane, après avoir exploité habilement l'ambiguïté de la démarche psychologique de celui qui le traite, se lasse le premier, ou bien, par instabilité structurelle, ou parce qu'il ne peut plus exploiter son psychiatre, ou encore parce qu'il n'accroche pas, restant sur sa faim après des dialogues inconsistants, il change de psychiatre, et le suivant recommence le même processus que le précédent. C'est alors la succession ininterrompue des psychiatres avec les avis les plus contradictoires : *« Soyez fermes et ne changez pas votre image de marque »*, *« Cessez d'incarner le couple uni, attaché à la morale »*, *« Donnez-lui l'argent qu'il lui faut pour être indépendant, même si cet argent lui sert à se pourvoir en drogues dures »*, ou bien des conseils absurdes : *« Abandonnez votre situation et partez voyager avec votre fils. »*

A travers toutes ces contradictions qui sont des aveux d'impuissance, le toxicomane finit par se croire incurable. Certains psychiatres vont même jusqu'à dire au toxicomane, devant ses parents, qu'il rechutera certainement s'il sort de la crise présente et qu'il se peut même qu'il n'en sorte jamais. L'un d'eux m'a dit : *« Donnez-lui l'argent qu'il lui faut pour se loger, manger et se droguer, sinon vous aurez son suicide sur la conscience et vous serez bien avancé. »* Le même, quand j'ai refusé de continuer à financer au bout de trois mois, parce que l'escalade dans la drogue était évidente, a dit ironiquement à mon fils : *« Que veux-tu, ton père ne veut plus t'aider parce qu'il est sans doute dans la gêne ! »* (...)

L'incrédulité des parents

Tout d'abord, les parents ne peuvent y croire, persuadés que le danger de la toxicomanie est pour les autres et que leurs enfants ne peuvent se laisser entraîner sur cette pente.

Quand l'évidence est là, ils considèrent qu'il s'agit d'un accident de parcours, d'un excès de jeunesse, et qu'un bon psychiatre rétablira un équilibre momentanément perturbé.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des médecins méconnaissent l'étendue des perturbations physiques et mentales provoquées par la drogue, et notamment la dépendance physique et psychique qu'elle engendre. Contrairement à ce qui est dit et écrit, la dépendance psychique qui existe avec toutes les drogues, même le haschisch, le L.S.D. ne doit pas être minimisée, et c'est ce qui explique la fréquence des rechutes. (...)

L'escalade aidant, les parents constatent très vite que les psychiatres sont aussi impuissants qu'eux, et que ceux qui passent ou se font passer pour les spécialistes de ce problème n'ont aucune solution à proposer, mais seulement des théories ; ils usent de nuances subtiles entre drogues douces et drogues dures, comme si l'escalade était évitable.

L'un d'eux, qui passe pour le plus grand spécialiste s'est contenté de me dire : *« Vous savez, si votre fils est passé aux drogues dures, l'héroïne, il n'y a pas grand-chose à espérer, armez-vous de courage, car vos ennuis iront en augmentant et l'issue est peut-être le suicide »* Après avoir cultivé la désespérance, il ajouta qu'il n'avait aucune solution à proposer, si ce n'est qu'il ne fallait surtout pas hospitaliser ce fils dans son hôpital, qui était un repère de drogués et l'école de la toxicomanie. (...)

L'atteinte de la cellule familiale est rapide et profonde : toute la famille se bat pour sauver l'égaré, chacun avec sa psychologie, ses méthodes, et il en résulte des heurts. (...)

Les psychiatres se succèdent au même rythme que les solutions de rechange que sont les emplois d'une semaine ou d'un mois et c'est l'éternel retour à la maison familiale. Partagés entre l'amour et le devoir, les parents s'efforcent d'accueillir, de chercher ensemble des solutions, mais comme le toxicomane n'a nullement l'intention de changer, n'est demandeur ni de psychothérapie ni de travail, une situation conflictuelle se crée très vite.

Tout est objet de crainte, d'angoisse : des pas qui s'arrêtent la nuit devant la porte, des éclats de voix, un coup de fil à une heure inhabituelle, la présence d'agents de police qui sont si souvent porteurs de mauvaises nouvelles, un appel téléphonique d'une personne qui refuse de dire son nom et insiste pour parler à votre fils, la disparition d'une clef de voiture ou d'un papier important, avec la suspicion inévitable bien que souvent erronée.

L'enfer des parents, c'est de vouloir opposer du rationnel à de l'irrationnel, de la morale à un amoral, des réalités à celui qui ne se complaît que dans le rêve, l'irréel, et qui redoute la lutte pour la vie.

L'enfer des parents, c'est aussi la succession, durant des années, de haut et de bas, de périodes d'espérance et de désespérance, avec une démoralisation de plus en plus grande au fur et à mesure que les années passent, que le toxicomane avance en âge et altère profondément sa personnalité. Après plusieurs incarcérations pour cambriolage de pharmacie, qui prouve l'aliénation du sujet à la drogue, les parents sont de plus en plus désespérés. (...)

Finalement, l'enfer des parents du toxicomane, ce n'est ni la honte ni l'amertume de l'échec, mais la désespérance devant leur impuissance totale et celle des psychiatres.

C'est aussi l'obsession avec laquelle il faut vivre et qui détruit l'équilibre ; c'est la lutte de chaque jour pour faire triompher l'amour sur la révolte, le pardon sur la rancœur. (...)

S'il convient de substituer au terme de « paradis artificiel » celui d' « enfer artificiel » pour le drogué, il reste pour les parents qui vivent cet enfer et le partagent jour et nuit, le langage du cœur, le secours de la religion, le refus d'abandon car, sans amour aucun espoir ne subsiste plus de sauver un toxicomane.

LE PROBLÈME

Un centre d'accueil à Versailles

La consultation des "toxicos"

« Les « psy », je les aime pas, ils savent pas », dit une petite gavroche fluette avec une moue dégoûtée. *« Oui, mais ce sont les seuls à pouvoir nous aider »*, lui objecte un jeune muscadin hâve dont la voix se brise soudain : *« Tu sais, ma mère est médecin, eh bien ! elle ne peut rien... »*

Dans la lumière d'un jour déclinant qui éteint les couleurs des *posters* encore incongrus dans une salle d'attente de dispensaire, c'est l'heure des confidences pour les enfants en jeans. Très raides sur leur chaise, quelques parents n'en finissent plus de contempler l'horizon d'un œil fixe. Acides ou résignés, silencieux ou diserts, tous viennent à la « consultation » dans les locaux du *dispensaire de lutte anti-alcoolique* où s'est installé en 1973 le centre départemental d'aide aux toxicomanes des Yvelines. Dirigé par une équipe de sept personnes, médecins, psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux, sous l'impulsion des docteurs Janneau et Brulé, le Cedat s'est donné pour objectif d'apporter une information aux jeunes, et parfois aux parents, sur les questions de drogue. Toutefois, l'essentiel du travail reste axé sur les soins apportés aux trois cents jeunes qui, chaque année, affluent vers le centre, poussés par le vague à l'âme, la pulsion de sevrage de drogue, ou après signalement de la justice.

Le thérapeute peut juger s'il s'agit d'une « demande ponctuelle comme un appel au secours », ou d'une *« demande approfondie »* nécessitant une psychothérapie. Avec la recrudescence de l'héroïnomanie, ces traitements légers ne suffisent plus. Comme l'indique le docteur Lembrouck : *« Le traitement ambulatoire restant peu sûr, on obtient de meilleurs résultats en milieu hospitalier, soit par sevrage direct, avec le soutien des tranquillisants et des antalgiques, soit par sevrage dégressif, à base d'opiacés, puis de tranquillisants et d'antalgiques. »*

Par quel biais les toxicomanes qui n'ont pas eu maille à partir avec la police entrent-ils en contact avec le centre ? Selon le docteur Lembrouck : *« Cela se fait par le bouche à oreille, à l'intérieur des structures déterminantes pour les toxicomanes que sont les « bandes ». Ainsi le centre de Versailles, qui se trouve dans la périphérie des « bandes » de Saint-Germain-en-Laye et de Marly-le-Roi, a-t-il pu, après avoir soigné les leaders, s'occuper des toxicomanes de base qui leur avaient emboîté le pas, d'abord pour se droguer, ensuite pour se désintoxiquer. »*

L'histoire de chaque toxicomane est très complexe, elle implique des demandes variées et non prévisibles. Chaque traitement ne se présente pas comme une amélioration progressive et régulière vers la guérison, mais plutôt comme un mouvement brownien. Parfois, certains toxicomanes sont considérés comme guéris par les institutions, alors qu'ils sont livrés à une autre dépendance de substitution. D'où l'importance accordée à la post-cure par l'équipe de Versailles qui, avec le soutien de l'Association d'aide aux toxicomanes (Adato), met sur pied dans les Yvelines *« un centre s'insérant dans la chaîne thérapeutique, après la cure, et permettant d'aider les toxicomanes aux différents stades de leur réinsertion sociale »*.

Quels que soient les efforts entrepris, à Versailles et ailleurs, dans les institutions, n'est-on pas finalement désarmé devant un phénomène qui dépasse celui des « drogues » proscrites et fait partie d'une vaste toxicomanie sociale qui comporte — avec le travail, l'alcool ou le tabac — des drogues légales ? Le désordre individuel de chacun des « clients » du centre de Versailles renvoie à un désordre plus général. La thérapie n'a pas prise sur ce dernier.

MICHÈLE SOLAT.

★ CEDAT, 17, rue Berthier, 78 Versailles, tél. : 951-65-67 ; ADATO, 37, rue Henri-de-Régnier, 78 Versailles.

MAI. LES IDEES FLEURISSENT.



LE PROBLÈ…

Un centre d'accueil à Versailles

La consultation des "toxicos"

SOCIÉTÉ

DE LA DROGUE

SAISIE DE 500 KILOS DE CANNABIS

500 kilos de cannabis ont été saisis, mercredi 4 mai, par les services de douanes de Port-Barcarès (Pyrénées-Orientales) à bord d'un yacht, le *Century-II*, qui naviguait dans les eaux territoriales françaises au large de Saint-Cyprien, dans le golfe du Lion.

Agissant sur renseignements, semble-t-il, les douaniers, après avoir arraisonné le yacht, ont découvert, au cours de la fouille, le chargement de drogue dissimulé dans la cale. Les quatre personnes qui se trouvaient à bord du *Century-II* deux hommes et deux femmes de nationalité française dont l'identité n'a pas été précisée, ont été transférées à Perpignan, où elles sont actuellement entendues par des policiers du S.R.P.J. de Montpellier et du service de la répression des stupéfiants.

NOUVEAU DÉCÈS D'UN TOXICOMANE

Un jeune toxicomane, M. Christian Mouche, vingt-quatre ans, est mort au cours d'une « drogue-partie » qui a eu lieu le 3 mai dans un hôtel du centre de Marseille.

Affolés, les deux autres participants, Jean et Marc Valetta, tentèrent d'accréditer auprès des policiers la thèse du suicide.

Ce décès survient deux jours après le suicide, par injection d'un mélange de produits pharmaceutiques, d'un autre jeune toxicomane marseillais, M. Martial Desruès.

Au procès de Lons-le-Saunier

LES DIALOGUES DU PRÉSIDENT

« Ce procès ne concerne pas seulement la justice. Nous apporterons ici la réponse que notre métier nous demande d'apporter. Mais ce n'est pas le plus important. Le problème essentiel, c'est le développement de l'usage de la drogue et cela peut signifier qu'il y a un problème socio-psychologique à résoudre. » En définissant ainsi les limites du rôle de la justice, M. Louis Viaud-Murat, président du tribunal de Lons-le-Saunier, a donné le ton des débats du procès commencé le 2 mai et dans lequel comparaissent une cinquantaine de jeunes gens accusés d'avoir constitué et alimenté un réseau de drogue dans la région.

Au cours de la troisième journée d'audience, le président a longuement dialogué avec plusieurs des prévenus. Avec l'un d'entre eux, il a notamment discuté la valeur des différentes études faites sur la nocivité du haschisch et des autres drogues. M. Viaud-Murat a déclaré : *« Ces études ont toutes le défaut essentiel de poser un a priori au départ : c'est le contraire que nous essayons de faire ici. »* Puis il a ajouté, citant le docteur Claude Olievenstein (1) : *« La drogue est une rencontre entre une personne, une substance et un contexte socio-psychologique. »*

(1) Directeur du centre médical Marmottan.

SPORTS

FOOTBALL

A LA « TABLE RONDE » DE MONACO

De la difficulté de briser le conservatisme

De notre envoyé spécial

Monaco. — *La quatrième « table ronde » internationale du football, qui traitait des problèmes de l'arbitrage, a pris fin, mardi 3 mai, à Monaco. Beaucoup d'idées nouvelles et de bonnes intentions se sont dégagées des deux jours de débats, en même temps qu'il est apparu que le conservatisme continuait de s'opposer à toute volonté de réforme.*

Les tenants du football figé ont eu d'autant plus de facilité à s'opposer aux idées nouvelles que ce sont eux, le plus souvent, qui détiennent le pouvoir d'autoriser ou d'interdire. C'est pour s'élever contre l'inertie des notables, et notamment contre celle de l'International Board, que M. Jacques Ferran, journaliste, a dénoncé l'inutilité qu'il y aurait sans doute à essayer d'aller de l'avant dans de telles conditions.

Les propos de M. Ferran ont eu le mérite de faire prendre conscience que l'intérêt et surtout l'avenir de la « table ronde » tenaient à sa capacité de proposer des solutions modernes, raisonnables, et à les faire avaliser. Il semble que quelques modifications aux lois du jeu, ne mettant pas en cause les principes essentiels, valent d'être effectivement expérimentées, et notamment l'expulsion temporaire au cours d'un match dont le mérite est d'offrir *« une arme intéressante à l'arbitre et un bon moyen de dissuasion »*.

L'expulsion temporaire — dont la durée pourrait être de cinq à dix minutes, — par son effet de pénalisation immédiate, pourrait être plus efficace que la suspension ultérieure d'un joueur à la suite de plusieurs fautes graves. Elle irait en tout cas moins à l'encontre du droit à la liberté du travail que chaque footballeur professionnel peut légitimement revendiquer. La « table ronde » a décidé de demander à la Fédération internationale de donner la possibilité aux associations nationales qui en feront la demande d'utiliser l'expulsion temporaire dans leurs compétitions.

La motion finale fait aussi état de la nécessité qu'il y a à uniformiser la formation de l'arbitre et à faire en sorte qu'elle soit permanente. Elle préconise aussi la réunion de stages techniques, recommande un régime diététique et un entraînement physique rigoureux.

A propos du statut, la « table ronde » a estimé que l'arbitre ne peut plus être vraiment « amateur ». Elle s'est cependant prononcée contre la création d'un corps professionnel, mais souhaite que l'arbitre remplisse ses fonctions en pleine sérénité et qu'il dispose d'une certaine sécurité matérielle (1). Son indépendance est jugée « fondamentale », et il est souhaité que, dans chaque pays, les arbitres relèvent de l'autorité de leur fédération nationale plutôt que de celle d'une association corporative. La « table ronde », sur ce sujet, s'est émue de la situation des arbitres dans certains pays, où ils sont soumis à des pressions politiques, morales ou matérielles, et note que la tâche des arbitres est rendue difficile, voire impossible, dans d'autres pays que ceux du tiers-monde.

Le concours que peut apporter les nouveaux matériels a été pris en considération. Il est probable que les grands stades seront un jour équipés de procédés sophistiqués pour le décompte du temps de jeu et que la télévision viendra en aide aux arbitres, même si le recours à l'image continue de choquer ceux qui pensent que l'arbitre doit être sur le terrain le seul maître après Dieu.

FRANÇOIS JANIN.

(1) En France, pour un match international, un arbitre reçoit une rémunération de 600 F.

CYCLISME

FREDDY MAERTENS ACCUMULE LES VICTOIRES

Neuf étapes. Huit victoires — compte tenu du prologue. Tel est le score réalisé par le Belge Freddy Maertens au cours de la première partie du tour d'Espagne. Un score qui met en évidence l'excellente condition physique du champion du monde, même si celui-ci se trouve confronté à une opposition réduite.

Pour accomplir une performance de cet ordre, la vélocité, qui est l'une des qualités essentielles de Maertens, ne suffit pas. Il faut contrôler la course en permanence, il faut être inspiré, ajouter la lucidité à la vigilance et posséder l'autorité d'un grand leader. On anticiperait en affirmant que le routier numéro un du moment a virtuellement gagné la Vuelta, mais il est certain qu'il a pris une solide option sur le maillot « amarillo ». Et il semble bien parti pour améliorer le record du fameux Delio Rodriguez, qui avait remporté douze étapes dans la même épreuve en 1941.

Il convient de préciser que Maertens a convenablement franchi les cols qui jalonnaient le parcours de la troisième étape, Murcie-Benidorm, dominée par le Néerlandais Fedor Den Hertog — la seule qu'il n'ait pas inscrite à son actif. A-t-il perfectionné ses talents de grimpeur ? Impossible : les grands spécialistes de la montagne sont absents du tour d'Espagne, dont les difficultés par ailleurs sont moins accentuées que celles du Tour de France, dans lequel le Belge s'était bien comporté l'an passé.

J. A.

D'un sport à l'autre...

HOCKEY SUR GLACE. — *La Tchécoslovaquie a pris sa revanche, aux championnats du monde qui se disputent à Vienne, en battant l'U.R.S.S. par 4 à 3. Elle prend ainsi la tête du classement provisoire devant la Suède, bien que celle-ci ait été battue 7 à 0 par le Canada.*

RUGBY. — *Pour permettre sa retransmission à la télévision, la demi-finale du championnat de France, entre Béziers et Nice, fixée initialement à Lyon le 15 mai, a été avancée au samedi 14.*

OMNISPORTS. — *Le Grand Prix de l'Académie des sports a été décerné à la gymnaste roumaine Nadia Comaneci. L'Académie a également attribué le prix Henry-Desgrange à notre collaborateur Jean Lacouture.*

POLICE

Au congrès du Syndicat national indépendant et professionnel

Les C.R.S. face à l'alternance

De notre envoyé spécial

Perpignan. — **Dans cette compagnie républicaine de sécurité du centre de la France, vingt-deux jeunes gardiens arrivés pendant l'année 1976 — plus de la moitié des recrues de l'unité — ont été révoqués, après quelques mois de service, pour s'être rendus les uns et les autres coupables de délits de droit commun, attaques de prostituées, coups et blessures, agressions de personnes âgées, attentats à la pudeur, abus de confiance, chèques sans provision, etc. Sans y atteindre les mêmes proportions, les révocations pour des faits semblables croissent en nombre inquiétant dans les soixante C.R.S. que compte le service. S'y ajoutent des conduites individuelles peu admissibles de la part de représentants de l'ordre : alcoolisme et même drogue. Il est arrivé que des élèves gardiens de la paix quittent l'école de Sens entre deux gendarmes et menottes aux poignets. D'autres doivent abandonner précipitamment la profession lorsqu'on découvre qu'ils y sont entrés avec un casier judiciaire plus ou moins rempli.**

Ces constatations ont été faites par les délégués au congrès du Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. qui vient de se réunir pendant trois jours à Perpignan. Pour beaucoup d'orateurs, une telle situation n'est pas le simple fait du hasard. Si les « déchets » sont importants, c'est que la sélection des candidats est de plus en plus mauvaise, constatation surprenante en une époque où le marché de l'emploi offre, au contraire, un choix inégalé jusque-là.

Donc, fit-on observer à la tribune du congrès, si on recrute d'aussi mauvais éléments, c'est parce qu'on le veut bien. C'est parce que, en visant à de tels niveaux, on croit s'assurer la docilité de ceux qui forment l'un des fers de lance du maintien de l'ordre en France. En temps ordinaire une telle attitude peut déjà présenter de graves inconvénients pour le citoyen, mais le danger devient bien plus grand dans une conjoncture politique difficile, dit-on, du genre de celle que nous risquons de connaître d'ici un an.

Cette analyse a conduit les dirigeants du S.N.I.P. à lancer, depuis Perpignan, quelques avertissements aux dirigeants du pays. *« Indépendance ne veut pas dire passivité ou laxisme, indifférence par rapport au monde extérieur »*, déclarait, à l'ouverture du congrès, M. Roger Cousin, secrétaire général du syndicat, précisant que, si son organisation se refuse à entrer dans un quelconque jeu politique, elle tient à ce que *« chaque policier reste un citoyen à part entière et non entièrement à part »*. Dans le même temps, il refusait de voir assimiler le sens du devoir à l'obéissance aveugle : *« Les fonctionnaires des C.R.S. n'ont pas l'intention de faire la révolution tant que le régime restera démocrate et républicain. Dans le cas contraire, ils agiront en tant que citoyens libres et amoureux des libertés qu'ils défendront comme l'ont fait certains dans des circonstances bien plus difficiles. »*

La révolution légitime

Se référant à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen — dont l'article 22 a été inclus dans les statuts du S.N.I.P. au cours d'un congrès extraordinaire, mercredi 4 mai — M. Cousin observa que *« la révolution devient légitime et un devoir civique si les libertés républicaines étaient gravement menacées »* et que *« le rôle de la police serait, dans ces situations extrêmes, largement déterminant. Chacun d'entre nous se trouverait alors placé devant sa propre responsabilité et agirait suivant sa conscience »*, devait-il conclure.

Le sous-entendu est donc clair : les fonctionnaires des C.R.S. — à travers leur principale organisation professionnelle — refuseront de s'engager dans un cycle tendant à repousser l'alternance politique dès lors que cette dernière serait sortie des urnes, et ils joueront le jeu normal qu'on est en droit d'attendre de la fonction publique dans un système démocratique.

Ce rappel relève-t-il du calcul, d'une volonté de *« prendre le vent »* et de commencer à dessiner une nouvelle image d'un service ingrat ? Il semble au contraire que, sur ce plan, les gardiens des C.R.S. se soient fait définitivement une raison : ils n'ont pas la prétention d'être un jour aimés de la population, sous quelque régime que ce soit, relève-t-on dans le rapport moral. *« Nous savons aussi qu'aucun gouvernement, de gauche, de droite ou du centre, ne se privera des forces mobiles que nous sommes. C'est ainsi que nous resterons calmes et sereins, quelles que soient les attaques dont nous ferons l'objet. »* On a rappelé au congrès, à ce propos, les tragiques événements de Bastia et de Montredon, où la colère n'emporta jamais les C.R.S. sur le terrain de l'aventurisme, mais en souhaitant que les leçons de ces drames soient retenues : *« Il est bien entendu que les C.R.S. n'accepteront jamais d'être les victimes expiatoires d'insuffisances gouvernementales ou locales. »*

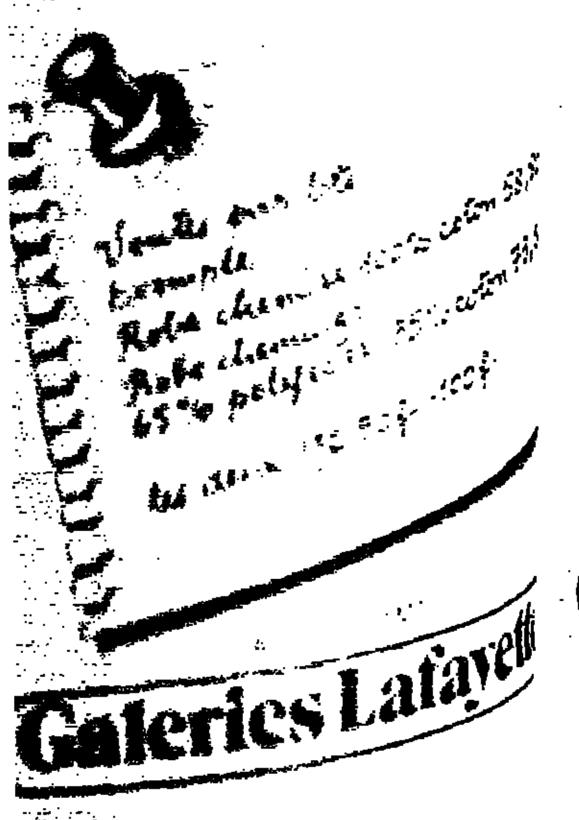
Finalement, dans une perspective sociale et politique incertaine, les gardiens de l'ordre raisonnent moins en termes de certitude qu'en termes d'interrogation. Ils auraient certainement souhaité trouver quelque réponse dans les propos que vint leur tenir le directeur général de la police nationale, M. Robert Pandraud, au dernier jour du congrès de Perpignan. Il n'en fut rien, et ce dernier n'apporta aucun écho au secrétaire général du S.N.I.P., qui se faisait le messager d'« *une certaine inquiétude à la veille d'une inéluctable échéance électorale* », se contentant de rappeler le catalogue exhaustif des avantages matériels et pécuniaires obtenus par les C.R.S. au cours des dernières années. Il est vrai qu'il avait commencé son intervention en précisant que, *« dans un monde troublé, nous sommes heureusement en démocratie »*.

JAMES SARAZIN.

PEUGEOT

I.F.A.

MAI. LES IDÉ… FLEURISSEN…



Galeries Lafayette

JUSTICE

Jacques Mesrine devant la cour d'assises de Paris

Autoportrait

Jacques Mesrine a parlé longuement de lui-même, lors de la deuxième audience de son procès devant la cour d'assises de Paris, présidée par M. Charles Petit, mercredi 4 mai. Il a joué et même mené le seul jeu qui pouvait passionner à la fois des magistrats, des jurés, des journalistes et lui-même : celui de la vérité. Avec la force du désespoir et beaucoup d'humour, avec un accent gouailleur, un vocabulaire de voyou poète, il a prononcé un réquisitoire sans faille contre ce qui fait la vie de bon nombre d'hommes de quarante ans d'aujourd'hui qui ont moins d' « éclat » que lui.

Jacques Mesrine a raconté sa vie. Depuis sa naissance, en 1936, son père et sa mère créaient des broderies pour des maisons de couture, vivaient dans un logement petit mais avec tout le confort d'avant-guerre. Ce fut la guerre. Son père avait une « mentalité de socialiste ». Il est parti quand il avait quatre ans. A son retour de captivité, il en avait neuf. « *Le petit garçon de quatre ans gardait les vaches en pensant à son père.* »

Ce père ne le connaissait plus lorsqu'il est revenu. Il l'a mis dans un collège d'où il a été enfin renvoyé après deux longues années. « *C'était le signe de croix à six heures du matin et le mitard à six heures du soir. Je suis le seul ancien à comparaître aux assises : les autres travaillent plutôt dans l'escroquerie, dans le genre gouvernemental. Si vous voulez que je vous dise que mon enfance était heureuse, je vous le dis. C'était l'enfance de beaucoup d'enfants d'alors. On est d'accord là-dessus. On continue.* »

A dix-sept ans, son premier patron renvoyait ses premiers collègues de travail. Il démissionnait en signe de protestation. Il allait jusqu'à travailler quinze jours chez un concurrents. « *Rien que pour l'emmerder.* »

Le Petit Chaperon rouge

Il s'est marié à dix-huit ans et demi avec une jeune métisse enceinte d'un autre :

« *Je cherchais ma liberté et j'ai obtenu ainsi d'être émancipé. Cela a été ma première connerie.*

— Il semble que vous ayez beaucoup aimé cette femme ?

— *Elle était belle. J'ai été ébloui. Il faut aimer une femme pour faire un geste comme celui-là. J'ai toujours fait croire à mes parents qu'elle était enceinte de moi.* »

Après, Jacques Mesrine partait pour faire son service militaire en Algérie. Il s'y faisait remarquer. Il participait à dix-huit embuscades et recevait une citation à l'ordre du régiment et la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze. « *Cette décoration — ne prenez pas cela comme une offense à votre Légion d'honneur, monsieur l'avocat général — je ne l'ai jamais portée. On m'a envoyé dans un autre pays pour y faire la guerre et j'ai ai pris goût. J'ai vu les saloperies qu'on a faites là-bas au nom du drapeau français. Quand des soldats algériens — on les appelait des rebelles — avaient été un peu trop abîmés par la torture, on disait : « Mesrine, corvée de bois ». On me l'a drôlement appris, à vingt ans, le respect de la vie ! Je sais que ce n'est pas votre opinion, monsieur le président, mais vous savez que j'ai raison.*

— Vous étiez toujours volontaire, accuse l'avocat général.

Il réplique : « *Ce n'est pas Mesrine qui a fait la guerre d'Algérie.* »

Au retour, il s'entraînait régulièrement à tirer, « *pour la prochaine guerre* »... Il commençait aussi à voyager pas mal, en Espagne et dans divers pays de la francophonie — le dossier a du mal à le suivre. Il avait de l'argent « *honnêtement gagné, dans un sens. Je ne peux pas dire de qui venait cet argent, monsieur le président, cela serait plus gênant pour vous que pour moi* ».

Il a connu sa première prison à Evreux. « *J'ai vu que les magistrats ne pensent plus à ceux qu'ils ont condamnés.* » Il a connu sa seconde prison dans un pénitencier canadien d'où il s'est évadé et qui a fermé depuis. « *On y devenait fauve ou fou.* »

Depuis, il en a connu d'autres. « *N'oubliez pas. La prison, ça existe, avec ses abus de pouvoir, ses matraquages, sa corruption, on achète tout en prison. Les juges sont les complices passifs de l'administration pénitentiaire.* »

« L'ennemi public numéro un » est né en prison. « *Si Mesrine n'agissait pas comme Mesrine agit actuellement, il serait foutu. Je ne suis bien traité que parce que je fais peur. C'est une question de survie. Je joue peut-être un personnage. Mais, au moins, je suis sincère avec moi-même.* »

L'avenir, Jacques Mesrine l'a rencontré dans une question de l'avocat général, M. Lucien Langlois :

« Puis-je vous demander comment vous envisagez votre avenir ?

— *C'est comme si vous demandiez à un cul-de-jatte de courir un 110 mètres haies, à un moribond s'il a envie de vivre.*

— Vous avez dit que vous envisagiez de vous évader ?

— *L'évasion est un droit.* »

S'il était juré, il se condamnerait, parce qu'il doit payer. Mais à moins de dix ans, parce que, après dix années passées en prison, un homme est définitivement irrécupérable. « *J'ai quarante ans. Ce n'est pas à soixante que je pourrai réintégrer la société. Les jurés devraient demander à visiter les prisons avant de prendre une décision.* »

Jacques Mesrine n'a pas parlé de son livre et on ne lui a pas posé de questions. Ce roman, déguisé en autobiographie, fait partie de ses « *plantations* secrètes ». Qu'il y reste.

Jacques Mesrine, enfin, s'est rassis, après une pirouette : « *Je ne suis pas un ennemi public. Je suis l'ennemi d'un service public, les banques. J'ai mangé la galette, pas la grand-mère ni le Petit Chaperon rouge.* »

FRANÇOISE BERGER.

LES TROIS MEMBRES DES GARI RESTENT EN PRISON

La demande de mise en liberté de trois membres des GARI, emprisonnés depuis plus de deux ans et demi à la Santé, a été rejetée. Mes Henri Leclerc et Marie-Christine Etelin ont eu *connaissance, le 27 avril, de* l'ordonnance de rejet de la demande introduite en faveur de leurs clients, MM. Michel Camilleri, Jean-Marc Rouillan et Mario-Inès Torrès, par M. Louis Chavanac, juge chargé de l'instruction après le décès de M. Guy-Louis Pia (« le Monde » du 30 mars). On apprenait en même temps que l'instruction était terminée.

Les préliminaires d'une affaire commencée *le 29 septembre 1974* (avec l'arrestation de deux des *trois détenus*) toucheraient donc à leur fin : le dossier va être transmis au parquet en vue des réquisitions. On devrait connaître avant les vavances le sort réservé à ce dossier. Mais par le sort réservé à ceux qu'il vise.

CORRESPONDANCE

L'accès des avocats à un dossier pénal

Nous avons reçu de M. Christian Erien, avocat au barreau de Paris, la lettre suivante :

Vous écriviez le 26 avril dernier, dans votre article « Deux avocats mis en cause » :

« *Me Christian Erien a été accusé par le docteur Azerad d'avoir communiqué des pièces secrètes du dossier d'instruction, notamment dix-sept pages du procès-verbal d'un interrogatoire de M. de Varga, dans lequel elle était personnellement mise en cause.* »

(...) Le public ignore comment les avocats peuvent avoir accès à un dossier pénal comme celui de l'affaire de Broglie : par application des dispositions de l'article 118, alinéa 3 du Code de procédure pénale, le conseil de l'inculpé peut prendre connaissance, par lecture, du dossier vingt-quatre heures avant l'interrogatoire de son client ; il peut encore, sur autorisation du juge, commander par écrit (et le greffe conserve un double de cette commande) la copie des pièces qui manifestent, pour la défense de son client, un intérêt.

Le juge peut refuser discrétionnairement ces photocopies. Faisant application de ce pouvoir discrétionnaire, dans ce dossier délicat, M. Floch, premier juge d'instruction, s'est opposé à la délivrance de toute copie. Il ne m'appartient même pas de protester de mon innocence : le délit est impossible.

Le docteur Azerad, dont je n'ai pas à juger le système de défense, reconnaît en quelque sorte cette impossibilité, qui m'absout puisqu'elle concède n'avoir jamais vu ces impossibles pièces. (...)

FAITS ET JUGEMENTS

Prison ferme pour les témoins passifs d'une ratonnade.

Poursuivis pour non-assistance à personne en danger, après une « ratonnade » mortelle qui a eu lieu le 29 octobre 1973 dans un débit de boissons de Cormeilles-en-Parisis (Val-d'Oise), la tenancière de cet établissement et deux de ses clients ont été condamnés, mercredi 4 mai, à une peine de six mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Pontoise.

Ces trois personnes, Mme Solange Raymond, cinquante-trois ans, gérante du café le Lady Land, MM. Raymond Petit, cinquante et un ans, agent de l'E.D.F., et Joël Leclerc, vingt-cinq ans, employé, devront également verser 10 000 francs de dommages et intérêts à la veuve de la victime, 1 000 francs à sa fille majeure et 2 000 francs à chacun de ses cinq enfants mineurs.

Les trois prévenus avaient assisté sans intervenir à la « correction » infligée, le 29 octobre 1973, par deux clients du Lady Land à un ouvrier algérien, M. Ahmed Behouche, quarante-trois ans, père de six enfants, qui devait décéder des suites des coups reçus. Les deux auteurs de ces coups, MM. Marcel Vibout et Jacques Ly Su Yen, avaient été condamnés respectivement à quatre ans d'emprisonnement, dont trois ans et neuf mois avec sursis, et à quatre ans, dont trois avec sursis, de la même peine, par la cour d'assises du Val-d'Oise, le 5 juillet 1976.

Contre les trois témoins passifs, le susbstitut, M. Alain Junillon, avait requis, le 30 mars dernier (*le Monde* du 2 avril), une peine de six mois de prison ferme.

Un enseignant condamné pour coups et blessures.

Le tribunal correctionnel de Metz a condamné, mardi 3 mai, à deux amendes de 1 000 F et 160 F un enseignant de cinquante ans, M. Paul Wagner, poursuivi pour coups et blessures sur de jeunes sourdes et muettes. L'affaire remonte au début de l'année 1976. Une enquête administrative avait été ouverte après que plusieurs élèves de l'Institut national des jeunes sourds de Metz se furent plaintes de violents sévices corporels que leur infligeait leur professeur.

Mis en disponibilité par décision administrative, M. Wagner avait été inculpé de « *violence avec préméditation* ». Le tribunal l'a reconnu coupable des « *coups et blessures volontaires* », mais l'a relaxé pour certains gestes déplacés dont s'étaient, en outre, plaintes les jeunes filles, estimant que les faits n'étaient pas suffisamment établis.

● *Pour des atteintes à l'intimité de la vie privée* contenues dans un article publié, le 2 juillet 1976, par *le Parisien libéré*, la première chambre civile du tribunal de Paris a condamné, le 4 mai, ce journal à verser 20 000 F de dommages et intérêts à l'actrice Romy Schneider et autant à son mari, M. Daniel Biasini.

1 000 francs d'astreinte par jour pour M. Leclerc.

Poursuivi devant le tribunal de grande instance de Toulouse pour infraction à un arrêté préfectoral de fermeture, remontant au 28 mars, M. Edouard Leclerc a été condamné, mercredi 4 mai, à une astreinte de 1 000 francs par jour et à verser 5 000 francs de dommages et intérêts au CID-UNATI, qui s'était constitué partie civile.

Le tribunal a ordonné la saisie du matériel meublant et des stocks alimentaires du supermarché édifié il y a un peu plus d'un mois par M. Edouard Leclerc dans la banlieue de Toulouse, près du village de Saint-Orens.

Le 25 mars dernier, ce Centre Leclerc ouvrait ses portes sans avoir reçu l'autorisation préalable. Son directeur affirmait que ce grand magasin, installé dans un ancien entrepôt, ne couvrait qu'une superficie de 1 490 mètres carrés et que, de ce fait, il n'était pas soumis à la réglementation visant les supermarchés de 1 500 mètres carrés ou plus. Le contraire fut établi par la préfecture sur l'initiative des maires des communes voisines et du CID-UNATI.

Après l'audience de mercredi, le CID-UNATI a levé l'ordre de grève des impôts qu'il avait lancé, dès l'ouverture du Centre Leclerc, dans toutes les communes voisines de cet établissement. — (Corresp.)

● *Procédure d'expulsion contre un étudiant libanais.* — Une procédure d'expulsion a été engagée à l'encontre de M. Charles Malakhia, de nationalité libanaise, étudiant en sixième année de médecine à Marseille, à la suite d'une bagarre qui l'a opposé, le 19 mars, à un groupe de militants d'extrême droite et après laquelle il a porté plainte. M. Malakha devra comparaître le 10 mai devant la commission des expulsions, qui lui notifiera la décision prise à son égard. Selon le ministère de l'intérieur, il s'agirait d'un simple « *avertissement* ». — (Corresp.)

Fusillade entre policiers et malfaiteurs.

Cinq malfaiteurs qui avaient attaqué des convoyeurs de fonds déjeunant dans un restaurant, mercredi 4 mai, en début d'après-midi, au carrefour des Quatre Chemins, à Arcueil (Val-de-Marne), ont ouvert le feu sur les policiers alertés par un témoin. L'un d'entre eux, M. Christian Debski, âgé de vingt-cinq ans, a été grièvement blessé au cours de la fusillade qui a suivi, mais ses jours ne sont pas en danger. Deux des malfaiteurs ont pris la fuite à bord d'une voiture, et les trois autres se sont échappés avec le car des policiers. Les fourgons qu'ils comptaient dévaliser étaient vides. Mais les hommes se sont emparés des quatre revolvers des convoyeurs et de deux pistolets des policiers.

Une autre fusillade s'est produite, mardi soir 3 mai, à Ivry (Val-de-Marne) entre des inspecteurs de la neuvième brigade territoriale et trois malfaiteurs. Deux d'entre eux ont été blesssés et le troisième a été arrêté, ainsi que sept autres personnes, dans un appartement de la rue Roger-Salengro, au Kremlin-Bicêtre.

M. Lesage de La Haye obtient satisfaction.

M. Jacques Lesage de la Haye a obtenu satisfaction. La dixième chambre de la cour d'appel de Paris a fait droit, le mercredi 4 mai (et non le 3, comme nous l'avions annoncé dans nos éditions du 4 mai), à sa requête tendant à l'exclusion, sur le bulletin n° 2 de son casier judiciaire, de la mention de la condamnation à huit mois d'emprisonnement avec sursis qui lui a été infligée, en appel, le 9 mars 1976, pour violation de domicile.

Cette décision doit mettre fin à la procédure administrative entreprise contre M. Lesage de la Haye et aux menaces d'exclusion des fonctions de chargé de cours à l'université de Paris-VIII-Vincennes qui pesaient sur lui.

« Le Monde » a-t-il diffamé M. Jean-Paul Loth ?

Le Monde et M. Olivier Merlin ont-ils diffamé M. Jean-Paul Loth, directeur technique national et entraîneur national du tennis français, en écrivant dans un article paru le 12 octobre 1976 « *Un seul mot court sur les lèvres des joueurs français, jeunes ou « vieux » : l'incompétence !* » C'est la question qui était soumise jeudi 5 mai à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Jacques Hennion.

Pour M. Jean-Paul Loth, qui réclame au *Monde* 1 franc de dommages et intérêts et l'insertion du jugement dans *le Monde*, il ne saurait être question, évidemment, de nier les mauvais résultats de l'équipe de France de tennis. Mais, *soutiendra-t-il*, appuyé par des témoins comme *MM.* Cochet, *Lacoste*, Pétra *ou* Marcel Bernard, si le joueur ne *devient* pas un *champion*, ce ne peut être la faute de l'entraîneur. Au *demeurant*, ces mêmes témoins diront tout le bien qu'ils pensent des qualités pédagogiques de M. Jean-Paul Loth.

Chroniqueur artistique — et sportif — habitué à la critique sans *complaisance*, Olivier Merlin affirme qu'il n'a fait qu'user de son droit d'analyser les faits et d'informer, cette information dût-elle déplaire. « *Nous trouvons inquiétant ce procès qui est fait à notre confrère, car nous avons le sentiment qu'il est fait à l'ensemble de la presse sportive* », est venu affirmer M. Jacques Marchand, secrétaire général de l'Union syndicale des journalistes sportifs. « *On tient à limiter notre droit d'expression* », ajouta-t-il.

Olivier Merlin a-t-il dépassé la *mesure* dans sa *fonction* de critique ? C'est à cette question, résumée par le président Hennion lui-même, que le tribunal répondra le 1er juin. — F. S.



JUSTICE

LA RÉPUBLIQUE MANDE ET ORDONNE...

(Suite de la première page.)

Mais un tel remède n'existe pas lorsqu'il s'agit des dettes de l'Etat. L'Etat n'a pas de tuteur. Il ne s'exécute que par sa propre volonté et ne peut être contraint.

Certes, il est « honnête homme ». C'est par cet aphorisme que les vieux auteurs rassuraient les citoyens.

Le malheur est que l'Etat n'existe pas en tant qu'être pourvu de qualités morales. La moralité ne peut être le fait que des gouvernants ou des fonctionnaires. Fiers de défendre l'intérêt général contre les intérêts particuliers, nourris dans la condescendance à l'égard du juge qui est un des traits séculaires de notre esprit-public, ils croient trop souvent qu'un « honnête homme » peut et doit tenir en échec les injustes arrêts qui le condamnent.

Il y a donc des décisions de justice que l'administration n'exécute pas.

Quantitativement, leur nombre ou leur proportion s'évalue difficilement. Sur la base des cas où il est saisi de ces refus d'exécution, le Conseil d'Etat est assez optimiste. Les praticiens sont plus moroses, car ils connaissent nombre de cas où la mauvaise volonté de l'administration n'est pas portée à la connaissance du juge, soit par ignorance, soit par découragement, soit tout simplement pour ne pas provoquer de représailles dans un système administratif qui multiplie les armes de dissuasion aux mains de la puissance publique.

Qualitativement, on peut établir comme suit la typologie des cas où l'exécution d'une décision de justice est refusée ou abusivement retardée par l'administration.

En haut du tableau, les refus fondés sur une sorte de « raison d'Etat » : par exemple, dans les premières années d'après guerre, l'annulation de certaines mesures d'épuration concernant de hauts magistrats ou des universitaires de renom aurait dû conduire normalement à des réintégrations. Il n'en fut rien.

A l'opposé, l'acharnement d'un fonctionnaire qui est personnellement blessé par le jugement qui donne tort à son service et qui, tant qu'une mutation ou une retraite n'entraveront pas sa résistance, mettra paisiblement « sous le coude » la décision de justice.

Mais la grande masse des refus ou des retards anormaux d'exécution se trouve au milieu du tableau : il ne s'agit ni de politique ni de passion personnelle, mais tout simplement du refus de la techno-structure administrative de se laisser convaincre. A la chose jugée s'oppose la chose « décidée » ; à la jurisprudence des tribunaux la « doctrine » de l'administration. On peut formuler un théorème de science administrative : la résistance d'une administration est en raison directe de son prestige ou de son insuffisance. Pour tenir tête au juge, cela fait beaucoup de monde : les services prestigieux, les services insuffisants et les services à la fois prestigieux et insuffisants. Il reste, pour obéir inconditionnellement au juge, ceux qui pratiquent l'efficacité sans vanité (tiens ! voilà une bonne définition de l'« honnête homme » !).

Il n'est pas facile de résoudre le problème. En dernier recours, l'exécution forcée des décisions de justice suppose le concours de la force publique dont la mise en mouvement dépend du gouvernement et de l'administration. Mais alors, si ceux-ci n'acceptent pas de bonne grâce, qui leur enverra le commissaire de police et les gendarmes ?

Il existe des palliatifs. On a évoqué plus haut celui de la tutelle à l'égard des personnes publiques autres que l'Etat. D'autre part, depuis assez longtemps, le Conseil d'Etat sanctionne, par des dommages-intérêts distincts des simples intérêts de retard, les cas les plus scandaleux d'inexécution. Encore faut-il que cette condamnation soit elle-même exécutée... Et c'est en tout cas le contribuable qui paie, ce qui ne paraît guère conforme à la justice distributive.

Un progrès sensible a été réalisé avec le décret du 30 juillet 1963 qui permet aux requérants en difficulté de saisir la « Commission du rapport » du Conseil d'Etat de l'inexécution des décisions de la juridiction administrative rendues à leur bénéfice. Bien que la Commission du rapport ne possède pas de pouvoir d'injonction, son intervention s'est révélée efficace dans la plupart des cas.

La récente loi du 24 décembre 1976 a été plus loin et a confié au médiateur un véritable pouvoir d'injonction en vue de l'exécution par l'administration des décisions de justice. Mais la résistance de l'administration à l'injonction n'a d'autre conséquence que sa mention dans un rapport spécial du médiateur publié au *Journal officiel*, qui, hélas ! en a vu bien d'autres.

Des astreintes

Finalement, à moins que la soumission de l'Etat au droit, le contrôle juridictionnel de l'administration et tout simplement les droits des citoyens ne soient pures fariboles, il fallait faire quelque chose. Le gouvernement s'y est décidé.

Le texte législatif dont le projet a été annoncé par le communiqué officiel du conseil des ministres du 19 avril dernier comporte deux dispositions. (*Le Monde* du 21 avril.)

La première permet au Conseil d'Etat, sur requête de la partie intéressée, de prononcer des « astreintes » à l'encontre de la personne publique qui n'exécute pas ou n'exécute que partiellement ou tardivement la décision d'une juridiction administrative. Jusqu'ici le juge administratif s'était interdit de recourir aux astreintes à l'encontre de l'administration, y voyant une injonction indirecte. Mais si l'on veut obtenir que le dernier maillon du contrôle juridictionnel, à savoir l'exécution des décisions de justice, soit forgé, il faut bien reconnaître au juge des moyens de pression plus forts que ceux dont il a disposé jusqu'ici. Voilà qui est fait. Sans doute le prononcé de l'astreinte n'appartient-il pas à tout juge administratif mais au seul Conseil d'Etat, ceci à l'appui de toutes les décisions des juridictions administratives.

L'astreinte a un effet comminatoire : elle est un avertissement au récalcitrant que sa résistance risque de lui coûter cher : par exemple tant de francs par jour de retard. Encore l'administration est-elle plus miséricordieusement traitée que ne le sont les simples particuliers depuis la loi du 5 juillet 1972. En effet, l'astreinte a toujours pour la personne publique un caractère provisoire. Le Conseil d'Etat a la possibilité, lorsque enfin la décision de justice est exécutée, de liquider l'astreinte à un montant inférieur à celui qui avait été d'abord fixé.

Pour que l'astreinte soit efficace (car il s'agit d'un moyen de pression et non de la simple réparation du préjudice causé par le retard), elle doit être d'un montant élevé. Son bénéfice ne doit donc pas profiter nécessairement dans sa totalité au justiciable lésé, car elle risquerait de lui procurer un enrichissement indû. La partie de l'astreinte qui dépasse la réparation légitime de la victime sera-t-elle donc versée au Trésor, c'est-à-dire à l'Etat ? Dans tous les cas où c'est contre l'Etat que l'astreinte a été prononcée, la solution serait risible. C'est pourquoi le bénéfice de ce surplus ira au Fonds d'action locale, qui a l'avantage de ne se confondre ni avec la victime, qu'il ne faut pas enrichir, ni avec l'Etat, qu'il faut bien punir.

La responsabilité des agents publics

Tout cela est bel et bon, et la victime y trouve son compte, tout comme l'intérêt général. Mais, en fin de compte, faire payer la puissance publique, c'est écorcher le contribuable. Aussi le système doit-il comporter nécessairement une mise en cause de la responsabilité des agents publics responsables du retard ou de l'inexécution ayant entraîné la condamnation de la personne publique.

Cette disposition vaut d'ailleurs beaucoup plus comme moyen de prévention que comme instrument de répression. En effet, de deux choses l'une : ou bien le risque de résistance à la justice vient de la passion ou de la vanité d'un agent déterminé ; en ce cas, la perspective d'exposer son propre patrimoine (jusqu'à une année de traitement) le dissuadera de s'entêter. Ou bien il s'agit, comme on l'a dit plus haut, d'une résistance inspirée par la « doctrine » de l'administration ou par la « raison d'Etat » et, en ce cas, les agents éventuellement passibles de la cour de discipline budgétaire demanderont à leurs supérieurs de les couvrir par un ordre écrit. Ainsi, de proche en proche, il reviendra au ministre ou au gouvernement de prendre leurs responsabilités et d'expliquer au nom de quoi, après avoir « mandé et ordonné », la République est si mal obéie par ses serviteurs. La fin d'une hypocrisie est toujours rafraîchissante.

Un progrès considérable

Si elle voit le jour sans trop de mutilations, la nouvelle loi représentera donc un progrès considérable : sur le plan des principes en assurant l'autorité des jugements, c'est-à-dire l'« Etat de droit » ; sur le plan pratique en donnant des armes efficaces au citoyen qui n'a eu que le tort de s'être fait donner raison.

Le Conseil d'Etat usera sans doute avec vigueur de ses nouveaux pouvoirs. La haute juridiction est elle-même la victime des libertés prises avec la force exécutoire des décisions du juge administratif.

Il faut de même espérer que les autorités compétentes pour saisir la cour de discipline budgétaire, qu'il s'agisse du premier ministre, des ministres, de la Cour des comptes ou de son procureur général, n'useront pas d'une indulgence excessive.

Mais le problème n'est pas définitivement réglé.

Tout d'abord, le projet de loi ne concerne que l'exécution des décisions des juridictions administratives. Mais à des titres divers et beaucoup plus souvent qu'on ne croit, les personnes publiques sont justiciables des juridictions de l'ordre judiciaire. Or, même s'il est admis dans certaines hypothèses, le pouvoir du juge judiciaire de prononcer des injonctions et des astreintes à l'encontre des personnes publiques ne paraît pas reconnu dans la généralité des cas. Une lacune subsiste donc.

En second lieu, il ne faudrait pas que le texte nouveau fût entendu comme interdisant toute action directe de la victime de l'inexécution contre l'agent public — si haut placé soit-il. C'est en effet un des principes fondamentaux de notre droit : indépendamment de son action contre l'administration, la victime des agissements ou de la mauvaise volonté d'un agent public peut demander réparation à celui-ci pris personnellement, toutes les fois que le caractère intentionnel ou la gravité de la faute de l'agent lui imprime le caractère de faute personnelle. Certes, *toute* inexécution d'une décision de justice ne revêt pas nécessairement ce caractère. Mais il faut, comme une *ultima ratio* et dans les cas les plus graves, garder le remède le plus simple et le plus sûr pour que force reste à la loi : la menace pour l'agent public malveillant (ou entêté jusqu'au délire) d'un salutaire tête-à-tête avec sa victime devant la juridiction de tout le monde, celle où il comparaît sans casquette, toge ni képi : la juridiction civile.

On pourrait aller jusqu'à rêver que le législateur fasse un délit pénal de la résistance au juge. Ce serait en France une grande nouveauté, mais la France n'est pas, sur ce sujet, dans le peloton de tête. On n'en mesure que mieux la véritable percée que réalise le texte en projet. « *Tant crie-t-on Noël qu'il vient.* » Nous entrons enfin dans l'Avent.

GEORGES VEDEL.

ÉDUCATION

M. RALITE (P.C.) A M. HABY : cessez d'agiter un chiffon rouge.

Dans le cadre des questions au gouvernement, M. Ralite (P.C., Seine-Saint-Denis) a évoqué, mercredi 4 mai, à l'Assemblée nationale, les déclarations du ministre de l'éducation sur la « politisation de l'enseignement » (*le Monde* des 30 avril et 2 mai). Il a demandé à M. Haby : « *Qui détourne la notion d'éducation ? Qui est un propagandiste sans scrupule ?* » Puis il a déclaré : « *Regardez-vous dans un miroir et cessez d'agiter un chiffon rouge. Cette couleur ne fait plus peur : vous l'avez bien vu à Lunéville face au suffrage universel (1). En vérité, les familles n'acceptent plus l'échec scolaire. Or votre réforme consacre cet échec ainsi que la ségrégation scolaire. Alors, vous leur jetez honteusement en pâture les enseignants et, parmi eux, les communistes et les socialistes. Vous « faites la haine » avec les maîtres d'école. Vous faites fausse route. Ce pays n'est pas fait pour la haine mais pour l'union pluraliste sans revanche autour du programme commun. Et, parmi les objectifs fondamentaux de cette union du peuple de France, il y a le devenir des enfants.* »

Le ministre de l'éducation lui a répondu : « *L'ensemble des éducateurs est soucieux de conserver les traditions de laïcité et d'objectivité qui ont fait la grandeur de l'école publique. Je souhaite vivement que ces traditions soient respectées et je pense rendre service aux enseignants en empêchant qu'un petit nombre d'entre eux — que vous animez, vous et quelques autres — ne viennent troubler cette permanence de l'enseignement public dont j'espère qu'elle a encore de longues années devant elle.* »

(1) Au second tour des élections municipales de mars dernier, la liste de la majorité, que conduisait à Lunéville M. René Haby, n'avait enlevé que deux sièges, les vingt-cinq autres revenant à la liste d'union de la gauche. Le ministre de l'éducation n'avait pas été élu.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour le remplacement des instituteurs en congé le ministre estime que les moyens sont suffisants

Le problème du remplacement des maîtres en congé, dans la région parisienne, a été examiné le mercredi 4 mai à l'Assemblée nationale, par le ministre de l'éducation, en réponse aux questions de deux députés.

A M. Claude Weber (P.C., Val-d'Oise) qui demandait le recrutement de 200 remplaçants pour le Val-d'Oise et rappelait les « *promesses formelles faites concernant l'embauche de jeunes dans la fonction publique* », M. René Haby a précisé : « *Il y a actuellement dans ce département (...) 346 remplaçants. Or il y avait hier 350 enseignants en congé dont 142 institutrices en congé de maternité. (...) Pour l'emploi des jeunes, lors de mon arrivée au ministère les concours d'entrée dans les écoles normales proposaient 2 800 places par an. Ce chiffre est passé à plus de 6 000 l'an dernier et sera voisin de 8 000 cette année.* »

M. Ribes (R.P.R., Yvelines) a attiré l'attention du ministre de l'éducation sur l'absence des instituteurs dans les Yvelines. De ce fait, « *quarante-trois absences de plus de huit jours ne pourront être remplacées au troisième trimestre. A plusieurs reprises les enfants ont été renvoyés chez eux* ».

« *Le pourcentage des instituteurs de votre département qui sont en congé est de 6 à 7 %* », a précisé le ministre, « *taux tout à fait comparable à la moyenne de la fonction publique et, compte tenu des difficultés du métier d'enseignant, nullement abusif. (...) Au total, l'ensemble des moyens actuellement existants permet de faire face à la quasi-totalité des demandes de congé (...) Si les moyens venaient cependant à manquer nous avons prévu que les normaliens en fin de scolarité pourront être chargés, à la fin mai ou au début juin, d'un service de remplacement. L'an prochain, je pense pouvoir inscrire dans mon budget quelques crédits supplémentaires pour les remplacements, ce qui, dans la conjoncture actuelle, ne pourra se faire qu'au détriment de créations nouvelles.* »

● RECTIFICATIF. — Trois erreurs de transmission nous ont fait rapporter de manière inexacte certains des propos tenus le 1er mai, à Ploermel, par les dirigeants de l'enseignement catholique (*le Monde* du 4 mai). Dans les déclarations de Mme Fontaine, secrétaires générale adjointe de l'enseignement catholique, il fallait lire : « *L'école unique, ne l'oublions pas, est l'instrument le plus précieux des régimes totalitaires.* » Dans les propos de M. Lefèbvre, président de l'UNAPEL, il fallait lire : « *Il faut revenir à l'éducation globale. L'école sera alors le premier pas d'une véritable éducation permanente* » (et non pas « union permanente »). « *Dans un tel système valable pour tous, nous n'aurons plus, pour notre part, qu'à ajouter la graine de Dieu* » (et non pas la « crainte » de Dieu).

Au Forum étudiants - entreprises

UN SALON D'INFORMATION DOMINÉ PAR L'ENSEIGNEMENT DE LA GESTION

Comme chaque année depuis 1973, l'association Forum étudiants-entreprises, composée en majorité d'élèves de l'Ecole supérieure de sciences économiques et commerciales (ESSEC), organise un « *salon de l'information des étudiants pour l'entrée dans la vie professionnelle* ». Ce salon, qui s'achève vendredi 6 mai au Palais des congrès de la porte Maillot à Paris, regroupe quarante entreprises et près de quatre-vingt-dix écoles d'enseignement supérieur et universités et veut offrir aux étudiants dans un même lieu les informations concernant les enseignements et les carrières.

Mais cette information reste, cette année, incomplète. Les grandes écoles scientifiques, sauf Polytechnique, sont absentes, les bureaux des élèves de ces établissements ayant refusé leur participation « pour des raisons politiques » selon les organisateurs du Forum. En revanche, on trouve de nombreuses écoles privées de gestion, et quelques universités ont loué des stands. Sans doute victime de l'intérêt qu'il suscite parmi les établissements privés, qui trouvent là un moyen de plus de se faire connaître, ce salon ne peut séduire que des étudiants qui s'intéressent aux enseignements techniques ou de gestion. Il apporte des informations surtout à ceux qui ont déjà quelque idée de la voie qu'ils vont suivre.

Toutefois les responsables de Forum étudiants-entreprises durant les trois jours du Salon organisent aussi des débats sur « *les carrières commerciales, les désastres de la fonction personnel, le rôle de l'Etat-employeur, l'expert-comptable*, etc. Une conférence sur « *les perspectives d'emplois des jeunes diplômés* » est prévue ce jeudi 5 mai à 20 h. 30 avec la *participation de responsables du* commissariat du Plan, de la délé*gation à l'emploi, de chefs d'en*treprises et d'un représentant de la *C.F.D.T.*



SCIENCES

Le dimanche 15 mai

JOURNÉE « PORTES OUVERTES » A L'OBSERVATOIRE DE MEUDON

Les portes de l'observatoire de Meudon seront ouvertes au public le dimanche 15 mai, de 10 heures à 18 heures. L'observatoire avait déjà organisé des « journées ouvertes » les 23 et 24 octobre derniers, à l'occasion de son centenaire. Le nombre élevé des visiteurs, qui avait dépassé les prévisions (15 000) et montré l'intérêt du public pour les questions scien*tifiques, a incité le personnel* de l'observatoire à renouveler l'opé*ration. (Observatoire de Meudon :* 5, place Janssen, 92 - Meudon (allée du Château) ; accès par les gares de Meudon et Bellevue (Montparnasse), Valfleury (Invalides) ; autobus R.A.T.P. 136 ; parking dans la forêt de Meudon.

MÉDECINE

L'utilisation des cosmétiques

Un décret renforce la protection du consommateur

La protection de la santé et l'information du consommateur **sont les deux objectifs visés par le décret sur les conditions de présentation et de publicité des produits cosmétiques, paru dans « le Journal officiel » du 5 mai. Cette réglementation, prise en application de la loi du 10 juillet 1975, revêt une importance particulière : le marché des produits de beauté et de toilette, des produits capillaires de la parfumerie, représentait en 1975 un chiffre d'affaires de 6,2 milliards de francs — soit un peu moins de la moitié de la production annuelle des industries pharmaceutiques.**

L'étiquetage des cosmétiques sera, dans les mois à venir (1), *soumis à une réglementation* précise ; le poids net ou le volume net du produit devront apparaître sur l'emballage. D'autre part, les indications concernant des produits dont la durée de stabilité est inférieure à trois ans donneront leur date limite d'utilisation et l'influence d'un certain nombre de conditions défectueuses sur leur durée de vie : il est certain, en effet, qu'une salle de bains surchauffée réduit le temps de conservation des produits démaquillants à base de graisse. Le décret prévoit également que le fabricant d'un shampooing aux œufs sera tenu d'indiquer le nombre d'œufs contenus dans son flacon. Comme c'est le cas pour les produits alimentaires, les substances annoncées dans la présentation, la publicité ou la dénomination d'un produit doivent être décrites de façon qualitative et quantitative. Une exception subsiste néanmoins pour les parfums, pour qui une telle clause reviendrait à rendre publique la formule originale du produit. En outre, certaines « précautions particulières d'emploi » doivent être signalées ; on peut regretter que le texte, insuffisamment précis, permette aux industriels de se contenter d'indiquer rapidement un certain nombre de contre-indications. Or, dans ce domaine, les indications d'emploi pourraient être affinées : ainsi, en matière de bronzage, il existe des chartes de sensibilité de différentes peaux qui devraient permettre de différencier les conseils d'utilisation donnés aux uns et aux autres.

Plus généralement, toute publi*cité concernant un produit cos*métique ne saurait désormais *comporter d'indication pouvant « laisser croire que ce produit a des caractéristiques qu'il ne possède pas »*, mais l'étiquetage n'a pas à indiquer obligatoirement les substances qui entrent dans la composition du produit, sa durée réelle d'usage, la nature du support. L'information du consommateur n'est pas totale dans la mesure où le fabricant n'est pas tenu à « *une obligation de résultat* ». Il n'est pas apparu possible au gouvernement d'aller dans ce domaine au-delà des directives européennes afin de ne pas pénaliser les industriels français face à leurs concurrents étrangers. Cependant, les fabricants français de produits de parfumerie ont pris l'engagement moral de compléter l'information du consommateur pour l'ensemble de ces produits. Ils mettent, entre autres, au point avec les représentants des consommateurs (dans le cadre de l'Association française pour l'étiquetage d'information) des étiquetages informatifs notamment pour les produits solaires, les dentifrices et les déodorants.

Ce décret sur l'étiquetage des produits cosmétiques renforce les *dispositions déjà adoptées pour* protéger dans ce domaine la santé *des consommateurs. En effet,* un premier décret d'application, daté *du 7 mars 1977, indique que* la déclaration faite par les établis*sements de fabrication, de condi*tionnement et d'importation des *produits cosmétiques devrait* notamment comporter le nom et *la qualification professionnelle* des personnes nommément res*ponsables de la fabrication, du* conditionnement et du stockage *et les catégories de produits fa*briqués.

Ceux-ci doivent être désignés conformément à la liste fixée par arrêté ministériel qui permettra d'imposer un certain nombre d'obligations uniformes pour les diverses sortes de produits. Ces obligations pourront être contrôlées d'autant plus facilement que désormais le produit devra comporter le numéro du lot de fabrication et sa dénomination. D'autre part, les substances vénéneuses prohibées qui sont identiques à celles publiées par les directives européennes ont été données par un arrêté du 22 mars 1977. D'autres arrêtés devraient indiquer prochainement les agents conservateurs, les colorants et les autres substances dont l'usage est interdit.

Les amendes entraînées par le non-respect de ce décret iront de *600 à 1 000 francs. Mais une juris*prudence de plus en plus répandue pour la publicité mensongère multiplie le montant de l'amende par le nombre de produits en vente. C'est dans la mesure où il en serait de même pour ces dispositions sur les cosmétiques que les condamnations seraient suffisamment dissuasives et la réglementation respectée. — N. B.

(1) Les dispositions du décret sont applicables dans un délai de six mois pour les produits non encore mis sur le marché, et dans un délai de deux ans pour les autres.

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES EFFETS DU BENZÈNE EST ACCRUE AUX ÉTATS-UNIS.

Le gouvernement américain, se fondant sur de nouvelles constatations médicales selon lesquelles le benzène pourrait provoquer la leucémie, a décidé de protéger davantage les travailleurs du contact avec cette substance. Cette *décision prendra effet* le 21 mai. Elle concerne quelque cent cinquante mille ouvriers, répartis dans mille deux cents établissements, qui sont quotidiennement exposés au contact du benzène.

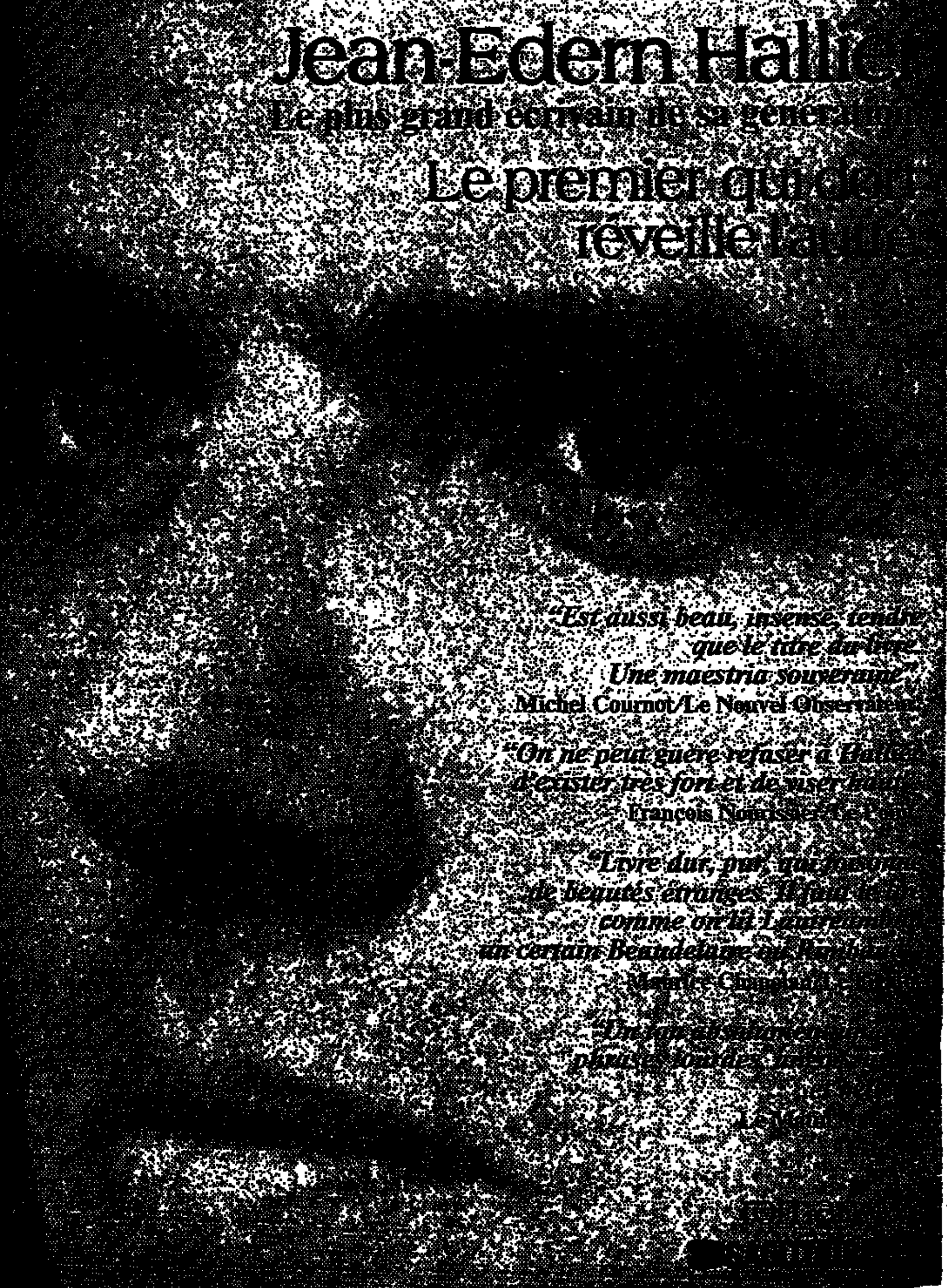
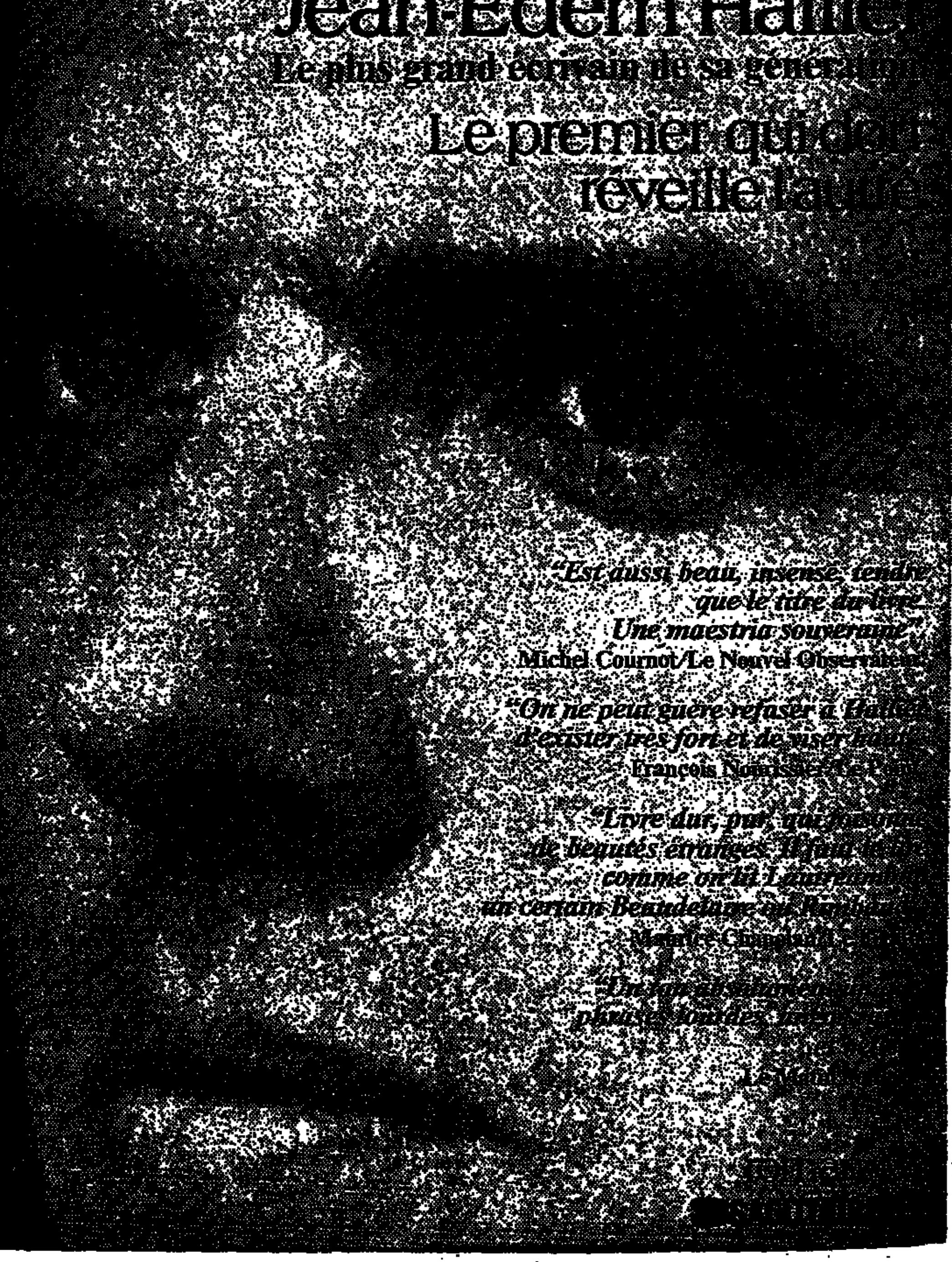
Le benzène est un dérivé du pétrole utilisé notamment comme *solvant dans* l'industrie du caoutchouc et dans certains secteurs *de la chimie*, de l'imprimerie, etc.

L'arrêté ministériel réduit le seuil quotidien d'exposition toléré de dix particules de benzène par million de particules d'air à une particule par million, et ce sur une période moyenne de huit heures de travail. En d'autres *termes*, le taux de benzène auquel les ouvriers pourront être exposés chaque jour devra être réduit de dix fois par rapport à ce qui est actuellement autorisé aux Etats-Unis. Il est aussi demandé aux employeurs d'effectuer des mesures, de fournir des équipements et des vêtements spécialement adaptés à la protection, et de mettre en œuvre des programmes de formation et une surveillance médicale.

[La molécule de benzène (six atomes de carbone formant un hexagone, chaque carbone étant lié à ses deux voisins et à un atome d'hydrogène) est la plus simple des molécules « aromatiques » où les atomes de carbone forment un ou plusieurs cycles hexagonaux. De très nombreuses molécules de cette famille sont cancérogènes, et la raison est à peu près connue.

Il s'agit de molécules plates qui s'intercalent dans la molécule d'A.D.N., créant des « barreaux » supplémentaires entre les deux hélices qui constituent l'A.D.N. Comme c'est l'ordre de ces « barreaux » qui contient l'information génétique, l'insertion d'une molécule aromatique peut provoquer une erreur lors de la réplication de l'A.D.N. et donc avoir des effets mutagènes ou cancérogènes.]

● *La Confédération des syndicats médicaux français a vivement critiqué le rapport du CERC* (Centre d'études des revenus et des coûts) sur l'évaluation des revenus des médecins. Ce rapport, qui évalue, en moyenne, à 200 000 F le revenu du généraliste en 1976, repose, estime le C.S.M.F., sur une série d'erreurs de calcul et de méthodologie, en sous-estimant, notamment, l'importance des frais et en écartant un nombre non négligeable de médecins du calcul du revenu moyen.



Le Monde DES LIVRES

L'AMOUR A QUINZE ANS

● *Il est difficile de découvrir l'amour en milieu populaire.*

LA voix d'Annie Ernaux, nous l'avons entendue il y trois ans dans *les Armoires vides*. Elle disait âprement, avec des inflexions de drôlerie et de détresse, l'abîme qui se creuse entre parents et enfants dans les milieux populaires quand un garçon ou une fille, par ses succès scolaires, s'élève au-dessus de sa condition.

C'est la même voix qui monte de *Ce qu'ils disent ou rien*. Anne est fille d'ouvriers, elle vient de passer le B.E.P.C., ses parents n'ont qu'un espoir : qu'elle « fasse institutrice ». Annie Ernaux, elle, est allée beaucoup plus loin : la licence, l'agrégation de lettres modernes. Elle a pourtant choisi d'enseigner dans les C.E.S., pour moins se couper de ses origines. Par fidélité ? Par mission ? Elle y puise à coup sûr son inspiration. Elle peint cette classe d'où elle sort à travers son langage, ses mots, ses tournures, ses images... Et elle n'est pas tendre pour elle, pour ses grandes bouffes, ses petites aspirations, ses médiocres soucis, son respect du « commi faut ». Cet œil, cette oreille implacables ont parfois quelque chose d'odieux. Mais si elle dénonce, Annie Ernaux, si elle raille, si elle méprise, c'est pour mieux nettoyer une plaie...

Ce second roman prend comme point de mire la sexualité des filles, la façon dont elle est vécue et reçue dans le peuple. A en croire le témoin et le juge, les choses ne se passent pas bien, par la faute des parents, des partenaires, du milieu ambiant qui par ses propos salit tout.

Les parents étouffent, la mère surtout qui, jadis adorée, devient alors la grande ennemie. Elle guette, fouille le linge [illegible], brandit l'interdit : « *On* [illegible] *court pas deux lièvres à la* [illegible] », les études et les garçons, et il n'y a que les études de bonnes.

Or les garçons, Anne, qui n'ignore plus depuis longtemps son « carabi », a une furieuse envie de les connaître pendant ces vacances qui séparent la troisième de la seconde. Elle y parvient, à ses dépens. Une semaine d'amour avec un moniteur de colonie. Mathieu parle bien. Il dévoile à Anne l'aliénation des siens. Bouche bée, elle l'écoute... Quand elle rentre chez elle, « comme on revient à l'écurie », elle s'aperçoit bien qu'il y a des failles dans le discours de Mathieu. Les masses, par exemple : « *Rien à faire pour encaisser le mot masse, on s'est toujours bouffé le nez dans ma famille, dans le quartier, ça ne fait pas très masse, à mon idée...* »

Des failles, elle en repérera d'autres. L'amour qui naît en elle lui donne envie d'aimer tout le monde et même, un soir, un copain de Mathieu. « *C'est mal vu, la curiosité des filles.* » Par les garçons eux-mêmes. Mathieu ne pardonne pas un flirt innocent, et Anne va connaître son premier chagrin d'amour et un grand dégoût de vivre. Qui disait que le plaisir reçu, donné, nuit au travail ?

Cet éveil malmené, Annie Ernaux le raconte rétrospectivement dans un monologue, d'une seule coulée, qui brasse action, souvenirs, réflexions, paroles. Le pied se lève à peine de la pédale pour qu'on respire. Le discours travaille pourtant en finesse et sans assourdissement. Là est la création littéraire qu'apporte ce roman libre et contestataire, comique et méchant.

Il n'a ni l'ampleur ni la force dramatique des *Armoires vides* où jouait si bien l'opposition entre les différents langages de classe. Mais cette empoignade hardie d'une fille de quinze ans avec le sexe, dans un milieu où tout contredit la libération, accroche et râpe. L'observation, la satire, la revendication profonde, rapprochent *Ce qu'ils disent ou rien* du chef-d'œuvre de Christiane Rochefort, *les Petits Enfants du siècle*.

JACQUELINE PIATIER.

★ CE QU'ILS DISENT OU RIEN, d'Annie Ernaux. Gallimard, 168 p., 25 F.

Vassilikos au bout du tunnel

● *Les récits d'une fin d'exil.*

SI vous rencontrez Vassilikos, demandez-lui s'il aime les tunnels. Vous le verrez se hérisser. C'est qu'il est claustrophobe. De nature. Demandez-lui s'il aime les exils. Il vous dira que c'est comme être dans un tunnel. Une oppression insupportable tant qu'on n'en voit pas la sortie. Son exil à lui, écrivain grec, a duré sept ans, le temps des colonels. Et quoi faire dans un tunnel pendant sept ans si ce n'est écrire ?

L'auteur de *Z* a mis à profit cette période noire pour infléchir son inspiration et dédier sa plume aux siens, entendez la diaspora grecque en Europe occidentale, et peut-être ceux de ses compatriotes qui, en Grèce, malgré la censure, réussissaient à le lire. Il nous a donné un cycle de récits, témoignages, portraits, itinéraires, fragments de vie, qui se clôt aujourd'hui avec *la Belle du Bosphore*, un nouvel album d'images nettes et amères, où la vision pourtant s'intériorise à l'approche de l'air pur, du retour au pays natal.

Ce sont encore certains épisodes de la clandestinité, mais plus ironiques, plus personnels, comme celui, autobiographique (en partie), où l'on voit un écrivain célèbre dont on a, par erreur, annoncé la mort assister à l'étranger à son éloge funèbre et devoir, pour aider la cause, jouer un temps au jeu absurde de la disparition forcée.

Mais ces récits disent aussi, et d'une voix plus douce, le couple, ce « *couple-coup de foudre, bâtisseur de ponts sur les espaces abyssaux* » et que cimentent « *les aventures et les alunissements de la vie* ». Ou les débuts littéraires difficiles d'un jeune provincial — Vassilikos est né à Kavalla — débarqué à Athènes au début des années 60. Ou cette histoire, très serrée, d'une vieille femme de ménage qui, involontairement, empêchera un attentat contre l'ambassade américaine dans la capitale grecque, attentat fomenté par un adolescent qu'elle a élevé, le fils de ses anciens maîtres. Et là, signalons une erreur d'interprétation dans le « prière d'insérer » du livre : jamais, et c'est toute l'intensité dramatique du texte, la femme de ménage et le garçon ne se rencontrent. La fatalité commande que seuls les destins se croisent, pas les êtres...

C'est enfin, dans une nouvelle intitulée *Recherches sur la vie et l'œuvre de Glafkos Thrassakis*, la reprise d'une idée fixe de Vassilikos. Elle se trouvait déjà au cœur de *Diptyque* dans *Lunik II* (le recueil précédent) : développer ses secrets en contant l'itinéraire d'un écrivain imaginaire. Ou comment parler de soi à la troisième personne... Vassilikos nous dit que ces deux textes furent le prélude à un roman-fleuve, récemment publié à Athènes sous le titre *Glafkos Thrassakis* et largement influencé par le *Flaubert* de Sartre. Espérons que ce livre, qui a eu beaucoup de succès dans son pays, verra le jour en français prochainement.

Vassilikos a bouclé la boucle. Il est maintenant chez lui, au calme. Retourner à l'écriture des *Photographies* ou de la *Trilogie*, où la transposition visionnaire l'emporte sur le réalisme, telle semble être sa disposition actuelle.

Retrouver aussi ce dont il fut détourné pendant ces dernières années : le dialogue avec soi-même. Donc, attendons la suite.

FRANÇOISE WAGENER.

★ Dessin d'Orlic.

★ LA BELLE DU BOSPHORE, nouvelles traduites du grec par Gisèle Jeanperin. Gallimard, « Du monde entier », 240 p., 45 F.

(Lire en page 24 l'article de Vassilis Alexakis : Voix populaires d'Athènes.)

Nouveautés

SERGE DOUBROVSKY, *l'auteur de* la Dispersion, *publie* Fils, *roman qui se veut fiction de faits réels, autofiction (Ed. Galilée).*

D'OLIVIER TODD : la Marelle de Giscard *(Robert Laffont), une biographie qui se veut impartiale, scrupuleuse, ni panégyrique ni pamphlet.*

BLANCHE ET LUCIE, *Régine Deforges, célèbre éditeur de littérature érotique, dédie son premier roman à ses deux grands-mères (Fayard).*

DE GOMBROWICZ, *une pièce inachevée, découverte et reconstituée par Constantin Jelenski* : l'Histoire *(Ed. de la Différence).*

J.-B. PONTALIS *marque une nouvelle étape de son itinéraire psychanalytique en publiant* Entre le rêve et la douleur, *volume regroupant ses derniers textes (Gallimard).*

THOMAS SZASZ *continue sa croisade acharnée contre les asiles et la notion de maladie mentale, en confrontant* la Loi, la Liberté et la Psychiatrie *(Payot).*

«Le Refuge et la Source» de Jean Daniel
«Les Esprits brûlés» de Pierre Silvain

DES deux « pieds-noirs » qui évoquent cette semaine leur enfance au Maghreb, on peut parier sans les avoir lus que Jean Daniel fera plus parler de lui que Pierre Silvain. Le premier va en effet profiter, comme auteur, de la notoriété et du pouvoir acquis comme directeur d'un grand hebdomadaire, alors que le second, dont dix livres remarquables mais confidentiels n'ont pu briser l'anonymat de petit fonctionnaire, devra attirer l'attention par les seuls mérites de son écriture, ce qui ne constitue plus désormais une recommandation suffisante.

Phénomène d'époque, cette injustice frivole ne saurait être imputée à son bénéficiaire, en qui le journaliste et l'écrivain sont toujours restés très distincts l'un de l'autre. Autant Jean Daniel semble relativement sûr de lui dans ses centaines d'articles, autant ses rares livres le montrent plein de doutes. Lié à sa vénération d'adolescent pour la littérature, ce complexe, bien expliqué dans *Le temps qui reste* (1973), n'a fait que s'accentuer avec l'âge.

Dans l'unique roman par lequel il a inauguré en 1954 une carrière littéraire sans lendemain, et dont il assume lucidement la réédition — *l'Erreur*, Livre de poche, — il prenait le risque d'apparaître comme une réplique de son ami Camus, en décrivant d'une langue sèche l'angoisse d'... « étranger » où l'avaient plongé les bavures de la guerre, les limites de la politique et la dureté de Paris après le paradis de sa jeunesse algérienne.

par Bertrand Poirot-Delpech

A part son titre « camusien » — on songe à *l'Exil et le Royaume* — *le Refuge et la Source* marque un net recul par rapport à ces témérités d'il y a vingt-trois ans. Sous le coup d'une nécessité intime excluant toute pause artistique, le petit Blidéen des années 30 se contente d'exorciser quelques souvenirs dont la présence, après avoir bercé ses nuits de l'illusion d'un retour et d'un recours possibles au passé, lui devenait depuis deux ans une véritable « prison ».

Voici donc les visions de première enfance qui l'obsédaient, et dont certaines hantent déjà les débuts de *l'Erreur* et un récent autoportrait télévisé : la terrasse de la maison familiale, les tomettes brûlées de soleil, la blancheur de la mosquée proche, les cloches despotiques de l'église, les équipées à vélo, les chahuts au ciné, le *De Grasse* en route pour Marseille, Louis Armstrong, les rêves d'Hotchkiss décapotable, les premiers flirts d'après-dîner...

L'antisémitisme aussi, plus que toléré chez les colons d'alors. L'auteur le découvre à propos d'une course de trottinettes, et dans la remarque niaise d'un professeur monarchiste. Mais il n'a pas souvenir d'humiliation fatale. L'inquiétude qui n'a cessé de l'habiter lui vient plutôt de sa naissance non souhaitée après dix frères et sœurs. De plus, il a eu la chance, son action de journaliste en restera marquée, de toujours voir l'injustice combattue : devant le conseil de discipline, où il dénonçait les sévices du surveillant général, il s'est trouvé un professeur de français pour le défendre, et une dizaine de chrétiens ont témoigné pour son père, le jour où ce dernier a mis K.O. un provocateur raciste.

(Lire la suite page 22.)

★ LE REFUGE ET LA SOURCE, de Jean Daniel, Grasset, 118 p., 25 F.

Patrick Reumaux, médecin légiste de Nogent-sur-Oise

● *Huit crimes, un « tueur de l'ombre » et sept années de rumeur dans une ville de 16 000 habitants.*

DE 1969 à 1976, à Nogent-sur-Oise ou dans ses plus immédiats environs, huit crimes ont été commis. Les victimes ? Toujours des femmes, et brunes, auxquelles il faut ajouter le fiancé de l'une d'elles. La façon de tuer ? A quelques variantes près, la même. Le mobile ? A peu près sûrement, le même aussi, mais qu'on peut encore laisser à l'imagination le soin d'affiner. Pour le reste, des lieux différents, mais des conditions climatiques proches : l'hiver, la pluie, la brume, la nuit. Pluie sur les terrains vagues, sur les H.L.M. de la Z.U.P., sur les voies ferrées, qui croisent ici plus qu'ailleurs, sur les trains qui y ferraillent.

Pendant sept années, le fait divers s'est renouvelé à intervalles irréguliers, il est vrai, mais pas assez pour qu'il ne tourne pas au rituel. Ainsi s'installe la tragédie de nos temps. Comme toute tragédie, elle a son chœur. Le chœur aujourd'hui n'est plus ce qu'il était. Il ne lui suffit plus de commenter l'action, d'observer ses protagonistes. Il entend broder sur l'une comme sur les autres. Nogent-sur-Oise, avec ses 16 000 habitants, petite ville et grande banlieue, n'a pas échappé à cette fatalité. Et cela, comme l'écrit Patrick Reumaux, « *c'est plus passionnant qu'une histoire passionnante* ».

Car *l'Invité de Nogent* est un livre passionnant bien qu'insolite. Bien plus que l'autopsie des meurtres, c'est celle d'une communauté confrontée avec eux et déjà avec un criminel dont elle ne sait rien, ce qui permet de tout imaginer, de tout adapter au gré des peurs et des espoirs, des fantasmes et des déceptions. Le temps aidant, ces brouillons peuvent se multiplier tout à loisir.

Universitaire, mais aussi poète et romancier, Patrick Reumaux a eu l'idée singulière d'aller vivre à Nogent les six derniers mois qui précédèrent, en décembre 1976, l'arrestation de Marcel Barbeault, inculpé et incarcéré depuis pour deux des huit crimes. Ce n'est point Barbeault qui l'intéresse, mais la façon dont Nogent « voyait » Barbeault, « rêvait » Barbeault avant. L'originalité de l'enquête, de la quête, menée avec la collaboration de Carmen Barnand, sociologue indispensable à l'entreprise, est dans le ton du récit, mélange dosé de sérieux et d'humour, de rigueur et de laisser-aller au plaisir pris par ce drôle de jeu. Nogent-sur-Oise, ce n'est pas grand, ni joyeux. Il faut d'abord s'y retrouver dans sa topographie, distinguer la vieille ville des nouvelles zones urbanisées, repérer les lieux de chaque crime, situer les victimes, trouver les interlocuteurs. Ils vont du voisinage, disert plus que méfiant, au commissaire de police; du pilier de bistrot au maire. « *Chaque parcelle de Nogent se forge son tueur* », constate Patrick Reumaux. Si l'homme prend le temps de guetter ses victimes, il doit avoir des loisirs. Mais puisqu'il aime la proximité des ballasts, ce pourrait bien être un cheminot. A moins que ce goût de l'hiver, de la pluie exige un « fou », un « malade », un lunatique au sens des superstitieux. Et pourquoi pas un étranger, un immigré ? Pourquoi pas ? Encore qu'un notable serait plus alléchant. Pour bien nourrir une conversation, mieux vaut être en pays de connaissance. Alors tout y passe. On imagine le tueur de cent façons, mais aussi ses victimes. Pour être les siennes ne faut-il pas qu'elles soient aussi un peu suspectes, douteuses ? Ne faut-il pas, pour mourir de sa main, avoir été plus ou moins de connivence avec lui, à un moment ou à un autre ? Ainsi parle la rumeur versatile. Elle a son langage, ses mots, ses pudeurs, ses détours, ses vapeurs...

Patrick Reumaux écoute tout, retient tout, distingue le futile du grave, l'anodin de l'inquiétant. Il fait parler le « rigolo » de bistrot entre deux rengaines de juke-box, autant que le médecin, le professeur, le journaliste. Il ausculte, au marché, ceux qui « sont d'ici » et ceux qui s'empressent de dire qu'ils n'en sont pas, ceux qui demandent plus de police, plus de gendarmes, ceux qui ramènent tout à la sexualité, ceux qui joue les Maigret ou les Sherlock Holmes. Il vit avec Nogent, il vit Nogent avec ses mots sournois, ses mots influencés de ce que l'on sait ou de ce que l'on suppose savoir.

Finalement, cela a pu durer si longtemps que le tueur ne sera plus vraiment un monstre dans les esprits mais davantage une fatalité. Nogent l'aura tellement nourri, tellement élaboré, tellement « invité » qu'il n'y aura plus qu'à faire la moue, le jour où l'on n'aura plus à rêver. A qui d'ailleurs fera-t-on croire que les « tueurs de l'ombre » sont faits pour la pleine lumière ?

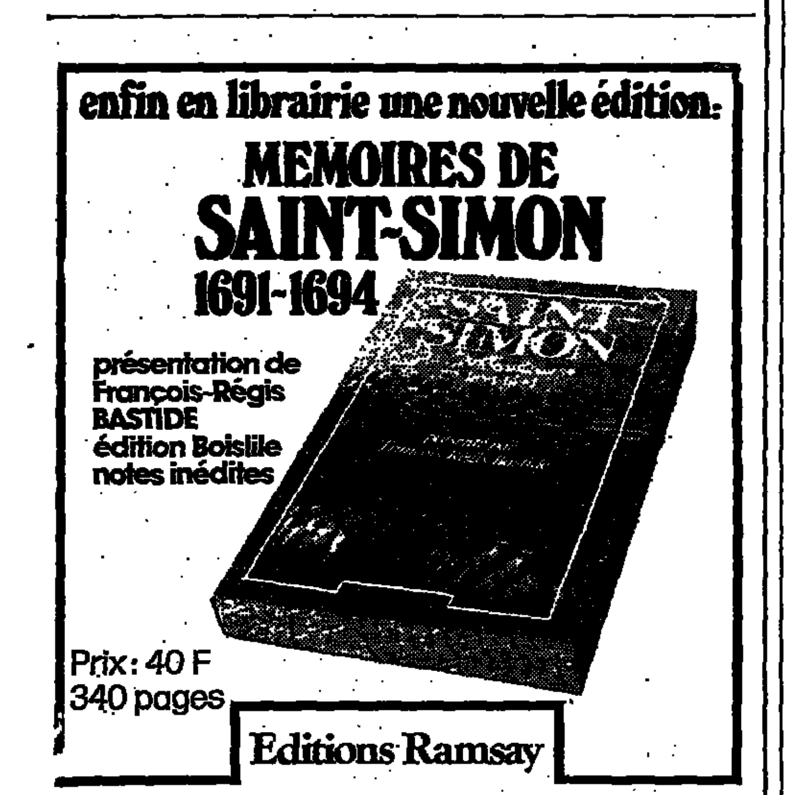


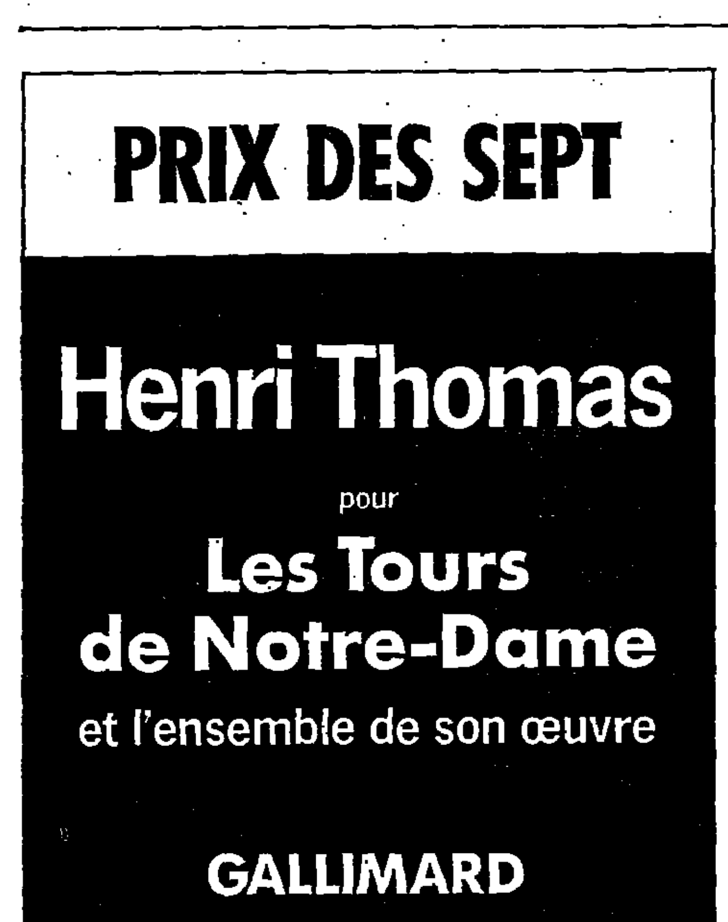
★ *Dessin de PLANTU.*

Patrick Reumaux fait mieux que continuer la race des littérateurs que fascina le fait divers. Il la renouvelle. Sur une matière première pour Simenon, il travaille à la façon du Gide de *la Séquestrée de Poitiers*, mais avec le plaisir que donnait et se donnait Giono, même quand il écrivait ses *Notes sur l'affaire Dominici*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

★ L'INVITÉ DE NOGENT, de Patrick Reumaux. Grasset, 330 p., 42 F.









la vie littéraire

Nice et ses limites

Les rencontres auteurs-lecteurs du Festival international du livre de Nice ont du plomb dans l'aile. Michel Polac, qui devait en être l'animateur, du 6 au 11 mai, a décidé de ne pas l'être. Du même coup, trois des auteurs qui avaient accepté initialement d'y participer, Marie Cardinal, Rachid Boudjedra et Yves Navarre, n'y viendront pas. Pourquoi ? Parce que Marcel Caille, auteur du livre *les Truands du patronat*, publié par les Editions sociales, et qui pensait, lui aussi, pouvoir rencontrer ses lecteurs, n'a pas été jugé digne d'entrer. Certes, il sera libre de signer son livre au stand de son éditeur, mais ne pourra paraître dans un débat patronné par le Festival.

A tout interdit il faut un motif. Marc Blancpain, commissaire général du Festival, en a donc donné un à Michel Polac et aux Editions sociales : *« Les rencontres ne doivent concerner que les ouvrages littéraires. »* Michel Polac n'a pas été convaincu. Il a répondu que, parmi les auteurs prévus initialement, il y avait Alain Peyrefitte, Curd Jurgens, dont les ouvrages lui paraissent assez éloignés de la création littéraire pure. Il a ajouté que parmi les auteurs qui participèrent dans les années passées à ces rencontres figurent Jacques Derogy et Claude Bourdet, auteurs de qualité, mais pas spécialement « littéraires ». C'est pourquoi il renonce *« à animer des débats censurés »* et demande : *« Est-on libre de parler au Festival de Nice d'un livre ayant obtenu un tirage important et publié par un éditeur ayant pignon sur rue, lorsque ce livre, par son sujet, risque de « déranger » certaines personnes ? »*

Un Suisse prudent et satisfait

Il fallait s'y attendre : un Suisse, un jour ou l'autre, ne manquerait pas de répondre à l'essai de Jean Ziegler : *Une Suisse au-dessus de tout soupçon* (Ed. Seuil). Le redresseur de torts se nomme Victor Lasserre. Genevois, comme Ziegler, il est rédacteur en chef de l'hebdomadaire *l'Ordre professionnel* et il ne cache pas ses sympathies pour le capitalisme, seul système économique capable, selon lui, « d'apporter dans l'immédiat une aide efficace au tiers-monde ».

Son livre, *Une Suisse insoupçonnée* (Ed. Buchet-Chastel), se présente sous forme d'une lettre ouverte à Jean Ziegler. Résolument pragmatique, Victor Lasserre reproche surtout au bouillant député socialiste de « gonfler dans des proportions inimaginables l'importance matérielle de la Suisse dans et pour le monde ». Sa conclusion, benoîte et papelarde, décevra aussi bien ses lecteurs que ceux de Ziegler : *« La Suisse, comme chaque pays, comme chaque individu, fait du bien et du mal. Sa petitesse l'empêche de faire tout le bien qu'elle voudrait, mais elle la préserve aussi de commettre un mal aux conséquences cosmiques. »*

Honnête mais terne, Victor Lasserre représente bien une certaine Suisse, prudente et satisfaite. Celle-là même que Jean Ziegler a tenté de réveiller. Et qu'*Une Suisse insoupçonnée* confortera dans sa bonne conscience.

Ils sont fous ces Helvètes...

Fils indignes et superbes de Dada et des situationnistes, deux mystérieux Helvètes *viennent de fonder Station-Gaieté, « gazette publiée par le dépôt mondial d'exploration passionnelle, section Switzerland »*, publication bimensuelle de quatre pages grand format, *explicitement destinée à révolutionner* sous peu (si ce n'est déjà fait...) tout l'ordre *du monde.*

Pour donner le ton : *« Qui donc pouvait oser imaginer que fleurirait un jour, dans les tréfonds les plus incultes de cette terre labourée de balourdises, le crime de l'esprit et l'esprit du crime ? »* Et d'ajouter : *« Que le lecteur s'inquiète !... »*

C'est décapant, absolument pas sérieux, *insupportablement grave et irrésistiblement* intelligent. Pour se mettre à l'écoute de *Station-Gaieté*, s'adresser à Alternative, 51, rue Saint-Honoré, Paris (1er) ou à la Case postale *2005 - 1002 Lausanne (cinq numéros,* 10 *francs* suisses).

Jalouses

Parce qu'elle *était jalouse, dit-elle,* qu'elle voulait en parler et en rire un jour plutôt que d'en pleurer, Madeleine Chapsal s'est entretenue, avec six femmes de ses amies, de ce sentiment destructeur.

L'actrice Jeanne Moreau, l'éditeur Régine Deforges, l'écrivain Pauline Réage, la cinéaste Nadine Trintignant, la styliste Sonia Rykiel et la *psychanalyste Michèle Montrelay, livrent* à la journaliste leurs émois ou réflexions, *au fil d'entretiens à bâtons rompus qui* paraissent chez Fayard sous un titre sans *surprise : la Jalousie.*

L'idée n'était pas mauvaise. Le résultat ? *« Ce que c'est ridicule, tout ça, ma chérie, ce que c'est bête à ce niveau-là les sentiments ! »*, comme dit Régine Deforges.

Ce que fille veut

Filles, sœurs, épouses... toutes abusives quand il s'agit de préserver un héritage littéraire. Dernier exemple : Eva Chamberlain, fille de Richard et Cosima Wagner. En 1935, elle remet à la municipalité de Bayreuth les journaux personnels de sa mère. Non sans avoir passé large trait d'encre sur tous les jugements désinvoltes que Cosima portait sur des gloires nationales, même Liszt ou Gœthe. Une censure conforme à l'époque, c'est-à-dire au nazisme.

Voici que Piper Verlag, à Munich, annonce la sortie en juillet du second tome de ces journaux, pour la période 1878-1883. Une édition critique dont les auteurs, Martin Gregor Dellin et Dietrich Mack, ont pu déchiffrer *quarante et un sur cinquante* passages censurés. Mais la municipalité de Bayreuth *demande la saisie de l'ouvrage : héritière,* elle exige le respect des volontés de la *donatrice, donc de la censure politico-éthique* qu'elle a opérée. La justice doit trancher.

LES FILONS SUREXPLOITÉS DE L'HISTOIRE

Il y a les historiens qui découvrent et les historiens qui exploitent. Nous n'avons pas d'animosité contre les compilateurs lorsqu'ils font la synthèse de travaux savants pour les offrir, plus digestes, à un vaste public. Et même, lorsqu'ils font bien leur travail, nous sommes les premiers à le proclamer.

Mais nous n'aimons guère les resucées qu'on nous sert auréolées de « renseignements inédits », fruits de « longues recherches » et capables de « faire toute la lumière » sur un de ces mystères que les siècles nous ont légués.

C'est le cas de l'Affaire des poisons, *de Christian Petitfils (Albin Michel). On y retrouve — exprimées d'une manière infiniment moins claire — à peu près toutes les idées de ses prédécesseurs intéressés par le sujet. Une dizaine de pages, en fin d'ouvrage, proposent une hypothèse neuve sur un point de détail. C'est mince pour justifier l'ouvrage et parfaitement disproportionné avec les promesses du prière d'insérer.*

Une réédition annotée du Drame des poisons, *de Funck-Brentano (Hachette, 1920), aurait mieux valu. Cela supposerait que les éditeurs sachent encore fouiner dans leur fonds pour y redécouvrir ce qui y dort et que de plus astucieux qu'eux vont en douce y chercher. Et aussi un contrôle plus strict de la qualité des manuscrits, avant acceptation. Ainsi n'aurait-on pas vu paraître, récemment, sous la signature de René Guerdan, un* François Ier *(Flammarion) très directement inspiré d'une œuvre plus ancienne de Charles Terrasse (Grasset) et injustement oubliée.*

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

vient de paraître

Romans français

BERNARD CLAVEL : *la Lumière du lac.* — Ce roman est le second tome des *Colonnes du ciel,* une suite romanesque qui avait débuté avec *la Saison des loups* par l'évocation du terrible hiver de 1639, en Franche-Comté. Dans *la Lumière du lac* qui est le Léman, l'auteur de *l'Espagnol* raconte l'exil des réfugiés comtois, victimes des exactions des troupes de Richelieu. (Robert Laffont, 460 p., 49 F.)

FREDERIC REY : *Eve octogénaire.* — L'auteur de ce roman du troisième âge, dont l'héroïne est une Folle de Chaillot ayant consacré sa vie à l'érotisme, a obtenu le prix Le bec et la plume en 1976 pour *Un fils pour l'automne.* (Flammarion, 280 p., 38 F.)

CAMILLE LEMERCIER : *les Fanas du ciné.* — Un roman gai sur un sujet triste : la vie de trois orphelins pauvres avec leur mère dans la France de 1937. (Flammarion, 280 p., 38 F.)

Littérature étrangère

J.-P. DONLEAVY : *Un conte de fées new-yorkais.* — Un roman-parodie de contes de fées. Par l'auteur américain de *l'Homme Gingembre,* né à New-York en 1926. Traduit de l'anglais par Anne Villelaur. (Denoël, col. « Arc en ciel », 384 p., 62 F.)

Essais

JEAN-FRANÇOIS KAHN : *Complot contre la démocratie.* — Dans cet essai, l'auteur d'une *Histoire du progrès social* dénonce dans le monde un complot permanent contre la démocratie et entend démontrer que logique libérale et logique démocratique sont antagonistes. (Flammarion, 240 p., 32 F.)

CASAMAYOR : *la Mystification.* — Le magistrat devenu sociologue traquant les tricheurs d'une société qui a oublié le sens des devises qu'elle continue d'invoquer. (Gallimard, col. « Voies ouvertes », 206 p., 35 F.)

Témoignages

HELENE ELEK : *la Mémoire d'Hélène.* — La mère d'un des fusillés de « l'Affiche rouge » dit ses souvenirs de la Hongrie de sa jeunesse à la libération de 1944. (Maspero, col. « La mémoire du peuple », 311 p., 45 F.)

YVAN CRAIPEAU : *Contre vents et marées : les révolutionnaires pendant la deuxième guerre mondiale.* — Une recherche inédite sur le rôle de l'extrême gauche et ses attitudes de 1939 à 1945. (Savelli, 33 bd., Saint-Martin, 75003 Paris ; 288 p., 45 F.)

LOUIS NOGUERES : *la Vie quotidienne en France au temps du Front populaire.* — Les congés payés, mais aussi les réalités de la rue, de la presse, de la justice, par un témoin engagé mais précieux. (Hachette, 299 p., 38 F.)

Sciences humaines

BELA BALAZS : *l'Esprit du cinéma.* — Jean-Michel Palmier présente l'essai original, encore inédit en français, d'un des premiers théoriciens marxistes du cinéma, ami de Lukacs. (Payot, col. « Bibliothèque historique », 302 p., 69 F.)

Pamphlets

LOUIS NUCERA : *la Kermesse aux idoles.* — L'auteur exerce ses talents de pamphlétaire contre le « show-business ». (Grasset, 283 p., 35 F.)

en poche

Au feu de l'enfer

TROIS êtres, trois pécheurs : la femme infidèle, Hester, son amant qui dissimule sa faute, le *pasteur Arthur* Dimmesdale, le mari qui sait et se déguise pour mieux persécuter le coupable, Chillingworth. Trois *personnages, un* triangle voué à la malédiction et formé autour d'un pilori. Les trois côtés de la lettre A, écarlate et *infamante, qui* désigne le péché de chair : Hester *la* portera brodée sur son corsage, le pasteur marquée au fer sur sa peau.

La Lettre écarlate, ce drame de l'adultère à la lumière du fanatisme religieux au temps de l'époque *coloniale américaine,* Nathaniel Hawthorne l'a imaginé avec ses propres fantasmes. Car, dans sa réclusion volontaire à Salem, cet homme timide ne tourne pas ses regards vers les progrès de l'ère industrielle mais vers ce qui s'est passé quelque cent cinquante ans plus tôt au même endroit : ces sinistres procès du puritanisme qui menèrent à la mort au moins vingt personnes accusées de sorcellerie. Il sent peser sur lui l'effroyable rigueur de la Nouvelle-Angleterre calviniste du dix-septième et celle de son ancêtre qui joua dans les procès le rôle d'un juge impitoyable.

De cette fascination, il tirera un chef-d'œuvre, à la fois torchère et brûlot du puritanisme. *« Pour vous dire la vérité,* écrira-t-il à un ami à propos de ce roman qui a bouleversé sa femme, *c'est une histoire brûlée au feu de l'enfer, rien de moins. Et j'ai été impuissant à y faire entrer la moindre lueur de joie. »* Mais il y avait fait entrer un moment de la conscience humaine.

PIERRE KYRIA.

★ LA LETTRE ECARLATE, de Nathaniel Hawthorne, traduction de Marie Canavaggia, préface de Julien Green, Folio, 370 p., 10 F.

● *Parmi les autres rééditions :* l'essai de Ferdinand Alquié, *Philosophie du surréalisme* (Champs, Flammarion, 186 p., 12 F), et trois recueils de Verlaine, dans la collection G.F., *Poèmes saturniens,* suivi de *Confessions* (249 p., 8,50 F), *Fêtes galantes, la Bonne chanson, Romances sans paroles* (189 p., 5,50 F), *Sagesse, Parallèlement* (249 p., 8,50 F). Chronologies, préfaces et notes de Jean Gaudon.

en bref

● LES PRIX LITTERAIRES DU SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ECRIVAINS ont couronné pour 1977 John Berger et Jean Mohr pour « le Septième Homme » (Prix du reportage), Bernard Vincent pour « Paul Goodman et la reconquête du présent », (Prix des Sciences humaines), Maxime Le Grelle pour « Brouage Québec, foi de pionnier » (Prix Montcalm), Maurice Delorme pour « De tous ces jours passés » (poésie classique), Luis Porquet pour « Jusqu'au premier jour du monde » (poésie libre), Laure Beaumont-Maillet pour « le Grand Couvent des Cordeliers de Paris » (Prix de l'histoire de Paris) et Marcelle Manceau pour « les Vergers de Kandahar » (Prix Guy-Hachette).

● LE GRAND PRIX DE LA FONDATION THYDE MONNIER, créé par la Société des gens de lettres, a été attribué à Herbert Le Porrier pour l'ensemble de son œuvre (éditions du Seuil). Les trois autres prix de la même Fondation ont couronné Augustin Gomez-Arcos, auteur, notamment, d'« Ana Non » (Stock), Jean-Clarence Lambert, auteur, entre autres, des « Armes parlantes » (Belfond), et Frédéric Vitoux, auteur, particulièrement de « Bébert, le chat de Louis-Ferdinand Céline » (Grasset).

● LE PRIX CLAUDE FARRERE, décerné par l'Association des écrivains combattants, a été attribué à Paul Humbourg pour « les Dragons de saint Georges » (Lattès).

● LE PRIX DU TOURISME HISTORIQUE vient d'être attribué à Arnaud Chaffanjon pour son ouvrage « Ces grandes familles qui ont fait la France » (Editions S.E.R.G.).

● LE PRIX INTERNATIONAL DES EDITEURS, qui vient d'être créé à Paris (« le Monde » du 29 avril), a été décerné, pour la première fois, au poète allemand Erich Fried pour l'ensemble de son œuvre. En outre, exceptionnellement cette année, le jury a décidé de décerner un autre prix au poète afrikaans Breyten Breytenbach, actuellement détenu à la prison de Pretoria, auteur de « Feu froid ».

● LE RECIT ET SA REPRESENTATION est le thème du colloque littéraire international organisé à Namur du 5 au 8 mai par la radio-télévision belge et le Centre d'action culturelle de la province de Luxembourg. Les communications seront publiées ultérieurement par les éditions Payot.

romans

La dérision des rêves

● ***Les désillusions d'une Madame Bovary, fille de concierge et fonctionnaire au ministère des finances.***

NICOLE BRESSY donne à son quatrième roman ce titre singulier, *l'Orange du pommier*, sur quoi elle s'explique d'emblée : « *Demander des » oranges aux pommiers leur est » une maladie commune. » Ainsi parlait Flaubert des femmes.* » De quelle orange, de quel pommier est-il question ici ?

Hélène Rémy, la narratrice, est fonctionnaire au ministère des finances : elle a, somme toute, « réussi ». D'où viennent ces crises de suffocation qui l'empoignent violemment, l'abattent sur son bureau ? « *Je crève* », pense-t-elle. De quoi crève-t-elle? Elle entreprend de regarder en face sa difficulté de vivre ; elle tente de mettre au jour les souvenirs insupportables — ceux qu'elle a voulu enfouir, dans l'espoir vain de les oublier tout à fait. Au cours de cette auto-analyse, elle retrouve tout de suite l'enfant qu'elle a été quand tout le monde l'appelait Mimi.

Cette misère et cette résignation

Comment ne pas avoir le cœur serré de tendresse et de pitié pour cette petite fille mal aimée par une mère rude, si absorbée par ses gros travaux qu'elle ne prêtait aucune attention réelle à cette gamine qui ne lui ressemblait pas ? Mimi a été élevée sans père. Ce père est-il l'inconnu qui l'a abordée une fois ? Elle ne le saura pas. La mère est concierge. La porte de la loge est vitrée : Mimi a le sentiment de vivre dans l'escalier, sans intimité, sans sécurité. Elle hait cette maison, les visites des voisines, les commérages, la résignation, [illegible] cette misère où sa mère s'est [illegible]tallée, cette misère où on lu[illegible] que son devoir est de s'ins[illegible] aussi pour toujours. Mimi [illegible] pas d'un tel avenir : elle est bonne élève, elle s'acharne à travailler pour se faire une vie à elle, une vraie vie, où ses goûts pourront s'épanouir.

On ne l'encourage pas à cet effort que la mère regarde comme une trahison : quand donc la petite apportera-t-elle sa première paye ? Quel manque de solidarité, tout ce temps passé à lire des livres inutiles, objets de luxe déplacés !... Mimi devient Hélène Rémy ; la voilà transparente dans un autre milieu, comme elle l'a tant voulu.

Une naïveté pathétique

Elle s'applique à être une autre ; elle observe son langage, ses manières ; elle veut que rien ne reste en elle des années noires où personne ne l'aidait. L'amour de son jeune mari lui est une douceur, mais elle n'y trouve pas ce tremplin dont elle croit avoir besoin, qui lui permettrait de bondir dans un autre monde, ce monde qu'elle imagine radieux, élégant, heureux, et où elle ne se sent pas encore entrée. Le mariage échouera. Elle rencontre François, qui devient son amant. L'aime-t-elle ? Elle est surtout fascinée par la grande bourgeoisie à laquelle il appartient. Il y a beaucoup de bovarysme chez cette Hélène Rémy, qui rêve avec une naïveté pathétique, incorrigible.

Et pendant qu'elle rêve, sa vie quotidienne appartient à l'administration. Ces bureaux, dans une tour, sont privés de toute humanité. Les tracasseries, les mesquineries, l'absurdité paperassière, les rivalités de personnes et les rivalités de services excitent son ironie mordante. Elle en « crève », et elle en rit, avec une douloureuse amertume. C'était donc là l'univers où elle voulait tant aborder ? C'était le paradis qui lui était promis, au temps où, petite fille, elle se jurait de ne pas vivre comme sa mère ? C'était, en somme, l'orange du pommier, le fruit d'or merveilleux, la vie libre et joyeuse ? La dérision des illusions anciennes est le commencement d'un apaisement : Hélène Rémy entrevoit le moment où elle s'acceptera, telle qu'elle est, avec toute sa vie, et même les plus tristes moments. Avec même le souvenir de sa mère, qui est morte sans l'avoir aimée comme elle l'aurait voulu — sa mère qui était tout de même bien courageuse. Hélène Rémy, pour la première fois, se fera conduire au cimetière, pour saluer cette Joséphine qui a ciré tant de marches d'escalier.

La violence d'une volonté de bonheur, la découverte de soi par le chemin de la solitude, composent, avec une lucidité souvent cruelle, un roman qu'on ne peut oublier. Il faudra compter désormais avec le courageux talent de Nicole Bressy.

JOSANE DURANTEAU.

★ L'ORANGE DU POMMIER, de Nicole Bressy, Laffont, 208 p., 26 F.

L'empreinte du premier amour

● ***Avec « la Rentrée des classes », Jacques Brenner suit le sillage de Valery Larbaud.***

« *TU ne sauras jamais écrire correctement* » — disait Mlle Treyse à son élève Paul Regnard. Jacques Brenner, depuis longtemps, a fait mentir l'institutrice, qu'il parle des autres en fin critique, qu'il parle de soi, dans ses romans, d'une manière détournée. Regnard-Brenner, dans ce roman-chronique, la confusion pour une large part est plausible. Où est l'imagination ? Où est la confidence ? Le temps mélange les genres dans une œuvre qui joue sur la mémoire, tisse son étoffe avec presque rien, par délicatesse et pudeur.

Deux aventures

La Rentrée des classes est placée sous l'invocation de Valery Larbaud. Il y a du Joanny Léniot, en effet, dans l'enfant qu'évoque le narrateur, à ceci près que la « Fermina » de ce collégien-ci se nomme Philippe. La beauté, un certain style de vie et une réponse pleine de réserve à la passion offerte marquent les deux aventures, qui ont le même caractère absolu et fatal. Mais le cœur de Joanny s'était fermé sur un affront involontaire, tandis que celui de Paul et son esprit tout entier ne cesseront de se nourrir, dans l'absence, de « cet éblouissement du matin » : un sentiment si frais, si ténu et si puissant, en même temps, que d'autres amours abouties n'en effaceront pas l'empreinte.

La mère de Paul avait connu le même destin. Un premier mariage avec l'héritier de bourgeois alsacien, vite brisé par la guerre, avait laissé des traces indélébiles dans l'âme et jusque dans les manières de la petite postière lorraine qui avait été distinguée. Si discrètement que son second époux n'aurait pu s'en blesser, elle avait fait au jeune mort, dans son foyer, une place assez importante pour que le petit Paul se sente parent, aussi, de cet homme-là.

Les deux histoires courent côte à côte, s'emmêlent et se répondent à bouches fermées, et ce n'est plus à Larbaud qu'on songe, mais au Jouhandeau de *l'Oncle Henri*, de *Requiem et Lux*. Les portraits de famille qu'on rencontre au tournant des pages ont la couleur chaude et les vibrations sensibles qui révèlent l'humanité vraie.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ LA RENTRÉE DES CLASSES, de Jacques Brenner, Grasset, 281 pages, 36 francs.

L'AUTRE MANON

● ***Relayant l'abbé Prévost, Hubert Deschamps nous fait suivre les aventures en Louisiane d'un autre des Grieux et d'une autre Manon.***

A soixante-dix-sept ans, Hubert Deschamps, qui est un historien de mérite (plus de vingt-huit titres à son actif, dont huit « Que sais-je ? »), a entrepris de faire courir une plume cavalière dans ce qui était pour lui un terrain de connaissance : l'histoire, mais une discipline inédite : la fiction. Ce qu'il appelle l'évasion par le réel.

Le résultat est savoureux. La culture nourrit l'imagination qui, elle, cravache le verbe.

L'époque choisie par Hubert Deschamps (1725-1731) précède, dans les mêmes lieux, celle qui sert de cadre au roman de Maurice Denuzière : *Louisiane*. C'est celle où l'expansion des Blancs s'affirme au détriment des Rouges et des Noirs.

Dans le sillage de *René* et des *Natchez*, notre romancier néophyte, mais pas inexpert, imagine que le plus jeune des fils de des Grieux, René, part à la recherche de son frère, Augustin, exilé aux Amériques avec Manon.

La femme truande

Il ne les trouvera ni l'un ni l'autre. Manon Lescaut est morte, de pestilence, et Augustin s'est tué de désespoir. Mais il fera la rencontre et la conquête d'une autre Manon, Manon de l'Espine, dite Manon l'Américaine, femme truande, rude jouteuse aux jeux de mains et de vilains. En sa compagnie et bien que poursuivi par un personnage diabolique, Léonard, alias Nicholas, il édifiera un empire, participera aux batailles entre les Chactas et les Natchez, verra ses plantations détruites, les reconstruira. Mais la belle Manon refuse de le suivre plus avant. Il est trop bon pour elle. Il lui faut de l'aventure, des affrontements.

Il partira, regagnera la France où il deviendra familier de Louis XV, sous le surnom de « Scipion l'Américain », s'établira en Picardie, y prendra femme et mariera sa nièce Fanchon, la fille d'Augustin et de Manon, à un hobereau local, cependant que l'autre Manon, en Amérique, deviendra une opulente vieille dame, à l'allure majestueuse.

Telle est cette belle aventure, épique et picaresque, qui fleurit sur l'histoire comme un volubilis sur le mur d'une vieille ferme et que l'auteur a visiblement pris beaucoup de plaisir à développer, mêlant l'élégance de l'écriture au sérieux des références.

Un plaisir que le lecteur partagera.

PAUL MORELLE.

★ MANON L'AMERICAINE, d'Hubert Deschamps, éditions OPTA, 236 p., 35 F.

congrès

Péguy à l'heure italienne

● ***Au congrès de Lecce, les Italiens se sont affirmés comme de fervents péguystes.***

LE troisième congrès des études péguystes s'est tenu à Lecce, petite ville des Pouilles, du 27 au 30 avril. C'était, théoriquement, un congrès international, mais, plus justement, il faut le considérer comme une imposante rencontre franco-italienne. Personne n'était venu ni d'Allemagne, ni des Etats-Unis, ni d'Amérique latine, ni d'Espagne.

On ne saurait être trop sévère pour l'organisation des échanges. Cela tenait du plus mauvais *show* américain : un défilé haletant de professeurs venant chacun délivrer son *papier* et disparaissant dans une trappe pour faire place au suivant. L'un de nous le disait : « *Beaucoup de communications sans communication.* »

Faute d'un programme vraiment arrêté et coordonné, faute surtout d'un homme dont la présence intellectuelle se serait imposée — comme l'on vit bien ce que nous avions perdu avec Bernard Guyon ! — on a perpétuellement risqué l'ensablement du discours péguyen. Cinquante monographies ne sont pas l'amorce d'une pensée. Cependant, il s'est passé quelque chose de tout à fait extraordinaire à Lecce : la naissance d'un péguysme autochtone, proprement italien. Dans le pays de D'Annunzio et de Croce, voilà qu'on se met non seulement à (bien) traduire les œuvres politiques les plus créatrices et les plus « vivantes » de Péguy, mais qu'on les réinvente *all' italiana*.

Cette entreprise — et c'est bon signe pour des péguystes — s'est faite avec de petits moyens : une très modeste université et quelques hommes généreux et passionnés. Ceux de Lecce tout d'abord : G. Roggerone, directeur de l'Institut de philosophie, et Angelo Prontera, qui fut l'âme de ce congrès. Les répondants intellectuels de l'entreprise venaient d'Urbino, Carlo Bo, recteur de l'université de cette ville, né en 1911, qui a été longtemps la conscience intellectuelle des antifascistes italiens, et Italo Mancini, prêtre dont l'étude sur Péguy, *Religione popolo « e » anima carnale*, fut certainement la plus importante du congrès.

PIE DUPLOYE.

«Le Refuge et la Source», de Jean Daniel — «Les Espaces brûlés», de Pierre Silvain

(Suite de la page 19.)

CE haut fait domine l'image du père. Avec son mètre quatre-vingt-cinq, ses cent kilos, et ses seize heures de travail par jour pendant quarante ans, cet ancien *portefaix de Souma devenu riche marchand de graines* incarne la puissance et l'effort récompensé. Très religieux, il croit d'ailleurs à la justice immanente qui redresse tôt ou tard le tort fait à l'innocent. Son fils saura intégrer ce relatif optimisme dans son action d'adulte, et n'oubliera jamais le poids, sur *sa tête d'enfant, de la vaste main paternelle, symbole de* protection absolue.

Mais son « univers », comme il dit, c'est sa mère. Parce qu'elle souffrait de troubles nerveux et qu'on lui épargnait certaines informations familiales, il a appris que la vérité c'est, aussi, « ce qui rend les gens heureux ». Elle lui a enseigné le prix de la fidélité en amour et de la modestie dans les jugements : « *Qui es-tu pour administrer la justice ?* ».

La prudence définit en général ses rapports avec la vie et avec Dieu; ou plutôt, une certaine superstition tactique. Elle pressent que le ciel fera durer la chance si on en use avec une parcimonie gourmande. Dans sa prière du matin, *une serviette sur la tête, elle semble échanger la protection* divine contre l'humilité des siens. La roue risque de tourner d'autant plus vite, croit-elle, qu'on s'est élevé davantage. On pense à la mère de Camus, le jour où son fils lui annonça qu'il avait reçu une invitation de l'Elysée : « *Suffit,* lui dit-elle, *tu es déjà monté beaucoup trop haut !* »

Cette mère forte et vulnérable, à qui le premier souci de l'auteur sera de cacher son état lorsqu'il sera blessé en 1961 en Tunisie, c'est évidemment en elle qu'il trouve son refuge et sa source. C'est à elle que les souvenirs de Jean Daniel *doivent leur espèce de tendresse démunie, si particulière aux* premiers mouvements de l'âme et, j'imagine, aux derniers.

PENDANT que le futur directeur de *l'Observateur* apprenait à chérir la lumière de Blida, un futur juriste obscur du ministère des finances regardait, à l'autre bout du Maghreb, tomber les mêmes crépuscules brusques, *derrière les mêmes dômes indigo.*

De son enfance marocaine d'avant guerre, Pierre Silvain *n'a pas tiré une vocation d'homme public, mais d'écrivain* secret. Aucun de ses dix livres n'a trouvé le chemin du grand public. *L'un des meilleurs, la Dame d'Elché, a raté de peu tous* les prix de 1965. *Zacharie Blue*, en 1968, n'a pas eu plus de chance, ni *les Eoliennes* en 1971. L'ensemble de la critique *n'a pourtant cessé de souligner* l'originalité d'une œuvre où le meilleur du Nouveau Roman — on a parlé de Duras à propos de *l'Air et la chanson* (1964), de Beckett pour *Zacharie Blue* — trouvait à la fois une dimension mythique et une expression lumineuse.

par Bertrand Poirot-Delpech

Ce classicisme de forme est poussé à l'extrême dans *les Espaces brûlés,* malgré l'intensité des émotions qui s'y *évoquent. A sa façon, Pierre Silvain prend davantage* le risque d'être comparé au Camus de *Noces* et des *Carnets*. Contrairement à Jean Daniel, qui repère surtout des influences affectives et morales, son contemporain de la Chaouïa établit une sorte de cadastre de ses souvenirs les plus sensitifs.

C'est l'image d'une vieille femme sarclant le chaume, ou de vagabonds surpris dans leurs diverses fonctions naturelles. Ici, le bruit d'un robinet sur une pierre d'évier ; là, l'usure *d'une béquille où la douleur, dirait-on, se voit. En courts textes* proches du poème en prose, nous sautons du paysage nu au bestiaire : taureau en rut, insecte crissant, ou écoliers posant pour la photo de classe, avec cet ineffable vide dans l'œil.

L'ENFANCE, ici, ne se lit plus dans la fragilité du cœur mais dans la singularité de la perception.

Il existe une manière particulière de découvrir le monde, qui n'appartient qu'au jeune âge. Ailes de papillons et motifs *de papiers peints laissent des traces indélébiles. La lumière* des grandes personnes ne dansera plus jamais pareil sous les portes qu'on supplie de laisser bâiller. Les meules escaladées offrent une pente unique, avec leurs touffes qui cèdent, *leurs odeurs de nuque et leur cime qui oscille. C'est le temps,* aussi, où les charognes, Dieu sait pourquoi, ne font pas encore frémir.

Car la mort, bien sûr, rôde au cœur de ces scènes de vie, et pose le vieux problème de l'angoisse en plein soleil. Pour un homme du Nord, cette angoisse paraît feinte ou insensée, *bien qu'elle soit née* sous le ciel attique. Le soleil ne sèche-t-il pas les larmes comme le linge ? Ecoutez chanter les ruelles de Naples, *où voulez-vous que s'y loge le chagrin ?...*

Camus a tout dit sur cette illusion, dans sa préface à *l'Erreur*, de Jean Daniel. « *L'angoisse de Bruxelles,* pense-t-il, *c'est d'avoir envie de fuir Bruxelles* », alors que sous un climat de rêve il n'y a pas de nostalgie ni d'échappée possibles: « *Si l'âme défaille à Gênes, à midi, elle veut en même temps demeurer sous ce ciel. Dès lors, c'est l'affrontement, sans complaisance.* »

COMME Jean Daniel, Pierre Silvain parle de cet affrontement sans le nommer, par un surcroît d'attention aux cailloux et aux sauterelles. Le salut par le guet et *l'observation dont, de fatigue, on se saoule* : la méthode rappelle celle de Ponge, de Michaux, de Gracq. De Supervielle, aussi. On se souvient de ce poème sur la mémoire qui peut retrouver le coupant du premier regard : « *...je vois bien que c'est l'année où nous sommes et cependant on dirait le premier jour du monde tant les choses se regardent fixement, entourées d'un mutisme différent...* »

Voilà ce que dit Pierre Silvain à qui veut bien l'entendre. Mais qui voudra encore ? Il faudrait que change *la loi canaille* de l'actuel vedettariat : « *Faites-vous connaître d'abord et écrivez ensuite ; n'importe quoi !* »

★ LES ESPACES BRULES, de Pierre Silvain, Mercure de *France, 176 p., 36 F.*

poésie

Une place au soleil pour Jean Rousselot

● ***Un auteur qui prend « risques et périls ».***

D'EMBLEE, Alain Bosquet dans sa préface l'affirme : il n'est pas bon, pour un poète, de demeurer des décennies durant attentif aux voix des autres. Alors, comme l'arbre cache la forêt, le critique masque le poète. Pour Jean Rousselot, cette situation a touché au scandale. « Découvreur », « commentateur » d'au moins trois *générations* de poètes, Jean Rousselot a été trop négligé en tant que créateur. Or, voilà une œuvre qui, pour ne s'en tenir qu'à la stricte poésie, n'est pas loin de *compter cinquante titres.*

Aujourd'hui, *les Moyens d'existence* ressemblent à la quasi-totalité de ce que *le* poète Jean Rousselot veut léguer aux hommes, permettent de prendre la mesure d'une voix et d'une vie qui, selon Bosquet, réclament « une belle, une claire, une superbe place au soleil ».

Les années terribles

Lorsqu'en 1934 Rousselot publie aux *Cahiers de jeunesse* son premier recueil *Poèmes*, le *Manifeste surréaliste* a dix ans. Quoi qu'il en *soit de la grandeur*, des conditions et des limites de l'entreprise menée par Breton et ses compagnons, la « *relève du surréalisme* » a commencé. De nouvelles *générations* — et *l'on* remarquera avec intérêt qu'elles sont composées pour l'essentiel de « provinciaux » — *se présentent, qui, sans* vouloir renier l'héritage, prétendent emprunter d'autres voies. André Marissel, qui a consacré un « *Poète d'aujourd'hui* » à J. Rousselot, remarque que, pour ces poètes, « *le sens véritable de la vie ne se trouvera pas si l'on se borne à explorer ses propres gouffres par l'écriture automatique, et qu'il est nécessaire aussi d'interroger l'Histoire* ».

Rousselot, comme beaucoup de ses amis, est d'origine humble. Son enfance, son adolescence, ont été marquées par les rudesses de la pauvreté et de la maladie. De plus, les années 30 *sont des années terribles, les* fascismes s'installent, les menaces pèsent, nombreuses, la « réalité » pèse de tout son poids. Et Rousselot, comme ses compagnons de *Jeunesse* et autres « revues » de l'époque, sans pour autant succomber aux sirènes du « jdanovisme », refuse d'écarter cette « réalité », où *le* « matérialiste » qu'il reconnaît être fonde tout à la fois sa vision lyrique et sa vision sociale. *Pour ne pas mourir, Emploi du temps, le Goût du pain,* sont des recueils où se conjuguent âprement, durement, les réalités du temps et la voix d'un homme à la *mémoire* lourde de douleurs, d'humiliations, de privations, d'éblouissements aussi. Rousselot a déjà cerné son « écriture », autrement dit sa « vérité ». Il s'agit de « tout dire » : le songe incongru et la tendresse du pain blanc, la haine des « salauds » et le mystère d'un orage.

★ *Dessin de JULEM.*

Avec d'autres poètes, Rousselot se retrouvera auprès de René-Guy Cadou, à « l'Ecole de Rochefort », au temps du mépris et de la lutte. Il y aura là *Marcel* Béalu, Paul Chaulot, *Luc* Bérimont, Michel Manoll, Roger Toulouse, Jean Bouhier, Sylvain Chiffoleau, etc. Cette « école » est, bien entendu, « buissonnière ». *On y apprend la* « *liberté des feuilles* », l'amitié, le langage profond, « *les biens de ce monde* ». C'est une école où chaque écolier garde son profil spécifique. *Chez* Jean Rousselot, du *Sang du ciel* à *Il n'y a pas d'exil*, une inquiétude, sourde *et obsédante,* colore la parole. La maladie sournoise toujours à l'affût, les interrogations du moment, les querelles entre désir et réalité, la violence des temps, la « *banale fuite du temps* » qui brise, abîme, souille, harasse : voilà ce qui nourrit des recueils où éclatent aussi, et heureusement, les fanfares de l'amour, du couple avec Yvonne, de l'amitié enracinée, des « minutes éblouies », où l'on a la conviction d'avoir atteint le fameux « point sublime ».

« Je ne suis sûr de rien, j'ai vécu sans comprendre
Que l'enfance était morte et morts tous mes témoins,
Que l'homme édifiait en moi sa tour de cendre,
Que j'étais l'occupant d'un royaume défunt,
Que j'étais l'occupé d'une armée sans légende. »

Dix, cent poèmes, disent ce désarroi, ce « rien », ce vide et ce néant. Mais ils murmurent sans cesse, passionnément, la volonté de ne pas rompre, le refus de la solitude méprisante, glaciale ; la faim de fraternité dans une lucidité acquise au prix de souffrances multiples.

Jean Rousselot n'a pas cessé de prendre ses « risques et périls » en poète, en citoyen, en homme simplement. Il a toujours affirmé de quel côté il se situait, il n'a pas eu la coquetterie de se priver d' « idées politiques ». Ces dernières années, alors que la « vieillesse » avance à petits pas, il s'est dépouillé jusqu'à la nudité. Il nous écrit « *non plus exactement des poèmes, mais des lettres d'assez loin* » (G. Mounin). Depuis *Maille à partir, Amibe ou char d'Elie, Hors d'eau, A qui parle de vie, Du même au même,* c'est un poète qui sait mieux que jamais que le « *poème est une prise de conscience... sur le réel qu'il perce, transmue, déplace, pour en montrer l'essence et la pérennité... sur le temps qu'il arrête.* » Tel le regretté Mairieu, Rousselot peut se dire « *le plus pauvre héritier* », il est « *roi nu* ». La langue n'emprisonne plus que l'essentiel : un arbre, une lueur d'aube, l'émotion du passionné de peinture, un souvenir du père mort, un regard de compagne fidèle, une tendresse de chien familier, un pan d'ombre, une angoisse pudique, un brin d'humour ému :

« Quand je mourrai soyez-moi secourables
Comme vous retenez ceux d'entre vous qui tombent
Epaulez-moi, recouvrez-moi de feuilles vives
Que je m'y trompe encore un peu. »

ANDRÉ LAUDE.

★ LES MOYENS D'EXISTENCE, de Jean Rousselot. Œuvre poétique 1934-1947. Seghers, 288 p. Préface d'Alain Bosquet. 45 F.

LA CONFIDENCE D'EDOUARD J. MAUNICK

● ***Edouard J. Maunick, poète de l'île Maurice, traduit complexes et fiertés du tiers-monde.***

EDOUARD J. MAUNICK est le plus ample poète de langue française que l'île Maurice ait donné, depuis Malcolm de Chazal. Il s'est fait connaître en particulier par deux recueils, *les Manèges de la mer* et *Mascaret*, où, dans les an*nées 60, il a su conjuguer*, en un rythme hypnotique, le mystère de la nature et la perpétuelle interrogation de l'homme face à ses faiblesses et à ses pouvoirs. *Il y avait, dans ces beaux livres,* comme une projection tropicale de Rimbaud, et une manière très moderne de combattre l'absurde, par l'explosion perpétuelle d'une langue syncopée et grave.

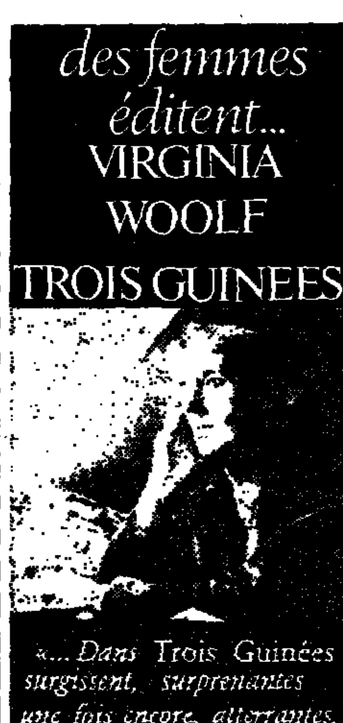
Depuis quelques années, l'inspiration d'Edouard J. Maunick évolue vers une prise de conscience plus *sociale, sinon plus politique.* Jadis proche d'Aimé Césaire — du moins par la splendeur de ses images — il est aujourd'hui soucieux de faire écho aux dra*mes de la négritude* : il n'y a pas de poète actuel qui nous plonge plus profondément dans les complexes et les fiertés du tiers-monde, sans pour autant *se croire obligé d'écrire des poè*mes-programmes. Sa seule concession est peut-être dans une tonalité un peu éloquente. Il traduit son île, ses origines contradictoires, sa responsabilité de Mauricien vivant en France, son droit à l'ivresse verbale. Là est [illegible] confidence. Il sait pourtant qu'il lui faut s'ériger [illegible] exemple : son message [illegible] des messages trop prosaïques, il entend bien le crier. On doit sans doute faire sans cesse des adeptes de la liberté et de la justice : si on fait en même *temps des adeptes de la* contagion poétique, on peut se respecter.

Parole 21

J'ai appris trop de choses
pour ne pas avoir peur
il me manquera trop d'années
pour traduire le soleil
ma race est indécise
elle danse   elle danse
chaque veine cogne à l'aorte
chaque veine à sa manière
chaque veine à sa morsure
chaque métal à sa musique
enferme-moi dans ton poing !
je suis minuit   entre l'aube et l'obscur
qui donc me frappera de sommeil
jamais l'exil loin ne m'emporte
je suis amarré à ce port d'équinoxe
à l'écoute de l'orgue et du balafon
du cithare et du bongo
l'instinct   l'instinct me dénonce
mon pas se déhanche
Femme-Neige
ILE-solaire
seul l'Amour me danse.

ALAIN BOSQUET.

★ ENSOLEILLÉ VIF, d'Edouard J. Maunick. Editions Saint-Germain-des-Prés et Nouvelles Editions africaines, 128 p. Préface de Léopold Sédar Senghor. 30 F.





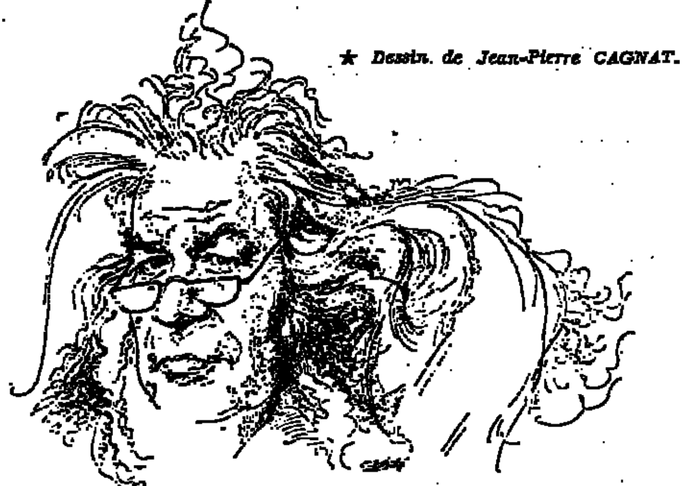
« brûlés », de Pierre Silvain

A CONFIDENCE
ÉDOUARD J. MAUNICK

idées

Des conversations d'après-dîner

● *Le philosophe François Châtelet raconte sa vie au cours d'une interview. Mais qu'allait-il faire dans cette galère ?*



★ *Dessin de Jean-Pierre CAGNAT.*

IL y a quelques dix-huit siècles, Diogène Laërce entreprenait cette indigente compilation d'anecdotes et de maximes dénommée *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*. Document très précieux par les informations uniques qu'il contient, son texte a l'inconvénient d'être, pour les biographies de philosophes, un piteux parrainage.

Il y a dix-huit ans, un jeune et brillant « hégélo-marxiste », François Châtelet, soutenait sa thèse sur la formation de la pensée historienne de la Grèce classique, sous la direction de Jean Hyppolite, et à l'ombre sobre de Thucydide. Parue sous le titre *la Naissance de l'histoire* (1), c'était — ainsi que sa thèse complémentaire, *Logos et Praxis*, — un fort estimable ouvrage.

Plume en main, il y a quelque dix-huit mois, un intellectuel parisien, François Châtelet encore, décrivait, sous la forme d'un roman autobiographique, une partie de son errance. Et son double fictif, le Guillaume des *Années de démolition* (2), était presque touchant à force d'être « paumé ».

Cette fois, il parle de sa vie avec la complicité d'André Akoun. Et Diogène Laërce, hélas ! a vaincu Thucydide. Cette *Chronique des idées perdues*, qui porte trop bien son titre, rassemble de vagues conversations d'après-dîner. Châtelet s'y montre sous son plus mauvais jour, hâbleur et roublard, superficiel et surfait — alors qu'il y a, pour qui l'a connu, derrière cette façade un homme fin et sensible, érudit et malin, pédagogue et penseur.

Aussi est-il triste de ne voir défiler, au fil de ces parlotes, que les souvenirs de potaches ; le cursus et la carrière, d'Oran à Tunis, puis Amiens, Saint-Louis, Louis-le-Grand, Vincennes, enfin ; les démêlés politiques, l'entrée et la sortie du P.C. ; les règlements de comptes et les clins d'œil ; pour finir (glissons) sur la subtilité de la cuisson des lentilles.

Trente pages hâtives sauvent à grand-peine l'entreprise, en soulignant la non-cohérence de l'œuvre de Marx. Elles opposent un Marx de la science de l'histoire, rationaliste et totalisant, à un Marx de la révolte, attentif aux formes imprévisibles des choses et des pouvoirs. Tous deux coexisteraient dans l'œuvre, sans pouvoir s'harmoniser. Il semble, sauf erreur, que Guy Lardreau, dans *le Singe d'or* (3), disait déjà cela, quoique avec plus de détails.

Était-il préférable d'observer, face à cet entretien-fleuve qui reste sec, un silence gêné ? Certes non. Parce que François Châtelet, comme on dit dans les lycées, « peut très bien faire ». Et parce qu'il faut souhaiter, s'il est encore temps, qu'il sorte des années de démolition et retrouve ses idées.

ROGER-POL DROIT.

★ CHRONIQUE DES IDÉES PERDUES, de François Châtelet. Conversations avec André Akoun. Stock, coll. « les Grands Auteurs », 248 p., 38 F.

(1) Ed. de Minuit. Réédité en « 10-18 » (2 vol.).
(2) Ed. Hallier.
(3) Mercure de France, 1973.

société

Les métèques de l'amour

● *Deux défenseurs de l'homosexualité : Jean-Louis Bory, Guy Hocquenghem.*

CRIME social à l'Est, maladie mentale à l'Ouest, l'homosexualité demeure ce « péché de non-conformité » qui appelle l'opprobre et l'exclusion. Avec, cependant, une exception pour les « artistes » — surtout s'ils sont protégés par leur notoriété. C'est le cas de Jean-Louis Bory, qui admet volontiers que son homosexualité ne dérange personne ; raison de plus, estime-t-il, pour que du haut de ses privilèges il tente de briser le cercle des préjugés qui font de « l'homo le métèque de l'amour ».

Ces préjugés — ils ont trait à leur duplicité, leur hypocrisie, leur afféterie, leur frivolité, leur féminité, leur veulerie — collent à la peau des homosexuels comme une tunique de Nessus. « *On nous répète*, écrit Bory, *depuis la plus tendre enfance que nous sommes inférieurs, anormaux, contre-nature, vicieux, dégénérés, débauchés. Non seulement nous croyons que nous le sommes, mais nous finissons par le devenir. Et nous nous conformons à ce stéréotype de l'homo névrosé, malheureux, volage, c'est-à-dire putain, qui, bien sûr, justifie le préjugé social nous concernant et conforte les gens dans leur opinion défavorable. La boucle est bouclée. Encore un cercle vicieux.* »

Au plaidoyer généreux et courageux de Jean-Louis Bory fait suite un récit envoûtant, d'une grande force poétique, de Guy Hocquenghem. Lui aussi vit au grand jour son homosexualité. Mais, est-ce une question de génération ?, il se soucie moins d'être reconnu, d'être accepté dans sa différence que de l'aseptisation de l'imaginaire social, de la banalisation de la sexualité, de l'étouffement du désir. Dans des pages superbes, d'un lyrisme fiévreux, il évoque les villes assoupies et tourmentées de mauvais rêves où rôdent nuitamment les exclus de la claire normalité et où la part du feu démoniaque allume les grands brasiers de la jouissance.

Il y a dans la dérive nocturne à laquelle il nous convie quelque chose d'incandescent, de contagieux, un appel à la subversion et un hymne à la pulsion sexuelle. Si Jean-Louis Bory, convainc, Guy Hocquenghem, lui, séduit.

ROLAND JACCARD.

★ COMMENT NOUS APPELEZ-VOUS DÉJA ?, de Jean-Louis Bory et Guy Hocquenghem. Calmann-Lévy, 248 pages, 44 francs.

Elie Wiesel, directeur de conscience

● *Le « Ce que je crois » d'un « juif d'aujourd'hui ».*

LES premiers écrits d'Elie Wiesel, au début des années 60, ne révélaient pas un philosophe, ni un moraliste, fût-ce à travers le romancier. *La Nuit, l'Aube, le Jour*, étaient des témoignages d'un récitant d'apocalypse. Ces évocations avec leurs aperçus du destin juif, la complainte poignante de la solitude juive, avaient naturellement des implications morales et métaphysiques : carence de la civilisation et dérision cruelle de sa moisson d'épines ; absence ou impuissance, ou cessation d'être de Dieu. Mais ces thèmes et ces résonances ne faisaient pas encore de Wiesel un écrivain métaphysicien. Son originalité, sa personnalité s'exprimaient dans la voix, sa vibration, l'euphorie psalmique et celle du conte hassidique.

Vinrent la popularité et la renommée. Vint le prix Médicis couronnant *le Mendiant de Jérusalem*, songe d'une nuit d'été, issu des phantasmes et des enthousiasmes soulevés par la guerre de six jours. Elie Wiesel devint, surtout dans le monde juif, une instance, quelqu'un de consulté sur le contingent et l'essentiel, l'actuel et l'éternel. Depuis l'antiquité talmudique babylonienne, la Diaspora juive a toujours été en quête de l'opinion de ses Rabbis. Pour le judaïsme, le *Magister dixit* ne fait certes pas souverainement loi. Mais le magistral précepte est attentivement enregistré et commenté, même s'il doit être dérouté ou contredit. A présent, dans le contexte de pluralisme, ces maîtres à penser et directeurs de conscience ont sans doute moins d'audience et d'autorité que dans l'ancien temps. A New-York, la grande métropole juive, où Wiesel vit, écrit et enseigne, il fait maintenant office de précepteur moral.

Dans sont dernier livre, *Un juif aujourd'hui*, recueil de courts textes choisis, alternent le moraliste, le mémorialiste, le paysagiste de sites spirituels. A l'évocation de la première rencontre de François Mauriac — qui allait introduire le jeune réfugié apatride dans la littérature française, — succède une saisie de Jérusalem où la vision plonge dans une sorte d'exaltation calme. Un soupir poussé sur le sort du Biafra — que peut-on faire de plus ? — puis un aveu : « *J'ai peur.* » La désaffection de l'Occident par rapport à Israël risque de déboucher sur un processus qui rendrait de nouveau périlleuse la condition juive. « *Quand il s'agit de l'histoire juive, ce qui semble impensable ne l'est pas.* »

Deux brefs récits ou, plus exactement, projections de silhouettes : *les Rouleaux aussi sont mortels* et *le Pénitent des cimetières*, remettent le lecteur familiarisé avec les personnages typiques de Wiesel dans cette ambiance particulière de fantastique social, de connivence avec la légende.

Suivent des « lettres » : « *à un jeune juif en Russie soviétique* », « *à un Allemand gauchiste, maoïste, terroriste* », « *à un jeune Palestinien arabe* », « *à un frère en Israël* ». Le ton est parfois dur surtout pour l'Israélien et l'Allemand. Le premier est tancé dans la mesure où il tend à se limiter à un « israélisme » suffisant de micro-ethnocentrisme : « *Moi, juif de la Diaspora, je vis la vie et le destin de Jérusalem. Et j'aimerais que vous, juifs d'Israël, puissiez comprendre ceux de la Diaspora. Nous sommes responsables les uns des autres...* »

La foi obstinée en l'homme

Quant au jeune terroriste allemand, imprégné de mythologie anarchiste, qu'il se détrompe, il n'est pas un révolutionnaire, mais un héritier : « *Ce que vous faites, d'autres l'ont fait déjà et mieux que vous, que vous l'admettiez ou non, dorénavant vous vous définissez comme leurs héritiers, comme leurs disciples et successeurs... Voilà leur victoire. Et votre défaite.* »

Peut-on dégager de ces aperçus une tendance, une direction qui seraient celles d'Elie Wiesel, penseur et moraliste ès qualités ? Oui, sans doute, au moins par rapport à son appréhension d'une essentielle vocation juive. Israël, c'est la foi obstinée en l'homme, en dépit de l'homme. Et pour autant, avec le même défi, pour ce qui est de Dieu. Le poème ou oratorio et choral sur lequel s'achève le livre scande et martèle ce credo qui, dans sa version originale et classique, chez Maïmonide, n'est qu'un systématique énoncé d'articles de foi.

« Béni sois-tu
Israël
Pour ta foi en l'homme
En dépit de l'homme
Béni sois-tu
Israël
Pour ta foi en Israël
Malgré les hommes
Et malgré Dieu. »

On peut, certes, qualifier d'humaniste cette obstination de l'espoir au-delà de ce qui le justifierait. Mais, peut-être, pour le ressentir et le partager, vaut-il encore mieux l'accueillir comme l'impératif et l'indicatif d'un cantique.

ARNOLD MANDEL.

★ UN JUIF AUJOURD'HUI, d'Elie Wiesel, Le Seuil, 256 pages, 39 francs.

politique

Georges Sorel et l'autogestion

● *Georges Sorel est encore méconnu en France. Pourtant, c'est un des précurseurs de l'autogestion.*

GEORGES SOREL, en France, n'est pas très gâté. Quand ce grand penseur, quand ce maître du socialisme ouvrier n'est pas vilipendé comme un prétendu précurseur du fascisme, il est laissé dans l'ombre, oublié, méconnu. Aussi le livre de Michel Charzat, *Georges Sorel et la Révolution au XXe siècle*, est-il le bienvenu, surtout dans les perspectives qui sont celles de son auteur.

Michel Charzat est au CERES, il en est même l'un des principaux animateurs. Dans Georges Sorel *il a découvert* —, il suffisait d'ouvrir ses livres, — l'un des maîtres les plus sincères du socialisme ouvrier d'auto-émancipation, de ce que l'on appelle maintenant l'autogestion. « *Alors qu'on s'épuise aujourd'hui*, écrit Michel Charzat, *à racler les fonds poussiéreux de la production socialiste et libertaire des cent dernières années pour exhumer des auteurs mineurs, l'œuvre de Georges Sorel est là, immense et foisonnante, à peine effleurée.* »

Un homme étonnant

Georges Sorel est cet homme *étonnant* — né en 1847, on a oublié après la Libération, en France, de célébrer le centenaire de sa naissance, — cet homme tranquille, cet ingénieur, ce rentier ruiné par la Révolution russe, qui a lancé, en 1906, dans le monde des idées, l'un des grands brûlots du XXe siècle, les *Réflexions sur la violence*. Il y proclamait que le socialisme était contenu tout entier dans la lutte des classes, que les ouvriers n'avaient rien à apprendre des intellectuels, mais que les intellectuels avaient tout à apprendre d'eux, que le socialisme, pour rester fidèle à sa mission historique, devait se garder de toute compromission et se méfier particulièrement des politiciens professionnels qui l'exploitent pour leur gloire et leur profit, que cette scission radicale, garantie du salut de l'humanité, ne pouvait être maintenue que par l'emploi de la violence, violence ne voulant dire ni torture, ni barbarie, ni proscription, ni déportations, ni massacres.

« *La violence prolétarienne, exercée comme une manifestation pure et simple du sentiment de lutte de classes, apparaît ainsi comme une chose très belle et très héroïque ; elle est au service des intérêts primordiaux de la civilisation ; elle n'est peut-être pas la méthode la plus appropriée pour obtenir des avantages matériels immédiats, mais elle peut sauver le monde de la barbarie... Saluons les révolutionnaires comme les Grecs saluèrent les héros spartiates qui défendirent les Thermopyles et contribuèrent à maintenir la lumière dans le monde antique.* »

Mais, dès ce moment, Sorel prévoyait que la révolution pouvait être dévoyée, déviée de son but par les exploiteurs du prolétariat et il ne considérait qu'avec une extrême méfiance la notion de dictature du prolétariat.

« *Les hommes qui auraient pu organiser le prolétariat sous la forme d'une armée toujours prête à obéir à leurs ordres seraient des généraux qui établiraient l'état de siège dans la société conquise ; nous aurions donc au lendemain d'une révolution la dictature exercée par l'ensemble des politiciens qui ont déjà formé un groupe compact dans le monde actuel... Et, le prolétariat étant parfaitement encadré dans des syndicats officiels, nous verrions la révolution sociale aboutir à une merveilleuse servitude.* »

« *Le peuple des producteurs* » aurait changé de maître.

Michel Charzat, qui, sans oublier les thèses fondamentales des *Réflexions*, a plus particulièrement étudié un Sorel inconnu, le premier Sorel, s'exerçant au marxisme, des années 1893-1898 et dans lequel il voit le véritable introducteur du marxisme en France, et le dernier, saluant prophétiquement la révolution des soviets, a exhumé un article de Sorel, publié en Italie au moment de la grande poussée révolutionnaire de 1919, dans lequel il se prononçait pour « *l'abandon de la formule équivoque de dictature du prolétariat* ». En revanche, dans ce même article — inédit en France (1) — Sorel saluait les associations ouvrières de gestion qui se créaient en Italie et il écrivait : « *Il me semble aujourd'hui que les travailleurs italiens de la terre, qui ont constitué des associations de production, ont plus contribué au progrès des idées juridiques dans le peuple que ne l'auraient fait les meilleurs théoriciens.* »

Je ne chicanerai pas Michel Charzat sur des détails — bien *que j'aie souffert du massacre de* la superbe citation de Sorel rendant hommage à sa compagne, — mais je ne pense pas que le court chapitre dans lequel il résume ce que l'on a l'habitude d'appeler le rapprochement de Sorel avec l'Action française soit le meilleur du livre. L'épisode, sans doute, l'intéressait médiocrement, mais il ne le situe pas exactement à sa place, tantôt le valorisant et tantôt le minimisant. Sorel n'a jamais dit — même sous forme de boutade, et Dieu sait qu'il ne s'en privait pas — qu'il *soutenait la réaction*, mais il a montré, pendant quelques années, un intérêt plus attentif et plus sérieux que ne laisse supposer Michel Charzat pour les idées de Charles Maurras.

Je trouve particulièrement intéressant le rapprochement qu'ébauche Michel Charzat entre Sorel et Sartre. Il mériterait d'être précisé et approfondi. J'avais été extrêmement frappé du langage dont Sartre use aujourd'hui, par exemple, dans le film réalisé par Astruc et Michel Contat, pour se situer par rapport aux luttes ouvrières. Sans en être, je pense, vraiment conscient — je ne crois pas que Sartre connaisse très bien Sorel — il emploie un langage sorélien : souci de la morale — ce que Sorel appelait le problème de la genèse de la morale — emploi de la violence, marxisme résumé dans la lutte des classes, mise en cause du rôle de l'intellectuel, c'est tout l'attirail de la pensée de Sorel. Et cette évolution même de Sartre nous montrerait encore, si c'était nécessaire, combien Sorel est actuel.

Aux dernières pages de son livre, Michel Charzat, nous rappelant la place que le mythe de la grève générale a tenue à l'orée du siècle, dans la pensée sorélienne, nous propose aujourd'hui celui de *l'autogestion*. C'est toujours le même mythe, celui d'une *société* libre de *producteurs*, celui de l'atelier libéré. Ce n'est pas dans les quelques lignes de ce compte rendu que l'on peut en discuter, mais il reste la question centrale : peut-on parler du prolétariat, de la mission de la classe ouvrière, comme Sorel en parlait en 1905 ? Y a-t-il toujours « un avenir socialiste des syndicats » ? Je voudrais bien le croire...

PIERRE ANDREU.

★ GEORGES SOREL ET LA RÉVOLUTION AU XXe SIÈCLE, de Michel Charzat, Hachette, 292 p., 49 F.

(1) *Una formula equivoqua* dans *Da Proudhon à Lenin* (p. 45).

La guerre contre l'État

● **Libre,** *nouvelle revue où l'on retrouve l'esprit de* **Socialisme ou Barbarie,** *commence bien.*

JOURNAUX de voyageurs, rapports de missionnaires, chroniques de militaires ou de trafiquants n'ont cessé d'affirmer depuis la Renaissance que la guerre domine la vie des sociétés primitives. Peu importe le continent ou l'ethnie : partout la figure du guerrier demeure au centre des récits. Par un étrange contraste, cette figure est délaissée par l'ethnologie contemporaine, et paraît absente de son regard : *ses analyses portent sur* les seuls moyens de contrôler et de ritualiser la violence.

Pourquoi ce paradoxe ? Telle est la question d'où part l'anthropologue Pierre Clastres. Une première *réponse s'impose* : les guerres tribales se font rares, sous l'effet de la désorganisation des cultures primitives elles-mêmes. Mais cette explication ne suffit pas. Clastres *montre* comment le discours ethnologique fondamentalement « rate » la guerre. Chacune des trois justifications courantes du fait guerrier primitif se révèle à ses yeux déficiente.

Dit-on que la violence est une *propriété biologique* de l'espèce humaine et la guerre, selon l'expression de Leroi-Gourhan, un « doublet » de la chasse ? Cette optique naturaliste empêche de saisir la portée sociale spécifique du phénomène. Invoque-t-on, comme le font les marxistes, la concurrence pour *l'appropriation des biens*, rares par définition dans une économie de misère ? C'est oublier que cette pénurie est pour une bonne part mythique et que les primitifs, comme le montre le remarquable ouvrage de M. Sahlins (1), vivent plutôt dans une économie d'abondance. Conçoit-on enfin la guerre, avec Lévi-Strauss, comme l'échec de l'échange, comme *l'issue malheureuse* des transactions constitutives *de la société* ? C'est refuser à la violence son autonomie, en la réduisant à un cas particulier d'un système global.

La guerre, soutient Clastres, est au contraire essentielle à l'être des sociétés primitives, parce qu'elles est le moyen d'une « fin politique » : la dispersion des groupes, la fragmentation et la multiplicité des communautés — bref de tout ce qui empêche l'unification politique, autrement dit l'État. La société primitive est, selon Clastres, société « pour *la guerre* » parce qu'elle est la *Société contre l'État*, pour reprendre le titre de son principal ouvrage (2).

Cet excellent article figure au sommaire du numéro un de *Libre*, nouvelle revue publiée aux éditions Payot avec la présentation, le tirage et la diffusion d'un livre de poche. On retrouve à son comité de rédaction des intellectuels qui ont animé *Socialisme ou Barbarie*, puis *Textures* : *Miguel Abensour*, *Claude Lefort*, Cornélius Castoriadis notamment, dont l'influence sur la pensée politique contemporaine de ces vingt dernières années, bien que souterraine, est d'importance.

Aussi, à côté de l'anthropologie, la politique se taille-t-elle la part du lion, avec un article sur la Chine de C. Cadart, et un important *dossier de réflexions sur* la Hongrie, vingt ans après Budapest. La philosophie est représentée par une étude de Gladys Swain sur la conception différente de la folie chez Kant et chez Hegel, tandis que Simone Debout éclaire la mésentente cordiale de Fourier et de Sade.

Au lecteur de trouver là son intérêt. Ces textes divers ont en commun de pouvoir susciter chacun d'amples débats. Claude Lefort le dit justement, pourquoi ne pas reprendre ses termes : « *Le moment est bien venu de créer — fût-ce dans de modestes limites — un lieu où l'on tente de penser libre.* »

R.-P. D.

★ « Libre », n° 1, 250 p., 17 F. Petite Bibliothèque Payot.

(1) *Age de pierre, Age d'abondance*. Gallimard.

(2) Ed. de Minuit, coll. Critique.

lettres étrangères

VOIX POPULAIRES D'ATHÈNES

● *Un général illettré et deux chantres de la misère grecque, inconnus ici.*

UN des plus beaux textes de la littérature grecque moderne, les *Mémoires* du général Makriyannis (1797-1864), héros de la guerre d'Indépendance, est inconnu du public français. La Grèce, elle-même, ne l'a découvert que tardivement, mais il figure aujourd'hui au catalogue des principales collections de poche. C'est un « classique », mais d'une espèce rare, car son auteur, que le poète Georges Séféris, prix Nobel de littérature, considérait comme son « plus solide éducateur », était un homme illettré. Son manuscrit est la reproduction phonétique de sa prononciation rouméliote d'une région de la Grèce centrale.

C'est un texte vivant, nerveux, qui va droit à l'essentiel, sans fioritures. Makriyannis écrit pour dénoncer les luttes fratricides qui minent la guerre d'Indépendance, les intrigues des hommes politique, l'ingérence des grandes puissances dans les affaires de la Grèce, qui ne l'ont aidée *à se libérer que pour l'asservir* à leur tour, il écrit pour que les *droits du peuple soient respectés*. « *Ce que je note, je le note parce que je ne puis supporter de voir l'injuste étouffer le juste.* » C'est dans cette passion pour la justice, dans son amour pour la Grèce qu'il puise sa verve, son génie. Son texte est un fidèle reflet des aspirations et de la culture du peuple. Il note avec humour, au sujet d'un touriste français qui lui était recommandé par l'ambassadeur de Grèce à Paris : « *Il voulait entendre des chansons grecques, je lui en ai fabriqué cinq ou six.* »

On découvre en le lisant l'extraordinaire finesse de la sensibilité populaire. Voici ce qu'il écrit, ce fils de bergers, sur l'art antique : « *J'avais deux statues, très belles, une femme et un jeune prince, elles étaient entières, on y apercevait les veines, si grande était leur perfection. Après la destruction de Poros, des soldats les avaient amenées à Argos et s'apprêtaient à les vendre à des Européens ; ils en demandaient 1 000 thalers (...). Je pris les soldats et leur dis : « Qu'on vous en donne 1 000 ou 10 000 thalers, ne consentez pas qu'elles sortent de notre patrie. C'est pour ces choses que nous avons combattu* (1). »

Apprendre à lire au cimetière

On retrouve la même sensibilité et le même style dans deux autres livres à caractère autobiographique publiés récemment à Athènes. Leurs auteurs, Markos Vamvakaris et Sotiris Spatharis, sont nés tous les deux au début du siècle de parents très pauvres. « *Après l'accident de mon père*, écrit Spatharis, *tout le poids de la famille est tombé sur ma gentille et innocente mère. Elle faisait des lessives et je me rappelle que le bas de sa robe était toujours mouillé. Même quand elle dormait, elle remuait ses mains comme si elle continuait à faire la lessive.* » Vamvakaris a très peu fréquenté l'école, Spatharis pas du tout. « *Pour apprendre à lire*, dit ce dernier, *j'allais régulièrement au cimetière de mon quartier et je m'exerçais sur les croix des morts, parce que là les lettres étaient grandes et nettes.* »

Ils nous donnent l'un et l'autre (Vamvakaris avec plus de détails) une image poignante de la vie des pauvres en Grèce, pendant la période de l'entre-deux-guerres marquée par l'arrivée d'un million de réfugiés d'Asie mineure. Ils racontent, sans emphase, sur le *ton de la conversation* amicale, les petits et les *grands drames*, la *misère* et l'immense fatigue, les rêves et la volonté de vivre des paysans et, surtout, du sous-prolétariat de la région d'Athènes. Comme la vie est vraiment très dure, nombreux sont ceux qui, comme on dit, tournent mal. D'après Vamvakaris, il existait à l'époque des dizaines de fumeries de haschisch à Athènes et au Pirée et plusieurs à Syros, l'île des Cyclades où il est né. « *Ceux qui travaillaient dans les ports ont commencé les premiers à fumer, puis ils ont appris aux autres, à tous ceux qui avaient besoin d'oublier* », écrit-il...

Spatharis et Vamvakaris ne sont pas de simples témoins. Comme Makriyannis, ils ont été des porte-parole du peuple. Spatharis fut un célèbre joueur de Karaghiozis, le théâtre d'ombres traditionnel, qu'il a enrichi de nouvelles pièces. C'est un spectacle populaire, *amusant* en règle générale, qui fut pendant longtemps méprisé par la bourgeoisie et persécuté par la police. Inspiré de la vie des opprimés, il les aide à prendre conscience de leur situation. Karaghiozis — c'est le nom du personnage principal — est un homme sans travail, qui a *toujours faim*. La contestation est le prolongement naturel de ce théâtre, apparemment anodin.

La contestation est aussi le prolongement naturel du rébétiko, cette nouvelle chanson populaire, accompagnée au bouzouki, qui a *fleuri dans les quartiers* pauvres et les mauvais quartiers des grandes villes grecques entre 1925 et 1955. Elle doit certaines de ses plus belles créations à Markos Vamvakaris. L'amour, bien sûr, mais aussi la misère, l'émigration, la drogue, la prison sont les thèmes favoris du rébétiko. « *La police traquait le bouzouki*, écrit Vamvakaris. *Elle me traquait aussi. Elle ne voulait pas que la contagion se répande. Elle s'est pourtant répandue.* »



★ Personnage du Théâtre d'ombres grec.

Le Karaghiozis et le rébétiko ne sont connus en France que de quelques spécialistes, comme *Jacques Lacarrière* (2) et Gérard Pierrat, lequel parle longuement et brillamment de cette musique, qu'il compare aux blues des Noirs américains, dans son étude sur Théodorakis (3).

C'est dire que l'intérêt des livres de Spatharis et de Vamvakaris est multiple. Ils permettent surtout, comme les *Mémoires*, de Makriyannis, de mieux connaître un peuple.

VASSILIS ALEXAKIS.

(1) Cité dans *Ecrivains grecs d'aujourd'hui*. Les Lettres nouvelles, 1969.

(2) *L'Eté grec*. Plon, 1975.

(3) *Théodorakis, le roman d'une musique populaire*. Albin Michel, 1976, collection Rock et Folk.

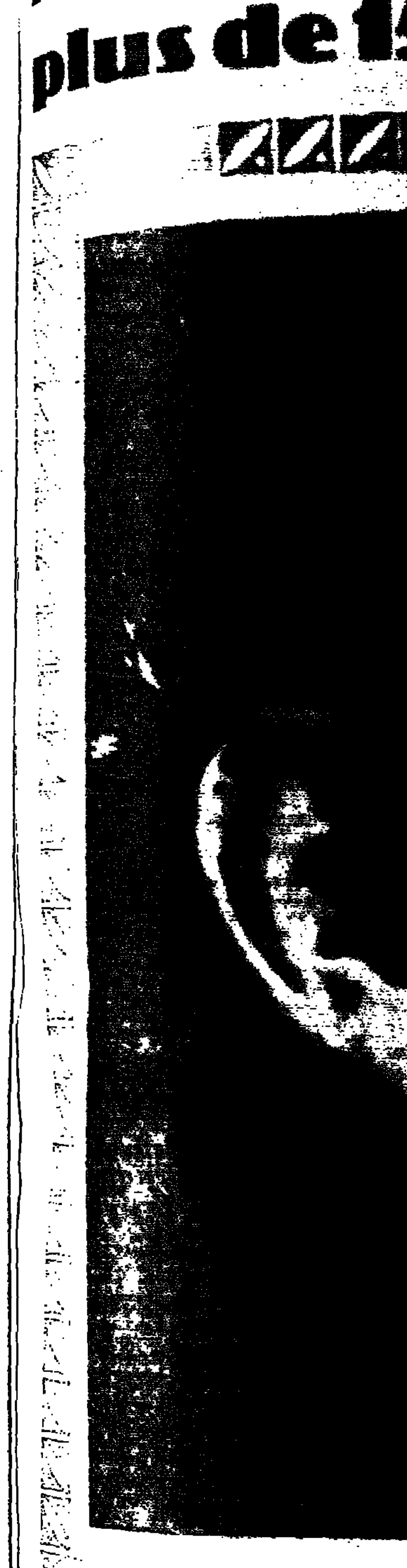
Un voyageur apolitique

● *Dix-huit récits de Pétros Charis.*

PETROS CHARIS, de l'Académie d'Athènes, dirige *Néa Hestia*, la plus ancienne revue littéraire grecque. Essayiste, nouvelliste, critique, voyageur et traducteur, il a œuvré pour les lettres néo-helléniques comme peu l'ont fait. Mais, avant tout, c'est un voyageur apolitique ; ses *Impressions de voyage* vont de la Chine à la Damaltie, sans toucher — presque jamais — à la politique, à la sociologie, ou tout simplement au folklore. Voyageur du microcosme humain, c'est avec la même qualité d'écriture qu'il exprime le paysage et l'homme de la rue (chinois) que la jeune fille, ou le client d'un bistrot (grec).

Dans ces dix-huit récits, il est obsédé par l'effritement, le quotidien, la poussière et la lumière du Sud qui la dore en la suspendant dans l'air des villes. Et en toile de fond sont la tragédie et la mort hors du temps historique, éternellement présentes, figées dans une immobilité presque totale. L'homme est le pion d'un destin de tous les jours et de l'éternité : voici le Grec. Nourri de Stendhal, de Romain Rolland et de Gorki, Pétros Charis est plus proche de Lampedusa que de son contemporain Kazantzakis. — D. A.

★ « AVANT L'AUBE », de Pétros Charis, nouvelles traduites du grec par Octave Merlier. Ed. Les Belles Lettres, 231 p., 60 F.







Enquête

Encyclopédies de notre temps : loin de Diderot



● La grande *Encyclopédie* de Diderot est loin. Il s'agissait alors de susciter une réflexion sur la société française ; d'inspirer une critique des idées reçues, et aussi, par l'addition des célèbres planches — reportage sans précédent sur les arts et techniques du temps, — de décrire, de façon exhaustive, tous les modes de vie, en France, à travers une étude précise et quasiment ethnologique des métiers en vigueur. Les articles-clés étaient rédigés de façon éclatante par les esprits les plus audacieux de l'époque — mais le tissu conjonctif qui reliait entre eux ces morceaux de bravoure restait fort négligé ; les articles mineurs étaient souvent copiés de divers ouvrages (le droit d'auteur n'existait pas), car la pensée des encyclopédistes, loin de s'ouvrir largement sur les divers aspects de la réalité, visait avec force une action de pure politique. C'est ce qui oppose radicalement l'*Encyclopédie* de Diderot aux encyclopédies modernes.

Aujourd'hui, en effet, ce que veut le public, ce n'est pas une nouvelle lumière projetée sur la France où il vit, mais sur une image du monde, sur une réalité, toujours plus vaste et plus complexe. Notre vie quotidienne en témoigne : il s'est produit plus de changements depuis 1900 qu'au cours des siècles précédents, et une même génération aura assisté à des bouleversements qui sont les plus profonds peut-être de toute l'histoire de l'humanité.

Apprendre seulement

● Thématiques ou alphabétiques, les façons d'offrir l' « essentiel » ont aussi leurs variantes.

EN marge des ouvrages qui se disent encyclopédiques, il faut signaler, proches de certains d'entre eux, des collections qui se proposent aussi d'informer le grand public sur les préoccupations du monde contemporain. Ainsi, chez Laffont, « Les Grands Thèmes », en cent petits volumes faciles, illustrés de riches couleurs et diffusés dans les kiosques — 15 F le volume, — font le tour des questions les plus souvent évoquées par les médias. Le sous-titre de l'ensemble : « La problématique de l'homme d'aujourd'hui », est d'une ambition peu compatible avec le caractère sommaire des monographies. Plus développés, mieux nourris, moins péremptoires et plus sérieux, les neuf volumes prévus pour le « Panorama du vingtième siècle », dont six sont déjà parus (Larousse, 127 francs le volume), aident aussi le lecteur à mieux comprendre l'actualité. Là encore, l'illustration est éclatante. Faut-il considérer que, dans son ensemble, la collection « Que sais-je ? » (P.U.F.) constitue une sorte d'encyclopédie ? Nous ne le pensons pas, car, s'il est vrai qu'on peut s'y informer sur toutes sortes de sujets, il manque à cette collection la visée, le projet initial qui garantirait son unité.

BORDAS

Cette unité ne peut qu'être le fait, au contraire, de l'encyclopédie Bordas, qui bat un étrange record puisqu'elle a un auteur unique, Roger Caratini. Comment a-t-il pu rédiger de sa main tous les articles, sans exception, de ces vingt-deux volumes ? Aidé seulement au niveau de la documentation, il a travaillé huit ans sans relâche, confiant dans la valeur de son effort puisque de toute façon, pense-t-il, l'objectivité n'est jamais qu'une illusion. Les différents tomes de cette encyclopédie thématique peuvent être achetés séparément. Roger Caratini pense qu'une collection de ce genre se périme en quelques années, et il se prépare à donner une nouvelle édition qui, dépassant la simple mise à jour, sera une refonte de tout l'ouvrage. L'éditeur, Pierre Bordas, qui s'intéresse de façon privilégiée à la valeur pédagogique de l'image, a veillé personnellement à la présentation des illustrations en couleurs, dessins, photos, tableaux, schémas.

FOCUS

Chez le même éditeur, une autre collection *Focus*, alphabétique cette fois, semble plus proche du dictionnaire, en dépit de son ambitieux sous-titre : « Nouvelle encyclopédie internationale ». Sous la direction de Georges Pascal, *Focus* est l'adaptation d'une édition suédoise. Elle se compose de huit volumes (en vente à S.G.E.D., 17, rue Dumoncel, Paris-15e, 188 F le volume), à quoi on peut ajouter *Focus géographie* (4 vol.), *Focus des sciences* (4 vol.), *Focus des arts et des lettres* (5 vol.) et *Logos*, dictionnaire de langue en trois volumes.

HACHETTE

Publiée entre janvier 1975 et mai 1977 (l'index est à paraître), l'*Encyclopédie générale Hachette* en douze volumes (vendue par courtage par Le livre de Paris, 2 190 F l'ensemble), est dirigée par Vincent Brugère-Trélat. L'ordre alphabétique a été adopté, ici, pour permettre au lecteur *« de disposer d'une somme de savoir qui permette de répondre à des questions précises ou d'approfondir tel ou tel sujet »*. Cet « approfondissement » sera, en tout état de cause, modeste, puisque, avec ses quatre mille huit cents « entrées », l'*Encyclopédie Hachette* promet *« un inventaire de connaissances ramené à l'essentiel »*. Qu'est-ce que « l'essentiel des connaissances » ? Toute la question est là.

On s'adresse ici au « grand public », et la présentation est flatteuse, vivement coloré. On est parfois surpris par le choix des illustrations : ainsi les articles « Sade » et « sadisme » s'éclairent d'une photo tirée du film d'*Histoire d'O.* Le ton général est bon enfant : à l'article « sauts » (faut-il un article « saut » dans une encyclopédie ?), on lit sous la photo d'un sportif sautant : *« Sauter à pieds joints, sauter par la fenêtre, se faire sauter la cervelle, haricots sauteurs et lièvres sauteurs... Et qu' ça saute ! »*

Cet enjouement rend-il l'ouvrage particulièrement attrayant pour la jeunesse ? Il semble bien que l'*Encyclopédie générale Hachette* se soit donné pour mission d'être en effet facile et gaie, privilégiant par conséquent les sujets qui se prêtent à une présentation riante, et réduisant à un minimum, ou passant sous silence, ceux qui ne peuvent éviter une certaine abstraction. Quelles que soient les difficultés inhérentes à toute vulgarisation, ce n'est pas là les résoudre au mieux.

LAROUSSE

La *Grande Encyclopédie Larousse*, dont le premier volume a été publié en novembre 1971, et dont le vingtième volume vient de paraître (3 905 F l'ensemble), sera complétée par un index gratuit, actuellement en préparation. Il existe également un *Atlas* vendu séparément (239 F). Avec ses 8 000 entrées, l'ouvrage est, incontestablement le plus sérieux, le plus équilibré, le meilleur dans sa catégorie. Ici, la présentation est claire et attrayante, mais sans tape-à-l'œil ni démagogie.

Claude Dubois, qui dirige cette édition monumentale, a voulu tendre vers un idéal d'objectivité, de pure information, qui ne peut éviter un certain aplatissement des idées, car la genèse des savoirs exposés, la problématique de la connaissance, ont été estompés au profit des « résultats » de toute recherche. Résolument française, la *Grande Encyclopédie* a réservé, par exemple, un article à chacun de nos départements : elle est bien loin de voir le reste du monde à la même échelle, ce qui la rapproche des ouvrages du siècle dernier.

Cependant, ou par là même, elle se présente comme un instrument pratique et riche, auquel on peut trouver chaque jour l'occasion de recourir. La remarquable organisation des éditions Larousse, leur longue expérience, l'énorme collection d'informations classées dans cet immeuble de Montparnasse pareil à une ruche où toute une population travaille à une mise à jour sans fin, — tout cela garantit le succès d'une entreprise dont l'ambition intellectuelle est d'abord d'engranger des renseignements.

CLARTÉS

Sous la direction de Charles Dedeyan, l'encyclopédie par fascicules *Clartés*, que publient les Editions techniques, s'adresse à un large public. Vendus uniquement par courtage, elle donne lieu à une perpétuelle remise à jour, ce qui confère à l'ensemble une étonnante souplesse, mais aussi un évident manque d'unité, puisque les articles ne sont jamais contemporains les uns des autres. (Vingt-trois volumes plus un index, en vente 123, rue d'Alésia, Paris-14e : 2 750 F. On peut souscrire un abonnement aux mises à jour).

WEBER

L'Encyclopédie thématique Weber est adaptée d'une encyclopédie espagnole, qu'on avait d'abord envisagé de simplement traduire. Les perspectives qui étaient les siennes ne pouvaient convenir au public français, pour qui, par exemple, la tauromachie n'est pas une préoccupation majeure. Finalement, l'adaptation a été un remaniement profond. L'organisation thématique de ses dix-huit volumes (en vente 24, rue du Moulinet, Paris-13e : 2 520 F l'ensemble) ferait de l'encyclopédie Weber un ouvrage plus agréable à lire qu'à consulter si un index alphabétique ne s'y ajoutait, comportant quatorze mille entrées et quarante mille renvois.

Il faut signaler dans cette collection la présence d'un *Atlas*, qu'on peut acquérir séparément (285 F), et qui témoigne d'une recherche originale et intéressante

JOSANE DURANTEAU.

Apprendre... à comprendre

● Celles qui sont à la mesure de leur siècle.

CE n'est pas seulement une différence de degré qui sépare des ouvrages précédents « l'Encyclopédie de la Pléiade » et l'*Encyclopaedia Universalis*, toutes deux de très haut niveau, mais une différence de nature. Elles acceptent d'être lacunaires (on n'y trouve pas d'article « sauts » ni d'article sur les départements français), car il leur importe peu de refléter, dans son ensemble et avec ses détails l'état présent du savoir humain : leur vocation est d'aider le lecteur à entrer dans le mouvement interrogatif de la pensée, dont les découvertes ne sauraient jamais constituer un tout. Il y a quelque cent ans, on plaignait les hommes de l'avenir, qui, pensait-on, n'auraient plus rien à découvrir, puisque la science promettait de dire bientôt son fin mot. Une telle illusion ne peut plus être la nôtre. « *La science ne détruit pas le mystère, elle le renouvelle* », écrit Boris Rybak, dans son article de l'*Encyclopaedia Universalis* sur « La connaissance totale ».

Un décloisonnement du savoir

Dès 1939, les éditions Gallimard envisageaient de composer une encyclopédie thématique dans la collection de « la Pléiade » ; le premier volume parut en 1956. Actuellement, quarante volumes sont publiés, vingt ou vingt-cinq restent à paraître, dont les contrats ne sont pas tous signés. Raymond Queneau, directeur de la collection, n'a pas eu de successeur après sa mort. Il présentait ainsi son plan d'ensemble : « *Cette encyclopédie (méthodique) est divisée en trois séries, l'une qui donne l'état actuel de nos connaissances ; l'autre qui décrit les chemins parcourus pour y parvenir ; dans la troisième enfin (série complémentaire), nous paierons notre dette au détail et à l'inclassable : on y trouvera un dictionnaire biographique, un dictionnaire géographique, divers développements.* » Cette troisième partie, qui regroupe les « inclassables », est, remarquons-le, un des inconvénients de l'ordre thématique ; ce n'est pas le seul.

> **Sur l'« Encyclopédie de la Pléiade »**
>
> *« Il ne saurait être question de considérer les volumes de cette encyclopédie comme des traités dans lesquels on puisse apprendre effectivement une science. Et, cependant, il va de soi que le lecteur pourra y apprendre bien des choses, puisqu'elle est tout de même un « cycle d'études ». Elle se veut à la fois enseignement, bilan, ouverture sur l'avenir. Nulle part, dans cette entreprise, ne seront celées les ampleurs de nos incertitudes et les immensités de notre non-savoir. Le lecteur apprendra à ignorer, à douter. C'est aussi une entreprise critique. »*
>
> RAYMOND QUENEAU.

La séparation des disciplines fonde sa légitimité sur son analogie avec la séparation des objets de la connaissance. L'ordre alphabétique au contraire suggère l'idée d'un entrecroisement des recherches, d'un décloisonnement du savoir. Au lieu de favoriser les recoupements d'un sujet à l'autre, d'une discipline à l'autre, de l' « Encyclopédie de la Pléiade », chaque ouvrage apparaît comme une totalité dans son genre. Les spécialistes éminents qui dirigent les différents volumes n'ouvrent pas de dialogue entre eux.

La présentation est celle, que l'on connaît bien, des livres de « la Pléiade » : même format, même papier, même austérité : l'illustration, ici, ne vise qu'à l'intelligibilité, et n'offre rien à l'agrément de qui aime mieux feuilleter que lire. Telle qu'elle est, cette série de traités qui, en vingt ans, n'est pas encore à son terme, constitue plutôt une collection prestigieuse qu'une véritable encyclopédie, ne serait-ce que par tous les changements qui seront intervenus dans le monde entre la parution de son premier volume et celle du dernier.

L'*Encyclopaedia Universalis* est née d'une association entre le Club français du livre et l'*Encyclopaedia Britannica*, mais elle ne doit qu'à elle-même son évidente modernité. En effet, si l'*Encyclopaedia Britannica*, par le grand nombre de ses articles souvent brefs, par l'émiettement de ses sujets, reste proche du dictionnaire, l'*Encycopaedia Universalis* est l'ouvrage alphabétique qui s'en éloigne le plus. Claude Grégory, qui dirige cette vaste entreprise, rompant avec le rêve d'une connaissance totalisatrice, n'a pas voulu non plus constituer un agglomérat de savoirs en poussière.

> **Sur l'« Encyclopaedia Universalis »**
>
> *« Dès lors, le faiseur d'encyclopédie s'adresse à l'entendement, au talent d'interrogation, au jugement bien plutôt qu'à la puissance de consommation de son lecteur, exposant à celui-ci des matériaux préparés et reliés entre eux, rapprochés, comparés. Il tente en somme de présenter du savoir suivant certaines caractéristiques : par prétention à l'intelligible. Au-delà du savoir brut qui requiert animation, et en deçà de l'intelligible, il y a des millions de questions, et beaucoup moins de réponses. »*
>
> CLAUDE GREGORY.
> (Extrait de la préface.)

L'ensemble, avec ses dix-neuf mille articles, se compose donc de trois parties fort inégales : le *corpus*, en seize volumes, l'*organum*, en un volume, et le *thesaurus*, en trois volumes. (En vente au Club français du livre, 7, rue Armand-Moisant, Paris-15e, 3 817 F les vingt volumes.) Les articles du *corpus* traitent largement des sujets qui proposent une problématique : pas d'article-définition sur un mot, pas d'article de description pure. Des *corrélats* ouvrent, après chaque développement, des voies diverses pour rejoindre d'autres articles correspondant à des prolongements possibles. Ces corrélats servent de tremplins pour le lecteur, qui se fait ainsi un itinéraire personnel, conforme à ses besoins et à sa curiosité. L'*organum* réunit un certain nombre de très longs articles de réflexion sur leur recherche par d'éminentes personnalités scientifiques. Enfin, le *thesaurus*, qui sert aussi d'index, représente un grand nombre d'entrées : certains sujets mineurs y sont brièvement traités, mais la plupart des articles du *thesaurus* renvoient au *corpus*, permettant ainsi une circulation plus aisée et plus libre à travers tout l'ouvrage.

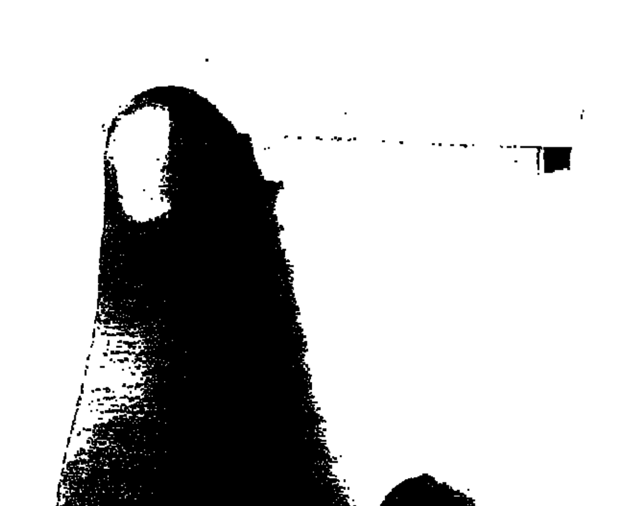
Le choix des sujets, à aucun moment, ne tend à privilégier notre culture : pour la première fois, une encyclopédie française prend le parti de s'ouvrir largement sur les civilisations de l'Orient, et singulièrement sur la Chine, dont l'histoire et les modes de pensée ne peuvent plus nous demeurer inconnus, comme ils l'ont toujours été par tradition.

Par toutes les entrées possibles, l'*Encyclopaedia Universalis* introduit la philosophie dans la culture : pas d'information pour l'information, le lecteur est sollicité d'exercer ici une activité personnelle et critique. Le public, marqué par la tradition positiviste, croit volontiers que, des données objectives de l'expérience à l'appréhension d'un sens, il y a une voie simple et directe, dont l'évidence va de soi. La réalité est plus complexe, et l'*Encyclopaedia Universalis* le rappelle aux uns, le révèle aux autres : la science ne répond pas à toutes les questions — et l'on sait, par exemple, qu'Albert Einstein et Louis de Broglie sont des esprits religieux. L'inachèvement du savoir n'apparaît plus comme lié à une phase historique : il est un caractère du savoir, aujourd'hui et demain.

A cause de cette conception de la connaissance qui inspire et anime toute l'œuvre, nous pensons que l'*Encyclopaedia Universalis* est le seul ouvrage d'esprit vraiment moderne parmi tous ceux que nous avons cités ; Larousse représente un très bel effort de vulgarisation et peut rendre une foule de services quotidiens en tenant disponible l'essentiel des enseignements acquis — mais c'est l'*Universalis* qui marquera notre siècle, comme l'*Encyclopédie* de Diderot a marqué le sien.

J. D.







… à comprendre

Membre EDIC



Les spécialistes en Euro-devises de Morgan Guaranty sont présents dans le monde entier. Ici, en réunion à Londres, de g. à dr. : Mary Gibbons, John Mayer, Leighton Coleman, du bureau de Londres; Eric Guerlain et Antoinette Daridan du bureau de Paris.

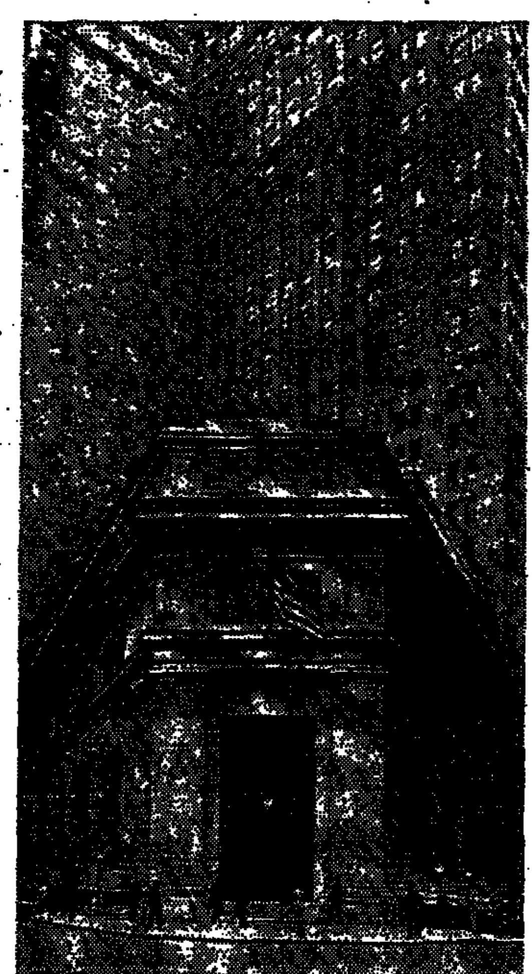
Pour un financement en Euro-devises adapté à vos besoins, songez à Morgan Guaranty

Quand vous faites appel au marché des Euro-devises pour vos financements, vous voulez que l'on réponde à ces besoins avec discrétion, imagination et rapidité. C'est ainsi que l'année dernière les spécialistes en Euro-devises de Morgan ont monté, en tant que chefs ou co-chefs de file, des financements totalisant 9 milliards de dollars pour le compte de gouvernements et de grandes sociétés internationales.

Les experts en Euro-devises de Morgan sont présents sur les principales places financières internationales. Ils ont ainsi, à tous moments, une vue globale du marché et sont à même de prendre avec l'emprunteur des décisions immédiates à chaque phase de la négociation d'un projet complexe.

Pour monter un financement important en Euro-devises, une banque doit connaître toutes les sources de fonds disponibles, et y avoir accès. L'équipe Morgan dispose d'une grande autorité auprès des prêteurs importants qui apprécient sa précision dans la préparation des dossiers de prêts et sa maîtrise dans la mise en place d'un financement.

Cette maîtrise est particulièrement importante pour l'emprunteur. Elle lui garantit que conditions, échéances et options sont parfaitement ajustées aux objectifs du prêt et aux conditions du marché. Elle lui assure également un choix imaginatif parmi les sources de fonds disponibles. Par exemple, en tant que co-chefs de file d'un financement important, nous avons fait appel pour la partie court terme du prêt à une source de fonds hors du marché des Euro-devises : le marché du papier commercial aux États-Unis.



Quand cela se justifie, nous structurons le financement de manière à utiliser les programmes de crédits et de garanties d'organismes nationaux créés pour favoriser le développement du commerce extérieur, tels que EXIMBANK (États-Unis), ECGD (Grande-Bretagne), COFACE (France).

Les financements en Euro-devises, montés avec la flexibilité que leur donne Morgan, ont un grand champ d'applications : prêts à court terme pour financer des besoins en fonds de roulement résultant d'une activité commerciale; crédits renouvelables à moyen terme à des sociétés, ou bien à des états ayant à faire face à des problèmes de développement ou de balance des paiements; financements à plus long terme pour des projets dont le rendement escompté assure le remboursement.

Des gouvernements, des administrations, ainsi que des responsables financiers de sociétés internationales s'adressent à Morgan, une banque prépondérante dans ce domaine. Prenez contact avec nos spécialistes en Euro-devises dans l'un des bureaux de Morgan Guaranty à travers le monde.

MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY, 23, Wall Street, New York, N.Y. 10015. En France : 14, place Vendôme, Paris (téléphone : 260.35.60) • AUTRES SUCCURSALES : Londres, Bruxelles, Anvers, Amsterdam (Bank Morgan Labouchere), Francfort, Dusseldorf, Munich, Zurich, Milan et Rome (ouverture 1977), Tokyo, Singapour, Nassau • BUREAUX DE REPRÉSENTATION : Madrid, Beyrouth, Sydney, Hong Kong, Manille, Sao Paulo, Caracas • Associés dans 35 pays • FILIALES BANCAIRES INTERNATIONALES : San Francisco, Houston, Miami, Toronto (J.P. Morgan of Canada Limited).

Morgan Guaranty Trust Company

D'UNE REGION A L'AUTRE

SANS UNE NOUVELLE RELANCE

Les efforts d'industrialisation de l'Ouest depuis dix ans risquent d'être anéantis

C'est un cri d'alarme qu'ont lancé ce jeudi 5 mai à Rennes les responsables de l'Association pour le développement industriel de l'Ouest atlantique : faute d'engager une politique visant à amplifier vers les régions de l'Ouest le mouvement de localisation de l'appareil de production, l'effort accompli en faveur de l'industrialisation de cette région risque à moyen terme d'être réduit à néant. Un cri d'alarme de plus dira-t-on, tant il est vrai que ces derniers temps les responsables régionaux — qu'ils soient politiques ou économiques — les ont multipliés : les Lorrains frappés par la crise de la sidérurgie, M. Chirac plus récemment qui a plaidé pour un arrêt du « dépérissement de Paris » pour ne prendre que les exemples les plus récents.

Ce qui est nouveau dans la démarche des responsables d'Ouest-Atlantique, c'est qu'elle s'appuie sur un document précis, chiffré, *Réflexions de politique industrielle*, qui, dans sa première partie, fait le point sur l'industrialisation de cette région de 1968 à 1975, et amène dans sa seconde partie à s'interroger sur le devenir d'une politique industrielle volontariste et sur ses conséquences sur l'emploi.

De 1968 à 1974, l'Ouest atlantique a été confronté à un double problème : un taux de natalité qui est l'un des meilleurs des grandes régions françaises ; une forte décroissance des emplois agricoles. Au cours de cette période, les créations d'emplois dans l'Ouest ont juste permis d'assurer globalement le plein emploi et d'équilibrer le solde migratoire.

La crise a frappé là comme ailleurs. L'année 1975 a vu une diminution de 1,6 % des effectifs des salariés de l'industrie, et l'avenir s'annonce sombre. D'abord parce que tout laisse supposer que la France connaîtra à moyen terme une croissance inférieure à celle de ces dernières années. Ensuite parce que ce ralentissement risque fort de figer l'outil de production, ce qui pénaliserait l'Ouest où dominent les industries de biens de consommation appelées à régresser.

Comme l'écrivent les auteurs de l'étude : *« D'une manière générale, à partir du moment où il s'agit globalement de maintenir ou de retrouver les effectifs antérieurs, la marge de manœuvres dont disposeront les entreprises pour créer de nouvelles unités sera plus limitée que par le passé. A l'intérieur des grands groupes, les investissements nouveaux seront orientés en priorité sur les sites existants où des reconversions internes sont nécessaires. Les entreprises des secteurs en expansion quelle que soit leur taille risquent d'être sollicitées pour (par leurs investissements) utiliser des structures industrielles existantes et assurer la permanence d'emplois menacés même dans des zones où la situation de l'emploi n'est pas particulièrement grave et où les travailleurs immigrés peuvent être nombreux. (...)*

» L'industrie lourde et l'industrie de haute technologie (grosse mécanique, mécanique de précision, biens d'équipements, chimie) sont particulièrement sensibles à leur environnement. Ces branches choisiront donc naturellement pour se développer celui qui, à court terme, paraît le plus propice. C'est celui où les infrastructures sont déjà réalisées, donc immédiatement disponibles, et où une longue tradition a créé un milieu industriel adapté grâce à la proximité des fournisseurs, sous-traitants, clients, cncurrents, grâce aussi à la présence de main-d'œuvre pour laquelle la qualification est souvent plus importante que le nombre. »

Si ce scénario se trouvait vérifié, l'Ouest se trouverait effectivement gravement menacé. Mais, aux yeux des dirigeants d'Ouest-Atlantique, le problème posé dépasse largement la survie de la région. Ce n'est pas une relance de la politique d'aménagement du territoire qu'ils évoquent : leur réflexion est plus ambitieuse. *« Il s'agit d'engager une politique visant à amplifier vers les régions de l'Ouest françaises le mouvement de localisation de l'appareil national de production. »*

Leur argumentation, au-delà de la capacité qu'a démontré l'Ouest à se reconvertir, repose sur une constatation brutale : les emplois créés dans l'industrie, lors de la période de forte croissance qu'a connue la France ces dernières années, ont été assurés dans une très large mesure par des travailleurs immigrés, ce qui n'a pas été le cas dans l'Ouest (1). Or, cet équilibre est fragile *« compte tenu des conditions de travail et de vie que notre pays peut offrir à cette catégorie de travailleurs, de leur désir légitime comparable à celui de chacun des Français de vouloir vivre et de travailler dans leur propre pays, et dans un avenir prochain des besoins ou de la volonté de leur pays d'origine de pouvoir compter sur eux, notamment les mieux formés, pour participer à leur développement, ou même dans bien des cas en être le moteur ».*

Conclusion : il faut *« tirer »* l'appareil de production vers l'Ouest afin d'offrir des emplois aux travailleurs qui ont fait la preuve de leur disponibilité.

La proposition sera jugée cynique par les uns, réaliste par les autres. Elle apparaît discutable à certains. Après tout, rien ne prouve que les travailleurs de l'ouest de la France n'en viendront pas eux aussi à choisir autant que faire se pourrait leur emploi. Le propos a du moins un mérite : celui de prouver — s'il en était besoin — qu'on ne saurait aujourd'hui traiter séparément politique industrielle, politique de l'emploi et politique de l'immigration. Le débat est ouvert. Il faut souhaiter qu'il se poursuive.

Ph. L.

(1) De 1968 à 1974, la création de 130 000 emplois nouveaux dans l'industrie dans l'Ouest n'a entraîné qu'une faible augmentation du nombre des immigrés (15 000). Pendant la même période les 350 000 emplois créés dans l'industrie dans le reste de la France ont nécessité l'embauche de 220 000 travailleurs immigrés supplémentaires.

Aquitaine

● QUATRE SIEGES POUR LA C.G.T. AU COMITE ECONOMIQUE. — Après quatre ans d'absence, la C.G.T. a décidé d'occuper, dès la prochaine réunion du comité économique et social d'Aquitaine, les quatre sièges qui lui sont attribués. Cette décision fait suite, a indiqué le secrétaire régional de la C.G.T., M. Antoine Rodriguez, à la décision prise le 21 janvier 1977 par le Conseil d'Etat d'annuler l'attribution de sièges à la C.F.T. et à la C.G.S.I. dans quatre comités économiques et sociaux.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

● UN AN DE TRAVAUX SUR L'AUTOROUTE DU SOLEIL. — *La circulation sur l'autoroute* du Soleil (A 6) sera perturbée pendant un an environ sur 37 kilomètres, entre les échangeurs de Saint-Germain-sur-Ecole (Seine-et-Marne) et la bretelle de Dordives (Loiret), à compter du lundi 18 avril. Ces travaux ont pour but de porter de deux à trois voies la largeur de cette section d'autoroute.

Ile-de-France

Une « dérogation » au plan Barre a permis de résoudre la grève des éboueurs

En grève depuis deux semaines, les quatre mille cinq cents éboueurs parisiens ont repris le travail ce jeudi 5 mai.

Réunis, la veille, à la Bourse du travail, ils ont approuvé à l'unanimité l'accord conclu entre leurs représentants C.G.T. et M. Jean Tiberi, adjoint au maire de Paris, chargé des questions du personnel. Cet accord prévoit, comme l'a indiqué M. Jacques Chirac, *« une augmentation de 50 % de la prime de contrainte matinale et une avance de 55 F par mois à valoir sur la revalorisation des indices qui ne seront discutés qu'après le 1er juillet. C'est une dérogation au plan Barre. J'ai obtenu l'accord du premier ministre »*. La prime de contrainte matinale passe donc de 78 F à 117 F.

Un ouvrier spécialisé débutant touchera désormais 2 586 F brut *par mois pour* atteindre, *en fin de* carrière, 3 217 F brut. Ces *augmentations coûteront à la Ville* près de 4 millions de francs en 1977 et 6 millions en 1978.

Pour les délégués syndicaux, l'accord signé avec la municipalité de la capitale représente *« une victoire qui pourrait avoir des « retombées » en province »*. Ils indiquent à ce sujet que les personnels du nettoiement de la ville d'Orléans ont déposé un préavis de grève si les négociations sur leurs revendications avec le maire de la ville ne sont pas engagées avant la fin de la semaine.

***

Au nom de quoi l'« entorse » ou la « dérogation » au plan Barre obtenue par les éboueurs parisiens ne serait-elle pas accordée aux travailleurs du nettoiement à Orléans ou ailleurs ?

● *Le P.S. et l'aménagement du territoire.* — M. Charles Josselin, député socialiste des Côtes-du-Nord, juge ainsi l'organisation ministérielle relative à l'aménagement du territoire. *« Au lieu de préserver le caractère interministériel des instruments de rééquilibre régional (DATAR en particulier) en les rattachant directement au premier ministre, le gouvernement vient de noyer l'aménagement du territoire dans un grand ministère de l'équipement. Il s'agit là de la résurgence d'une époque aujourd'hui révolue où l'aménagement du territoire pouvait être assimilé à une politique de grands équipements. Cette vision est désormais complètement archaïque dans une conjoncture où politique d'aménagement du territoire devrait signifier, en fait, essentiellement politique régionalisée de l'emploi. »*

PARIS NE PATIT PAS DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS, estime M. Dijoud.

« Il n'y a pas de désindustrialisation dans la région parisienne puisque, depuis quinze ans, les effectifs ont augmenté de 0,2 % par an en moyenne de 1962 à 1970, et de 0,8 de 1970 à 1973, non compris le bâtiment et les travaux publics. D'ailleurs, la création de nouveaux locaux industriels a été autorisée en région parisienne. Il n'est ni nécessaire, ni prudent de changer de politique », a déclaré mercredi 4 mai à l'Assemblée nationale M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, répondant à M. Maurice Brugnon, député P.S. de l'Aisne.

M. Dijoud répondait aussi (implicitement) à M. Jacques Chirac qui devant la Chambre de commerce et d'industrie de Paris avait réclamé un allègement des contrôles de l'Etat sur les industries en région parisienne (*le Monde* du 30 avril).

« Le développement des régions ne doit nullement se traduire par une perte de substance de la région parisienne. Celle-ci laisse peut-être passer certaines chances, par exemple pour le tertiaire supérieur à rayonnement national et international — sièges sociaux, recherche, enseignement — mais, de toute façon, elle ne saurait en avoir le monopole, car les villes de province peuvent aussi avoir une certaine vocation en ce domaine », a conclu le secrétaire d'Etat.

ÉQUIPEMENT

Questions...

Trop d'obscurités autour du nucléaire

...Réponses

« Mettez-vous en doute, aujourd'hui, les arguments développés par les ingénieurs d'Electricité de France à propos des problèmes de sécurité des surgénérateurs ?

— Si nous avons demandé, précisément, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, c'est que nous souhaitons que s'engage un grand débat devant l'Assemblée nationale, après que celle-ci aura eu l'entière possibilité de connaître des dossiers avec l'aide de techniciens, d'experts et de scientifiques. Tant que cela n'aura pas été fait, tant que la France ne disposera pas d'une loi nucléaire, comme par exemple les Etats-Unis, nous estimerons que des entreprises comme celle de Creys-Malville sont entourées de trop d'obscurité, pour que l'on soit en accord avec elles.

» Le grand débat national que nous demandions nous a été refusé, mais, de surcroît, le projet se poursuit et s'accélère. Donc, il est normal que, à dix mois d'une possible accession aux responsabilités nationales de la gauche, socialistes et communistes aient le souci de prendre une mesure conservatoire.

— Le 24 septembre 1976, lors du précédent débat sur le surgénérateur, le groupe communiste n'avait pas voté la motion socialiste. Cette fois, il s'est joint à vous. Comment interprétez-vous ce changement d'attitude ?

— A cette époque-là, le groupe communiste avait souhaité s'en tenir à une motion générale qui condamnait globalement la politique nucléaire du gouvernement et sa subordination aux intérêts des multinationales. Mais il n'avait pas isolé la question de l'implantation d'un surgénérateur à Creys-Malville de l'ensemble du programme nucléaire gouvernemental. Or, aujourd'hui, le groupe communiste est plus sensible au caractère exceptionnel et aux dangers que représente la poursuite de l'expérience du surgénérateur en dehors de tout contrôle démocratique et en dehors d'une intervention pleine et entière du Commissariat à l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité.

— Etes-vous prêts à vous joindre aux militants antinucléaires lors des prochaines manifestations qui seront organisées par ceux-ci et notamment le 30 juillet, lors du grand rassemblement prévu sur le site de Creys-Malville ?

— Le parti socialiste ne sera pas silencieux à l'occasion des manifestations du mois de juillet prochain.

(Propos recueillis par CLAUDE FRANCILLON.)

TOURISME

POINT DE VUE

APRÈS LA DÉMISSION DE JACQUES BOREL

L'hôtellerie comme la sidérurgie ?

par ANDRÉ SAURIN (*)

L'HOTELLERIE des chaînes françaises a dix ans. Mais si les premiers groupes venus sur le *marché approchent de la maturité*, d'autres arrivés plus tard, comme Jacques Borel International, n'ont pas atteint, du moins dans le domaine hôtelier, un niveau suffisant qui les *rendrait moins vulnérables aux aléas* de la conjoncture. A l'origine, le succès était facile en raison du défaut de modernisme des chambres existantes et de l'attrait du nouveau. Dans *les années qui ont suivi, la conjoncture* économique a été favorable. Malheureusement, depuis deux ans, elle n'est plus de nature à favoriser les nouveaux arrivants.

Les chaînes ont appris, avec certes quelques erreurs au début, à gérer et à vendre ; preuve en est leur *notoriété et leur percée à l'étranger*. D'où viennent alors les difficultés ?

Les capitaux nécessaires à la construction d'un hôtel sont considérables. Dans l'industrie lourde, le *capital investi est égal au chiffre* d'affaires annuel ; dans l'hôtellerie, ce capital représente de deux à trois fois le chiffre d'affaires annuel... En outre, chacun le sait, le coût de construction s'est considérablement accru en dix ans.

O'autre part, *il s'agit d'une* industrie de main-d'œuvre où la croissance des charges est supérieure à celle du coût de la vie, ne serait-ce qu'en *raison* des décisions extérieures aux *entreprises telles que* la taxe professionnelle, la T.V.A. sur le service, *le déplafonnement et l'augmentation* des taux URSSAF, toutes des mesures *nouvelles qui représentent plus* de 5 % du chiffre d'affaires cette année.

Il est impossible de répercuter ces charges nouvelles dans les prix de vente : en situation de monopole, le marché permettrait l'augmentation des prix dont nous avons besoin, *mais à laquelle la direction générale* de la concurrence et des prix ne peut être favorable dans la conjoncture actuelle ; en situation très concurrentielle, le marché ne permet pas l'*augmentation, même modérée, que* l'administration accepterait... C'est le paradoxe politico-économique qui bloque toute action commerciale.

Ainsi, s'il était possible, à la fin des années 60, d'atteindre en trois ans l'équilibre financier d'un nouvel hôtel, tous ces phénomènes prolongent à *cinq ans la période difficile* pour les derniers venus, et, il ne *faut pas se tromper, la situation est* identique, que ces derniers venus soient adhérents à des chaînes ou indépendants. Alors, il faut maintenant gérer et vendre ce qui a été *construit, en gardant en mémoire*, par exemple, que le marché touristique parisien se développe au rythme de 3 à 5 % par an : le blocage de toutes les nouvelles *constructions* entraînerait un nouveau besoin de chambres à Paris en 1980. *Nous devrons donc, par ailleurs*, dominer et contrôler notre développement.

Mais les pouvoirs publics devront de leur côté prendre conscience du dilemme politico-économique : l'augmentation des charges peut conduire l'hôtellerie dans la situation de la *sidérurgie. Sera-t-on obligé dans dix* ans de subventionner ce secteur, qui ne demande qu'à s'organiser dans une économie de compétition ?

Et si l'entreprise Borel a connu des erreurs de management, il ne s'agit pas moins d'une entreprise saine, soumise à des contraintes *rigoureuses, qui se rentabilisera* dans cinq ans.

En recevant l'aide et la compréhension *dont ils ont besoin, chaînes* et indépendants de l'hôtellerie doivent exploiter une double chance d'améliorer la balance des comptes de la France, par l'accueil de nom*breux touristes étrangers et par* l'exportation de nos connaissances.

(*) Délégué général du Syndicat national des chaînes d'hôtels et de restaurants.

ARCHITECTURE

● *Des ailes pour la Tanzanie.* — Après la dissolution, au mois de février dernier, de la compagnie multinationale East African Airways (E.A.A.), qui groupait trois pays de l'Afrique de l'Est : Kenya, Ouganda et Tanzanie, ce dernier Etat a décidé de créer sa propre compagnie aérienne : Air Tanzania. Le Kenya avait déjà créé la sienne : Kenya Airways.

LES USAGERS DU MÉTRO FAVORABLES AU MAINTIEN DE LA PREMIÈRE CLASSE

Après l'opération « les musiciens dans le métro », puis « les secouristes dans le métro », qui se déroule actuellement dans cinquante-quatre stations, la R.A.T.P. a décidé de lancer, début juin, une *opération « métro bienvenue »*, qui s'adressera aux *touristes étrangers*.

Durant trois semaines, des *volontaires parlant* une langue étrangère pourront aider et informer les touristes voyageant dans le métro.

Dans le cadre de cette nouvelle politique d'animation, neuf peintres professionnels exerceront leurs talents les 10, 11 et 12 mai, à la station Saint - Augustin (ligne 9, Pont de Sèvres-Mairie de Montreuil). Sur le thème « l'homme dans la cité », ils peindront des toiles qui seront mises en vente.

D'autre part, un récent sondage réalisé par la R.A.T.P. a *démontré* que 60 % des usagers du métro *souhaitent le maintien de* la première classe, même s'ils ne *l'utilisent* pas *eux-mêmes*.

PRESSE

Libres opinions

La « disparition » de l'employeur dans le conflit du « Parisien libéré »

par JEAN-CLAUDE JAVILLIER (*)

LE *droit se veut parfois magique.* Entendez qu'au détour d'une série de mots, d'une suite de phrases, l'essentiel a disparu. Retournez la toque, plus rien n'apparaît. Rien dans les manches du juriste... Un seul concept vous manque et l'univers juridique est *dépeuplé*.

Les amateurs de magie seront ravis de l'exploit. Ceux qui sont soucieux de donner au droit du travail toute son effectivité en *sont consternés. Il convient de réagir avec la plus grande vigueur* contre certains raisonnements juridiques qui peuvent permettre à *l'employeur de frauder* l'ensemble de la législation du travail.

Bien des mécanismes du droit commercial peuvent être utilisés pour le réaliser, telle la constitution de sociétés juridiquement autonomes, pour éviter les diverses contraintes du droit du travail, contrat de travail, *représentation du personnel, convention* collective, etc. (1).

Mais les juges sont conscients de l'ampleur du débat. Usant de leur pouvoir de *qualification*, ils ne se laissent pas abuser par des présentations, certes fort juridiques, mais combien artificielles. Depuis des années, la Cour de cassation (chambre criminelle comme chambre *sociale*) ne s'en tient plus à l'apparence juridique : des sociétés commerciales peuvent bien être juridiquement distinctes au regard du droit commercial, mais n'en constituer pas moins une *« unité économique et sociale »* au regard du droit du travail. Fort heureusement, les concepts cèdent ainsi le pas devant les *réalités* sociales et économiques.

* * *

Dans le conflit du *Parisien libéré*, par-delà les structures juridiques mises en place par M. Amaury, les juges sauront déjouer les fraudes au droit du travail. Elles sont nombreuses et flagrantes. Pourquoi tant de petites S.A.R.L. de moins de cinquante ou dix salariés ? Tout simplement pour éviter la constitution d'un comité d'entreprise ou la *présence de délégués* du personnel. Il *faut* donc rétablir la réalité économique et sociale de l'entreprise.

Il *existe* bel et bien un *employeur*, par-delà la diversité des structures juridiques : feu M. Amaury, ceux qui lui ont succédé.

Or, dans un *épisode* juridique du conflit du *Parisien libéré*, l'employeur tente d'échapper à sa qualité, ainsi qu'aux obligations en découlant. Il invoque la nullité des contrats de travail conclus dans son *entreprise*, dont certains depuis vingt ou trente ans !

Les salariés ne seraient que des « affectataires ». Leur employeur serait le syndicat et non *le Parisien libéré*. Cela est le résultat de l'application en droit du travail de techniques civilistes : celle de la stipulation pour autrui. En conséquence, ce dernier serait dispensé de respecter les règles légales en matière de licenciement, comme du versement des salaires et indemnités.

Un *rappel* s'impose : de quelques notions élémentaires de droit du travail, relatives au contrat de travail. Ce dernier, selon la jurisprudence, résulte de la subordination juridique dans laquelle se trouve le salarié à l'égard de son employeur, qui dirige le travail et en a corrélativement profit et risques (2).

Dans la profession de l'imprimerie, les variations de la production et les contraintes techniques sont considérables. Aussi faut-il fréquemment faire appel à un personnel de remplacement ou supplémentaire (dans l'hôtellerie, c'est le recours aux « extras »). Pour *faciliter* l'opération de recrutement du personnel complémentaire, il *existe* un *bureau de placement du syndicat* (personnel à la *disposition* de la permanence syndicale ou « permanents » — par opposition au personnel « en pied » dans le journal ou « piétons »). L'assimilation de ces deux catégories de personnel est faite pour contester l'existence d'un contrat de travail. Or, même les « permanents » sont reliés à leur employeur par un tel contrat : ils lui sont juridiquement subordonnés (le critère du contrat de travail). *A fortiori* existe-t-il un contrat de travail pour les « piétons » ! En outre, les contrats de travail sont à durée indéterminée. Qui pourrait sérieusement prétendre qu'il s'agit de contrats journaliers de travail à durée déterminée ? La jurisprudence est sans équivoque : un contrat de travail à durée déterminée devient à durée indéterminée par suite de tels renouvellements.

Qu'en est-il de la nullité des contrats de travail pour violation de l'article L. 412-2 du code du travail (« loi Moisant » du 27 avril 1956) ? Une fâcheuse confusion est faite. La nullité ne peut atteindre les contrats de travail conclus entre employeur et salariés : ils restent parfaitement valables. Seules les pratiques contraires aux textes doivent disparaître. La *nullité* ne pourrait atteindre que des accords conclus entre organisations syndicales et patronales, portant sur l'embauchage par exemple.

Quant aux travailleurs, ils sont incontestablement des salariés, reliés à *leur* employeur par un contrat de travail. Toute démonstration contraire n'est que château de cartes juridiques.

Une autre *présentation* juridique pourrait permettre à l'employeur d'échapper à sa condition : les salariés dont le contrat de travail est contesté ne seraient que des « intérimaires », c'est-à-dire des salariés liés par un contrat de travail temporaire... avec leur syndicat. Ce dernier serait une entreprise de travail temporaire ! Ce qui est juridiquement impossible. Certes, le travail temporaire est normativement consacré en France par une *loi du 3 janvier 1972. Le législateur a désiré* contrôler (non sans ambiguïté) l'utilisation de tels contrats, et permettre aux *salariés* de bénéficier de garanties sociales. Mais, si le travail intérimaire peut bien correspondre à des *nécessités techniques* et économiques, il n'en pose pas moins problème en droit du travail. *Ne voit-on* pas, en relation avec le développement — tout relatif — de la protection *en matière de licenciement* (techniquement : rupture unilatérale du contrat de travail à durée indéterminée par l'employeur), un développement de « *circuits de dérivation* » pouvant permettre à l'employeur d'échapper aux nouvelles contraintes juridiques ?

* * *

Aucun concept juridique autre que celui de *salarié* ne peut être utilisé. La notion d'« affectataire » est inconnue du droit du travail. Celle d'intérimaire est, en l'espèce, inadéquate. Constatons, avec MM. G.-H. Camerlynck et Gérard Lyon-Caen, que « l'ennemi numéro un du droit du travail est l'abstraction ou le schématisme » (3).

Le but véritable de l'employeur dans le conflit du *Parisien libéré* est, ni plus ni moins, d'éliminer les acquis en matière sociale résultant d'une qualification professionnelle *incontestable*. La lutte contre le « monopole » syndical n'est que le mobile avoué d'une guerre totale contre les droits acquis des salariés. Fraude à la loi, déqualification des salariés, neutralisation des droits acquis par ces derniers, tels sont les objectifs poursuivis.

Il convient de stigmatiser tous les mécanismes et toutes les techniques qui permettent de porter atteinte aux *droits acquis par* les travailleurs, voire de les neutraliser. En France, cette question juridique est, hélas ! techniquement limitée au problème des conventions collectives de travail. Or le maintien des avantages acquis doit être reconnu comme l'un des principes les plus fondamentaux du droit du travail. C'est pourquoi toutes les techniques juridiques qui ont pour finalité de porter atteinte à ce principe sont par essence frauduleuses.

Le droit n'est pas magie du verbe. Il rend compte des véritables conflits et antagonismes, et permet de trouver une solution dans la réalité. Ou il n'est pas.

(*) Professeur de droit du travail et de la sécurité sociale à l'université de Bordeaux-I.

(1) Pour une présentation d'ensemble de ces stratégies, cf. J. Magaud, « Vrais et faux salariés » : *Sociologie du travail*, 1974, n° 1, p. 1-18 et « L'éclatement de la collectivité de travail » : *Droit social*, 1975, p. 525-530.

(2) MM. J. Rivero et J. Savatier, « Précis Thémis de droit du travail », 6e édition, P.U.F., Paris, 1976, page 60.

(3) « Précis Dalloz de droit du travail », 8e édition, Paris, 1976, n° 4, page 4.

LA 66ᵉ FOIRE DE PARIS

LA Foire de Paris, c'est aussi le rendez-vous annuel des badauds et des curieux ; de tous ceux qui espèrent, sous les pavillons de la porte de Versailles, trouver les occasions de s'étonner, de se dépayser.

Les nouveautés de la technique dans leurs applications les plus concrètes, « grand public », dit-on, la Foire s'en est fait depuis longtemps une spécialité. Elle s'est plus récemment attachée à proposer ses vitrines aux provinces françaises et aux pays étrangers qui, durant quinze jours, y vantent leurs mérites et leurs spécialités.

L'occasion est bonne pour le Français qui, comme ses voisins européens, tend à devenir de moins en moins casanier, d'entamer, pour quelques heures, une sorte de voyage immobile à travers les cinq continents représentés d'une façon ou d'une autre dans les stands de la Foire.

Soixante-quatorze pays au rendez-vous de la porte de Versailles

SOIXANTE-QUATORZE pays sont représentés à la Foire de Paris, soit au Salon du tourisme et des loisirs, soit à l'Exposition des nations étrangères. Celle-ci, en particulier, est pour plusieurs pays étrangers — une trentaine au total — l'occasion d'une présentation de prestige ou le moyen de nouer dans un « cadre neutre » de précieux contacts avec les milieux français ou étrangers.

Cinq pays sont nouveaux venus cette année : Haïti, le Paraguay, le Surinam, la Zambie, le Pérou. La Pologne est un des invités les plus fidèles puisque c'est la trente-deuxième fois qu'elle vient à Paris avec un stand consacré au décor de la maison : textiles, meubles, tapis, cristaux... Le Maroc a agrandi son stand, où sont présentés les meilleurs produits de son agriculture et de son artisanat.

La grande vedette est toutefois l'U.R.S.S., qui occupe un stand de 2 800 mètres carrés et qui dans le cadre du développement de la coopération franco-soviétique a fait, cette année, un effort particulièrement important pour présenter, dans leur diversité, la gamme de ses productions et de ses propositions.

La France a, en effet, depuis 1970, donné une très forte impulsion à ses échanges avec l'Est. Le volume de son commerce la place, aujourd'hui, au cinquième rang des partenaires occidentaux de l'U.R.S.S., après la République fédérale d'Allemagne, le Japon, la Finlande et les Etats-Unis. D'un autre côté, l'U.R.S.S. est aujourd'hui le dixième client de la France. Ces échanges sont appelés à se développer dans les années à venir, puisque les deux gouvernements se sont fixé comme objectif de tripler leurs échanges entre 1975 et 1980.

Les machines-outils tiendront une place importante dans l'exposition soviétique. Ce secteur industriel est, on le sait, un de ceux sur lesquels l'U.R.S.S. mise le plus. Récemment, par exemple à Issoire, dans le Puy-de-Dôme, une presse géante de fabrication soviétique a été inaugurée. D'autres secteurs seront largement représentés : les machines agricoles, les transports, l'électronique, les industries de précision.

Six réunions professionnelles sont prévues pour les hommes d'affaires des deux pays. On envisage à la fin de la Foire de Paris de faire publiquement le bilan de ces rencontres.

Cette grande exposition industrielle sera complétée par une présentation de l'artisanat soviétique : livres, instruments de musique, étoffes, bijoux, sans compter les « souvenirs » de la boutique russe : pots de caviar, jouets en bois verni, châles à longues franges...

Shopping surprise

Parallèlement, dans l'exposition Artisans du monde, trente-cinq pays européens, africains, asiatiques, américains, proposeront aux visiteurs les produits de leur artisanat et permettront dans quelques centaines de mètres carrés de faire une sorte de tour du monde du « shopping ». Voici quelques idées d'achat :

Des bijoux d'étain du Canada (de 145 à 450 F) ; une sculpture d'art esquimau (entre 75 et 350 F) ; des vases chinois (entre 50 et 500 F) ; un semainier marocain (15 F) ; un bracelet de nacre et de corail des Philippines (35 F) ; un caftan syrien en velours de coton (de 200 à 500 F) ; une cage d'oiseaux de Tunisie (de 60 à 120 F) ; un hamac brésilien de coton (de 120 à 300 F) ; un poncho péruvien en alpaga (37,50 F) ; une blouse hongroise (80 F) ; une poupée indienne (50 F) ; des marionnettes indonésiennes (350 F).

(*) Voici les soixante-quatorze pays représentés à la Foire de Paris : Afghanistan, Algérie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Ceylan, Chine, Côte-d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats Arabes Unis, Empire Centrafricain, Equateur, Espagne, Finlande, Gabon, Ghana, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Haute-Volta, Hongkong, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irlande du Sud, Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, R.D.A., R.F.A., Réunion, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sierra-Leone, Suède, Suisse, Surinam, Syrie, Taïwan, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., U.S.A., Vietnam, Yougoslavie et Zambie.

Pense-bête

LA Foire de Paris a lieu du samedi 30 avril au dimanche 15 mai inclus. Elle est ouverte tous les jours, de 10 heures à 19 heures, sans interruption. Quatre nocturnes sont prévues : les mardi 3, vendredi 6, mardi 10, vendredi 13 mai. La Foire sera ouverte jusqu'à 22 h. 30.

Prix d'entrée : plein tarif, 6 F ; porteurs de « carte de réduction », 4 F ; porteurs de « carte orange » (du 30 avril au 6 mai), 4 F ; porteurs de « carte d'acheteur », 3 F ; porteurs de « carte vermeil », 3 F ; enfants accompagnés (sept à quatorze ans), 3 F ; entrées collectives (écoles, lycées, C.E.S.), 3 F.

Entrée gratuite pour les visiteurs étrangers sur présentation d'une pièce d'identité nationale (guichet porte de Versailles).

Comment s'y rendre ?

Métro : ligne n° 8 (Maisons-Alfort - Place Balard), ligne n° 12 (Porte de la Chapelle - Mairie d'Issy).

Autobus *(en semaine) : 39 - 42 - 49 - 58 - 89 et PC ; dimanches : 80 et PC.*

Parkings : *La Plaine (par le boulevard Lefebvre, entrée porte B) ; palais sud (entrée rue M.-Vol, Vanves, porte F) ; Victor (par la rue d'Oradour-sur-Glane) ; parkings de la porte de Saint-Cloud et de la porte d'Orléans, en liaison avec le réseau de la R.A.T.P. et le PC.*

A la disposition des visiteurs :

— Bureau des P.T.T. (allée centrale) ;

— Centre d'accueil des visiteurs étrangers avec interprètes (entrée porte de Versailles) ;

— Banques, change, assurances et douanes (allée centrale) ;

— Bureaux de voyages : Air France, Air Inter, S.N.C.F. et Wagons-Lits (allée centrale) ;

— Restauration : deux restaurants, deux self-services, deux brasseries.

Fouineurs et curieux

LA Foire de Paris offre chaque année aux fouineurs et curieux l'occasion de quelques belles découvertes ; par exemple, cette année, celle-ci :

● CHAUFFEZ - VOUS AVEC LE SOLEIL. — Au village de France, un architecte présente : une structure de bâtiment industriel, chauffée par le soleil, revenant à 1 100 francs le mètre carré construit et une piscine de 4,60 mètres équipée de 5 mètres carrés de capteurs solaires pour chauffer l'eau et dont l'installation revient à 6 000 francs.

Au Salon de l'habitat et du confort ménager, on trouvera un chauffe-eau mixte pouvant fonctionner à l'énergie solaire ou au gaz selon la saison et la température, et au concours Lépine un dispositif de régulation pour châssis de culture, s'ouvrant et se fermant selon l'intensité de l'énergie solaire.

● CONSTRUISEZ VOTRE PISCINE. — Soucieux de mettre la piscine à la portée d'un public nouveau, la plupart des constructeurs proposent des modèles à monter soi-même, avec ou sans assistance technique. On peut trouver un bassin hors sol en kit, à partir de 1 900 F.

● JARDINEZ SANS PEINE. — On trouvera à la Foire (Salon du jardin), un arroseur qui avance tout seul ; une tondeuse qui fait tout : tond, aspire et ramasse l'herbe coupée.

● L'EAU PURE SUR L'EVIER. — Un exposant propose un purificateur d'eau fonctionnant par osmose inverse. Déjà utilisé dans les centres hospitaliers, ce procédé est enfin adapté à l'usage domestique. Il assure une eau totalement pure et sans odeur.

● LES ASTRES DANS LA MAISON. — Le Centre de recherche esthétique de l'ameublement contemporain présente à partir de meubles et d'éléments décoratifs sélectionnés par une astrologue douze pièces d'habitation répondant aux caractéristiques des quatre familles du Zodiaque : Feu, Terre, Air, Eau.

● DES TENTES REVERSIBLES. — Placées à l'extérieur, l'été, la face aluminium de cette tente renvoie les rayons du soleil et garde la tente fraîche. L'effet inverse est obtenu en retournant la tente les jours maussades.

● DES PLANCHES A VOILE. — Une demi-douzaine d'exposants de la section nautisme du Salon du tourisme proposent ces planches à voile à mi-chemin entre le dériveur et la planche à surf.

● L'AEROGLISSEUR CHEZ SOL. — Cette curiosité sera peut-être demain un mode de locomotion courant. Il s'agit d'un engin amphibie aussi à l'aise sur la terre ferme que sur l'eau et qui peut transporter quatre personnes ; mis en vente à la Foire pour 43 000 F, cours de pilotage compris.

● LE TENNIS A LA TV. — Les amateurs de ces sports peuvent jouer au tennis, au football, ou s'exercer au tir grâce au vidéo-jeu. Ce système électronique, qui connaît un grand succès, se branche simplement sur l'antenne de télévision et commande l'apparition de spots lumineux sur l'écran du téléviseur.

● ROCHER D'ESCALADE. — Un rocher d'escalade de 7 mètres de haut, avec un versant abrupt, une cheminée et des aspérités, a été planté dans l'enceinte de la Foire. Même les alpinistes néophytes peuvent s'y exercer en suivant les conseils des chasseurs alpins.

La Foire prétend, d'autre part, mettre l'accent cette année sur les problèmes d'information et pour cela propose un certain nombre de consultations gratuites, dont, par exemple, celles-ci :

● AVOCAT-SERVICE. — Un service de consultations juridiques gratuit est mis cette année à la disposition des visiteurs de la Foire. Parce que, devant l'inflation des textes législatifs, il est devenu urgent d'informer le public des moyens dont il dispose pour se défendre, un groupe d'avocats de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats a pris l'initiative d'ouvrir un service de consultation sur tous les sujets du droit fiscal, juridique et social.

Jusqu'au 15 mai, des avocats assureront en permanence l'accueil des visiteurs dans dix bureaux situés au Palais sud.

● AU BANC D'ESSAI. — L'Institut national de la consommation, placé sous l'égide du secrétariat à la consommation, a prévu de projeter en permanence sur son stand cinq films. Les sujets traités sont : « La sécurité dans la vie quotidienne », « La distribution », « L'étiquetage des produits alimentaires », « Le démarchage à domicile » et « Les pratiques commerciales ».

Autre documentation précieuse : tous les bancs d'essai comparatifs publiés depuis trois ans et les adresses des organismes et administrations concernés par la protection du consommateur.

● QUEL METIER ? — Pour aider les jeunes à choisir un métier en toute connaissance de cause, quatre organismes répondent à leurs questions sur la formation, le recrutement et les débouchés des métiers de l'horticulture (le C.N.I.H. sur le stand de Radio-France) ; de l'esthétique (la Fédération française de l'esthétique au Jardin de la beauté) ; des télécommunications et des P.T.T. sur leur stand.

● LA MAIN VERTE. — Des conseils de jardinage sont donnés par les techniciens du C.N.I.H. qui répondent à toutes les questions : celles du jardinier débutant comme celles de l'amateur chevronné.

Un architecte paysagiste aide le propriétaire d'un terrain à le transformer en jardin. Grâce à un jeu de construction comprenant parterres, massifs de fleurs, arbustes..., le conseiller paysagiste crée dans un bac de sable de 9 mètres carrés un jardin miniature à la demande.

Toujours au Salon du jardin, des causeries, démonstrations et diapositives illustrent chaque jour un thème de jardinage : la pelouse, les plantes grasses, le jardin de week-end, etc.

EN 1901, UN PRÉFET NOMMÉ LÉPINE

Ce fut lui qui mit sous les verrous la célèbre bande à Bonnot... Mais le nom de ce préfet de Paris reste attaché à l'une de ses plus adroites initiatives, ce salon de l'invention, qui a été créé en 1901. Le concours Lépine sera organisé à l'issue de l'exposition présentée dans le cadre de la Foire de Paris.

Une fois de plus, on présentera quelques-unes de ces « techniques à ras de terre » qui, peut-être, bouleverseront notre vie quotidienne. Il y a des précédents célèbres : le stylobille, le parachute, le cœur artificiel, les verres de contact ou, plus prosaïquement, la moulinette à légumes, qui ont, à l'origine, été, affirme-t-on, des trouvailles du Lépine.

Voici en vrac et à réciter comme un poème de Prévert, quelques-unes des propositions 1977 : des panneaux solaires à assemblage rapide pour toiture; un pistolet à colle ; un appareil pour poser les papiers peints au plafond ; un dispositif pour surveiller la pression des pneus; un appareil coupant automatiquement l'installation électrique des engins à essence en cas d'accident ; une bicyclette sans pédalier rotatif ; un carillon imitant le chant des oiseaux...



BÉNÉVOLAT

SANS ABANDONNER LES MISSIONS D'URGENCE

Les « médecins sans frontières » souhaitent aussi prendre en charge les besoins de santé de populations démunies

Ils sont mille trois cents médecins, prêts à partir partout où surgira une catastrophe, où éclatera une guerre. Ces « médecins sans frontières » célèbrent cette année le cinquième anniversaire de leur création, et l'assemblée générale qu'ils viennent de tenir à Paris a marqué l'heure des premiers bilans.

Quatre cent trente d'entre eux sont déjà partis, dans plus de vingt pays, pour des périodes brèves — un mois à six mois — ou plus longues — un an, — abandonnant momentanément le poste hospitalier ou le cabinet médical.

Parmi eux, plus de généralistes que de spécialistes, plus de médecins de ville que d'hospitaliers, plus de femmes que dans la moyenne française des médecins. Leur âge ? Beaucoup sont jeunes, certes, mais les vétérans ne manquent pas et ne sont pas les moins actifs.

L'existence d'un noyau original — quelques anciens médecins volontaires de la Croix-Rouge, — une catastrophe naturelle au Bangladesh, le typhon meurtrier de 1970, suivie d'une guerre, ont fourni la conjonction nécessaire à la naissance du mouvement. Depuis, on retrouve partout les équipes de Médecins sans frontières : au Biafra, d'abord, puis en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Extrême-Orient. Au Vietnam, l'équipe de Médecins sans frontières est restée jusqu'à la chute de Saïgon, recevant en quatre jours cinq cent cinquante blessés... pour deux chirurgiens.

De vastes projets

Aujourd'hui, M.S.F. participe à la prise en charge sanitaire de quelque cent mille réfugiés du Laos, du Cambodge et du Vietnam, massés dans des camps, en Thaïlande. Une équipe vient d'y passer six mois ; elle revient dans quelques jours, relayée par une autre.

Au Liban (*le Monde* du 19 avril et du 29 décembre 1976) M.S.F. a fonctionner pendant sept mois un hôpital de fortune aménagé dans une enclave musulmane au sein d'un quartier chrétien, couvrant tant bien que mal les besoins sanitaires de cent cinquante mille personnes. Cinquante-six médecins y ont travaillé dans des conditions épouvantables, assurant près de six mille interventions chirurgicales. La violence des combats les a contraints à plier bagages.

L'ampleur de cette activité, progressivement, a suscité des soutiens dans l'opinion. Des chèques parviennent au siège de l'organisation, modiques ou importants. Des appuis se manifestent. Celui du journal *Tonus*, dès le début. Celui, discret, d'Air France, qui prend désormais à sa charge les billets d'avion, avec la bienveillante complicité du secrétariat d'Etat aux transports. Celui de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, venue participer à la dernière assemblée générale et à qui l'on s'est ouvert des problèmes administratifs que posent les départs inopinés au sein d'un hôpital. Celui de la presse internationale, enfin — américaine surtout — qui a fait grand cas de l'hôpital de Beyrouth.

Les responsables de Médecins sans frontières, qui viennent de remplacer le docteur Bernard Kouchner, président sortant, par le docteur Jacques Bérès, ont aujourd'hui de vastes projets. Ils vont monter, avec l'aide du Rotary Club de France, un « hôpital volant aéroporté » que véhiculera l'armée de l'air française sur les lieux des catastrophes ou aux endroits de criante pénurie sanitaire. Car les « médecins sans frontières » veulent élargir leur action : sans abandonner les interventions d'urgence, ils souhaitent prendre en charge, à plus long terme, les besoins de santé de populations particulièrement démunies.

Le docteur Bérès va partir pour le Zaïre, où des réfugiés angolais, parqués près de l'enclave de Cabinda, manquent de tous les soins. Ce sera peut-être là la prochaine opération. Une autre se prépare en Haïti. Une autre peut-être au Cameroun.

Reste une question fondamentale, que pose lui-même le docteur Bérès : quelle est la place du bénévolat dans notre système de santé ? — C. B.

★ *Médecins sans frontières*, 11, rue Crozatier, 75012 Paris. Tél. 345-68-83.

CATASTROPHES

Les conséquences écologiques de la marée noire d'Ekofisk seront moins graves que prévu

Stavanger (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*). — Les responsables norvégiens de l'environnement qui ont achevé, le 3 mai, leurs opérations de nettoyage en mer du Nord, douze jours après l'accident survenu à la plate-forme « Bravo » d'Ekofisk, ont indiqué que les « *dommages écologiques* » causés par ce sinistre seraient « *pratiquement nuls* ». Un avion militaire norvégien a pu constater qu'il ne restait plus que quelques plaques de pétrole à environ 50 kilomètres au nord-ouest de la plate-forme d'Ekofisk.

Les spécialistes de la compagnie « Phillips Petroleum » et ceux de l'agence de lutte anti-pollution du gouvernement norvégien ont indiqué, d'autre part, que la quantité de pétrole qui s'est déversée dans la mer avait été moins importante que ce qui avait été annoncé à l'origine. Elle s'élèverait à 12 000 tonnes au maximum, précisent ces spécialistes, alors que les estimations de départ faisaient état d'au moins 4 000 tonnes par jour.

M. Grim Berge, de l'Institut océanographique de Bergen, a déclaré que des œufs morts de poisson et du plancton mort avaient été trouvés à une quinzaine de kilomètres à l'est de la plate-forme. Cependant, les prélèvements d'eau de mer n'ont pas permis de constater la mort de petits poissons ou de larves, a-t-il ajouté. Cela s'explique par le fait que le pétrole, projeté à grande hauteur, était chaud et léger, ce qui a favorisé son évaporation. De plus, l'agitation de la mer a accéléré la disparition des nappes.

Une commission indépendante doit déposer, en juin, devant le Parlement norvégien, son rapport sur les causes de l'accident d'Ekofisk.

A en croire le rapport d'un Norvégien appartenant à l'Institut de recherche militaire, M. Jan Erik Nilsson, publié le 4 mai, cet accident ne devrait pas être un cas unique : M. Nilsson affirme qu'il y a 90 % de chances pour que des accidents du même genre surviennent d'ici à 1985 en mer du Nord...

AÉRONAUTIQUE

LA PRODUCTION DU BOEING-727 PASSERA DE SEPT A ONZE EXEMPLAIRES PAR MOIS

La compagnie American Airlines a annoncé, le 3 mai, qu'elle avait décidé d'acheter neuf nouveaux moyen-courriers triréacteurs Boeing-727, qui lui seront livrés à la fin de 1978.

De son côté, la plus grande compagnie aérienne des Etats-Unis, United Airlines, avait annoncé, la veille, qu'elle venait de commander dix-huit exemplaires du même modèle à Boeing. Ces avions doivent lui être livrés de septembre 1978 à mars 1979 pour un prix global de 215 millions de dollars (environ 1 075 millions de francs), réacteurs et pièces de rechange compris. United Airlines avait déjà acheté vingt-huit Boeing-727 en septembre 1976, et, à elle seule, la compagnie American Airlines disposera, au total, de cent quarante-sept Boeing-727.

Les deux compagnies indiquent que le triréacteur de Boeing remplacera les quadriréacteurs DC-8 ou Boeing-707 qu'elles exploitaient jusqu'à présent. Ce qui donne une idée de la souplesse d'emploi du Boeing-727, capable de succéder sur les lignes aériennes, indifféremment, à des court-moyen-courriers biréacteurs ou à des quadriréacteurs intercontinentaux.

Depuis le début de l'année, le constructeur américain a vendu, en quatre mois, quatre-vingts Boeing-727, ce qui porte à mille quatre cent trente-sept le nombre total de ces avions commandés à ce jour. Boeing a annoncé, du reste, que le rythme de production passera de sept exemplaires par mois, actuellement, à onze par mois d'ici à juin 1978.

CARNET

Naissances

— M. Pierre-Henri Cassou et Mme, née Ghislaine Danton, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Guillaume.
Paris, le 1er avril.
6, rue Guy-de-Maupassant.
75016 Paris.

— M. Christian Méry et Mme, née Sabine Singer, laissent à Laure la joie d'annoncer la naissance de Sophie.
19 avril 1977.
19, rue Aubouin, 92110 Clichy.

— Catherine et Trajan Rizea prient leurs amis de s'associer à leur joie à l'occasion de la naissance du frère de Marianne
Daniel.
Abidjan, 30 avril.

— Yaline et Daniel Roy ont la joie d'annoncer la naissance de
Béatrice Dhévi
15 avril 1977.
5, rue Pierre-Budin, 75018 Paris.

Fiançailles

— M. et Mme Jean-Marie Godeberge,
M. Jean-Paul Baudouin,
Mme Simonne Ricord,
ont l'honneur d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Frédéric et Valérie.
Paris, le 18 avril 1977.

Décès

— M. et Mme Bernard Charrier et leurs enfants,
Mme Jeanne-Françoise Charrier, en religion sœur Chantal de la Trinité,
Et toute la famille,
prient d'annoncer que
Mme Louis CHARRIER,
née Emilie Challamel,
a été rappelée à Dieu, le 3 mai 1977, après une longue maladie, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
Les obsèques auront lieu en l'église de Sallanches (Haute-Savoie), le samedi 7 mai, à 10 heures.
Une messe sera célébrée à son intention, le jeudi 5 mai, 35, rue de Picpus, à Paris.
8, boulevard Gambetta, 38000 Grenoble.
Carmel Le Vallon, Livry 14240.
Caumont-L'Eventé.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Henri Cuny, leurs enfants, leurs petits-enfants,
M. et Mme Michel Crestin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Paul CRESTIN,
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère,
survenu à Paris, le 27 avril 1977, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.
Les obsèques ont été célébrées en la cathédrale de Versailles, dans l'intimité familiale.
14, avenue Charles-Floquet, Paris-7e.
55, rue de Lille, Paris-7e.

— Mme Lionel Dupont,
M. et Mme Henry Lionel-Dupont,
Mlle Josiane Lionel-Dupont,
M. et Mme Guy Lionel-Dupont,
M. Alain Lionel,
Catherine et Jean Lecasble,
Frédéric, Franck et Marc Lionel-Dupont,
Christian et Sandrine Lionel-Dupont,
ont la grande douleur de faire part du décès de
M. Lionel DUPONT,
officier de la Légion d'honneur,
survenu à Cannes, le 30 avril, dans sa soixante-dix-septième année.
Selon la volonté du disparu, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Une messe sera dite à son intention le lundi 9 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, à Lyon.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
[Né en 1900, Lionel Dupont fut président de la société Tissmétal, de 1930 à 1968. Il était président d'honneur du Bureau international des toiles métalliques, conseiller honoraire du commerce extérieur, président de chambre honoraire au tribunal de commerce de Lyon, administrateur de la société lyonnaise d'H.L.M.]

— Les membres du conseil d'administration et du personnel de la société Tissmetal Lionel-Dupont, ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,
M. Lionel DUPONT,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre avec palmes,
président de chambre honoraire au tribunal de commerce de Lyon,
président d'honneur du comité régional et vice-président honoraire du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France,
conseiller honoraire de la Banque de France,
survenu le 30 avril à son domicile, à Cannes, dans sa soixante-dix-septième année.
Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
Une messe sera dite à son intention le lundi 9 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, à Lyon.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Casablanca, Dijon, Narbonne.
M. Gérard Hormière, Marianne, Fabienne et Régis,
M. et Mme Claude Milhaud,
Les familles Coumes, Hormière, Coustau, Régus, Sarda,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mme Janine HORMIERE,
née Milhaud,
survenu subitement le 2 mai 1977, à Dijon.
L'inhumation a eu lieu le 4 mai 1977, à Sallèles-d'Aude.
25, rue Marguerite-de-Flandre.
21000 Dijon.

— Anthon.
Mme Fred Mouraret,
Philippe, Françoise, Didier,
Babette et Christian, Frédérique,
Mme P. Moussy,
M. et Mme P. Frolet et leurs enfants,
Mme H. de Lavalette et ses enfants,
Mme J. Buisson et ses enfants,
M. et Mme R. Frick et leurs fils,
Sa famille et tous ses amis,
font part du décès de
Fred MOURARET,
survenu à Lyon, le 3 mai 1977.
La cérémonie religieuse sera célébrée ce jeudi 5 mai, à 14 h 30, en l'église de Chavanoz (38).
(Corps déposé).

— Lyon.
La direction et le personnel de Mayor S.A. ont le regret de faire part du décès de leur directeur général
M. Fred MOURARET.
La cérémonie religieuse aura lieu ce jeudi 5 mai, à 14 h 30, en l'église de Chavanoz (38)

— Lyon.
La direction et le personnel de la société A.M.S.O. ont le regret de faire part du décès de leur gérant,
M. Fred MOURARET.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Chavanoz (38), ce jeudi 5 mai, à 14 h 30.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Albert PLECY,
rédacteur en chef du « Parisien libéré », président fondateur des « Gens d'images », président de « Cathédrale d'images »
croix de guerre,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 1er mai 1977.
Les obsèques auront lieu en l'église des Baux-de-Provence, le 7 mai 1977, à 10 h 30
De la part de :
Mme Frédéric Plécy,
Mme Anne Plécy,
Mme Anne Cobb,
M. et Mme Emile Plécy.

— L'Association des Gens d'images, les membres du jury des prix Niepce et Nadar, ont le regret de faire part à tous leurs amis du décès de
M. Albert PLECY,
leur président fondateur.
Les obsèques auront lieu en l'église des Baux-de-Provence, le 7 mai 1977, à 10 h 30.
Le Monde *du 4 mai.*

— M. Georges Rogliano,
M. et Mme Gérard Rogliano et leurs enfants,
Mlle Brigitte Rogliano,
M. et Mme Max Rogliano et leurs enfants,
Les familles Rogliano, Galle,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Georges ROGLIANO,
née Colette Louis,
survenu le 25 avril 1977, dans sa cinquante-sixième année, après une longue et cruelle maladie.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille dans la plus stricte intimité.

Remerciements

— M. Robert Marco,
M. et Mme François Wormser,
Et leur famille,
profondément touchés de vos témoignages de sympathie vous remercient d'avoir partagé leur peine lors du décès de
Mme Andrée MARCO.

Anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire de la mort du
général Jean BREUILLAC,
une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé et sont restés fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu du
comte Louis de DANNE,
chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire,
croix de guerre 1914-1918,
président de 1952 à 1975 et cofondateur du mouvement de solidarité nationale « Les Braves Gens »,
une messe sera célébrée le lundi 9 mai, à 7 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris (16e), chapelle de la Vierge.
A cette messe tous ceux qui ont connu et aimé, à travers leur action inlassable en faveur des déshérités, le
comte et la comtesse
Louis de DANNE,
en venant à cette première messe du matin sauront les unir dans une seule et même pensée, une seule et même prière.

Avis de messe

— M. le professeur Henri Renault,
M. Rapin,
Les internes en pharmacie,
Le personnel de la pharmacie de l'hôpital Saint-Antoine,
Et ses collègues du D.E.P.S. de pharmacie hospitalière,
profondément touchés par le décès subit de
Madeleine BOULANGER,
adressent à sa famille leurs sincères condoléances et apporteront par leur présence le témoignage de leur affection, le vendredi 6 mai 1977, en l'église Saint-François-de-Sales, à 8 h. 45.
6, rue Brémontier, 75017 Paris.

— Une messe à la mémoire du général (C.R.) Pierre LE NULZEC, décédé à Fréjus, le 25 mars 1977, sera célébrée le jeudi 12 mai, à 18 h. 30, en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, Paris (7e).

Offices religieux

— Une messe sera célébrée à la mémoire de Napoléon Ier et des soldats morts pour la France, en la chapelle du Dôme des Invalides, le jeudi 5 mai, à 18 heures.

Soutenances de thèses

— Vendredi 6 mai, à 14 heures, Paris-III Sorbonne nouvelle, salle Louis-Liard, M. Caizergues : « Guillaume Apollinaire, journaliste ».

Communications diverses

— A l'occasion de l'anniversaire de l'armistice de 1945, la projection d'un film sur la seconde guerre mondiale (durée 3 h. 50) aura lieu, le dimanche 8 mai, de 10 h. à 18 h. dans la salle de cinéma du Musée de l'armée, Hôtel national des Invalides, Paris (7e). (Prix du billet, valable deux jours : 5 francs.)

— Les Journées d'amitié des Pères du Saint-Esprit, auront lieu les 4 et 5 juin prochain, 30, rue Lhomond, 75005 Paris.

Visites et conférences

VENDREDI 6 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., métro Cardinal-Lemoine : « Les jardins de la rue Mouffetard. Les clochards de la Contrescarpe » (A travers Paris).
15 h. 30, métro Pont-Marie : « Hôtels du Marais » (Mme Camus).
15 h., entrée avenue de Paris : « Le château de Vincennes » (M. de La Roche).
14 h., entrée de l'exposition, au Petit Palais : « La naissance de Rome » (Paris et son histoire).
CONFERENCES. — 18 h. 15, 7, rue F.-de-Pressensé : « Amarnath, Cachemire » (F.M.V.J. Voyages).
19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Guy Werlings : « Etude philosophique de l'angoisse : l'angoisse métaphysique » (L'homme et la connaissance).
20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Comment vivre la théosophie » (Loge unie des théosophes).
20 h., A.GE.CA., 177, rue de Charonne, projection du film Lip : « Le goût du collectif », suivi d'un débat.
17 h., amphithéâtre, 162, rue Saint-Charles, M. Paul Virilio : « Esthétique de la disparition » (Société française d'esthétique).

A L'HOTEL DROUOT

VENTE

Vendredi

S. 1 - Tableaux anciens, meubles.
S. 2 - Beaux livres anciens et mod.
S. 3 - Obj. scientif., bijoux, argenterie, poupées.
S. 4 - Livres.
S. 8 - Meubles, objets d'art.
S. 15 - Tableaux, bibelots.
S. 16 - Objets d'Extrême-Orient.

BROCANTE
BASTILLE
5 AU 15 MAI 1977
ouverture de 12 à 20 h.
jeudi de 12 à 22 h.
samedi et dimanche
de 10 à 20 h.
DES ANTIQUITÉS
A DES PRIX
DE BROCANTE

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Centre Georges-Pompidou, petite salle, 18 h. 30 : la Revue parlée (littérature : Bernard Collin). — Salle d'actualité, 18 h. 30 : Autour de la revue TXT avec C. Pringent.
Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Quatre à quatre.
Odéon, 20 h. 30 : les Bacchantes.
TEP, 20 h. : *Cinéma.*

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, grande salle, 21 h. : Maison de poupée. — Salle Papin, 20 h. : Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Joan-Pau Verdier ; 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. M. Tabachnik (Maderna, Halffter, Del Tredici).

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : la Sorcière ; 22 h. : *D'Oscar à Sébastien.*
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Atelier, 21 h. : *le Faiseur.*
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre Opéra, 21 h. : la Jeune Fille Violaine.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : P. et M. Jolivet.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre *de la Tempête*, 20 h. 30 : Ivanov (dernière).
Centre culturel du XVIIe, 21 h. : le Barbier de Séville.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
La Conciergerie, 21 h. : « I » (Théâtre laboratoire vicinal).
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu *du Palais-Royal.*
Daunou, 21 h. : Henri Tisot.
Edouard VII, 21 h. : Le café-théâtre de F. Lemaire.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : le Prophète.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Ismène.
Fondation Deutsch de la Meurthe, 20 h. 30 : la Religieuse.
Gymnase Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
La Lisière, 20 h. 45 : la Double Inconstance.
Le Palace, 19 h. : Fernando Marques ; 22 h. 30 : la Démarieuse.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, madame !
Mouffetard, 22 h. 15 : le Mont chauve.
Œuvre, 21 h. : le Cours Peyol.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Parc floral de Paris, 20 h. 30 : les Chiens de Dieu.
Plaisance, 20 h. 45 : le Boa sous la *cloche.*
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Récamier, 20 h. 30 : les Fraises musclées.
Studio Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : L'avant-centre est mort à l'aube.
Théâtre Campagne-Première, salle I, 19 h. : la Chouchoute du cap Horn. — Salle II, 19 h. : Solo pour Vanina.
Théâtre de la Cité internationale, La Resserre, 21 h. : Bérénice. — La Galerie, 21 h. : Lux in tenebris.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Loretta Strong.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Monique Morelli, chansons. — Salle II, 21 h. : *Feydeau Farréloik.*
Théâtre de Ménilmontant, 20 h. 30 : Les planches sont à vous.
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : le Casse-gueule authentique.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Théâtre des Nations. — Petite salle, 20 h. 30 : Love.
Théâtre Paris-Nord, 21 h. : l'Histoire de Tobie et de Sara.
Théâtre en rond de Paris, 21 h. : Ouragan sur « le Caine ».
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Pavés de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre de la rue d'Ulm, 20 h. 30 : le Chemin de Damas.
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : l'Oiseau du bonheur.
Variétés, 20 h. 30 : Fifi de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : les Femmes et les Enfants d'abord.
Châtillon, Centre culturel communal, 21 h. : *le Balai du cyclope.*
Gif-sur-Yvette, 21 h. : la Résurrection de Maloupe.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 5 mai

Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : la Marie Poupette.
Mantes-la-Jolie, Centre culturel, 21 h. : Ensemble Rigutto.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : les Farceurs.
Versailles, église Sainte-Jeanne-d'Arc, 21 h. : l'Ensemble vocal Bernard Lablande (Haydn, Brahms, Bruckner, Schubert).
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland, 21 h. : Un loup à cinq pattes.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né à une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

Les concerts

Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 20 h. 30 : Y. Loriod, piano (Messiaen : « Vingt regards sur l'enfant Jésus »).
Palais des Congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J.-Cl. Casadesus, avec M. André, trompette (Haydn, Eloy, Jolivet, Bartok).
Maison de la Radio, 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. A. Myrat (Offenbach : « le Pont des Soupirs »).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : A. Weissenberg, piano (Frank Bauer, Schumann, Chopin).

La danse

Théâtre Montparnasse, 21 h. : Ballet gitan Mario Maya.
Espace Cardin, 21 h. : Pilobolus *Dance Theatre.*
Gaîté-Montparnasse, 18 h. 30 : Nom ou prénom (Compagnie du Four solaire).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : la *Compagnie* Serge Keuten (« Rêve »).
Le Ranelagh, 20 h. 15 : le Corps graphique.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : *le Cercle.*
Centre Mandapa, 21 h. : Danse sacrée de l'Inde du Sud.

Jazz, rock, folk et pop'

American Center, 21 h. : Geneviève Paris.
Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 : Georges Vassiliu ; 22 h. 30 : Edson Machado et Boa Nova.
Le Palace, 19 h. : F. Marques et *J. Rodriguez ; C. Carvalho.*
Musée d'art moderne, 20 h. 30 : P. Fickl, violon, et G. Rabal, contrebasse.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : *Gilles Vigneault.*
Olympia, 21 h. : Vinicius de Moraes
Folies-Bergère, 20 h. 45 : Folie, je t'adore.
Théâtre de la Renaissance, 21 h. : Jean-Roger Caussimon.
Palais des Arts, 22 h. : Je, François Villon.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez Lido !
Concert Mayol, 21 h. : Bouquets de nus.
Palais des Sports, 21 h. : Holiday on ice.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h., Tabou, de W. F. *Murnau ; 18 h. 30, le Déserteur, de* Pudovkine : 21 h., Hommage à Henri Stork (sur invitation).

Les exclusivités

L'ADIEU NU (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
ALICE COOPER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), Action République, 11e (805-51-33).
LES AMBASSADEURS (Fr. - Tun., *v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-*98). Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), *Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).*
ARMAGUEDON (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
AMES PERDUES (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), la Pagode, 7e (705-12-15), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46), Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BATAILLE DE MIDWAY (A., v.f.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Balzac, 8e (359-52-70).
BEN ET BENEDICT (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Bonaparte, 6e (326-12-12), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
CARRIE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-39), Ambassadeurs, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), *14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00),* Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE *COUPLE TEMOIN* (Fr.-Suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : *Paramount-Marivaux*, 2e (742-83-90), Liberté, 12e (343-01-59).
DES JOURNEES ENTIERES DANS *LES ARBRES (Fr.) : Le Seine*, 5e (325-95-99).
LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Hautefeuille, 6e (633-79-38), France-Elysées, 8e (723-71-11), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Maxéville, 9e (770-72-86), *Nations*, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DIS BONJOUR A LA DAME (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., *v.o.) : Le Marais*, 4e (278-47-86).
FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Olympic, 14e (542-67-42).
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Balzac, 8e (359-52-70), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Liberté, 12e (343-01-59), Cambronne, 15e (734-42-96).
L'HERITAGE (It., v.o.) : Saint-Germain *Studio*, 5e (033-42-72), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
HISTOIRES D'AIMER (It., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62). — V.f. : U.G.C. *Opéra*, 2e (261-50-32), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Les Tourelles, 20e (636-51-98).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64).
L'INSPECTEUR NE RENONCE JAMAIS (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Rotonde, 6e (633-08-22), Liberté, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LE JUGE FAYARD, DIT LE SHERIFF (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
JULIE POT DE COLLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), George-V, 8e (225-41-46), Caméo, 9e (770-20-89), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), *Miramar*, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Images, 18e (522-47-94).
LIP 73-74 (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE LOUP-GAROU DE WASHINGTON (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Quintette, 5e (033-35-40), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

ARTS ET SPECTACLES

(A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
COUSIN COUSINE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
EASY RIDER (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mar.).
FUNNY GIRL (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Bosquet, 7e (551-44-11), Cluny-Palace (033-07-76).
GROS PLAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
JOUR DE FETE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
NOIRS ET BLANCS EN COULEURS (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19), Secrétan, 19e (206-71-33).
ON S'FAIT LA VALISE DOCTEUR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h. 30. Perm. sam. et dim.
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
RIO BRAVO (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e. H. sp.
SOLDAT BLEU (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
SOLEIL VERT (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Diderot, 12e (343-19-29), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galté, 14e (326-99-34), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

Les séances spéciales

AU NOM DU PROGRES : Palais des arts, 3e (272-62-98), à 12 h.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : La Clef, 5e, 337-90-90), à 12 h. et 24 h.
CRIA CUERVOS (esp., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-99-75), h. sp.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. à 17 h.
LA FETE SAUVAGE (fr.) : Les Tourelles, 20e, mar. à 21 h.
LE LIMIER (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. à 21 h.
HISTOIRE D'ADELE H (fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sf S. et D.).
L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h., 24 h.
LES 400 COUPS (fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. 5.
MEAN STREETS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), V., à 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 24 h.
SANTHALA, NAISSANCE (fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 13 h.
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

Les festivals

SEMAINE DU DEPARTEMENT CINEMA DE L'UNIVERSITE DE VINCENNES, Studio Galande, 5e (033-72-71), mer., à partir de 14 h. : courts métrages ; jeu., 14 h. : buffet campagnard gratuit ; 16 h. : Les larmes et les istes de Mao qui n'en peut mais ; 18 h. : Comment ça va ? ; 20 h. : Non réconciliés ; 22 h. : l'Usine du vampire ; ven., 14 h. : Lettre paysanne ; 16 h. : Nationalité immigré ; 18 h. : les Transplantés, Wanuy, Ano nuevo ; 20 h. : France, mère des arts, des armes et des lois, Yemen et femmes ; 22 h. : Perental, « 24 », Trobriand Cricket ; sam., 9 h. 30 : montage de diapositives ; 11 h. 30 : débat sur la photographie ; 14 h. : Ali au pays des merveilles, Appartement au carré, TV ; 16 h. : l'Olivier ; 18 h. : Hommage à Joris Ivens ; 20 h. : Un film pour la Résistance ; 22 h. : Boulis, Stoma, Bonne Journée senor Echo ; dim., 14 h. : Corps perdu ; 16 h. : la Marseillaise ; 18 h. : les Camisards ; 20 h. : Kashima Paradise ; 22 h. : Mai 74, Bonne chance, la France ; lun., 14 h. : Quand on aime la vie, on va au cinéma ; 16 h. : Vive la lutte des peuples de Guinée cap Vert ; 18 h. : l'Art naïf en Haïti ; 20 h. : N'Ia Pro ; 22 h. : la Ligne générale ; en vidéo, mar., 14 h. : Fleury-Mérogis, Tais-toi ou crève ; 16 h. : Exemple Dampierre, Boukovski à Saint-Nazaire, Le moteur a explosé, Nous ferons tous deux ; 18 h. 30 : 6 fois 2, Sur et sous la communication ; 21 h. : débat sur l'enseignement du cinéma.
CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU (277-12-33), à 19 h. : Livret de famille, Générique ; à 15 h. : Michel Seuphor entre les lignes, Le Magasin.
YVES MONTAND ET SIMONE SIGNORET, La Pagode, 7e (705-12-15), 14 h., 16 h., et 18 h. : la Mort en ce jardin ; à 20 h. et 22 h. : Etat de siège.
TRUFFAUT, Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. 30 : Domicile conjugal ; 15 h. 15 : l'Argent de poche ; 16 h. 45 : l'Amour à vingt ans ; 17 h. 15 : Baisers volés ; 18 h. 45 : Jules et Jim ; 20 h. 45 : la Nuit américaine ; 22 h. 30 : les Quatre Cents Coups.
BOITE-A-FILMS, 17e (754-51-50). — I, 13 h. : Macadam cow-boy ; 15 h. : Roméo et Juliette ; 19 h. 30 : Le shériff est en prison ; 19 h. 15 : Mort à Venise ; 21 h. 30 : Délivrance. — II, 13 h. : Easy Rider ; 14 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 16 h. 30 : Nos plus belles années ; 18 h. 30 : Panique à Needle Park ; 20 h. 30 : Règlements de comptes à O.K. Corral ; 22 h. 30 : Phantom of the paradise.
COMEDIES MUSICALES (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), Ma sœur est du tonnerre. — Action Christine, 6e (325-85-78), Blanches colombes et vilains messieurs.
PRESTIGE DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Studio Marigny, 8e (225-20-74) : Quand passent les cigognes.
STUDIO 28, 18e (606-08-40) : la Comédie du train des Pignes.
BENI MONTRESOR (v.o.), le Seine, 5e (325-95-99), 17 h. 30, 20 h. 45 : la Messe dorée ; 19 h. 15 : Pèlerinage.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), I : 12 h., le Dernier Tango à Paris ; 14 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 16 h. 5 : Mean Streets ; 18 h. : Lenny. — II : 11 h. 50, la Grande Bouffe ; 14 h. : On achève bien les chevaux ; 16 h. : Taxi Driver ; 18 h. 10, 20 h. 20 : Cria Cuervos ; 22 h. 15 : les Diables.

Théâtre

LE FESTIVAL DE NANCY

A la recherche du geste

Après douze années d'existence, le festival de Nancy accueille le théâtre dansé. A vrai dire, il ne l'a jamais ignoré. Les spectacles traditionnels d'Orient et d'Afrique y avaient déjà leur place. Mais la danse restait la parente pauvre. La reconnaître à part entière, c'est officialiser une évolution qui s'est précipitée en quelques années.

L'aventure du théâtre moderne est partie d'une redécouverte du corps. Grotowski, en libérant la voix du texte, a ouvert le chemin, comme le montre Jean-Marie Drot dans un film inédit en début de festival. La danse est directement concernée par cette remise en question, mais pas n'importe quelle danse : seule la *modern dance* américaine, où l'individu doit trouver son expression en lui-même, inventer sans cesse des mouvements et dire avec son corps des idées ou des sentiments, peut s'y associer. Aujourd'hui, cette danse est partie prenante dans de nouvelles formes de spectacle nées du décloisonnement des arts scéniques ; elle y apporte la science de la respiration, le rythme, une nouvelle mesure du temps et de l'espace, et surtout le « motion » — mot difficilement traduisible, — cette vibration produite pendant la trajectoire du geste que l'on ne trouve pas dans d'autres recherches, axée sur l'efficacité du mouvement et la communication directe : en témoignent le théâtre laboratoire de Cardiff ou l'académie Ruchu de Varsovie, également à Nancy.

En contrepartie, la danse a gagné, à cet éclatement du théâtre, de pouvoir sortir du champ limité du ballet proprement dit. Dans la brèche ouverte par les pionniers, toute une jeune génération s'est engouffrée, beaucoup de femmes : Meredith Monk, Carolyn Carlson, Jennifer Muller, Thwyla Tarp et aussi Pina Bausch : « *Peut-on se permettre*, dit cette dernière, *de gaspiller notre précieux temps en se laissant manœuvrer par des diversions d'opérettes, comme si nous avions tous depuis longtemps résolu tous nos problèmes* »

La formule assez vague de théâtre dansé adoptée à Nancy, et qui peut recouvrir tout et n'importe quoi, n'a de valeur que si elle tient compte de la recherche gestuelle. C'est le dénominateur commun de spectacles aussi différents que le remuant Mwondo théâtre du Zaïre, l'opéra de Wuppertal ou le Chorea Bohemina de Prague. L'un d'entre eux aura particulièrement marqué ce festival : la présentation très attendue de la troupe de Pina Bausch, qui jusqu'ici semblait répugner à sortir de Wuppertal. La version des « Sept Péchés capitaux », de Bertolt Brecht et Kurt Weill, par la jeune chorégraphe a fait l'effet d'un choc comme, avant guerre, la « Table verte » de son compatriote Kurt Jooss. Pina Bausch reste fidèle à l'expressionnisme allemand, mais elle lui apporte une technique venue du jazz et de la danse moderne, une dureté inquiétante et un paroxysme dans le mauvais goût qui touche au génie. L'irrésistible descente d'Anna vers la luxure s'accomplit sur un trottoir à prostituées où la jeune fille — incarnée par une danseuse replète et monolithique — subit les concupiscences et les viols en chaîne dans un climat sado-masochiste rappelant plus l'Allemagne nazie qu'une petite ville d'Amérique. Le désir brutal des hommes enveloppe Anna d'un parfum rétro cher à de nombreux jeunes chorégraphes allemands. Dans la mise en espace des chansons extraites de « l'Opéra de quat'sous », Pina Bausch mêle aux femmes des danseurs travestis : une façon bien à elle de suggérer un monde marginal. Ces deux pièces constituent la critique la plus virulente de la société masculine qu'on puisse imaginer. Et lorsque l'auteur vient saluer, on reste saisi de voir que cette force dure appartient à une aussi frêle personne. On l'est aussi devant la solidité de son « Sacre du printemps » conçu comme un rituel et bâti comme une fugue. Même dans les ballets purs, le mouvement reste anguleux et inflexible.

Après tant d'agression, les ballets de Pavel Smok paraissent un oasis de tendresse. On retrouve avec plaisir ce Tchèque qui refait surface après un grand passage à vide, avec un petit groupe de recherche. Un sourd désespoir court sous la sérénité et la finesse de ses œuvres. Pavel Smok est un bon chorégraphe, mais il serait plus à sa place dans un festival de danse. De même qu'Iris Scacchieri, dont la démonstration narcissique pour salons mondains a paru déplacée à Nancy. Si le festival veut persévérer dans une révélation d'un théâtre dansé contemporain, il devra améliorer sa sélection, car, à l'exception de Pina Bausch, on n'a rien vu d'original ou de nouveau sur le plan du langage chorégraphique.

Une exception : le Buto-Sha, dont le spectacle ne faisait pas partie du théâtre dansé. Il s'agit d'un groupe japonais qui utilise l'entraînement de l'Aïki-do pour libérer des forces inconscientes généralement refoulées. Les corps des danseurs surchauffés par une technique de respiration explosent et se libèrent dans des sauts et des déplacements d'un dynamisme communicatif. Le Buto-Sha se situe dans un courant de non-danse né dans les années 60 en réaction contre l'occidentalisation à outrance du ballet. Son évolution est à l'inverse de celle des Ballets de Changhaï, qui ont trouvé dans la danse classique une échappatoire à l'art traditionnel et qui ont eu à Nancy un succès de curiosité, sans plus.

MARCELLE MICHEL.

Pour rire

Dans le parc de la Pépinière, il y avait cet après-midi là du soleil et du va-et-vient. Des machinistes dressaient une estrade en plein air au milieu d'un cercle de panneaux sur lesquels des artistes latino-américains peignent en fresques symboliques les déchirements de leur continent, l'oppression de l'autre Amérique ; des jeunes gens venus de cette autre Amérique se sont emparés de l'estrade. Ce n'était pas un coup d'Etat, c'était prévu au programme. La San-Francisco Mime Troup (troupe contestataire) fait de l'animation de rue. Quarante-cinq minutes de chansons parodiques et de plaisanteries en anglais. Les spectateurs écoutent un peu, fredonnent les airs faciles, s'en vont ; d'autres les remplacent ; un clown hilare en patins à roulettes trébuche sur les cailloux. Il a un nez rouge en celluloïd et les yeux bleus : ce Jango Edwards qui, lui aussi, fait ses animations de rue.

On l'a découvert à Nancy en septembre dans un One man show avec orchestre. Il chantait, dansait, avalait une livre de chocolat, quelques choux crus et autres babioles. Cette fois, aux docks, il présente un spectacle qui s'appelle Foolies, avec des Anglais et des Hollandais, les Friends Roadshow. Tout leur est bon pour rire, sans aigreur ni mépris, d'un grand rire qui casse les vitres et valeurs établies, qu'elles soient commerciales ou morales. Il y a de l'obscénité partout, semblent-ils dire ; alors ils en font leur cheval de bataille. Mais, comme ils ne sont pas choqués eux-mêmes, comme ils ne jugent pas, comme ils sont sans honte, ils ne sont pas obscènes. Ce sont des rabelaisiens anglo-saxons, c'est-à-dire désinvoltes. Le grotesque est pour eux une manière de s'exprimer comme une autre.

Rien ne leur échappe, ils n'épargnent rien. Les numéros se succèdent, le *rocker* qui se donne des sensations avec sa sono, la fille qui va draguer dans un bal, la strip-teaseuse qui mange un oignon, le Christ couronné de fleurs sur sa croix flexible, le *crooner* qui se tord la cheville, le final tahitien... On repart de plus belle avec les danses lascives, l'arrivée du Saint-Homme grassouillet au regard opaque, coiffé d'une grande corbeille de fruits exotiques... C'est du burlesque survolté, de l'extravagance pure, sans la moindre émotion. Tout est dans le geste, le rythme, le déchaînement de vitalité, tout se communique par la frénésie et le gag.

Le théâtre exprime la réalité présente, et elle n'est pas encourageante. A Nancy, comme ailleurs, le comique ne domine pas. Mais Jango Edwards sait donner à la réalité les couleurs bariolées du clownesque baroque. Quand on s'en va, couvert de confetti bleus, quand on sort dans les rues noires, on croise parfois un cortège sortant d'un meeting où a été débattue la situation des mineurs de Lorraine. On se dépêche pour arriver à temps à un autre spectacle, on se bouscule ou bien on va au Théâtre permanent, le lieu de rencontre du festival. On discute, on construit des avenirs féeriques dans une odeur de frites, quelquefois on danse avec un orchestre sud-américain devant un bouddha en stuc doré ou bien on retourne aux docks, que la peinture rose des murs et quelques plantes vertes transforment en guinguette. Après leur spectacle, entre minuit et trois heures, Jango Edwards et les Friends Roadshow reçoivent. Il y a de la musique et des gens en foule qui attendent, quémandent du rire et la manière de s'en servir.

COLETTE GODARD.

Danse

L'Opéra de Paris à Moscou

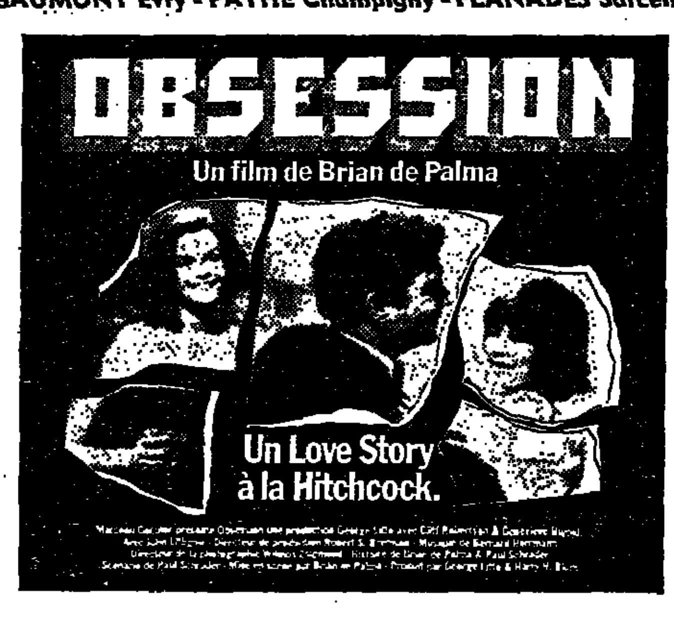
De notre correspondante

Moscou. — Six mille Moscovites ont réservé mercredi soir au Palais des congrès du Kremlin un accueil chaleureux au Ballet de l'Opéra de Paris, qui présentait son premier spectacle, « la Sylphide », dans la capitale soviétique. Le Ballet de l'Opéra vient de Leningrad où il a donné sept représentations depuis le 20 avril dernier.

Seize représentations sont prévues à Moscou dont malheureusement la plupart au Palais des congrès qui constitue sans doute un lieu idéal pour les manifestations politiques solennelles, mais qui ne se prête guère à la danse : à 100 ou à 150 mètres de l'immense scène, si l'on ne dispose pas des instruments optiques les plus perfectionnés, on ne peut que deviner, dans le meilleur des cas, les mouvements des danseurs. C'est au nom de la sacro-sainte réciprocité que le Ballet de l'Opéra doit lutter contre les espaces infinis du Palais des congrès : le ballet du Bolchoï, qui vient de terminer sa tournée à Paris, avait en effet dansé au Palais des congrès, porte Maillot... Les trois dernières représentations du Ballet de l'Opéra auront lieu toutefois au Bolchoï.

L'Opéra de Paris qui était arrivé à Leningrad le jour même où était annoncée la nomination d'Oleg Vinogradov à la direction du Kirov a reçu les plus vifs éloges de la presse locale. C'est ainsi que pour la « Leninskaya Pravda », « la troupe parisienne a toutes les raisons d'être fière, aussi bien de ses danseurs étoiles que de son corps de ballet impeccable ». Le journal insiste tout particulièrement sur les prestations de Mlle G. Tesmar dans « Sylphide » et de Michel Denar dans « l'Oiseau de feu ».







ARTS ET SPECTACLES

Musique

Un gala au profit de la recherche sur le cancer

Anthologie de Richard Strauss

Donnée au profit des recherches sur le cancer poursuivies conjointement en France par l'Institut Pasteur et en Israël par l'Institut Weizmann des sciences, sous le haut patronage et la présidence de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, en présence de M. Mordechaï Gazit, ambassadeur d'Israël en France, retransmise en direct par France-Musique, la soirée de gala organisée au Théâtre des Champs-Elysées, avec le gracieux concours de Montserrat Caballé, de Léonard Bernstein et de l'Orchestre national de France, aura connu le succès souhaité.

Le programme était entièrement consacré à Richard Strauss, qui depuis plus d'un demi-siècle est toujours l'homme de la situation, le musicien des grandes occasions. Officielle sans le montrer trop clairement, moderne sans rien remettre en question, sa musique exerce sur le public une étrange fascination qu'il faut bien accepter, même si elle paraît un peu louche. Avec Don Juan, *cinq* lieder, Till Eulenspiegel, *la danse des sept voiles et la scène finale de* Salomé, *ce concert offrait une sorte d'anthologie du compositeur.*

Séducteur en visite chez les dames, sensible et distingué, prestidigitateur (maître farceur, pensait Till au bout de sa corde), inventeur du kitsch en musique, et puis soudain, voilà qu'on ne trouve plus les mots : ce long monologue de Salomé, amoureux et cruel, point culminant d'une partition où maîtrise de la forme et nouveauté du langage réalisent un équilibre idéalement accordé aux forces contradictoires du drame d'Oscar Wilde, cette psychanalyse lyrique où, qu'il s'agisse de l'orchestration, des enchaînements harmoniques, de la syntaxe du discours, le « normal » ne subsiste plus qu'à l'état de souvenir... Il se passe quelque chose d'inoubliable qui donne du génie au public en stimulant les forces vives des interprètes. Et c'est alors que le miracle se produit ; mais les miracles ne se racontent pas, on sait seulement qu'ils ont eu lieu, et cela suffit.

GÉRARD CONDÉ.

Martti Talvela géant du lied

Une basse, quel que soit son âge, est toujours vouée au rôle de vieillard, de despote, de traître ou de sage, au risque d'être frustrée de sa jeunesse. Boris Hunding ou Sarastro, Martti Talvela apparaissait lundi soir 2 mai à Radio-France dans un rôle qui lui convient admirablement, le sien : celui d'un géant blond au léger collier de barbe entourant un visage de chêne kalevalien, où les traits en durs sillons s'attendrissent avec une fraîcheur d'enfant, une pudeur d'amoureuse, pour chanter les mélodies liquides, mélancoliques, en riches efflorescences intérieures, de Rachmaninov.

A quarante-deux ans, Talvela est au sommet de son talent ; on connaît peu de voix aussi graves et aussi légères à la fois, merveilleusement homogènes et aussi souples que celle d'une soprano, ample, sereine et puissante, sans rien de cette âpreté congénitale des basses qui semblent souvent tirer derrière elles toute une rame de métro.

Ce géant de force écrasante naguère, est devenu aujourd'hui un géant du lied, d'une expression captivante, à la manière de Fischer-Dieskau, quand il chante Schubert, avec cette force amicale, fraternelle, ce phrasé accordé aux couleurs du poème, la vigueur et le bondissement du Postillon Kronos, *le chant désinvolte et à la bonne franquette du* Batelier, *ou le formidable* Prométhée, *la plus tragique image de la condition humaine. Là, comme dans les* Chants et danses de la mort *de Moussorgsky (ou, a contrario, dans* la Puce, *théâtre des exploits de tant de rustres graillonneux et graveleux), Talvela concentre l'émotion à l'intérieur de ses moyens vocaux exceptionnels; elle sourd du grain de la voix, du modelé de la phrase, et se répand en ondes frissonnantes dans l'airain et l'acier du timbre, incarnant ainsi, avec une économie prodigieuse, le climat de tendresse effrayante dans lequel Moussorgsky a inscrit ces pages, où la mort enjoleuse et corruptrice séduit, écrase, anéantit l'homme : le désespoir même est refusé à celui-ci, enfant, épouse, ivrogne, soldat, balayés dans une sorte d'angoisse extatique par l'ironique faucheuse.*

On ne séparera pas de Talvela son accompagnateur, Ralf Gathoni, dont le toucher, profondément sensible, dépassait le piano pour atteindre à la racine de l'expression musicale.

JACQUES LONCHAMPT.

LE PEINTRE AMÉRICAIN ANDREW WYETH A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts a procédé, mercredi 4 mai, à l'installation du peintre américain Andrew Wyeth, élu l'an dernier comme associé étranger. M. Louis Leygue, *dans son discours* de réception, a retracé la carrière de son nouveau confrère dont l'œuvre, une peinture qu'on a appelée « réalisme magique » a fait l'objet, l'hiver dernier, d'une grande rétrospective au Metropolitan Museum de New-York.

En bref

Cinéma

● **« UNE FEMME FATALE ». — U.G.C. Danton, U.G.C. Marbeuf, les 3-Haussmann, U.G.C. Gobelins.**

Fatale, Anicée Alvina l'est un peu comme une héroïne de Pierre Benoît et, d'ailleurs, dans le film, son prénom, Anne, commence par un « A ». Mariée à un chef-pilote allemand, elle le trompe, à Munich, avec un pilote français en stage : il s'agit d'une coproduction franco-bavaroise, ce qui complique l'adultère.

Jacques Doniol-Valcroze, dans ce travail de commande, n'échappe pas aux conventions. Du moins leur donne-t-il une parure esthétique qui fait naître un climat d'étrangeté et de mort immanente. La mort vient rétablir l'ordre bourgeois. C'est aussi dans la logique des « romans de gare ».

JACQUES SICLIER.

● **« LES VINGT ET UNE HEURES DE MUNICH ». — Quintette, Marignan (v.o.), A.B.C., Saint-Lazare Pasquier, Fauvette, Cambronne, Caravelle, Gaumont-Gambetta (v.f.).**

Le récit, heure par heure, de la tragique journée du 5 septembre 1972 à Munich. Un commando de huit Palestiniens appartenant à l'organisation *Septembre noir* s'introduit dans le village olympique et retient en otages neuf membres de la délégation israélienne. Tractations sur le terrain et à l'échelon gouvernemental. Israël refuse de céder au chantage, l'Egypte ne veut pas être impliquée dans l'affaire, le patron de la police munichoise organise sur l'aérodrome de Fürstenfeldbrück une embuscade. Tout s'achève par une affreuse tuerie.

Le réalisateur William A. Graham joue la carte de la neutralité diplomatique et de la reconstitution méticuleuse. Son film ressemble à un constat de gendarme : froid mais correct. A chacun sa part de responsabilités. Coiffé d'un chapeau blanc immaculé, plutôt bavard pour un terroriste, Franco Nero roule des yeux terribles quand le danger approche. William Holden (le policier) est compact et solide. « *Des quatre-vingts films que j'ai tournés,* dit-il, *je ne suis fier que d'une dizaine d'entre eux.* » Il n'est pas certain que *les Vingt et Une Heures de Munich* soient du nombre.

JEAN DE BARONCELLI.

Expositions

● **« CEDRON ». — Arc Conseil, 122, rue La Boëtie.**

La tristesse fait peut-être partie du fonds culturel argentin. On le retrouve dans les tangos traditionnels comme dans les peintures et dessins d'Alberto Cedron. On retrouve aussi la même asymétrie — temps, espaces, lignes, élans et émotions, coupés à peine nés, et pourtant installés à jamais.

Visages aux dents d'enfants et aux sourires de vieux, mains qui tripotent et ligotent, inextricablement mêlés, les objets de la vie quotidienne et le goût de la mort, la violence et la laideur subies et transmises de génération en génération, l'avenir avec d'anciennes puérilités. Méchanceté ? Il y a une force chez Cedron, qui vient de la matière, mais cette force est inquiète et la parodie, curieusement, porte ailleurs.

Alberto Cedron, né en 1937 à Buenos-Aires, n'expose plus dans son pays depuis le coup d'Etat de 1955. Sa chronique sociale s'inscrit dans le mouvement de recherche d'une identité, aujourd'hui freiné, mais qui avait pris son ampleur sous le péronisme. Cedron a réalisé des fresques gigantesques de terre cuite au Venezuela, des sculptures de bois et de polyester au Brésil et en Argentine. Il montre ici une vingtaine de peintures et dessins, et de petites sculptures. Il faut regarder surtout les dessins, contractés par un étrange émerveillement devant la nature et la rage (im)puissante.

CATHERINE HUMBLOT.

RADIO-TÉLÉVISION

Supprimer la publicité au petit écran ?

LE GOUVERNEMENT JUGE LA PROPOSITION DE M. GASTON DEFFERRE « BIEN CURIEUSE »

Mercredi 4 mai, à l'Assemblée nationale, lors des questions au gouvernement, M. Chinaud, président du groupe R.I., a évoqué la « suggestion » de M. Defferre, président du groupe socialiste (*le Monde* du 4 mai), de supprimer les recettes provenant de la publicité à la télévision. Il s'est interrogé sur la façon dont serait compensée cette perte au cas où cette proposition serait retenue.

M. Poncelet, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a rappelé que le régime de la publicité à la télévision est fixé de façon précise par la loi et qu'elle ne doit pas fournir plus de 25 % des recettes globales des organismes de radio-télévision. « *A l'heure actuelle,* a-t-il indiqué, *les spectateurs français n'ont à subir que treize minutes de publicité par jour sur TF 1 et Antenne 2 : on ne peut donc dire que la publicité envahit nos écrans.* »

Il a ensuite précisé : « *La suppression des recettes publicitaires se solderait par une perte d'environ un milliard de francs. Pour la compenser, il faudrait ou bien supprimer l'une des trois chaînes, ou bien majorer la redevance de plus de 40 %, ce qui l'augmenterait de 70 F pour un récepteur en noir et blanc. Voilà une proposition bien curieuse de la part de ceux qui, ces dernières années, n'ont jamais voté la moindre augmentation de cette redevance.* »

Le secrétaire d'Etat a ajouté : « *Les partisans du programme commun souhaiteraient instituer aussi une taxe sur les industries de radio-télévision. Ce n'est pas sérieux. Ces industries réalisent un chiffre d'affaires de 4,6 milliards de francs. Pour compenser la perte de recettes, la taxe en question devrait donc grever leur coût d'au moins 20 %. Comme elles doivent faire face à une concurrence étrangère particulièrement dure, elles se trouveraient éliminées des circuits commerciaux, notamment des circuits internationaux. J'ajoute que, si on les nationalisait, le poids de la nouvelle taxe serait supporté par les contribuables. Vaudrait-il mieux instituer une taxe sur les achats de récepteurs ?* », a demandé M. Poncelet. *Pour compenser la perte d'un milliard,* a-t-il conclu, *il faudrait fixer cette taxe à 1 000 francs au minimum, ce qui interdirait tout achat d'appareil en noir et blanc aux familles les plus modestes : une telle proposition n'est donc pas réaliste.* »

D'une chaîne à l'autre

ANTENNE 2 EN DIRECT DE LONDRES

● Le journal de 20 heures du samedi 7 mai sur Antenne 2 sera diffusé en direct de Londres, à l'occasion du « sommet » économique réuni dans la capitale britannique. Les correspondants de la deuxième chaîne en Amérique, en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne analyseront, autour de Jean-Pierre Elkabbach, les travaux de la conférence et la politique du Royaume-Uni.

UN « SPÉCIAL MOSAIQUE » SUR FR 3

● « Mosaïque », l'émission dominicale de FR 3 (10 h. 30 à 12 h.), produite par l'Office national pour la promotion culturelle des immigrés, sera précédée, à partir du 8 mai, d'un « spécial Mosaïque » (10 h.-10 h. 30), composé de séquences d'information et de documents d'actualité en provenance d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, du Portugal et de l'Italie.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 5 MAI

— *M. Roger-Gérard Schwartzenberg* est l'invité de Jacques Chancel à l'émission sur France-Inter à 17 heures « Radioscopie ».

— *Le Comité pour l'indépendance et l'unité de la France*, en la personne de son fondateur, M. Michel Debré, s'exprime à la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *Le C.N.I.P.* (Centre national des indépendants paysans) a la parole sur Antenne 2, à 19 h. 45.

— *MM. Georges Séguy*, secrétaire général de la C.G.T., et *Henri Alleg*, auteur du livre *la Question*, dont a été tiré le film du même nom, sont invités au journal de Jean-Pierre Elkabbach sur Antenne 2, à 20 heures.

VENDREDI 6 MAI

— *M. Guy Lengagne*, maire (P.S.) de Boulogne, participe au magazine de France-Inter, à 13 heures.

— *M. Pierre Mauroy*, député (P.S.), maire de Lille, est l'invité de Jacques Chancel sur France-Inter, à 17 heures.

— *La Libre Pensée* dispose de la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

VU

Connaître la musique

Il paraît difficile de consacrer un long magazine d'information au show business sans révéler à combien s'élèvent les droits d'auteur et de compositeur sur la vente de chaque microsillon. Impossible, dira-t-on. Pas du tout. Rien n'est impossible à la télévision. Cet exploit — car c'en est un — Jean-François Kahn l'a réussi devant nous, mercredi soir, sur Antenne 2.

Sans doute désireux de ne pas nous assommer à coups de chiffres, il avait invité au studio, ou fait interroger à domicile, divers représentants de maisons de disques, le président du Syndicat national des éditions phonographiques, celui de Pathé-Marconi, Eddy Barclay, tous très discrets sur le chapitre, comme chacun sait. Est-ce leur faute s'ils n'ont pas la bosse des maths ? Et très lyriques, quand il s'agit de vanter leurs méthodes et leurs produits. De véritables artistes. Ces histoires de matraquage, de dessous de table, leur paraissent complètement déplacées, dépassées, des idées reçues, des clichés.

Eux-mêmes *témoignent* d'un sens particulièrement délicat de la langue française. On ne lance pas une nouvelle idole sur le marché de la chanson, nous ont-ils expliqué : on l'envoie — *nuance* — *à la rencontre de ses futurs « fans »*. On ne crée pas un besoin, on y *répond* au contraire. On comble un secret *et frémissant espoir*. Ainsi le public n'attendait-il que la promotion, *pardon* la venue, du jeune Enrique pour vivre heureux et fredonner en paix.

Quant aux enveloppes glissées dans les pochettes, de façon à retenir l'attention des « disques-jockey », pure légende, pure calomnie. Et quand ce serait, d'ailleurs ? Pourquoi s'en offusquer dans le domaine des variétés et ne pas s'en inquiéter dans celui du cinéma, du théâtre ou de l'édition ? A les écouter, on avait l'impression que MM. Gallimard, père et fils, croulaient sous les invitations en croisière... Lancées par qui ? *On ne savait pas très bien...* Par les auteurs ? Par les libraires ? Alors que les admirateurs les plus enthousiastes, les plus sincères de Claude François n'auraient pas le droit de porter un *foulard à sa griffe* ? C'est tout de même injuste, non ?

Pierre Delanoé, ex-directeur des programmes d'un poste périphérique et auteur d'un grand nombre de refrains à succès, enfin quelqu'un qui connaît la musique, était là lui aussi. Il semblait sourciller, tressaillir, aux innombrables « couacs » qui ponctuaient ce concert de lamentations. Est-ce qu'on savait seulement combien coûte — côté prix de revient, on était intarissable — le simple enregistrement d'un 45 tours ? De 25 000 à 30 000 nouveaux francs. Parfaitement. Et à combien s'élevait la part de l'Etat ? A 33 %. Sans oublier celle du disquaire et... Et... et celle des compositeurs, encore une fois, celle des auteurs, sans qui — Pierre Delanoé l'a très justement rappelé — il n'y aurait rien, rien de rien, pas même un tiroir-caisse ? Allons, allons, pas de question triviale. D'ailleurs, il se faisait tard : 23 h. 15 déjà. Comme le temps passe à parler pour ne rien dire.

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 5 MAI

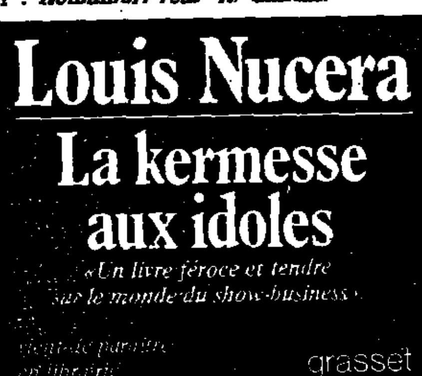
CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : La ligne de démarcation (rediffusion), réal. J. Ertaud ; 21 h. 20, Magazine d'information : Les mémoires télévisées de Richard Nixon. (Première partie : Watergate), interview : D. Frost ; 22 h. 25, L'Apartheid, film d'Eric Durschmied, sur l'Afrique du Sud, commenté ensuite en direct par le professeur Barnard ;

24 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Variétés : Un taxi dans Londres, de G. Lux, réal. G. Barrier ; 21 h. 50, Emission de l'INA : Romamor, réal. R. Zanchi.



22 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspects du cinéma italien : LA LIGNE DU FLEUVE, de A. Scavarda (1976), avec O. Cucciolla, O. Orlando, V. de Gert, J. Hurt, J. Basehart.

En 1943, un petit juif italien de huit ans réussit à échapper aux S.S. venus arrêter sa famille, et part à travers l'Italie et la France occupées, pour rejoindre son père à Londres.
Ce film est inédit en France.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « Tabula rasa », de C. Sternheim, réal. J.-P. Colas, avec E. Bierry, C. Nicot, J. Leuvrais, J. Launay, L. Badie ; 22 h. 30, Entretiens avec le poète André Frénaud, par B. Pingaud ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Bernard Vargaftig.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En direct du studio 104 : « le Pont des Soupirs », d'Offenbach, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. A. Myrat, avec M. Sénéchal, J. Giraudeau, C. Issartel ; 23 h., Non écrites : Musique du Kurdistan ; 0 h 5, La musique ou le musicien... « Mahler prisonnier », par C. Lust ; 1 h., « Si vous voyez Catherine », par J.-P. Gillart.

VENDREDI 6 MAI

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 16 h. 30, Sport : Championnat du monde de hockey sur glace (en différé de Vienne).

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Les choutes, de Barillet et Grédy, avec A. Sinigalia, E. Ker, O. Laure, J.-F. Calvé, B. Tiphaine.

Trois sœurs, leur complicité, leurs chamailleries, leurs disputes : les « choutes ».

22 h. 20, Allons au cinéma.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h., Fenêtre sur... Zigzag (dieux et démons de l'Himalaya).

20 h. 30, Série : Un juge, un flic ; 21 h. 35, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot, en direct du Festival international du livre de Nice (*Les best-sellers face à la critique*) ;

MM. Roger Borniche (« l'Indic »), Bernard Clavel (« la Lumière du lac ») et Jacques Robert (« les Démons de midi ») face aux critiques Guy Dumur (« Nouvel Observateur »), Serge Koster (« Quinzaine littéraire »), Roger Vrigny (France-Culture) et Roger Gouze (auteur du « Bazar des lettres »).

22 h. 40, Journal.

22 h. 50, FILM (Ciné-Club) : QUE VIVA MEXICO, de S. M. Eisenstein (1932) (rediffusion).

Fresque relatant l'histoire du Mexique depuis l'époque précolombienne et la colonisation espagnole jusqu'à la révolution de 1910.
Montage réalisé, en 1939, par Marie Seton, collaboratrice d'Eisenstein, avec d'admirables fragments des 80 000 mètres de pellicule tournés au Mexique par le réalisateur soviétique, et restés aux Etats-Unis. Ce film qui devait être « le plus beau du monde » est, à jamais, inachevé.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi (Service public) : L'héritage. Enquête de Ph. Madelin. Réal. Derri Berkani.

21 h. 30, Les grandes batailles du passé, de H. de Turenne : Naseby, réal. A. Mollo.

Le 6 juin 1645, deux armées s'affrontent : vingt mille « parlementaires », dirigés par Cromwell, et quatorze mille royalistes, aux ordres du roi Charles Ier.

22 h. 25, Journal.

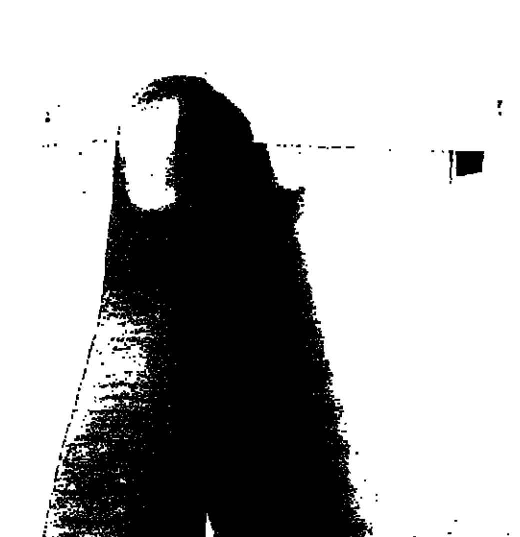
FRANCE-CULTURE

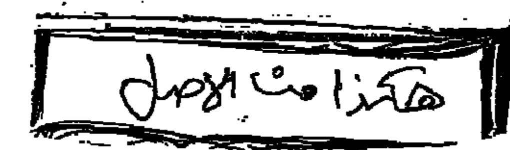
20 h., Portrait : Pierre Mabille, par A. Adelmann : *Redécouverte du chirurgien, sociologue, esthéticien, philosophe, qui mourut en 19..* *Avec la participation de Jean Hélion, Charles Antonetti, Luc de Heusch, Jeanne Mabille, Raphaël Sorin.*

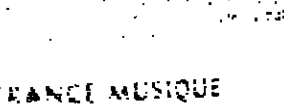
21 h. 30, Musique de chambre ; 22 h. 30, Entretiens avec le poète André Frénaud, par B. Pingaud ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Bernard Vargaftig.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Le coin des collectionneurs : Sir Thomas Beecham, par D. Lemery ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. H. Zender, avec C. Edinger, violon, B. Sch..., flûte, E. Bolz, hautbois : « Bläsermusik pour le cinq-centième anniversaire de l'université de Fribourg » (W. Fortner), « Concerto pour violon et orchestre en ré mineur » et « Ouverture, scherzo et finale en mi majeur », opus 52 (Schumann), « Prismen », pour flûte, hautbois, clarinette, harpe, percussions et orchestre (W. Fortner) ; 23 h. 15, Cabaret du jazz : Colin-maillard ; 0 h. 5, Le renouveau du folk hongrois, par R. Kopia ; 1 h., Relais, par A. Almuro.







ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,78
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

1958 1967 1971 1973 1976

EXPANSION

A chaque date un produit qui introduit un facteur révolutionnaire dans la conception de la sécurité de l'épargne ou de l'investissement.

Avec une équipe dynamique et compétente nous animons le lancement du "petit dernier" qui est en train de devenir un "GRAND" du marché de l'investissement des particuliers :

LE BON D'INVESTISSEMENT ET DE PREVOYANCE-PIERRE

dont les performances défraient le monde - innombrable - des petits et des grands épargnants :

Parce que nous refusons la morosité et l'attentisme nous avons décidé de continuer à nous développer et de renforcer pour cela nos structures.

Les collaborateurs que nous recherchons doivent être jeunes, avec 23 ans au moins, être capables de démontrer leur dynamisme, avoir de l'ambition, mais accepter d'être jugés sur leurs résultats.

Si vous êtes capable de travailler en équipe Si vous avez une vraie mentalité de "gagneur" écrivez-nous

1re lettre manuscrite à A. B. PUBLICITE réf. BE 556 13, bd des Italiens - 75002 PARIS qui transmettra *(Merci de bien vouloir préciser la référence)*

ENTREPRISE MULTINATIONALE DE DISTRIBUTION EN PLEINE EXPANSION recherche

EXPERT COMPTABLE

— possédant expérience moderne (informatique) pour diriger département comptabilité ;
— pratique de la langue espagnole nécessaire.

Ecrire avec curriculum vitae et photo à : JAPAN TIME, 24, rue de Montmorency, 75003 Paris.

---

emplois régionaux

VOUS ÊTES ENCORE JEUNE

— le goût du contact humain ;
— une grande curiosité d'esprit, servi par l'esprit d'analyse et de synthèse ;
— une bonne formation de base (HEC, ESSEC, Sup. de Co, Sc. Po) ;
— des ambitions personnelles que vous souhaitez faire coïncider avec les ambitions d'une entreprise.

Nous sommes une des quatre premières sociétés de CRÉDIT BAIL MOBILIER, recherchant

UN ATTACHÉ DE DIRECTION

Apte, après formation au sein d'une équipe dynamique, à négocier des contrats de Crédit Bail en aidant les P.M.E. à résoudre leurs problèmes D'INVESTISSEMENT.

Résidence grande ville de France.

Envoyer C.V. manuscrit et photo à nº 11.283, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

RECHERCHE pour sa Direction Régionale du

SUD : DOMICILIATION TOULOUSE

LE RESPONSABLE COMMERCIAL

— NIVEAU DEMANDE : études supérieures complétées par une expérience commerciale immobilière à un échelon élevé de 5 ans minimum.
FONCTIONS :
— définition de programmes après réalisation d'études de marché ;
— mise en œuvre d'une politique commerciale ;
— direction et animation d'une équipe de vente importante.

Adr. C.V., photo et prétent., sous nº 637.073 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

La direction des Télécommunications de Lorraine recrute sur titre des

diplômés de certaines écoles d'ingénieurs

Pour études et réalisation techniques.
Renseignements, inscription : Direction des Télécommunications de Lorraine, 3, boulevard Joffre, Pièce 611, 54039 NANCY CEDEX. Tél. : 28-91-00, poste 3.321.

Urgent, Sté Publicité Béziers en pleine expansion, rech. UN GRAPHISTE DE HAUT NIVEAU Env. C.V., prét., Sté Occitane de Publicité, 56, avenue du Président-Wilson (34) Béziers.

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour son Agence de ROUEN, INGENIEUR TECHNICO-COMM. itinérant ayant quelques années de pratique pour la vente de matériels électrotechniques : H.T. - B.T., automatismes électroniques.
Ecr. nº 8.914, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

EUREXPRESS 11, rue A.-Lacroix, 69003 LYON, recherche

AGENT COMMERCIAL
PARLANT COURAMMENT ALLEMAND
Visite clientèle française et étrangère.
Lieu de résidence : préf. Lyon, éventuellem. rég. Rhône-Alpes. Date d'entrée préfér. été 1977, possibilité fin 1977 début 1978.

POUR FILIALE MAROC IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS recherche

INGÉNIEUR THERMICIEN

Connaissances pratique techniques climatisation (froid, électricité).

Expérience 5 ans minimum :
— bureau d'études ;
— organisation et conduite chantiers dans entreprises conditionnement d'air.

Nombreux déplacements.
Permis de conduire indispensable.
Poste actif dans société en expansion.
Résidence : CASABLANCA.

Env. lettre man., avec c.v., sous le numéro 11.601.

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

LOGISTA

Société de conseils, de services et d'assistance en informatique, recherche :

1° - Ingénieurs
ayant une expérience professionnelle d'environ deux ans, diplômés, pour des interventions en région parisienne.

2° - Ingénieurs
même profil que ci-dessus, parlant très bien l'anglais, ayant une connaissance de l'allemand, pour travailler pendant environ deux ans sur un contrat de très grand intérêt en République Fédérale Allemande. Par la suite, ces ingénieurs pourront travailler en France ou à l'étranger suivant leur préférence.
Adresser C.V. et si possible sous pli personnel en indiquant le salaire annuel brut souhaité à Jacques FALGUIERE, Directeur Général, qui examinera personnellement les candidatures.
LOGISTA, 50, rue Arago, 92800 PUTEAUX.

Emplois et Carrières

IMPORTANT INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL

offre poste stable dans son service d'études à un

ANALYSTE FINANCIER CONFIRMÉ

Expérience professionnelle : 2 à 3 ans dans un service d'analyse d'un établissement financier français ou étranger.

Pratique de l'anglais indispensable, allemand ou espagnol souhaité.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions sous référ. 11374, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, q. transm.

PARIS IXe Cie D'ASSURANCES rech.
REDACTEUR CORRESPONDANCIER
RISQUES DIVERS expérience dans cette Branche d'Assurances
NIVEAU A.M. ou SOUS-CHEF
Ecrire avec C.V. et prétentions, no 4.555, à : L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 Paris, q. t.

SOCIETE OMERA recherche pour ARGENTEUIL
AGENTS
TECHNIQ. ELECTRONICIENS DEBUTANTS
B.T.S. ou D.U.T. électroniques exigés, dégagés obligations militaires, pour études RADAR.
Ecrire avec C.V. à OMERA, 49, rue Ferdinand-Berthoud, 95100 ARGENTEUIL.

SOCIETE OMERA Recherche Pour ARGENTEUIL
INGENIEUR ELECTRONICIEN
E.S.E. ou équivalent pour études HYPERFREQUENCES
Envoyer C.V. et photo à SFE OMERA, 49, rue Ferdinand-Berthoud, 95100 ARGENTEUIL.

VIRIS - CONSEIL
recherche son
EMPLOYEE BUREAU DACTYLO
— connaissance de la vie souh.
— 24 ans min.
— Domicile 14e ou environs.
SITUATION EVOLUTIVE.
Tél. 531-43-44 ou 531-45-59.

Cie D'ASSURANCES recherche pour son SERVICE PRODUCTION AUTOMOBILE
REDACTEUR CORRESPONDANCIER
EXPERIMENTE
NIVEAU A.M. ou SOUS-CHEF
Lieu de travail : CLICHY.
Ecrire avec C.V. et prétentions s/no 4.457, à : L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 Paris, q. t.

Centre Hospitalier de Courbevoie (92) recrute
INFIRMIERE (bloc opératoire)
INFIRMIERS (IERES) de jour et de nuit.
ASSISTANTE SOCIALE
LABORANTIN (TINE) de nuit.
Tél. : 788-92-55 (Poste 322).

SOCIETE DE TRAVAIL TEMPORAIRE RECHERCHE :
ATTACHÉ CCIAL
expérience professionnelle exigée et contrôlable, capable de réaliser immédiatement un C.A. minim. correspondant à 5.000 h. de travail facturées par mois. Rémunération en rapport. Téléphoner pour R.-V. : 770-75-59.

S.A. H.L.M. recherche pour diriger son service CONTENTIEUX
JEUNE CADRE JURIDIQUE
La rémunération sera fonction de l'expérience. Adresser C.V. manuscrit + photo à T.F.P., 46 ter, rue de la Vanne, 92120 MONTROUGE.

BANQUE INTERNATIONALE 8e ARRONDISSEMENT recherche
JEUNES CADRES
DE FORMATION JURIDIQUE et ayant expérience minimum de 3 à 4 ans dans les opérations financières internationales.
Anglais indispensable.
Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence 7.499, P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

RESPONSABLE DE GESTION
Trésorerie banque, statistiques et bilans. Homme de préférence.
073-17-63

SOCIETE SIDERURGIQUE recherche pour SERVICE COMMERCIAL PARIS
VENDEUR DYNAMIQUE
ayant 5 ans min. expér. vente clientèle, utilisateurs produits longs, aciers carbone ou alliés. Poste comportant visites clients et négociations.
Envoyer C.V. avec prétentions salaire brut annuel, ss nº 8.224, à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

Bureau d'Etudes Paris (13e) recherche
COMPTABLE 2e échelon
Comptabilité générale
Facturation
Formation sur ordinateur assurée.
Ecr. O.P.F. (no 2.066), 2, rue de Sèze, 75009 PARIS, qui transm.

Importante société Bâtiment et Travaux Publics. C.A. 200 millions de francs, recherche :
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFIRMÉ
Ecr. 1re lettre à nº 906 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, q. transm. Discrétion absolue assurée.

FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO PARIS recherche

Adjoint au chef comptable

Le candidat devra avoir :
● Une bonne formation comptable.
● Un minimum de 7 ans d'expérience dans les techniques comptables bancaires, rapports C.C.B. et Banque de France.
● Une bonne connaissance de l'Anglais (lu, écrit, parlé, indispensable).

La préférence sera donnée au candidat ayant l'expérience de la comptabilité sur ordinateur.

Le poste comporte des responsabilités importantes.

Rémunération en rapport avec les compétences.

Veuillez envoyer C.V. et prétentions au Chef du Personnel, 12, avenue Hoche, Paris-8e.

Emplois et Carrières

ÉTABLISSEMENT FINANCIER DE CRÉDIT-BAIL DE PREMIER PLAN

(quartier Opéra) recherche

L'Adjoint du Directeur de ses Services Contentieux

SI VOUS AVEZ :
● Une solide expér. de la négociation acquise soit dans une entreprise industrielle, soit dans un cabinet d'avocats d'affaires ;
● Le goût de l'animation d'une équipe, de l'organisation administrative d'un service ;
● Une solide formation juridique (minimum Licence en Droit).

Ecrire avec C.V. manuscrit, photo et prétentions, nº 11.252, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ TÉLÉCOMMUNICATIONS

recherche

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL position II

pour prospection, Vente et suivi des affaires dans le domaine de la TELEINFORMATIQUE. Connaissance du marché de l'Informatique et expérience commerciale nécessaires. Anglais souhaitable.

Lieu de travail : Paris - Brefs déplacements.

Adresser curric. vitae et prétentions sous nº 11.418, CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

STÉ IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE
RECHERCHE
JEUNE COLLABORATEUR
Il a :
— le goût des contacts,
— une formation grande école,
— E.S.C. ou autre.
Rémunération selon compétences
Env. C.V., photo, prétentions, à nº T 073.761 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Notre succès sera le vôtre vous trouverez chez nous une opportunité de carrière basée sur
LA VALEUR DES HOMMES
si 27 ans minimum. Libre rapidement. Vous disposez voiture et téléphone. Nous vous offrons formation. Rémunération très motivante. Possibilité promotion rapide.
L'ASSISTANCE A LA P.M.E. PARIS fera de vous un commercial PAS COMME LES AUTRES
Un premier contact se prend JEUDI 5, VENDR. 6, 9 à 19 h., auprès M. DIBOIS, 885-03-45.

Organ. gestion financière (8e) contrat 7 mois à CHEF GROUPE COMPTABLE Bilans consolidés. Fusions. Envoyer C.V., prétentions, à PRODEST, 35, r. La Boëtie (8e)

Distributeur Burroughs Antilles rech. pour Guadeloupe Technicien compét. L 2000/L 9000 Env. C.V. et prét. à Burroughs, 23, rue Cazotte, 97200 Fort-de-France - MARTINIQUE

ATELIERS G.S.P. MACHINES-OUTILS recherche
JNES-INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS
ayant, si possible, 2 à 3 ans d'expérience en Cdes numériques et machines-outils.
Ecrire : SCE DU PERSONNEL Ateliers G.S.P. 124, boulevard de Verdun 92402 COURBEVOIE

SOCIETE D'ASSURANCES recherche
RESPONSABLE SURVEILLANCE ET SECURITE
Ce poste conviendrait à ancien pompier ou policier ou militaire.
LOGEMENT DE FONCTION
Ecrire sous réf. 4.458 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui transmettra.

STE FRANÇAISE D'ETUDES ET REALISATIONS IMPTS ENSEMBLES INDUSTRIELS rech. pour son siège à Paris (près proche banlieue sud)
EMPLOYÉE
pour service comptabilité ayant bonne connaissance comptable et si possible expérience du traitement mécanographique pour vérification et enregistrement de dépenses. Poste demandant beaucoup d'ordre, de méthode et le sens des contacts.
Ecr. av. C.V. s/nº 2521 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Société d'ASSURANCES recherche
RESPONSABLE SURVEILLANCE et SECURITE
Ce poste conviendrait à ancien Pompier ou Policier ou militaire.
LOGEMENT DE FONCTION.
Ecrire sous référence 4.458, L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE DE SERVICES ET CONSEILS en INFORMATIQUE Banlieue OUEST recherche
INGÉNIEURS SYSTÈMES
1 à 6 ans d'expérience des systèmes temps réel.
a) MITRA et L.T.R.
b) SOLAR
Disponibles immédiatement.
Adresser C.V. et prétentions ss réf. ESATR (ment/envelop.), EMPLOIS ET CARRIERES, 30, rue Vernet, PARIS-8e.

IMPTE STE SITUEE DANS zone industrielle de :
ROSNY-SOUS-BOIS
recherche par suite de réorganisation de son Sce Comptable
COMPTABLE CONFIRMÉ
Responsable d'une équipe de 4 personnes, connaissances informatique appréciées.
Envoyer C.V. avec prétentions MURATET nº 670, 15, rue Taitbout, PARIS-9e, qui transm.

ECOLE SECOND DEGRE 10e arrdt - rech. pour 77-78
PROFESSEURS
sc. éco., français, philosophie.
Tél. : 607-60-74

COLONIE SANITAIRE enfants épileptiques, rech.
2 MEDECINS Du 3 juillet au 12 août 77
Tél. : 955-11-24

---

représentation offres

SOCIETE D'EDITIONS MEDICALES RECHERCHE

POUR RÉGION NORD REPRÉSENTANT EXCLUSIF

Expérience du milieu médical nécessaire pour vente à professionnels.

— Formation rémunérée.
— Tous avantages sociaux cadre.
— Salaire lié aux résultats.
— Voiture indispensable.
— Vacances assurées.

Env. lettre man., curriculum vitae et photo, à : M. J. VOISARD — M.L.S. - E.T., 123, rue d'Alésia - 75014 PARIS.

---

secrétaires

Secrétaire de direction

GROUPE FRANÇAIS DE MOYENNE IMPORTANCE Recherche pour son usine de GIEN

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
DE PREMIER ORDRE

Dépendant en partie de la Direction Générale de Paris ANGLAIS et ALLEMAND souh. Sens aigu des responsabilités. Bonne présentation, sens des contacts Humains et des relations avec administrations nécessaires. Logement Possible. Appointements annuels 60.000 F. Ecrire sous réf. no 1.672, à : INTER P.A. - B.P. 508, 750066 Paris Cédex 02, qui tr.

Dactylo

Société multinationale rech. pour son Service Publicité proximité Place Clichy UNE JEUNE
DACTYLO BILINGUE
ANGLAIS-FRANÇAIS
Adresser C.V. et prétentions à no 11.287, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er.

représent. demande

YOUR MAN IN SCANDINAVIA Français 35 a., inst. au Danemark dep. 1968, exp. conf. de la vente av. solides relat. d'affair., ch. représentation ou autre pour la Scandinavie. Ecrire à : Jean FORNET Toennesvej 18 DK-2300 Copenhague S Danemark

traductions

Demande

EFFECT. TRAD.-INTERPRET. ANGLAIS, ARABE, ITALIEN, TURC, techn. comm. Téléph. : 886-40-45 (8 h à 12 h)

Nous traduisons ANGL., ITAL., ESP., ALL. - (89) 42-99-13, P. 415

enseignem.

Vacances anglaises, séjours d'études et séjours libres, pour Jeunes et Adultes. CLUB anglais à Paris : 033-01-73

COURS DE VACANCES Toutes matières de 1re à 11e. PEDAGOGIE MODERNE. 75680 PARIS CEDEX 14.

cours et leçons

Etudiante rech. Professeur agrégé pr soutenir préparation orale du CAPES de lettres classiques - Tél. : 542-22-23

proposit. com. capitaux

Jne Fme dynamiq., 32 a., célib. 7 a. de promotion immobilière, ch. Club vacances ou Agence de voyage susceptibles d'être intéressés pour réalisation idées nouvelles, croisières en Grèce. Ecrire à nº T 073.799 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

Pour réseau national de vente rech. associé avec expérience cciale et apport 500.000 pour devenir P.-D.G. majoritaire. Rapports 200 à 500.000/an. Siège transférable. Références av. 1re lettre à Havas Marseille 47659.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI

CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI (association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
● Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
● La graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
● Réussir entretiens, interviews.
● Les bonnes réponses aux tests.
● Emplois les plus demandés.
● Vos droits, lois et accords.
Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

occasions

LIVRES. Achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci (6e). Téléph. 326-68-28.

demandes d'emploi

J. fme 31 a., B.T.S.S., ch. poste responsabilités, relations publiques, presse, publicité. 344-01-87.

Homme 40 ans, expér. 10 ans conditionnement/climatisation et 10 ans chef pupitreur NUIT IRIS 50 important centre de calcul Marine nationale cherche poste jour PUPITREUR ou entretien dépannage conditionnement/climatisation, préférence Paris, banlieue Est. Disponible rapidement. Faire offre à M. SINFRAY, 4, rue du Bac, 94170 LE PERREUX.

J. J. 34 a., prop. lettr. C.A.F.B. BIL. ANGLAIS
REDACTRICE administr. et cciale
DOCUMENTALISTE
10 a. expér., 2 a. dans cinéma, négociation contrat distribution, Recherche EMPLOI EVOLUTIF initiat. et responsab. ds cinéma presse, édition publicité. Ecr. no T 73.780 M, REGIE Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

INFORMATICIEN
Formation Télécom.
Anglais courant, large expérience Télécom. et informatique, notamm. SOFT, HARD, Opérations et rompu contacts plus haut niveau et plan européen avec constructeurs, etc. Etudie toutes propositions. — Ecrire nº T 73.835 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J. Fme célib., 32 ans, directrice agence immobilière depuis 5 a. cherche emploi nouveau dans promotion immob. ou touristiq. France ou étranger. Lib. rapid. Ecr. nº T 073 798 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Comptable qualifié 7 ans expér. mm. entrep., ch. poste respons. Tél. : 207-73-74, après 19 h.

Ex-ing. méc. princ. marine nat. AM TP retraité, longue expér. Afrique-franceph. Spécialités : organ., direct, gestion parc à matér. TP, transp., ind., naval, atel. répar., gest. stocks, mag. Exploit. unités produc. énergie. Formation professionnelle. Travx routes et municipaux. Technico. com. produits pétrol. Rech. occup. m.-tps ou complet. Voyage Fr. et étr. 8 jrs par m. sauf si commission longue durée.

J.F. expér. 15 a. commerce et secrétariat direction, actuel. en poste, refuse s'ennuyer 5 jours par sem., rech. situation motiv. Ecr. nº 913, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H. 31 ans, CAPASE - 7 ans expérience animation, gestion, dir. équipements socio-éducatifs et centres de vacances cherche poste à responsabilité au 1er septembre. Ecr. nº 8918 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

H. 25 a., Bac G3 - IUT Gestion distribution, 2e année de licence en droit, Anglais, Espagnol. 3 ans d'enseignement en Droit - Economie, Vente et Gestion 1 an agent commercial. cherche place sédentaire avec responsabilités et contact hum. Etudie toute proposition. Ecr. nº 6486 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

DIRECTEUR GENERAL
● Spécialisé en gestion et repr. d'affaires en difficultés ou ds le lancement de nouv. aff.
● Gde expérience ds relations avec partenaires sociaux.
● Bnes connaissances des pays étrangers.
● Diplômé E.S.S.E.C.
● Recherche poste à haute responsabilité dans lequel des difficult. seront à surmonter.
Ecr. nº 8884 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR ENSEEIHT 26 ans ELECTRONICIEN ch. PROVINCE ou ETRANGER situation bureau d'études, production ou informatique. Libre de suite. cr. Ag. Havas, B.P. 88 56003 VANNES Cedex s/réf. 2981

Pharmacien, 33 a., exp. anglais espagnol, étud. ttes propositions étranger et outre-mer. Ecr. Agence HAVAS, B.P. 1366 76065 LE HAVRE Cedex s/nº 5255

CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL CHEF SERVICE EDUCATIF ch. vacation ou poste à mi-tps ds secteur hospitalier public ou privé, Départem. : 28, 78, 91, 75. Ec. nº T 073563 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

---

SERV. JURIDIQUE
Jne Fme 34 ans Lic. DROIT anglais cour. long. expérience notariale, recherche situation ds service jurid. Entrepr. Paris. Ecr. nº 11 333 Contesse Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

EXPERT-COMPTABLE
Grande expérience comptable, financière, administrative, juridique, fiscale informatique rech. emploi à temps partiel pour assistance direction générale P.M.E. Paris et région parisienne. Ecrire à nº 8 103, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

DIRECTEUR COMPTABLE
40 ans - Plusieurs années d'exp. milieu presse et vie par corresp. Gestion service, traitem. abonn., budget, trésorerie, gestion pers., comptes exploitations, pertes et profits, bilans. Etud. ttes propos. à Paris. Ecrire nº 073567 M à REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui tr.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

FIAT 128 4 ptes servo.... 6 800
VW 1303 73 impec....... 6 000
15-19, rue Niepce. T. : 734-73-99.

Vends cause départ Etats-Unis mini 1000 S 1977 noire, intérieure tissu beige, tableau de bord en bois, 5 000 km, prix 16 500 F. TEL. : 930-06-82.

Urgt cse d. empl. P. vd R5 LS 75, 55 000 km, b. ét. gén. rév., gl. teit., bl. marine. Px just. 13 600, av. auto-rad. cassettes. 508-33-79 H.B. ou 873-14-46 dom. M. Gilles Marbach, ap. 20 h. à déb.

S. 1100 TI exp. 76.. 553-28-51.
R5 TS exp. 77...... 553-28-51.
S. 1100 TI exp. 76.. 727-64-64.
GS bk 76 exp. 1220.. 525-81-64.
GS Pallas exp. 76.... 553-28-51.

5R TS, TO, 75, avec 2 800 F.
R5 TL, 74, avec 2 000 F.
R4 export, 73, avec 1 500 F.
FIAT 127, 3 p., 76, avec 2 600 F.
TEL. : 542-69-21.

Du 25 avril au 25 mai

LE DEPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN

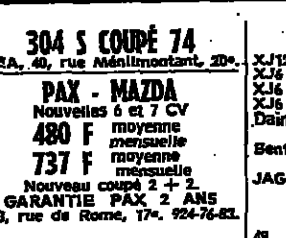
vous propose un grand choix de voitures qui viennent d'être révisées dans ses ateliers.

Il s'agit exclusivement de
– 100 DS ou ID toutes années de 12.000 à 25.000 F
– 100 GS toutes années de 9.000 à 22.000 F

Livraison immédiate. Crédit. Garantie. Reprise.

DÉPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
• 10, place Étienne Pernet 75015 Paris. Tél. 532.70.00.
• 50, boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. 589.49.89.
• 59 bis, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél. 208.86.60.

CITROËN



304 S COUPÉ 74
PEA, 40, rue Ménilmontant, 20e.

PAX - MAZDA
Nouvelles 6 et 7 CV
480 F moyenne mensuelle
737 F moyenne mensuelle
Nouveau coupé 2 + 2.
GARANTIE PAX 2 ANS
133, rue de Rome, 17e. 924-76-83.

8 à 11 C.V.

ALFA NUOVA 1600 - 77
état neuf, 24 000 km, crédit. TEL. : 845-91-44.

MAZDA COUPÉ 929
non immatriculé, 1 000 km, garanti neuf. Tél. 845-91-44.

504 AUTOMATIQUE 74
P.E.A. 636-95-68.

Toyota Celica 75 avec 3 000 F.
AUDI 100 LS automatique 72 avec 1900 F. Téléph. : 542-69-21.

DS 20 Pallas 73....... 553-28-51.
Volvo 164 ov. dr. 9/71 553-28-51.
S. 1308 GT exp. 77.. 727-64-64.
Audi 80 GL aut. 75.. 525-81-64.
D Spécial 74 ét. nf.. 553-28-51.

B M W 2002 1973
moteur neuf 0 km
sous garantie BMW (facture).
TEL. : 224-11-50.

2002 touring T.O. - 74 *Etat exceptionnel*
crédit possible. Tél. : 575-27-82.

12 à 16 C.V.

BMW coupé 75 300 CSI impec.
BMW 520 75.
Mercedes Bourges 15-36 70-03-59.

MERCEDES 280 SE B.A..... 73
MERCEDES 280 SE.. 70 et 71
MERCEDES 250 CE B.A... 70
MERCEDES 250 SE........ 68
15-19, rue Niepce. T. : 734-73-99.

+ de 16 C.V.

FERRARI 365 GT C4
14 000 km, toutes options.
28, bd de l'Hôpital, Paris-5e.
Tél. : 707-73-88/707-26-79.

ROLLS ROYCE PHANTON 6
8 pl., état et prix exception.
JEAN CHARLES. T. : 525-38-83.

MUSTANG II MACH I *8.000 km - 74*
toutes options. Tél. : 206-18-85.

JAGUAR
XJ12, climatiseur, marron.. 74
XJ6 4,2 L., B.A., 33 000 km 76
XJ6 4,2 L., B.A. marron.. 74
XJ6 4,2 L., B.A. gris métal 72
Daimler Sovereign 4,2 L.,.. 73

Bentley série T. 65 000 km.. 70

JAGUAR NVES DISPONIBLES

BARAL S.A.
49, bd Répub. LA GARENNE.
Tél. : 781-94-98/781-91-81.

CADILLAC BROUGHAM 72
toutes options
révisée et garantie.
Tél. : 306-91-98/567-64-19.

MERCEDES 350 W 116 Ttes options 73
28, bd de l'Hôpital, Paris-5e.
Tél. : 707-73-33/707-26-79.

ROVER 3500 automatique 72 - 1re main
crédit possible. Tél. : 575-28-36.

JAGUAR XJ6 4L2 30.000 km
76, comme neuve. T. : 579-50-76.

ROLLS SHADOW 74
44 000 km. Tél. : 579-20-60.



L.POTACHE
concessionnaire
AUSTIN-TRIUMPH-JAGUAR-ROVER



19.165 F. T.T.C.
avec 520 F.
de moyenne par mois.

le meilleur rapport qualité prix

56 Rue Fondary – 15e 579-81-51
25bis Rue Boulard-11e 306-35-50

MERCEDES 350 SL 72
cabriolet H.T. bleu métallisé.
Crédit possible. Tél. : 579-20-29.

Société changeant de direction est obligée de résilier contrats d'achat de
B.M.W. 6 CYLINDRES
neuves 1977. Demandez :
CONDITIONS SPÉCIALES
à M. DANIEL, téléph. 609-71-33.

FORD STATION WAGON
Country Square 33 CV, 1973, 6 places, bleu métall., faux bois, skaï bleu B.A. air conditionné, D.A. radio, glaces teintées. Tél. M. Hauteur : 474-08-07 ou 40-32

achat

ACHÈTE COMPTANT
R5 - R12 - 104 - 504
FIAT 125 - 131 - 132.
TELEPH. : 677-30-82.

divers



SOPDA
concessionnaire
MERCEDES
NEUF et OCCASION
32bis Route de la Reine
92-Boulogne 603-50.50

CENTRE. OCC. CONFIANCE
RESTELLINI ET FILS
604 - 504 - 304 - 104
Crédit leasing garantie totale.
Location courte et longue durée.
55, AV. GALLIENI (RN4)
94 JOINVILLE - 886-38-30.

230 F PAR MOIS
R 12 TL 1970
1301 SPECIAL 1971

340 F PAR MOIS
204 blanche 1972
R 16 TL 1971 et 1972

500 F PAR MOIS
BREAK R 12 TL 1974
R 12 TS 1973
FORD-GXL coupé, radio 1973
FORD XL 4 ptes mét. 1975
R 16 TL, TS 1973 et 1974
TELEPH. 325-51-90.

LANCIA
AUTOBIANCHI
GARANTIE 2 ans sur Contrat
11 rue Mirbel PARIS 5e
336.38.35 +

Spéciales vacances
1re TRAITE A 60 JOURS
A PARTIR DE
500 F + CRÉDIT

504 GL 72 très belle....	10 000
R12 break 75, 35 000 km	14 500
1100 break GLS 74.......	9 500
GS 1220 Club 74.........	8 000
GS breack Club 75......	10 000
Fiat 127, 74, 3 ptes......	8 000
DS 21 1re main.........	3 000
SIMCA 1301 break 71..	3 500
Triumph 2500 PI, 71......	5 500
KADETT très belle....	2 500

Tél. : 845-91-44

ALFA ROMEO
16 5, r de la tour, 870.06.04



VOLVO
DAF
TS MODELES DISPONIBLES
OUEST - AUTOS
655-37-37

CAMA
143, rue Anatole-France
92300 LEVALLOIS
Tél. : 757.17.25
Telex : GUYKARL 660729 F
SPÉCIALISTE
dans la vente
des voitures en hors taxes
toutes marques.
Agent RENAULT

ETOILE AUTO
CONCESSIONNAIRE
MERCEDES-BENZ
VOITURES NEUVES DE DIRECTION DISPONIBLES
450 SEL - SLC
280 SE - SLC
250 1977, vert métal., 2.000 km
280 E 1976, ivoire, 20.000 km
280 S 1973, ivoire
GARANTIE ETOILE
Ses reprises sélectionnées
ALFA DUETTO 1974, bleue
DS 23, 74, Pallas, bleu métal.
Ford Capri 75, 2.600, rouge
Lancia Fulvia 71, grise
504 1975, ivoire
Permanence commerciale
LE SAMEDI MATIN
53, rue Marjolin, LEVALLOIS.
739-97-40

box-parking

Si vous désirez investir près LA DEFENSE nous vous offrons une affaire de qualité, d'excellent rapport : 50 boxes et parkings actuellement loués 3 600 F par mois. 450 000 F. T. 958-19-28/976-33-84.





MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél. : 553.57.35 - 553.44.35

La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.

CONCESSIONNAIRES BMW OUEST - PARISIEN

EUROPAUTO
133, Av. G. Clémenceau
92. NANTERRE
204-24-69

Garage COLBERT
10, Rue de la Celle
78. Le CHESNAY
954-58-22

Garage Jean JAURES
63, Bd. Jean Jaurès
92. CLICHY
270-09-39

SOCIETE DU Garage VALLEJO
119, 121, Av. J. Jaures
95. ARGENTEUIL
982-57-62

VOITURES NEUVES DISPONIBLES

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

AV. PARMENTIER 4 pces Tt cft
85 m2 env. Balcon. Imm. p. de t. 380.000 F. — Tél. : 357-86-35.

4e Imm. 1930. Splendide 3-4 p. (double living, 2 chbres), asc. Chauff. central, décoration raffinée, moderne, cheminée. 738.000 F. Les 6 et 7 sit 13 h.-18 h., 4, rue des DEUX-PONTS.

RARE MIROMESNIL - Près ELYSEE. Beau 3 p. Refait neuf. - Sacrifié cause départ province, 395.000 F. BERNARD - 603-94-57

MARAIS Rue du Poitou 2 pces, tt cft. Poutres. Loggia. 1er ét. 628-55-69.

JASMIN - RANELAGH
Immeuble pierre de taille, 1930 LUXUEUX
7 PIECES PRINCIPALES 250 m2 ENVIRON
Tr. belle réception, 4 chbres, 2 bains + 1 salle d'eau, cuis. aménagée, 2 chbres et ascens. de service. - Rens. et visite : 755-98-57 ou 227-91-45

TERTRE 9, rue Poulbot Séj. + 2 chbres
Tt cft. Bel imm. Vue s/Paris. Vendr., samedi, 14-18 h. 266-27-55.

LIEGE 7 P. 240 m2. - Grand stand. P. de T. Ascens. Tapis esc. 2 services. Possible prof. libér. - 387-41-99.

PARMENTIER EXCEPTIONNEL 4 PIECES
Confort. 210.000 F. - 805-09-10.

BEL-AIR Très coquet studio neuf
Kitchenette, bains, interphone. Asc. Cave. — Tél. : 203-59-88

6 P. MARAIS - Caractère Haut plafd. 1.150.000 F. 233-66-06 ou 580-80-47

MONTMARTRE S/VERDURE
THEATRE DE L'ATELIER
CHARM. APPT CARACTERE
70 m2 Séjour, cheminée, 2 chb., bns, tél. Park. locat. Exclus. SAINT-PIERRE - ELY. 33-40

BD LANNES Immeuble récent, living double + 3 chbr., 2 sanitaires, vue s/verdure. - MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

R. DES FRANCS - BOURGEOIS Studio, tt cft, kitchen., douches, tél., bon état. Tél., matin seul., 325-82-66. — Agence s'abstenir.

MARAIS
SQUARE DU TEMPLE
BEAU LIV. + CHB., refait nf, BEAUCOUP DE CARACTERE. URGENT. Téléphone : 325-75-42.

VICTOR-HUGO : 9-10 PIECES, 500 m2, décoration et catégorie exceptionnelles. Profession libérale et divis. poss. ETO. 45-10

POUR INVESTISSEURS
« Rénové locatif à haut rendement »
dans beaux immeubles
A PARIS
tout confort, vide-ordures, ascenseur, interphone, jardin, Studio, 2 Pièces, Duplex.
Faible charge de copropriété
Possibilité d'investir
avec plan ou compte
d'épargne logement.

BUTTES-CHAUMONT
2-3 P., tt cft, vue, 250.000 F. Vis., vendredi 6, de 14 à 19 h., 60, AV. SIMON-BOLIVAR, 19e.

PLACE DES VOSGES (PRES) Dans immeuble de caractère, restauré : PETIT GRENIER aménagé en STUDIO. Location facile. - 531-85-56 et 250-21-85.

BOIS VINCENNES - 2' R.E.R. 4 Pièces, grand standing, box. 345.000 F. Téléphone : 607-57-15.

11e, Fg-St-Antoine, duplex 170 m2 (extraord. liv., atel. 100 m2 + 3 ch.), gr. travx faits. Prix intéressant. 589-20-97, après 18 h.

Porte des Ternes, 140 m, séj. double, 3 chbr., bains, toilette, cuis. installée, chbr. service, gd conft, imm. 1930. — 567-22-88.

PORTE MAILLOT. - P. de T., sur bd et cour, soleil, 5 P., tt cft, belle récept., chambre de service Tél. : 229-26-37, matin

Mo DAUMESNIL. Récent, stdg. calme, soleil. impec., 4 P.+cuis. équip., 87 m2. 410.000 F. Vendr., sam., 10-19 h., 34, r. Nicolaï-12e

MONTMARTRE
Dans la verdure du HAMEAU DES ARTISTES, charm. mais., 180 m2 + belles terrasses, très bon état. Tél. 076-63-33, matin.

RUE VAUVENARGUES
EXCEPTIONNEL
3 P., très gd stdg, tout conft, 90 m2, 495.000 F. — 229-44-61.

PORTE MAILLOT. Ds bel imm. 3 P., 62 m2, à rénov., 4e ss asc., 225.000 F. Propriét. : 551-29-99.

4-5 P. = 105 m2 à 5.000 F/M2, 11e, IMMEUB. RECENT, STDG + 18 m2 balcons + dble park. ME TELEPHONER : 805-19-64.

PICPUS. Imm. anc., 2/3 PCES, cuis., wc, très calme, sur cour, ETAT IMPECCABLE. Beaucoup rangement, 200.000 F. 522-38-20.

MAIRIE XVIIe - SACRIFIE
B. imm. 1935, liv. + ch., 58 m2, tt cft, 260 000 F. — 531-51-10.

GAMBETTA, XXe - PRES Mo Part. à Part. vd APPARTEM., 46 m2, 2 P., tt cft, asc., 2e étg. Tél. : 700-11-98, de 10 à 20 h., Tél. : 366-39-79, jusqu'à 10 h., et après 20 h. 30.

MARAIS, PRES Mo. Immeuble P. de T., entrée, 4 Pièces, cuisine, S. de B., débarras, 73 m2 + balcon, 330.000 F, crédit 80 %. C.I.H.D. : 656-26-08.

Près PL. ETATS-UNIS
STUDIO 35 m2 Caractère Tt conft. Tél. SOLEIL. 230.000 F. - 265-64-11.

50, RUE NICOLO
3 P., 90 m2, balcon-terrasse, immeuble récent. STANDING. Visite, jeudi, vendr., 14 à 18 h.

11e - PHILIPPE-AUGUSTE
57 impasse Lamier, pet. imm. Pierre de Taille tout électriq. : studio, 2 et 3 Pièces, livrables printemps 77, à part 4.200 F/m2. Prix ferme et définitif. Vis. de l'appartement témoin le vendr., sam., dim., lundi, de 14 à 19 h., S.C.I. LAMIER : 346-71-08.

ILE SAINT-LOUIS
ORIGIN. STUDIO CARACTERE
Haut plafond. Poutre.
Salle-de-bains, kitchen équipée.
Calme. 200.000 F. - 727-84-76.

AV. R.-POINCARÉ
AFFAIRE INTERESSANTE
315 m2, 3 serv., 2 parkings. Profession libérale. Exclusivité. FRANK ARTHUR 766-01-69.

TROCADÉRO
48, rue de Longchamp (16e)
Immeuble luxueux NEUF
sur jardin intérieur
STUDIOS, 2, 3 ET 5 PIECES
avec terrasses.
Habitables immédiatement.
Prix fermes et définitifs.
Sur place, de 14 h. à 18 h. 30.
SECOGI,
téléph. 723-64-95, le matin.

IIe Immeuble excell. standing. Double living + 4 chbres, 125 m2, très belle cuis. équipée. 530.000 F - GIERI - 373-85-81

BD VOLTAIRE Bel appartem. 5 pièces
tt cft, avec balcon. Poss. prof. libér. 520.000 F. - 357-86-35

Paris Rive gauche

CARDINAL-LEMOINE
(PRES FACULTE JUSSIEU)
Dans bel imm. caract., rénové, PROPR. VD APPT, tout conft, 78 M2, EN DUPLEX, sur cour, jardin, calme, clair. Téléphone : 723-38-74.

HOTEL PARTICULIER
300 M2 + JARDIN, refait neuf
MOINS DE 4.000 F/m2
4, R. AUGUSTE-VITU, 17-20 h.

PROCHE ÉCOLE MILITAIRE
STUDIO 45 m2
entièrement équipé dans immeuble neuf.
5.600 F le m2 + Parking.
Tél. 567-25-90, 14 h.-19 h.

13e, TOLBIAC. Imm. récent
Beau 2 Pces sur verdure 43 m2+balc.
3e étage. 240.000 F. — 585-15-21.

PTES VANVES ou CHATILLON gd liv., 2 chbres, ent., cuis., w.-c., bains, imm. réc. impecc. Px 345.000. Gros créd. possib. Renseign. pour visite : 579-47-99

VUE SEINE Pont-Neuf Vert-Galant
Duplex, séj.+ch., gde cuis., bns. Terrasse. Impec. 11, r. Dauphine Jeudi-vend. 14-18 h. - 033-57-57.

CENSIER Duplex possible 2 PCES+1 PCE
2e et 1er étage, 54 m2. Téléph. Soleil, confort. - 331-81-11

POUR ETRE "CHEZ VOUS" en week-end, en vacances..

Commencez par acheter : RESIDENCES SECONDAIRES ET PRINCIPALES

Vous trouverez
votre résidence
de vacances,
votre maison
de campagne
votre terrain
à bâtir

En vente chez votre marchand de journaux



Editée par : CONSTRUCTION NEUVE ET ANCIENNE,
8, rue de Richelieu - 75001 Paris

6e RUE SEGUIER, sur cour, 18e, S., duplex plein sud, 115 m2, tout conft, parfait état 325-82-66 matin seulement AGENCE S'ABSTENIR

GOBELINS
2 Pces, 57 m2, tt conft, téléph., bon état, calme. T. : 331-89-46.

PLACEMENT
ALESIA Studio, cft, S. de B., cuis. équipée, refait à neuf : 120.000 F. ORPI. Tél., 577-46-10.

RUE DES BOULANGERS
Dans hôtel particulier, poutres, boiseries, charme, vend :
1) 45 m2 standing, 2e étage ;
2) 60 m2 duplex, 3e étage.
Tél. : 224-41-21.

Av. d'ITALIE. Part. cède appt 3 pièces, 85 m2 mod.+box, belle expos. Tél. : 580-80-20.

ECOLE MILITAIRE
PLUSIEURS STUDIOS
de différentes surfaces,
sur rue et cour/jard. Imm. 1930 en cours de restauration, tout conft par imm. Garage possib. Vis. lundi, mercredi, vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. 30. 13, rue CHEVERT (7e).

PORTE DE VERSAILLES
Immeub. réc., 10e étg., CALME, 80 m2, 2 LOGGIAS, parking pr 2 voitures, DOUBLE LIVING, chbre, cuis. équip., S. de B., 2 DRESSING, TEL. 580.000 F. Etat impeccable. — 874-70-47.

TOUR MONTPARNASSE
Duplex, livg, 2 chb., calme, sol. 53, av. Maine. Ve, 13h.30-15h.30.

MONTPARNASSE/ED.-QUINET
100 m2, DBLE SEJ.+2 P., Parkg SUR JARDINS - ODE. 95-18.

AV. SEGUR près UNESCO
Immeuble récent
DUPLEX 8e ét. 9e ét. **6 P.**
195 m2, 2 salles de bains, chbre service, parking
TERRASSE 160 M2
JOHN ARTHUR et TIFFEN
174, bd Haussmann, 8e
766-04-66 - 924-28-44

MONTPARNASSE
vd direct. **5 Pces** tt cft, tr. calm. IMM. STAND.
Tél. 548-04-89 heures repas

5e. Part. vd 3 p., 73 m2+parkg, imm. 1967, calme, 4e étage. 450.000 F. T. 336-32-45, ap. 18 h.

JAVEL. Sur terrasse sud, 7e ét., beau livg+gde ch. 85 m2, gd cft. Urgent. Propriétaire, 578-28-89.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Propriétaire vend beau studio refait, caractère - 747-75-12.

PORTE DE VERSAILLES
3/4 P., cft, 85 m2, 280.000 F. ORPI : 577-46-10.

PANTHEON
Part. vd beau studio 25 m2, cuis., s. de bs, tél. très clair, calme. Pr visiter, tél. 325-37-45.

RASPAIL/MONTPARNASSE
asc., 230 m2 Duplex, 3 séj.+4 p., 4 BAINS, ET. élevé, divisible. TERRAS. PANOR. ODE. 95-10.

ECOLE-MILITAIRE. S/avenue, imm. P. de T., 110 m2, 4 pièces, cuis., bs, balc., cft + STUDIO INDÉPEND. 860.000 - 874-70-47.

A ST-SEVERIN. 2 studios ravissant., très calme, duplex, 210.000 F. Plein ciel 128.000 F. Transeil, 325-10-56.

GUYNEMER/LUXEMBOURG
150 m2 LUXUEUSES RECEPT. SUR JARDINS - ODE. 42-70.

Prox. CHAMPS de MARS IMM. Pierre de t. Séj. + 2 chbres. 290.000 F Jean FEUILLADE. - 566-08-75

L'ORDINATEUR de la
MAISON de L'IMMOBILIER
sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.

LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Région parisienne

ARGENTEUIL
Imm. de 6 étg. an. 1971, part. vd appt 3 P., parf. état, compr. sél. + coin repas, cuis., cellier, 2 chb., S. de B., loggia, wc + cave et parkg en ss-sol + téléphone, 150.000 F + Foncier 30.000 F = 250 F mensuel sur 15 ans. Tél. 971-65-82 et 471-67-88 (de 13 heures à 19 heures).

SURESNES - 3 PCES
tout conft, 64 m2, tél., s/jardin. Imm. 1966, excellent état. Prix 255. 000 F. Crédit. 627-78-52.

NEUILLY-SUR-SEINE
Propriétaire vend directement studios et 2 pièces, prix intéressant. Tél. 293-66-66, le matin pour R.-V. sur place du 4 au 7, de 15 h. à 18, 4, r. Boutard.

6 P. + TERRASSE
SEVRES VILLE-D'AVRAY
4 chbres, 2 bains, cuis. équipée. Très bel imm. Vue panoramique. 725.000 F. - Tél. : 577-46-10.

BOULOGNE Immeuble récent
Séjour + chbre, cuis., entrée, w.-c., bains, penderie, 55 m2, loggia. 825-60-40

BECON Gare. Studio. Bel immeuble brique
10' Saint-Lazare, 7e, asc. Sud. Poss. gar. 359-47-84 avant 16 h.

VERSAILLES SAINT-LOUIS
Près gare rive gauche
2 P grand caract., poutres, cuis. aménagée. Tél.
Gd cft, 150.000 F. Tél. matin CARRES ST-LOUIS. - 950-48-99

LEVALLOIS, 6 P.
138 M2 Imm. stand. 1967, tt confort, parking, chbre serv., possib. excell. état. Px 590.000 F à discuter, crédit. Tél. au 627-78-52

VILLE D'AVRAY
Résidence très grand standing
5 P. Calme et verdure 139 m2 + 22 m2 balcon. Box. 950.000 t.t.c. Tél. matin : CARRES ST-LOUIS - 950-48-99

LE VESINET, 10' RER, très jolie résidence dans verdure, beau studio 40 m2, gd cft, jd privatif 35 m2. Prix 215.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou. - 976-30-02.

BECON (près gare), récent 2 et 3 p., tt cft, bon état. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

VINCENNES près bois Immeuble 1965
APPT en DUPLEX, 5 et 6e ét. 130 m2. Liv. 4 chbres. Bains, w.-c., cuis. aménagée, salon, salle d'eau, w.-c. Terrasse 100 m2 aménagée
RESTAURE par décorateur
650.000 F. - Tél. 254-39-91
sur place samedi 9 h. à 18 h.
5, avenue Paul-Déroulède.

VINCENNES. Part. à Part. vd 2 p., 65 m2, 1er étg., imm. réc., gd stdg. S/pl. sam. 7, dim. 8, 15-18 h. - COUSTOLS, 2, rue Antoine-Quinson.

Part. vd F-4 dans petite résid. proche Corbeil. Prix 210.000 F. Téléph. apr. 19 h. : 088-32-20.

ST-GRATIEN. Excell. placement récent., superbe stud. + cuis., bs, 33 m2, 85.000 F. 989-31-74.

NEUILLY
Magnifique studio dans hôtel particulier rénové, cuisine, bs, impeccable - 567-22-88.

VILLE-D'AVRAY. Résidentiel, IMM. EXCELLENT STANDING DANS PARC PRIVE, DOUBLE RECEPT, 3 CHB., s. bs, s. eau, CHB. SERV., GAR. TERRAS., CAVE, 200 m2. Px 1.100.000 F. CH. MAHOUT - 563-11-59.

Ds petite résidence gd stands, Bord de Marne, 2 tr. bx 4 p. en triplex, 100 m2, séj., 3 ch., s. bs, 2 wc, terrasse, jd. privatif, neufs, jamais habités. Avec 90.000 compt. Solde 20 ans. Tél. : 633-19-47 ou 06-05.

NEUILLY/VICTOR-HUGO
Moderne, 5 p., bains, 120 m2. S/gd jard., chbre de service. MICHEL & REYL - 265-90-95.

FOURQUEUX. 2 km RER, Part. vd duplex 170 m2, 7-8 p., cuis. agn., jd. privatif, terrasse, logg. 2 parkings. - Tél. 973-22-85

VILLE-D'AVRAY
Direct sur Parc de Saint-Cloud, appartement 171 m2 de qualité exceptionnelle dans petite résidence 1974 de grand standing.

Livg 60 m2 avec cheminée et balc + grand bureau+3 chbres, 2 bains, cuis. équipée, 2 garages. Prix 1.125.000 F frais comp. + studio, tout confort, 50.000 F. Crédit. Propriét. KREMPFF Vendredi, sam., 14 h. 30 à 19 h. les SEQUOIAS, 34, r. de Marnes.

MEUDON-VAL-FLEURI, 2, rue des Peupliers, reste à vendre 5 pièces, 109 m2, vue exceptionnelle - Tél. 976-18-19.

NEUILLY. FACE ILE JATTE Bd Bourdon, Studio 40 m2 r.-de-ch., jd privatif, gd stdg. Prix 270.000 F. (90) 39-35-54 à tte H.

VAUCRESSON. Part. à Part., livg, 2 chbres, tt cft, 85 m2, 2e étg., dans parc exceptionnel, 365.000 F. Tél. pour rendez-vous le soir 970-27-56, ou l'après-midi, 720-90-87.

Part. à Part. vend près gare 15 min. Paris-Nord F-4, 4e étg., tout confort, refait à neuf. Prix 135.000 F. M. Kusmer, tél. soir 985-77-05.

VERSAILLES. Appt splendide, dernier étg., vue panoramique, prox. gares. Liaison La Défense et Montparnasse. 146 m2 habitables + 98 m2 terrasse, séjour, 4 chbres, 2 bains, cuis., box en sous-sol. Parking. Px 900.000 F. J.M.B. - 970-79-79.

Province Province

BORD DU LÉMAN
A ÉVIAN
PLACEMENT IDÉAL
dans imm. grand standing, vue directe sur LAC et la SUISSE, magnif. STUDIOS ET 2 PIECES tout confort à partir de 89.000 F. Renseignements, photos et documentation.
AVIS 68, boulevard Sébastopol, 75003 PARIS. **277-78-50**

LYON Banlieue résidentielle F. 3/4 standing
lib. juillet. Tél. (78) 33-20-76

Part. vd appt 83 m2, terr. 20 m2, 5étg., vue mer, Sud. Séj., 3 ch., s. de bs, cuis. équip., garage. CAVE. 340.000 F. ANTIBES. Tél. : 33-53-42.

EZE-SUR-MER
Le privilège d'être propriétaire d'une des 8 villas situées dans un parc aux arbres centenaires Prestations luxueuses. Piscine privée. Prix 920.000 F. GICA, 16, boulevard de la République, 06400 CANNES.

Cannes. Piscine, tennis, calme, prix très intéressant, 2 à 4 pièces. AZUR EDEN - Brochure gratuite. 26, boul. Gambetta. 06-LE CANNET.

appartem. achat

ENTREPRISE BATIMENT pour LOGER SON PERSONNEL ACHETE D'URGENCE PETITS APPARTEMTS, de préférence avec gros travaux PARIS et TR. PROCHE BANLIEUE SUD. SORAIPA, 60, rue des Morillons, PARIS-15e. 531-85-56 et 250-21-85.

Rech. pour client BEL APPART. de 150 m2, 6e ARR. ds imm. anc. Ec. M. Erard, 7, av. Vavin, 75006 PARIS. 607-72-85. H. B.

locaux indust.

A LOUER ENTREPOTS 1.000 m2 50 KM de PARIS. Par A. 4 Disponible de suite. 4 F le m2. Téléphone : 022-04-42



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

constructions neuves

Mº MAISONS-ALFORT
LES JUILLIOTTES
LIGNE Nº 8 (BALARD-CRETEIL)
« LA CROIX DU SUD »
120, avenue De-Lattre-de-Tassigny à CRETEIL
à partir de 3.300 F le m2
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
CRÉDIT POSSIBLE 90 %
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI de 14 h. 30 à 18 h. 30
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois - 75014 PARIS Téléphone : 336-00-61 et 336-00-62.

MÉTRO MÉNILMONTANT
15, RUE ÉTIENNE-DOLET
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
2, 3 ET 4 PIÈCES
à partir de 4.000 F le m2
SUR PLACE MARDI, SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI de 14 h. 30 à 18 h. 30
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois - 75014 PARIS Téléphone : 336-00-61 et 336-00-62.

MÉTRO BUZENVAL
65, PLACE DE LA RÉUNION (20e)
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
STUDIO ET 2 PIÈCES
à partir de 3.600 F le m2
SUR PLACE MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE de 14 h. 30 à 18 h. 30
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois - 75014 PARIS Téléphone : 336-00-61 et 336-00-62.

33, RUE CENSIER (5e)
ICORE (MAIS SEULEMENT) 4 APPARTEMENTS
pièces = 90 m2 + balcon
pièces = 103 m2 + balcon
pièces = 110 m2 + balcon
LIVRAISON EN COURS
EFRI - CIME **538-52-52**
ou sur place
di, vendredi, sam., dimanche.

appartements vente

SAINT-MANDÉ (94)
20-22, rue Jeanne-d'Arc
h. Imm. de classe de 21 ris, du STUDIO au 5 PCES, Balcons - Terrasses
IX FERME et DEFINITIF place tous les jours, de 11 h à 18 h (sauf mardi).
GECOM - 747-59-59
171, av. Charles-de-Gaulle 92200 NEUILLY

bureaux

Proximité Saint-Augustin
Dans imm. grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

OPERA 130 m2 5 p. principales
te propriété - Belle réception confit. impeccable. 6 lig. tél. DECOBERT - 742-20-06

GEORGE-V
laire loue 1 ou plus. bureaux. Ref. neuf. - 723-55-18.

OMICILIATION-TEL.-SECR.
ELEX. Frais 100 F/mois.
APEPAL - 228-56-50

224-08-80
miciliat. Courrier. Secrétar. Permanence. Téléph. Télex.

PLACE VENDOME
burx 250 M2, 3 lignes téléph., s. 2 X 125 m2, 90.000 F X 2 uel. Téléphone : 605-13-55.

fonds de commerce

LA ROCHELLE
A VENDRE
BAR-DISCOTHEQ., GRIL
MPL. EXCEPT. (Le part).
Mº NICOLAS NOTAIRE
540 ST-SAUVEUR-D'AUNIS.
TEL. : (46) 01-80-14.

use famille vends rég. Ouest, . Paris, MAISON REPOS, 60 , convention. Ecrire HAVAS MANS 8.797, qui transmet.

OXIMITE LIMOURS CEDE ison XVIIIe et fonds de commerce ANTIQUAIRE REPUTE, entèle assurée, rentabilité importante. ◆ Téléph. 051-09-89.

IL A CEDER PRES PLA- AU BEAUBOURG. 272-75-40.

binet immobilier, bon C.A. r. ou se présenter TANGUY MOBILIER, 93, avenue de la publique, 93300 Aubervilliers.

hôtels-partic.

DENFERT
Sur terrain 800 m2
440 m2 habitables
nstruction en très bon état.
Sur rendez-vous : 567-26-35

TROCADÉRO
Hôtel particulier 500 m2
Habitable. Parfait état.
567-22-88

fermettes

EE BOIS, ds charm. village, bonne MAISON indépend. jour, sal., cuis., 2 gdes chbr., ns, w.-c., ch. cent. fuel. Gar. ve. Verger clos. 245.000. Facil. C.L.H., FACE EGLISE à 77-NEMOURS - 428-26-63.

locaux commerciaux

NICE
Sacrifions magasin grand standing près Hôtel Méridien. Promenade des Anglais.
Environ 400 m2 sur deux niveaux.
1.700.000 F (prix à débattre)
CAMPUS, 45, avenue de Friedland, 75008 PARIS RAGO 225-71-18.

15e - RUE LECOURBE
emplacement 1er ordre, 150 m2 r.-de-ch. + appt 75 m2 + cave.
REST. + REPAS INDUST.
Px intéress. cse dép. retraite. Ecr. nº T 73 682, M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

RUE MOUFFETARD
murs commerciaux occupés. RESTAURANT-NIGHT-CLUB BON PLACEMENT RAPPORT INTERESSANT. Renseignements et visites. Tél. : 227-91-45 ou 755-98-57.

PLACE SAINT-MICHEL
Emplacem. exceptionnel. Local cclal 300 m², 3 niveaux, à céder. Px 1.100.000 F. Possib. cinéma, restaurant, etc. Pour visiter : 033-30-72 et 033-30-73.

PARIS 13e, bureaux en boutique avec sous-sol, 75 m², bel aménagement, téléphone, bail 3, 6, 9 à céder pour valeur débours et travaux 40.000 F. Loyer et charges environ 800 F mensuels, parking sans problème. Ecrire FIBRATEX, 12, rue Gauthière, PARIS (13e). Téléph. 588-46-70.

ST-GRATIEN EXCELLENT PLACEMENT
Sup. local libre, ét. nf, 400 m2, 60 m2 burx, s/ter. 1.100 m2, 36 m fac. 750.000 à déb. - 989-31-74.

PAU Centre ville Part. cède
2 baux 8 ans, 185 et 290 m2 r.-ch. sur 2 rues. — 739-66-76 Paris.

Recherche local entreposition av. burx 400 m2 environ dans Paris - Téléphone : 797-49-89.

appartements occupés

12e Proxim. Bois Vincennes APPTS 2 Pces OCCUPES Dans beau imm. pierre, 19e S. Prix intéress. Pptaire : 325-28-28

BONAPARTE
Place ST-GERMAIN-DES-PRÉS
RESTE : Dans immeuble en rénovation
1 APPART DE 3 PCES et
2 APPARTS DE 4 PCES.
OCCUPES PAR PERSONNES AGEES. PPTAIRE sur place : VENDREDI : 13 h. à 17 h.
45, rue Bonaparte

locations non meublées Offre

paris

PARIS (12e)
SANS COMMISSION
Importante Société loue dans immeuble neuf, bon standing : Pièces, 60 m2, loyer 1.225 F, charges 288 F, parking 141 F ; 4 Pièces, 85 m2, loyer 1.712 F, charges 423 F, parking 141 F. S'adresser 220, rue du Fg-Saint-Antoine. - Téléphone : 346-17-22.

PARIS (19e)
Mº PLACE DES FETES
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort :
2 Pièces, 45 m2, loyer 993 F, charges 208 F, parking 120 F ; 3 Pièces, 61 m2, loyer 1.168 F, charges 287 F, parking 120 F.
S'adresser au Régisseur, 25-29, rue des Lilas, PARIS. Téléphone : 202-05-88.

BD FLANDRIN
Immeuble neuf, luxueux duplex, living double, S. à M., 3 chbr. 3 bains, terrasses, tél., park., 8.700 F charg. compr. 505-64-60.

COMMERCE. Grand studio en duplex, cuis. équipée, s. de bs, tél., 1.650 F + ch. - 523-16-31.

Importante Société loue
SANS COMMISION
Appartem. neufs tout confort
PARIS-19e
15 et 17, rue Henri-Ribière, face métro PLACE-DES-FETES
Studios 38 m², loyer 760 F, charges 168 F, parking 118 F. 2 Pces, 50 m², loyer 934 F, charges 221 F, parking 118 F.

Importante Société loue
SANS COMMISSION
dans immeuble neuf
PARIS 18e
88-90, boulevard Ney, appartements bon standing avec loggias.
4 pièces, 83 m², loyer 1.403 F, charges 394 F, parking 120 F. Renseignements sur place, tél. : 255-16-67.

PARIS-11e
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort,
2 pièces, 54 m², loyer 1.148 F, charges 221 F, parking 120 F. 51 bis à 61 avenue Parmentier. Tél. : 355-52-46.

PARIS-13e
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble neuf tout confort, face au métro Porte-d'Ivry, studios 34 m², 650 à 700 F, charges 180 F, parking 126 F. 3 p., 66 m², loyer 1.150 à 1.180 F, charges 355 F, parking 126 F. S'adresser au Régisseur, 82-84, boulevard Masséna. Tél. : 583-62-85.

BUTTES-CHAUMONT
Ds imm. neuf confort électrique, studio avec cuisine équipée, s. de bains. 700 F + ch., parkg au sous-sol, 150 F ch. compr. Tél. : 261-01-36.

Région parisienne

ASNIERES (gare), récent 3 p., tt cft, parkg, refait neuf, 1.300 + charg. Vendredi, 17 à 18 h., 5 bis, rue du Chemin-Vert, COURBEVOIE.

7 km. PARIS. Pavillon jd. tél., cft, 1.090 F. 660-41-36 apr. 19 h.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. La Michodière, Mº Opéra.
Seuls frais : 300 F. 742-78-93.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, r. Saint-Charles, 75015 Paris, LOUE A LA SEMAINE, QUINZAINE OU AU MOIS studios et appartements. Téléph. 577-54-04.

CHAMPS-ELYSEES luxueux appartement 4/5 p. tél. tout conft. 5.000 c.c. 523-39-33

locations non meublées Demande

Région parisienne

URGT. Couple ss enft ch. à louer pr résid. princip. en Seine-et-Marne maison tt cft, tél., terrain ou jard. Calme. 076-74-27.

Pour Société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

villas

BOIS VINCENNES
belle villa style Mansard. Réception + s. à mang., gde c. équip., 5 chbres, 4 s. de bains, tout cft, jdin, garage. Prix élevé justifié. Téléph. : 328-13-84.

JOINVILLE - CALME
lux. villa 5/6 p. inter. luxe, b. jdin, 600 000 F. Tél. : 706-16-29.

PAYS BASQUE HASPAREN GDE VILLA
Gd sél. Bureau. 4 ch. Bains. Confort. Gar. Jardin. Bon état. 275.000 F comptant + crédit. COLLEE LABENNE 40530

SANTENY - A saisir, splendide villa 180 m2, 7 pièces, 2 bains, cuis. équip., gar. dble. 5/1.100 m2. 500.000 F. 885-24-37.

BORD DE MARNE
V., calme, pet. résid. lux., box. Pr. RER, 330 000 T. : 706-16-29.

châteaux

35 km DE TOULOUSE
CHATEAU LOUIS XIII à restaurer, 2 ha. Téléph. : (61) 88-32-08.

pavillons

ORMESSON résidentiel pav. récent indépendant avec : 2 appts, bail, séjour marbre, 3 chbres, cuis., lux. sanit, w.c., chauff. cent., 2 gar., jard. pays. Px total 630.000 av. 127.000 F. compt. Tél. : 880-84-64.

COLOMBES Av. Gabriel-Péri, no 247. Pavillon avec hangars parf. pour artisan, beau terrain d'angle. Vendredi et Samedi, de 14 h. à 17 h. 30 ou 742-99-09.

A Vendre Pavillon, entrée + 110 m2 habitables, rez-de-ch. et 1er étg, s. de bns, garage, cave, buanderie. Sur 300 m2 jardin. Très calme. Versailles. Partic. à partic. Agence s'abstenir. 954-23-69 : 9 h.-12 h., 14 h.-18 h.

CHOISY-LE-ROI, beau pavillon 6-7 pces, conft + jard. Sur Pl., 65, r. Mirabeau, vend., samedi, de 14 h. à 18 h. Tél. 252-04-93.

ERMONT (95)
Part. vd pavillon 4 p. sur ss-sol total. Tt conft, 5' gare. Terr. 350 m2. Px 300.000 F. Pr visiter, tél. h. rep., soir, w.-end 960-49-16.

LE VESINET très calme dans la verdure, gentil pavillon, beau séjour, cheminée, 2-3 chambres, tt conft, gar., jard. Px 510.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, CHATOU - 976-30-02.

Vds pav. 7 p., jard., en forêt sud, Pisc. comm., 40' Paris. 063-44-66.

L'IMMOBILIER
MARCHAND DE BIENS
252, rue Anatole-France
DRANCY - 284-38-52
BLANC-MESNIL centre, pavill. plain-pied 4 p., cuisine, s. de bains, wc, 590 m2, terrain. Prix : 255.000

MORANGIS (91) Part. vend pav. 4 pces. Jard. 375 m2. 380.000. 909-29-78.

BLANC-MESNIL, sous-sol total, 4 p., cuis., balcon, s. de bains, wc, gar. 2 voitures. Constr. 1971. 370 m2 terrain, chff. cent. maz. PRIX : 355.000

DRANCY, proxim. gare, 1962, 100 m2 avec balcon, tt cft, sous-sol 400 m2 terrain. Possibilité entrée caravane. PRIX : 375.000 F AVEC 20 % COMPTANT PRET SUR 20 ANS

maisons de campagne

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

160 KM PARIS
25 KM MER
CIRCULATION PRIVILEGIEE
Maison picarde, excellent état. Séj., chem., cuis., 3 ch., grenier, cft, cave, dépend. Beau jardin clos 1.500 m2 - 200.000 F.
202-94-47

120 km PARIS Sud, magnifique CHALET neuf, 5 p., cuis., bns. HUAU, SENS 16 (86) 65-14-86.

25 km DE LA ROCHELLE
FERME RESTAUREE, tout confort, piscine, 2 ha de terrain. Mº NICOLAS, NOTAIRE, 17540 ST-SAUVEUR-D'AUNIS. Tél. : (46) 01-80-14.

IMMÉMORIAL
Prieuré normand, vallée Calonne, charmant village 30 km. Deauville, hall, 6 p., cheminée, spac. cuis., gd cft, sur 5.000 m² bordé rivière. 735.000 F justif.
AVIS 58, rue Saint-Louis 16 (32) 39-28-16 Evreux, même dim., ou Paris 887-43-40.

VALLÉE LEVRIÈRE
Dominant 85 km. Paris, chaumière normande caract., excel. état, sur 4.000 m², courts tennis + piscine, vaste séjour poutres, chemin., 5 ch., gde cuis., gd cft, ch. centr., tél., combles. 550.000.
AVIS 8, faubourg Cappeville 16 (32) 30-91-11, le 405 à Gisors, ou Paris 887 - 43 - 40.

UZES Part. vend MAS de caract., à aménager. R.-VS pour visite week-end Ascension. Ecr. nº T 073.709 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e. Tél. : (66) 67-52-58

viagers

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexation, garanties,
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
- Estimation gratuite, discrète.

construction neuve & ancienne
60 000 ANNONCES IMMOBILIERES
EN VENTE CHAQUE MOIS
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

propriétés propriétés

30 KM TOULOUSE, site agréab.
SUR 20.000 m2
gde mais. de caract. à restaur. 250 m2 habit. + dépend. bordée par rivière. 125.000 F. 257-20-30.

NORMANDIE - 120 km
BEAUMONT-LE-ROGER (Près) MAIS. CARACTERE s/6.000 m2. Grande cheminée, colombages. 425.000 F. TRU 07-21 avant 12 h.

CHEVRY-EN-SEREINE
(77), brg calme, 2 km de Voulx. Bonne maison tr. confort., 4 bel. p., s. de bns, le tout entièrem. restauré, installation chauff. nve, petite grange, sur 1 000 m2, av. arbres fruitiers, 240 000 F avec 20 % comptant.
Vis. sur place dimanche 8 mai 14, rue de Heurtevent, de 11 heures à 17 heures.

LYS CHANTILLY
spécial belle et gde fam. habit. principale, grand salon, s. à m., cuis., 3 chb., bns, w.-c. + pav., gds enfts, séj. 2 chb., cuis., bns, w.-c.+annexe amis 2ch. 3.500 m2 parc boisé. 510.000 av. 102.000
ACB 771, r. Paris Chapelle-en-Serval - (15-4) 454-60-42

PALAISEAU. Belle propriété 76, 200 m² habit., quartier calme, séjour 50 m², 6 ch., 3 s. de bns. sur. sous-sol complet. 928-33-68.

SOLOGNE, 20 km. ORLEANS ravissant petit château 15e s., état impecc., dans magnifique parc de 25 ha traversé par rivière sur 600 m., étang 1 ha 1/2, arbres séculaires, chapelle, vastes communs. 2.200.000 F. — Tél. 15 (38) 05-00-58, le matin, de 9 heures à 11 heures.

FORMENTERA (BALEARES). GDE PPTE. NOEL LERYCKE, Abogado, Barcelona. T. 228-64-00.

LE VESINET, résidentiel. Belle propriété dans magnifique jardin 1.700 m², gde récept., 4 ch., 3 bains, sous-sol, avec appartement gardiens. Prix 1.400.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à CHATOU. T. : 976-30-02.

PRES MONTFORT-L'AMAURY dans village très belle maison ancienne. tt conft, 8-10 pces, gdes dépendances, piscine chauffée, 3.000 m2 planté. Px 1.150.000 F. AUT. 55-34.

A 45 MINUTES DE PARIS
Ferté-s/Jouarre. Bel. ppté. vue, 2.250 m², près Pt-Morin, gd séj. av. gde chem., gde s. à m., bur., sal., cuis., off., 6 ch. av. cab. t., caves, 2 gar. Prop. BLO. 59-62.

SAMOIS (77)
Splendide propriété sur 9.000 m² terrain, maison principale, tout confort, dépend. Vue sur Seine. Prix intéressant. — 567 - 22 - 88.

75 km. PARIS, A. Est, 6.750 m² parc clos + petit bois. Charmante maison parf. état, 7 p., chauf. centr. 700.000 F. 325-20-08.

SUR 2.800 M2
Terr. boisé + pce d'eau, 120 km. Paris, SPLEND. CORPS ferme, séj. chemin., ch., cuis. + 2 p., cave, gren. amén. (chiens assis), dépend. 239.000 F, av. 50.000 F.
AVIS 10, av. Gal-de-Gaulle, Tél. 15 (38) 93-23-40 MONTARGIS, ou 887-43-40.

DOURDAN Part. vend, centre ville, rue calme PROPRIETE DE CARACTERE XVIe siècle. 9 gdes pièces, gar. Jardin. Poss. 3 apparts indépend. Px 650.000 F. - Tél. : 490-09-78.

50 km SUD - Dans forêt Fontainebleau
Maison récente, liv. 4 chbr., tt cft. 4.200 m2 boisés. 450.000 F.
LARGIER ANJ. 18-83 ANJ. 02-49

Forêt LYONS Jolie MAISON NORMANDE
Gd séj. Poutres, tomettes, cheminée, s. commune, 3 ch., four à pain, jard. planté. Pré 4.000 m2. Px 290.000. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, faubg Cappeville, Gisors. T. 16-32-30-91-11 dem. 620.

CREDIT à 10 % par pptaire TR. BEL. MAISON « ILE-DE-FRANCE ». Sous-sol complet + séjour en L + 3 chambres + salle de bains + salle d'eau + 3 w.-c. + lingerie. Prix total : 500.000 F. — URGENT.
A. 13 Vernon, 72, av. Paris. Tél. 16 (32) 51-19-19.

OISE - 70 km Paris Nord
Ancien PRIEURE 12 pces, cuis., s. bains, cheminée, poutr., chff. centr. Vastes dépend. S/7.000 m2.
800.000 F Ag. VANDOME, Place du Paon, 60800 CREPY-EN-VALOIS. Tél. : 15 (4) 459-01-34

St-MAUR ds parc, belle villa, gde réception, 10 pces tt conft. 1.300.000 F. T. 283-91-81, H. R.

RAMBOUILLET s/5.000 m2 très belle chaumière, entrée, séjour 50 m2 avec poutres et cheminée, bureau, 4 chbres, 2 S. de bns, 2 W.C., cuis. équipée, sous-sol, terrasse 60 m2, piscine d'été. Px 1.160.000 F. - 050-45-81.

65 KILOMETRES PARIS
6 KILOMETRES NOAILLES
Propriété 2 maîtres, impeccable. 2 maisons 4 p., cuis. et 5 p., cuis., gd conft, nombr. dépend., 3 garages, boxes. 900.000, avec 225.000 cpt. PARAGE, 448-07-55.

3 KM BOUSSAC
(Creuse) Région touristique, belle propr. compr. : gentilhommière 22 p., w.-c. + fermette, dépend., tennis, Eau, élect., tél., TERR. ATTEN. BOISE 13 ha 50, bd riv.
PRIX : 480.000 F
possibilité crédit.
PROGECO, 107, rue Nationale, 36400 LA CHATRE. Tél. : (15-54) 48-10-66.

LE VÉSINET - RÉSIDENTIEL
calme, GDE PROP. MANSART parf. état, récept. 80 m2, 10 ch., 4 s. bns, 2 douches, PAV. gard., garage 4 voiture. Beau parc BOISE DE 2.800 m2. AGENCE de la TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

PALAISEAU
PROPR. S/3.000 m2 PARC
hall entrée, cuis., sél, salon, s. à mang., bur., cab. toil. w.c. 1er étg. : 3 gdes chbres, bains et salle de billard. 2e étg. : 5 ch., w.c., sous-sol complet, garage 3 voitures. Prix Exceptionnel : 780.000 F. 928-06-81 - 928-06-44.

manoirs

Prox. DINARD : manoir XVIIe, bon état. Caractère. Parc 2 ha.
Prox. RENNES, petit château 8 p. Excell. état. Parc, étang, ferme libre, 35 ha.
Prox. LAVAL : gentilhommière XVIIIe ds forêt. Tr. b. cadre, pce d'eau, comm. Parc 13 ha.
MORBIHAN : 20 km VANNES, sup. château classé avec parc 25 ha et poss. 200 ha bois atten.
BAUGE (49) : hôtel part. XVIIe, bon état. Parc 2.600 m2.
CONNERRE (72) : gentilhom. XVIIIe, part. état. Parc 4 ha.
MORBIHAN : manoir XV-XVIIe à restaurer, chapelle, 3 ha.
MANCHE : petit domaine 45 ha libres avec maison de maître.
FORETS ET MANOIRS DE FRANCE
35500 VITRE (99) 75-22-48

TOURS 15 km, Manoir L. XIII, tt confort, 20 pces, 3 hectares. 1.400.000 F - Tél. : (47) 05-49-06

villégiatures

En Languedoc-Roussillon
Votre plage à
PALAVAS-LES-FLOTS
Appartements meublés près mer - Juin/Septembre à partir 700 F
Juillet à partir 1.800 F.
L'Office du Tourisme 34250 PALAVAS-LES-FLOTS vous envoie gratuitement sa liste locations - hôtels - programme des fêtes.

EN AVEYRON
Pour JUILLET, à louer meublé (4-5 pers.), tt cft, dans maison neuve entourée verdure. Site très calme, pêche à proximité. Ecrire : J. FERRAND Sévérac-l'Eglise, 12130 LAISSAC ou téléphoner au 15 (65) 69-61-16

terrains terrains

Deauville
Le Domaine du Haut-Bois
Sur les hauteurs de Touques, à moins de 5 minutes des plages de Deauville et Trouville, il reste quelques terrains disponibles (à partir de 90 000 F) dans le cadre boisé d'un domaine privé et gardé, avec deux courts de tennis.
Vue exceptionnelle sur la mer et la Vallée de la Touques.
Chaque parcelle, d'environ 2 500 m², entièrement viabilisée, est réservée à la construction de maisons de style normand traditionnel.
D.FEAU
132, bd Haussmann 75008 Paris — **261-80-40**
Place du Casino 14360 Trouville — **(31) 88-58-68**

LE VÉSINET - RÉSIDENTIEL
DEUX BX TERRAINS 820 m2 façade 20 m. Toutes viabilités à la rue. 350.000 F chacun. AGENCE de la TERRASSE, LE VESINET. - 976-05-90.

A S' Benodet, part. vd 1.000 m² clos, 20 m. fac., expos. Sud, ds bourg 1 km. riv. Odet, perm. c., viab., 65 F/m2. 684-05-58 ap. 18 h.

Vends en Alsace, région Obernai, Mt-Sainte-Odile, terrain de construction, situation exceptionn. 10.000 F l'are. Bruchert, rue de l'Eté - 68510 Sierentz.

A vendre a Lessay (Manche), à 7 km. de la mer, magnifique terrain planté de 2 ha avec plan d'eau et très belle maison. Conviendrait comme camping, village ou colonie de vacances, parc d'attractions. Agence du Littoral — 50400 GRANVILLE. Téléphone : 50-16-60.

Part. vend terrain pour constr. industr. à ANNECY au bord R.N. 201, prox. autor. Annecy-Lyon. Télé. : 857-54-88, le soir.

3,5 km R.E.R. **ST-GERMAIN**
Résidentiel - Bordure forêt 1.070 m2. - I.D.Y. 973-38-52.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vte sur sais. Pal. Just. Versailles (78). 3, pl. L.-Barthou, le 25 mai, à 10 h.
IMMEUBLE à CROISSY-sur-SEINE (78)
« Les Terres du Vésinet » ou « Les Mooreghem » R. E. Labiche
Bâtiments à us. habitation et atelier Terrain superficie totale 30 a. 41 ca.
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
Pour tous renseign. **Mº MOURICHOUX, avoc.** à VERSAILLES (78), 24, rue des Réservoirs, tél. 950-08-57.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le mardi 17 mai 1977, à 14 heures
UN PAVILLON
situé à
VAUGRINEUSE (Essonne)
Lieudit « Les Petites Buttes » 2, chemin vicinal
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
Consignation préalable indispensable pour enchérir - Renseignements à Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés, 51, rue Champlouis à CORBEIL-ESSONNES (tél. 496-30-26, 496-14-18).

SERVICE DES DOMAINES
Adjudication
le 9 juin 1977, à 9 h. 30 et à 14 h. 30, à PARIS (9e)
17, rue Scribe, Salle des Adjudications
APPARTEMENTS - BOUTIQUES (lotés)
CHAMBRES - LIBRES
à PARIS (16e)

I - 62, avenue Théophile-Gautier et 1, rue Leconte-de-Lisle :
BOUTIQUE .... Mise à prix 50.000 F
5 APPARTEMENTS de 5 et 6 pièces .... Mise à prix 450.000 F à 650.000 F
3 CHAMBRES .... Mise à prix 16.000 F l'une
II - 113, rue de la Faisanderie et 9, rue Dufrenoy :
BOUTIQUE .... Mise à prix 60.000 F
2 APPARTEMENTS 1) 45 m2 .... Mise à prix 130.000 F
2) 99 m2 .... Mise à prix 415.000 F

RENSEIGNEMENTS ET CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES : — Direction des Services Fonciers de Paris, 25-27, place de la Madeleine, Paris (8e), tél. 266-91-40, poste 788.

Pour connaître le détail de cette vente et de toutes les ventes faites par les DOMAINES, abonnez-vous au « B.O.A.D. » magazine illustré, 30 F les 22 numéros à adresser au S.C.P., 17, rue Scribe, 75436 Paris Cedex 09 - C.C.P. : R.P.I. Paris 9.063-40.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 26 mai 1977, à 14 heures
UN APPARTEMENT sis à PARIS (14e)
48, rue Raymond-Losserand
5e étage, porte droite, de 4 pièces principales et petite cave
MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adr. à Mº CHARTIER, avocat à Paris, 34, av. de l'Opéra, tél. 073-68-27 ; à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 26 mai 1977, à 14 heures
UNE PROPRIÉTÉ sise à ASNIÈRES
(Hauts-de-Seine)
9, rue Roger-Campestre
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
S'adresser à Mº B. de SARIAC, avocat à Paris, 70, avenue Marceau ; Mº FERRARI, syndic à Paris, 85, rue de Rivoli.

VENTE SUR LICITATION au Palais de Justice à Paris, bd du Palais, le LUNDI 23 MAI 1977, à 14 heures - EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT au 5e étage gauche, compr. entrée, cuisine, w.-c., débarras, salle à manger, 3 chambres (lot 16 du réglem. de copropr.) et 76/1.000 des parties comm. - UNE CHAMBRE au 6e étage couloir de droite avec droit à us. des w.-c. sur palier (lot 27) et 3/1.000 des parties communes - UNE CAVE au sous-sol (lot 38) et 1/1.000 des parties communes dans un immeuble en copropriété sis
12, BOUL. SAINT-MARCEL - PARIS-5e
M. à P. : 150.000 F S'adr. Mº Jacques WABLE, avocat à Paris (9e), 8, rue de Liège, tél. 874-21-02 ; Mº Michel HERICOURT, avocat, 2, rue de Grétry, Paris (2e), tél. 742-53-80 ; et à tous avocats près les Trib. Grande Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à PARIS, le jeudi 26 mai 1977, à 14 h. - EN UN SEUL LOT
PROPRIÉTÉ A ALFORTVILLE (94)
30, rue du Pont-d'Ivry - ANGLE 20, rue Paul-Vaillant-Couturier, compr : MAISON DE RAPPORT élevée sur cave, rez-de-chaussée, 2 étages
Terrain 247,90 m2
Mise à Prix : 600.000 F - S'adresser Mº PAUL BAILLY
avocat à Paris (1er), 18, rue Duphot, tél. 260-39-13 ; à tous avocats près les Trib. Gr. Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; sur lieux pour vis.

RELIGION

SELON LE DIRECTEUR DES « CAHIERS DU SAMIZDAT »

Le regain religieux en U.R.S.S. est irréversible et irrépressible

Un prêtre *orthodoxe* d'U.R.S.S. déclare avoir baptisé, en un an, treize membres de l'Académie des sciences de Moscou ; treize sur un total de deux cents, ou de quatre cent soixante-cinq personnes selon que l'on compte les membres de plein droit ou la totalité des correspondants de l'Académie.

Cette indication, donnée aux informateurs religieux par M. Anthony de Meeûs, directeur des « Cahiers du Samizdat » (1), donne un aperçu — quelque peu imprécis, il est vrai — du regain religieux en U.R.S.S. Il convient d'y ajouter un « mouvement de masse » parmi les intellectuels russes et même parmi les ouvriers. En 1976, deux cent mille personnes se seraient converties au pentecôtisme. L'Eglise baptiste, qui connaît une situation schismatique avec deux hiérarchies parallèles, aurait aussi fait de nets progrès.

M. de Meeûs estime irréversible et irrépressible ce retour à la foi chrétienne dans un pays où les autorités civiles ont fait le maximum pour réduire les Eglises à des « musées vivants ».

Le directeur des « Cahiers du Samizdat » signale d'autre part le fait suivant : en 1974, dans une imprimerie clandestine baptiste de Lettonie, une opération, menée par la police et l'armée, a permis la saisie de quinze mille bibles, prêtes à la distribution en U.R.S.S., de quinze mille autres exemplaires en cours de confection, et de plus de 9 tonnes de papier.

Est-ce l'annonce du crépuscule du communisme athée et violateur des droits de l'homme ? M. de Meeûs est enclin à le croire, qui conclut : « *L'enjeu est de savoir si les nations formant l'U.R.S.S. pourront progressivement s'ouvrir à la liberté, ou vont sombrer de nouveau dans la nuit stalinienne. De l'issue de ce combat dépendra aussi l'avenir de la démocratie et de la liberté en Europe, et sans doute dans le monde. Par conséquent, le combat des démocrates soviétiques nous concerne tous.* » — H.F.

(1) *Cahiers du Samizdat*, 105, drève du Duc, 1170 Bruxelles. Samizdat, des mots russes *sam* (soi-même) et *izdat* (publier), désigne tous les écrits ayant échappé à la censure qui sont diffusés en U.R.S.S. et circulent de main en main aux risques et périls de ceux qui les ont en leur possession.

● *L'abbé Jacques Dupuy*, délégué général de Credo, mouvement coordonné par M. Michel de Saint Pierre, a décidé de quitter cet organisme « *en raison de sa politique de soutien à l'égard de l'abbé Ducaud-Bourget* ». Il fonde un autre rassemblement pour réaliser l'unité des crétiens autour du pape.

● *Mgr Lefebvre, supérieur du séminaire d'Ecône*, se rendra, le 17 mai, au château de l'Aunay à Sigournais (Vendée) pour une cérémonie de confirmation. L'évêque, suspendu *a divinis*, était déjà allé en Vendée en janvier 1976 à l'occasion de l'achat de ce château par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, dont il est le responsable spirituel. C'est là que s'est retiré l'abbé Jamin, curé révoqué de Saint-Hilaire-le-Vouhis. — *(Corresp.)*

ANCIENS COMBATTANTS

La célébration du 8 mai 1945

L'Union française des associations de combattants et victimes de guerre a décidé d'organiser, comme en 1976, la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Dans toutes les villes et communes de France, le dimanche 8 mai, généralement le matin, des cortèges patriotiques iront se recueillir devant les monuments aux morts et les fleurir, a précisé M. Lucien Bégouin, président de l'UFAC, au cours d'une conférence de presse. A Paris, derrière les seuls drapeaux des anciens combattants, un cortège remontera les Champs-Elysées pour se rendre au tombeau du soldat inconnu. Le rendez-vous est fixé à 18 h 30 à la station de métro George-V. A cette occasion, l'UFAC demande que « *le 8 mai redevienne journée officielle, chômée et fériée* ».

Le comité pour la célébration du 8 mai, constitué l'an dernier, souhaite, « *en complet accord avec l'UFAC, donner au 8 mai 1977 un éclat digne du véritable « référendum » de fidélité à la victoire que constitua le 8 mai 1976* ».

Pour sa part, le bureau national de l'ARAC appelle tous les adhérents de l'Association à amplifier la campagne revendicative de cartes postales en direction de tous les anciens combattants et victimes de guerre sans distinction, « *afin d'obliger le gouvernement — face à l'ampleur de l'action et de l'union — à liquider enfin, dans le prochain budget, le contentieux qui demeure, et dans l'immédiat à consacrer le 8 mai fête nationale* ».

Le 8 mai comme le 11 novembre, il est proposé à la population d'arborer le « Bleuet de France », emblème du souvenir. Le but de la collecte du « Bleuet de France » est, rappelons-le, d'apporter à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre les fonds nécessaires à l'amélioration du sort des victimes de guerre les plus déshéritées : les orphelins, les veuves et les ascendants que la sollicitude de la nation n'a pas permis de prendre entièrement à charge.

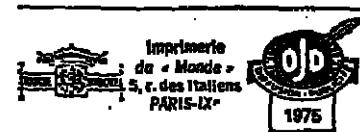
Signalons d'autre part qu'une délégation de trois cents combattants résistants, anciens déportés et prisonniers de guerre, veuves de guerre, séjournent depuis mardi dernier aux Etats-Unis, où ils célébreront avec leurs frères d'armes américains l'anniversaire du 8 mai au cimetière d'Arlington, à Washington.

« Regrettable coïncidence »

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, appelle l'attention du premier ministre sur le refus constamment proclamé du gouvernement de consacrer, au même titre que le 14 juillet et le 11 novembre, la date du 8 mai 1945 comme anniversaire de la victoire des patriotes et résistants, ainsi que des alliés, sur les forces nazies.

Le député de l'Aveyron souligne, dans une question écrite, « *la très regrettable coïncidence entre ce refus et l'autorisation accordée à d'anciens S.S. et parachutistes d'effectuer un voyage du souvenir, en mai prochain, sur les côtes normandes et dans le reste du pays* ».

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

AUJOURD'HUI

Transports

MODIFICATION DE LIGNES D'AUTOBUS EN BANLIEUE PARISIENNE

● *Depuis le 1er mai*, afin d'assurer une meilleure desserte de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), la *ligne 165 porte de Champerret-Asnières (Quatre Routes)* emprunte, en direction d'Asnières, la rue d'Alsace, à Levallois. D'autre part, la *ligne 183 B porte de Clichy-Thiais (voie de la Galaise)* est désormais exploitée en service omnibus sur l'ensemble de son parcours.

● *Depuis le 2 mai, la ligne 346 B Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis - Le Blanc-Mesnil (Danielle-Casanova)* est créée à titre d'essai afin de desservir, de 9 heures à 16 h. 45, du lundi au vendredi, le centre commercial de Rosny II. D'autre part, l'actuelle *ligne 346* est désormais exploitée sous l'indice *346 A Bagnolet (Gallieni) (Seine-Saint-Denis) - Blanc-Mesnil (Danielle-Casanova)*.

Enfin, à titre d'essai et afin d'améliorer les liaisons dans Savigny-sur-Orge (Essonne), la *ligne 285 B porte d'Italie-Savigny* est prolongée jusqu'au C.E.S. des Gâtines, et assure ainsi la desserte de la gare de Savigny.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 5 mai 1977 :

UNE LOI

— Tendant à la reconduction de la législation sur les emplois *réservés*.

UN DECRET

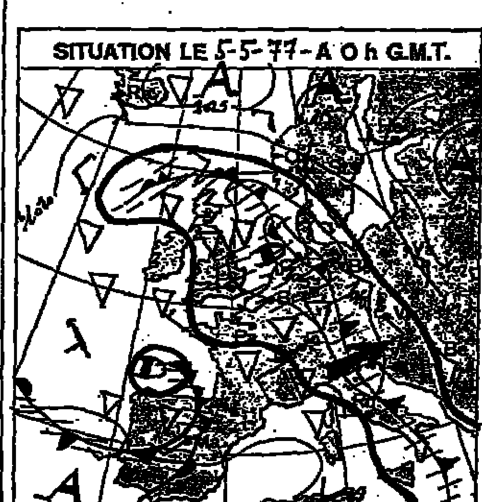
— Portant publication de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la principauté de Monaco relatif au rattachement des médecins monégasques aux *régimes* de retraites des médecins français.

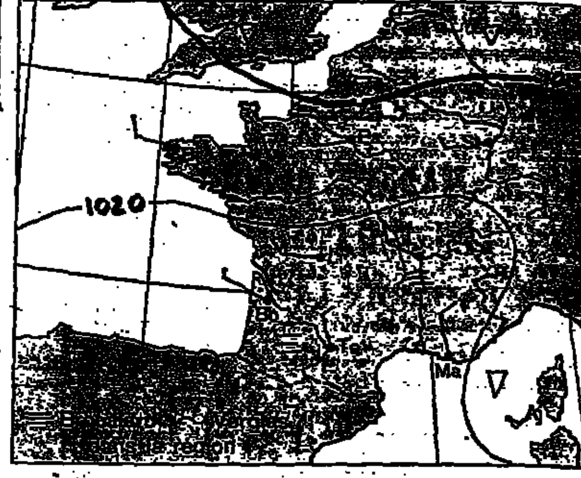
Colloques Congrès

● *Le vingt-septième congrès de l'association France-Canada*, se tiendra du vendredi 6 au lundi 9 mai, à Toulon, en présence de M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France, et de représentants des gouvernements canadien et français.

★ 66, quai Louis-Blériot, 75016 Paris. Tél. 924-95-18.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 5 mai à 0 heure et le vendredi 6 mai à 24 heures :

La France demeurera sous l'influence de masses d'air froid humide et instable, mais le champ de pressions s'élèvera progressivement et une amélioration tendra à se développer.

Vendredi 6 mai, des pluies passagères ou des averses se produiront encore dans la plupart des régions mais des éclaircies apparaîtront. Des côtes de l'Atlantique au Midi méditerranéen, on observera de belles périodes ensoleillées, après quelques ondées matinales sur le Sud-Est et quelques brouillards sur l'Aquitaine. Les vents y seront faibles et de direction variable. Ailleurs, les nuages demeureront assez abondants et les vents, modérés, souffleront du secteur ouest. En général, les températures seront en hausse.

Jeudi 5 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, *de 1 013,1 millibars*, soit 759,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 mai, le second, le minimum de la nuit du 4 au 5).

Ajaccio, 18 et 8 degrés ; Biarritz, *14 et 7* ; Bordeaux, 15 et 2 ; Brest, 13 et 5 ; Caen, 10 et 6 ; Cherbourg, 9 et 6 ; *Clermont-Ferrand*, 7 et 2 ; Dijon, 11 et 5 ; Grenoble, 11 et 5 ; Lille, 9 et 6 ; Lyon, 11 et 6 ; Marseille-Marignane, 13 et 5 ; Nancy, 20 et 7 ; Nantes, 14 et 4 ; Nice-Côte d'Azur, 17 et 7 ; Paris-Le Bourget, 8 et 6 ; Pau, 10 et 3 ; Perpignan, 12 et 2 ; Rennes, 14 et 5 ; Strasbourg, 23 et 9 ; Tours, 9 et 5 ; Toulouse, *10 et 1* ; Pointe-à-Pitre, 27 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 11 et 4 degrés ; Amsterdam, 11 et 9 ; Athènes, 28 et 17 ; Berlin, 29 et 18 ; Bonn, 14 et 9 ; Bruxelles, 9 et 7 ; Iles Canaries, 20 et 12 ; Copenhague, 19 et 10 ; Genève, 15 et 6 ; Lisbonne, 17 et 11 ; Londres, 12 et 6 ; Madrid, 16 et 6 ; Moscou, *14 et 3* ; New-York, 14 et 10 ; Palma-de-Majorque, 18 et 4 ; Rome, 24 et 13 ; *Stockholm*, 15 et 7 ; Téhéran, 29 et 16.

Documentation

Les publications de la Documentation française

La Documentation française *vient de publier* les textes suivants :

— Quel sera demain le vrai rôle des techniques audio-visuelles ? Que peut-on attendre de la *vidéo, du vidéodisque, de la téléconférence*, de l'apport des satellites *à l'audio-visuel, du terminal* domestique, du télétexte et des divers téléservices ? Le numéro 38 de la *Revue 2000*, sous le titre « Après-demain, l'audio-visuel » tente de faire le point sur le développement actuel de ces techniques *et sur leurs potentialités* à moyen et long terme, tout en analysant leur répercussion sur l'éducation, la culture, la création artistique, les télécommunications et l'aménagement du territoire (le numéro, 64 pages, 12 F).

— Poursuivant sa série sur les départements, la Documentation française *vient de faire paraître*, dans la collection des « Notes et Etudes documentaires », les monographies *de deux départements* de la région de Bourgogne : *l'Yonne (numéros 4 326 à 4 328, 120 pages*, 14 F), *la Saône-et-Loire* (numéros 4 356 à 4 358, 108 pages, 14 F), et d'un département de la région de l'Ile-de-France : *la Seine-et-Marne* (numéros 4 351 à 4 353, 136 pages, 17,50 F). Pour chacun d'entre eux sont analysés, après les généralités sur l'histoire, la *géographie et la démographie du* département, les activités économiques, les équipements et la physionomie du département en tant que collectivité territoriale.

— La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) publie, en deux volumes, quatre études sur la « *restructuration* de l'appareil productif français ». Les auteurs cherchent à *définir* la place de la France dans l'après-crise, dans le cadre d'un projet d'autonomie, et se demandent s'il y a encore quelque place pour une stratégie volontariste qui ne soit ni l'intégration atlantique ni l'autarcie (*Travaux et Recherches de prospectives* no 65, 316 p., 40 F, et no 66, 236 p., 35 F).

— Le ministère de l'industrie publie, dans une nouvelle collection « Méthodes et Modèles », une étude réalisée par le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) intitulée *Spécialisation internationale du travail et redéploiement industriel*, qui a pour but d'identifier les secteurs industriels pour lesquels la France est « bien placée » face à ses concurrents étrangers. Trois scénarios différents sont proposés : celui des nationalismes, celui de la coopération internationale, et un scénario méditerranéen (un volume, 150 p., 15 F).

— Chiffrer les données de la vie culturelle, est-ce possible ? Le *premier Annuaire statistique de la culture* (1960-1970) s'insère dans *une série de travaux* effectués au service des etudes et recherches du *ministère de la* culture et de l'environnement pour mettre en place *un système* d'observation économique et statistique de la vie culturelle. En quatre volumes, cet annuaire présente, sans prétendre être exhaustif, les données chiffrées de la *production*, de la *diffusion* et de l'utilisation du patrimoine et des *flux culturels*, ainsi que de l'intervention publique dans la vie culturelle (1er volume, 368 p., 30 F ; 2e volume, 408 p., 30 F ; 3e volume, 465 p., 35 F ; 4e volume, 287 p., 25 F).

— L'étude d'Hervé Gicquiau publiée dans le no 205 du *Courrier des pays de l'Est* sur *L'organisation de l'industrie automobile en U.R.S.S.* porte tout spécialement sur les véhicules utilitaires. Il fait le point sur les changements intervenus dans l'organisation de l'industrie automobile en U.R.S.S. et étudie la situation des divers types de véhicules utilitaires construits dans ce pays. (Le numéro, 56 pages, 22 F.)

— Depuis la proclamation, en 1945, de la *République fédérative* populaire de Yougoslavie, le gouvernement de Belgrade a fait preuve, en matière de diplomatie, d'une grande originalité. Dans les nos 4 354-4 355 des *Notes et Etudes documentaires*, Marc Gjidara examine les divers aspects de *La politique extérieure de la Yougoslavie*. (Un volume, 60 pages, 7 F.)

— Le texte de la *Charte nationale algérienne* du 27 juin 1976 est reproduit dans les nos 4 348 à 4 350 des *Notes et Etudes documentaires*, et longuement analysé par Nicole Grimaud (108 pages, 14 F). Le no 75 de la revue *Maghreb-Machreck*, de son côté, présente une analyse du parti selon cette charte. (Le numéro, 96 pages, 15 F.) Les principes définis par la charte, dont s'inspire la *nouvelle Constitution* soumise au vote le 19 novembre 1976, guideront l'action future du pouvoir algérien.

★ Ces publications sont en vente à la Documentation française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 (ou dans toutes les grandes librairies).

Vente par correspondance : les commandes doivent être adressées directement à la Documentation française.

loterie nationale — Liste officielle

DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F.
1	1	tous groupes	50
	611	tous groupes	250
	56 551	tous groupes	10 050
	81 691	groupe 3	10 050
		autres groupes	2 050
2	92	tous groupes	100
	1 812	tous groupes	1 000
	6-232	tous groupes	1 000
	6 632	tous groupes	1 000
	7 142	tous groupes	1 000
	9 902	tous groupes	2 500
	81 692	groupe 3	10 100
		autres groupes	2 100
3	253	tous groupes	200
	1 193	tous groupes	1 000
	8 173	tous groupes	2 500
	06 913	groupe 1	100 000
		autres groupes	2 000
	81 693	groupe 3	2 000 000
		autres groupes	20 000
4	14	tous groupes	100
	34	tous groupes	100
	884	tous groupes	200
	52 974	tous groupes	10 000
	81 694	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	91 534	tous groupes	10 100
5	5 275	tous groupes	1 000
	38 835	tous groupes	10 000
	81 695	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	91 235	groupe 2	100 000
		autres groupes	2 000
6	66	tous groupes	100
	656	tous groupes	200
	11 806	tous groupes	10 000
	60 636	tous groupes	10 000
	81 696	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
7	7	tous groupes	50
	77	tous groupes	150
	187	tous groupes	250
	2 517	tous groupes	1 050

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F.
7	9 927	tous groupes	1 050
	41 957	tous groupes	10 050
	58 577	tous groupes	10 150
	81 697	groupe 3	10 050
		autres groupes	2 050
	29 367	groupe 4	100 050
		autres groupes	2 050
8	688	tous groupes	200
	988	tous groupes	500
	6 668	tous groupes	1 000
	33 738	tous groupes	10 000
	81 698	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	90 538	tous groupes	10 000
9	99	tous groupes	100
	209	tous groupes	200
	9 809	tous groupes	1 000
	21 989	tous groupes	10 000
	81 699	groupe 3	10 100
		autres groupes	2 100
	00 169	groupe 3	100 000
		autres groupes	2 000
0	190	tous groupes	200
	860	tous groupes	200
	09 130	tous groupes	10 000
	81 690	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	61 370	groupe 5	100 000
		autres groupes	2 000

TRANCHE DU MUGUET
TIRAGE DU 4 MAI 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 11 MAI 1977
Espace Cardin, 1 avenue Gabriel
PARIS 8ème
77 — 21è

LOTO — TIRAGE No 18

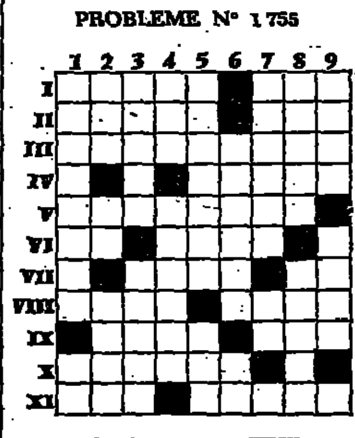
11 29 34 36 38 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 26

PROCHAIN TIRAGE LE 11 MAI 1977 VALIDATION JUSQU'AU 10 MAI 1977 APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME No 1 755



HORIZONTALEMENT

I. Il est préférable qu'elles soient enchaînées ; Dans la Somme. — II. Marque de civilité ; Ornement. — III. L'eau suffit à les troubler. — IV. Paradoxalement actuel. — V. Parties ailleurs. — VI. Participe ; On les dit vieilles. — VII. Son cœur est agité et elle souffre souvent de troubles de la circulation ; Terme musical. — VIII. Le poète la trouve verte ; Un besoin bien naturel. — IX. Unités d'évaluations ; Issus. — X. Effectues certain travail. — XI. Sert en desservant ; Permet de bâiller, de dormir et de rêver.

VERTICALEMENT

1. Portait du linge de couleur ; Préfixe. — 2. Terme de sport ; Pronom ; Révisé. — 3. Prénom ; Certains n'hésitent pas à les bousculer. — 4. D'un auxiliaire ; Bons principes. — 5. Pièce de charpente ; Peu accessible. — 6. Besoins de l'âge tendre ; Orientation. — 7. Manteaux d'intérieur ; Dit tout, sait tout, voit tout. — 8. S'oppose au revers ; Autant n'en pas parler ! — 9. Préfixe ; Vieilles vagabondes.

Solution du problème no 1 754

Horizontalement

I. Teintes. — II. Radeau ; Où. — III. Auer ; Part. — IV. Aèrent. — V. Sole ; Ni. — VI. Sas. — VII. Ussel ; Asa. — VIII. Sue ; Os ; Et. — IX. Ecraseur. — X. Agent. — XI. Triés ; Etc.

Verticalement

1. Transfusent. — 2. Eau ; Suc. — 3. Idéaliserai. — 4. Nérée ; Age. — 5. Ta ; Closes. — 6. Eupen ; Sen. — 7. Anisa ; Ute. — 8. Ort ; Aser. — 9. But ; Usai ; Oc.

GUY BROUTY.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

DÉLÉGUÉ AUX INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

M. Jean Wahl est chargé d'améliorer la compétitivité et les structures des entreprises

Le conseil des ministres a nommé, mercredi 4 mai, un délégué aux industries agricoles et alimentaires, en la personne de M. Jean Wahl, comme nous l'avions laissé prévoir le 21 avril.

La création de ce poste avait été annoncée en novembre dernier par M. Christian Bonnet, alors ministre de l'agriculture, après que M. Jean Tiberi eut remis en juin *« un programme d'ensemble visant au développement des industries alimentaires »*.

Les pouvoirs publics ont longtemps hésité entre un industriel et un fonctionnaire. La candidature du président des industriels de l'alimentation animale a été examinée, puis le nom de M. Rodolphe Joël, qui a dirigé notamment C.D.C. (Cinzano, Dubonnet, Byrrh), avait été avancé.

Au cours du conseil des ministres, il a été précisé que le délégué aura pour mission d'élaborer et de proposer les mesures propres à améliorer les structures et la compétitivité des entreprises du secteur agro-alimentaire et d'assurer une meilleure adaptation de la production aux besoins de la transformation et du marché pour développer la commercialisation des produits agricoles et alimentaires et notamment les exportations.

Apprenant le rattachement de M. Jean Wahl au ministère de l'agriculture, l'A.P.C.C.I. (Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie) a indiqué, dans un communiqué :

« *Nous considérons qu'il s'agit là de problèmes beaucoup plus d'industrialisation et de commercialisation, notamment en matière de commerce extérieur, qui sont beaucoup plus proches des compétences et des préoccupations du milieu industriel et commercial qu'agricole. (...) Le rattachement simultané aux deux ministères : agriculture et industrie, ce qui était le cas avec le secrétariat d'État aux industries agricoles et alimentaires de janvier à août 1976, paraît beaucoup plus raisonnable.* »

[Né le 4 juin 1922, à Paris, M. Jean Wahl est licencié ès lettres et en droit. Ancien élève de l'École nationale d'administration (1946-1947), il a été administrateur civil à la direction des relations économiques extérieures au ministère des finances (1947). Il a ensuite été conseiller dans les cabinets de René Mayer et de Robert Buron. Il a occupé diverses responsabilités dans le domaine du commerce extérieur et a été nommé en 1965 chef des services d'expansion économique en Grande-Bretagne. Il a présidé le conseil international du café de 1966 à 1967, année où il a été nommé ministre plénipotentiaire.]

M. MÉNASCHÉ QUITTE LA PRÉSIDENCE DE PRÉVAL

M. Hugues de La Bonninière de Beaumont, administrateur-directeur général d'Heinz-Perrier, vient de remplacer M. Jean Ménasché au poste de président-directeur général de Préval, branche laitière de Perrier, qui réalise environ la moitié du chiffre d'affaires du groupe, soit 1 230 millions de francs.

M. Ménasché, qui est âgé de soixante et onze ans, a manifesté le désir de se retirer après avoir présidé Préval depuis 1969. Il est remarquable, toutefois, qu'il cède sa place à celui qui a été l'artisan de la session des intérêts du groupe Perrier dans Genvrain, Saint-Hubert et Solaisud (« le Monde » des 11 juin 1976 et 25 septembre 1975).

Il semblerait, en effet, que Perrier soit disposé à vendre « par appartement » Préval et ses filiales, dont le dernier exercice a été déficitaire de 6 millions de francs, pour concentrer ses activités laitières sur les produits élaborés.

ATO POURRAIT CONTRIBUER A L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME CHIMIQUE AU VENEZUELA

L'Institut vénézuélien du pétrole (I.V.P.) a engagé des négociations avec la société française ATO, filiale chimique à parts égales des groupes pétroliers ELF-Aquitaine et Total, en vue de lui confier tout le « management » d'une plate-forme pétrochimique dont il projette l'édification non loin de Puerto-la-Cruz, dans le nord-est du Venezuela.

Son coût serait de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs. ATO fournirait son assistance technique (études de projets et d'aménagement, choix du maître d'œuvre, transfert de technologie, formation de personnel) et commerciale. Mais la firme pourrait également être amenée à prendre de petites participations dans certaines fabrications. Les dirigeants d'ATO sont particulièrement intéressés par l'aspect pécuniaire d'une telle opération, mais ils comptent aussi beaucoup sur la notoriété que la réalisation de ce complexe pourrait donner ultérieurement à leur firme.

ATO n'est pas seul en lice. Le groupe américain Dow Chemical a également été contacté. Mais tout laisse à penser, indique-t-on à la tour Aquitaine, que la société française a de bonnes chances d'emporter ce marché. — A. D.

Le projet de loi modifiant la taxe professionnelle

LES CHAMBRES DE COMMERCE DEMANDENT LA SUPPRESSION DES EXONÉRATIONS ABUSIVES

Le projet de loi sur la taxe professionnelle est incompatible avec les mesures de lutte contre l'inflation, déclare, dans un communiqué, l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, à quelques jours de la discussion du texte à l'Assemblée nationale.

L'A.P.C.C.I. estime, d'autre part, que la taxe nationale de 7 % prévue par le projet de loi *(voir nos éditions d'hier)* fait supporter à tort aux entreprises les conséquences d'une loi qui n'a pas su assurer *« une bonne transition entre l'ancienne patente et la taxe professionnelle »*.

« *Si des recettes supplémentaires sont à trouver*, poursuit le communiqué, *elles doivent résulter de la suppression des exonérations abusives, c'est-à-dire celles qui faussent les conditions de la concurrence.*

» *D'une manière générale*, concluent les chambres de commerce, *en période de crise et de difficultés économiques, il est singulièrement inopportun de procéder à des réformes profondes dont les conséquences ne peuvent être exactement mesurées sur la situation déjà précaire des entreprises commerciales, industrielles et de services.* »

SIDÉRURGIE

Le plan anti-crise de la Commission européenne entrera en vigueur le 9 mai

La Commission européenne a approuvé, mercredi 4 mai, le nouveau plan anti-crise pour la sidérurgie. La veille, les ministres des affaires étrangères des Neuf avaient exprimé leur avis.

En dépit des réserves de certains États membres à l'égard de la politique des prix élaborée par la Commission, le conseil des ministres s'était montré plutôt favorable. La France, pour sa part, considère que ce plan anti-crise constitue un minimum. Elle espère que la Commission l'appliquera avec détermination et a insisté sur le fait que, si le marché ne se redressait pas, d'autres mesures plus contraignantes devraient bientôt être adoptées.

Les mesures qui ont été approuvées et qui entreront en vigueur le 9 mai sont connues depuis longtemps (*le Monde* des 19 et 24 mars).

Condition préalable à ses yeux à une restructuration de l'industrie sidérurgique, la Commission entend compléter le système de quotas volontaires de livraison appliqué depuis le 1er janvier 1977 de la manière suivante :

— Fixation de prix minima obligatoires (article 61) pour les ronds à béton. Cela est nécessaire car les producteurs, surtout italiens, n'ont pas respecté les quotas de livraison fixés par la Commission. Comme on pouvait s'y attendre, le ministre italien des affaires étrangères s'est élevé contre cette nouvelle contrainte ; elle gêne en effet ses petits industriels — les fameux Bressciani — capables de vendre des ronds à béton au-dessous des prix minima fixés. Les Anglais ont estimé en sens inverse que ces prix minima n'étaient pas fixés à un barème suffisant : au Royaume-Uni, les prix sur le marché intérieur sont en effet encore supérieurs au niveau retenu ;

— Fixation pour les autres produits de prix minima de référence que les industriels devraient s'engager volontairement à respecter. Les Français ont déclaré que si ce système, fondé sur le volontariat, ne donnait pas les résultats escomptés, soit que les entreprises refusent de s'engager dans cette voix, soit qu'elles ne respectent pas les engagements pris, il faudrait très vite passer au stade suivant, autrement dit étendre à d'autres produits que les ronds à béton la fixation de prix minima obligatoires. Les Allemands se sont prononcés, à l'inverse, contre la généralisation

— Surveillance des importations par la mise en place d'un système de licences automatique. Ce sont ainsi non seulement les quantités importées, mais aussi les prix pratiqués qui pourront être contrôlés. La Commission et les gouvernements membres espèrent que cette surveillance continue et complète incitera les fournisseurs extérieurs à s'en tenir à un comportement raisonnable. Là encore les Français ont indiqué que si cette mesure se révélait insuffisante, il conviendrait d'en envisager d'autres plus contraignantes, à savoir des taxes aux frontières ou des quotas d'importation.

Les cinq fédérations de la sidérurgie n'ont pas caché leur déception à l'issue d'une réunion de cinq heures mercredi 4 mai avec MM. Oheix, délégué à l'emploi, et Essig, délégué à l'aménagement du territoire, qui leur présentaient le plan du gouvernement pour la création d'emplois dans le Nord et en Lorraine. Selon la C.G.T., *« alors qu'officiellement on annonce 12 500 emplois en Lorraine, ce plan ne crée que 3 000 à 4 000 emplois dans les quatre ans qui viennent, les constructeurs d'automobiles, notamment Renault, ne devant fixer leurs projets d'investissements qu'à la fin de 1977 »*.

La C.F.D.T. estime qu'il vaudrait mieux retarder les investissements prévus pour la sidérurgie et utiliser l'aide de l'État pour développer les industries en aval.

AGRICULTURE

L'Association pour le développement devra faire preuve de « plus de rigueur budgétaire »

Après deux années de crise qui ont menacé son existence, l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) vient d'obtenir des pouvoirs publics la confirmation d'une série de mesures qui devraient assurer son fonctionnement jusqu'en 1982 (« le Monde » du 24 décembre 1976).

En contrepartie d'un prêt du Crédit agricole et de l'augmentation de certaines taxes parafiscales sur les produits, l'ANDA devra faire preuve *« de plus de rigueur »* dans la gestion de son budget, a indiqué M. Pierre Méhaignerie au cours de l'assemblée générale de l'association, qui finance les actions de vulgarisation faites par les organisations professionnelles. C'est ainsi que des dispositions concernant les structures et les procédures budgétaires de l'ANDA ont été prises :

● *Une conférence nationale du développement agricole* est créée. Instance paritaire entre les représentants des pouvoirs publics et des professionnels, elle est chargée de donner un avis sur l'orientation et la coordination des actions de développement actuellement dispersées entre plusieurs organisations parfois rivales.

● *5 % du budget de l'ANDA* seront directement gérés par l'association — au lieu d'être attribués aux organismes régionaux et départementaux — afin de financer des actions particulières.

● *Une meilleure coordination* sera assurée avec le secteur agro-alimentaire en associant, à titre consultatif, à l'assemblée générale de l'ANDA des représentants des industries agro-alimentaires et des coopératives.

« La discussion a été longue et difficile avec le précédent ministre de l'agriculture, M. Bonnet, et nous n'avons pas toujours eu la certitude que celui-ci voulait aboutir à une solution », a noté mercredi 4 mai M. Pierre Cormorèche, président de l'ANDA, qui a estimé possible de *« rétablir un climat de confiance »* en 1977 chez les trois mille agents de développement, mais aussi chez les agriculteurs intéressés.

DIX-SEPT AGRICULTEURS SONT CONDAMNÉS POUR DESTRUCTION DE LAIT

Le tribunal de grande instance de Chaumont a examiné, mardi 3 mai, le cas de dix-sept agriculteurs de Haute-Marne poursuivis pour *« destruction de lait menée à force ouverte par un groupe »*, (loi anti-casseurs). Le 21 octobre dernier, ils avaient vidé sur la chaussée le contenu de trois citernes pour protester contre le prix du lait à la production, qu'ils jugeaient trop bas. Le président et le vice-président du centre des jeunes agriculteurs de la Haute-Marne, MM. Bellany et Duhaut, ont été condamnés à 600 francs d'amende et les quinze autres agriculteurs à 400 francs de la même peine chacun.

● *Quatre arboriculteurs* de la Drôme ont comparu, mercredi 4 mai, devant le tribunal de grande instance de Mâcon. Poursuivis au titre de la loi anti-casseurs, ils avaient déversé, le 5 août dernier, le contenu de deux camions de pêches italiennes sur un parking d'autoroute près de Mâcon. Le ministère public a requis une peine de prison avec sursis et des amendes. Le jugement sera rendu le 18 mai.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
8 heures.	4 5/8	5 5/8	3 1/8	4 1/8	4	5	10	10 1/4
1 mois ..	5	5 1/2	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/4	9 7/8	10 1/8
3 mois ..	5 1/8	5 5/8	3 7/8	4 3/8	2 3/4	3 1/4	10 1/8	10 3/8
6 mois ..	5 3/8	5 7/8	4	4 1/2	3 7/8	4 3/8	10 3/8	10 5/8

LA VIE ÉCONOMIQUE

QUELLE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE MONDIALE ?

II. — Les chiens de faïence

par PIERRE DROUIN

Le jeu économique international des pays riches, déjà *faussé par l'absence* d'un système monétaire digne de ce nom, le sera-t-il demain beaucoup plus gravement encore par l'extension de mesures protectionnistes, traduction de multiples « sauve-qui-peut » nationaux devant le chômage et l'inflation ? (« Le Monde » du 5 mai.)

Derrière les belles paroles prodiguées depuis deux ans sur les intérêts communs des pays industrialisés et de ceux du tiers-monde, sous la table du dialogue Nord-Sud lancé par la France, s'affrontent toujours les mêmes forces. Le masque dont s'affublent les représentants d'un hémisphère ou de l'autre pour se rencontrer ici où là dans de grandes conférences ne doit pas faire illusion. C'est en chiens de faïence qu'on se regarde encore. Pourquoi la réunion ministérielle finale de la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris (C.C.E.I.), prévue pour le 15 décembre 1976, a-t-elle dû être ajournée ? Tout simplement pour ne pas étaler à la face du monde le vide des propositions étudiées pourtant depuis une année par quatre commissions paritaires. Le « sommet » de Londres du 7 mai dégèlera-t-il le « dialogue » au point de transformer la réunion ministérielle Nord-Sud du 30 mai en autre chose qu'un enterrement de première classe ? On verra. Quelques signes laissent un peu d'espoir.

Il ne faudrait d'abord pas que la question de l'énergie envahisse tout le champ des préoccupations occidentales. M. Jimmy Carter en décidant enfin que cette affaire devait être considérée avec sérieux dans son pays a fait acte de courage. L'échec du fameux projet *Independence* tendait à laisser croire au monde que le prix du brut ne comptait pas davantage pour les autorités américaines que celui de l'or, et qu'on aurait dans ce domaine la même attitude à Washington, c'est-à-dire celle d'une « douce insouciance » *(benign neglect)*. Depuis que les importations américaines de pétrole ont grimpé allègrement, le ton a changé, et les énergiques mesures que le président des Etats-Unis a soumises au Congrès le 20 avril lui permettront de demander au « sommet » de Londres que les pays occidentaux accentuent leur effort en ce sens.

Le gaspillage des ressources primaires n'est pas seulement un non-sens, alors que certaines d'entre elles — en particulier le pétrole — ne sont pas renouvelables. A l'heure où l'on cherche à réduire par tous les moyens les déficits de balance des paiements, c'est aussi une injure pour tous les pays du tiers-monde non producteurs de pétrole, « pris à la gorge » par la hausse des prix du brut.

Apprivoiser le marché

Petit à petit, chemine donc l'idée que l'on pourrait essayer de mettre en place des mécanismes évitant les à-coups brutaux sur les prix des matières premières, qu'ils proviennent du marché ou de l'action politique, c'est-à-dire de ceux qui sont bien placés pour provoquer une « cartellisation » ou jouir d'un quasi-monopole. Mais ce qui paraît si bien aller de soi sur le papier provoque depuis des mois dans des instances diverses (CNUCED, Conférence de Paris, conseils de la C.E.E.) un beau remue-ménage. C'est que les revendications exposées par le groupe dit des « 77 » (en fait, aujourd'hui 111) pays en voie de développement ne choquent pas seulement les principes du libéralisme, défendus avec le plus de vigueur par les Etats-Unis, mais les intérêts des pays occidentaux.

Le groupe des pays du tiers-monde s'est en effet accordé pour demander un programme intégré d'accords internationaux de stabilisation des produits de base (au nombre de 18), c'est-à-dire que, au lieu de signer les accords produit par produit, des négociations d'ensemble seraient poursuivies, liant entre eux les accords sur des produits différents. Des stocks régulateurs, financés par un fonds commun, assureraient cette stabilisation.

Or cette mécanique enlèverait aux pays industrialisés les privilèges dont ils bénéficiaient depuis l'origine, parce qu'ils faisaient au fond la loi sur le marché. Une étude très fouillée de Jean-Charles Leygues (1) montre le degré de domination auquel les pays industrialisés étaient parvenus dans les échanges mondiaux de matières premières. L'essentiel des ventes totales des pays en voie de développement est constitué par les *matières premières* (84 %), qui ne représentent que 25 % des ventes des pays industrialisés, ce qui n'empêche que *la plus grosse part* du commerce mondial des matières premières *soit* entre les mains des pays industrialisés (55 % et même 62 % avec les pays de l'Est), contre 38 % pour le tiers-monde.

Sur le marché des importations, les pays industrialisés (avec les pays de l'Est) absorbent 88 % de l'ensemble des ventes mondiales de matières premières, contre 12 % par les pays en voie de développement.

Surtout, les marchés des matières premières les plus importantes pour les pays industrialisés sont de plus en plus intégrés dans les marchés d'un petit nombre de firmes. C'est ainsi que quelques grandes sociétés multinationales dominent le marché de la production minière et métallurgique, le cuivre et l'aluminium représentant en volume près des trois quarts de la consommation mondiale des principaux métaux non ferreux. La dépendance géographique des pays industrialisés à l'égard des pays en développement producteurs est ainsi tournée. Du fait de leurs faibles ressources financières, les sociétés nationales des pays producteurs sous-développés doivent recourir à des modes de financement qui les enchaînent aux firmes multinationales. Il en va ainsi notamment des crédits liés à des contrats d'achats à long terme.

On voit quelle montagne de privilèges il faudra remuer pour donner plus de chances aux pays en développement, les accords multilatéraux d'ancienne manière n'ayant eu que des résultats très décevants, et pour cause. Comme l'écrit J.-C. Leygues : *« Un accord qui ne touche pas aux structures de pouvoir (c'est-à-dire au rôle dominant d'Unilever, de Tate and Lyle, de Nestlé, d'Alcan, etc...) restera impuissant à réorganiser l' « ordre économique mondial » pour les matières premières. »*

Or, jusqu'à maintenant, les accords ne couvraient qu'une petite partie de la circulation d'un produit, le reste s'opérant dans des « marchés fermés » organisés par des groupes intégrés, grâce à des accords bilatéraux et des contrats à long terme. *« Lorsqu'il y a chevauchement entre les accords multilatéraux et les autres formes de circulation de produits, on constate que ce sont ces dernières qui ont influencé de façon décisive l'évolution des premiers. »*

Des signes plus réconfortants

A Genève, les conversations engagées sous l'égide des Nations unies (CNUCED) à propos d'un projet de création d'un fonds international pour la stabilisation des cours des matières premières ont pris fin le 3 avril dernier sur un constat d'échec. Il ne faut pas toutefois dramatiser. Depuis la 4e session de la CNUCED (mai 1976 à Nairobi), le climat a changé du côté des pays industrialisés, et cela pour deux raisons :

1) La spéculation sur les matières premières, de même que les accidents climatiques, ont porté certains cours à un haut niveau, alors que les experts pensaient qu'après l'ascension rapide de 1972-1973, ils allaient se tasser. Du même coup, des négociations sur des formules de stabilisation des cours se présentent sous un meilleur jour pour les pays les plus réticents ;

2) Surtout, M. Jimmy Carter est beaucoup plus sensible à cette question que son prédécesseur. Il l'a fait savoir avant son élection et l'a répété ensuite, notamment lors du discours qu'il prononça devant les Nations unies le 17 mars dernier, déclarant que le gouvernement américain *« était désireux de considérer d'une manière positive et ouverte la négociation d'accords pour stabiliser les prix des produits de base, et notamment la mise au point d'un fonds commun pour le financement de stocks régulateurs lorsque ceux-ci entrent dans le cadre d'accords individuels qui ont été négociés »*.

Il n'en fallait pas plus pour que les Neuf de la C.E.E. incapables jusqu'alors de faire des propositions communes destinées à relancer le dialogue Nord-Sud se dégèlent au dernier « conseil européen » de Rome et se mettent enfin d'accord pour aller assez loin en direction des demandes des pays du tiers-monde. La formule préconisée, on le sait, marie deux principes : le premier a trait à la stabilisation des prix de certaines matières premières que pourrait aider la création d'un *fonds ad hoc* ; *le second* intéresse la stabilisation des recettes qui reproduit au *fond* le système dit Stabex, adopté par la convention de Lomé entre les Neuf et les pays d'outre-mer associés. En outre, un fonds d'urgence doté de 1 milliard de dollars a été proposé pour aider les pays les plus pauvres de la planète dont le revenu annuel par habitant se situe en dessous de 360 dollars.

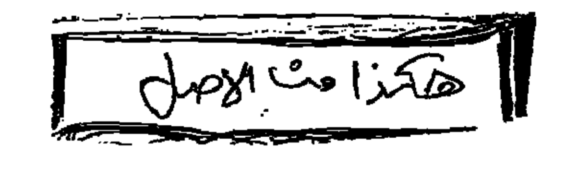
Dans son discours aux Nations unies, M. Carter a également déclaré que les Etats-Unis feraient des suggestions visant à satisfaire *« les besoins humains fondamentaux des pays en voie de développement »*.

L'idée fait *décidément son chemin*. M. McNamara, président de la Banque mondiale, ne *manque* pas une occasion de rappeler que la tâche prioritaire est de réduire la « pauvreté absolue » dans le monde. M. Walter Mondale, actuel vice-président des Etats-Unis, est du même avis. Dès octobre 1974, il écrivait dans *Foreign Affairs* (2), qu'une aide supplémentaire pour le quart-monde était nécessaire. Selon lui, elle pourrait revêtir des formes multiples qui iraient de l'assistance financière à des ventes d'aliments, d'engrais et d'énergie à des prix de faveur. Il est essentiel, poursuivait M. Mondale, que les Etats-Unis donnent l'exemple, *« mais ils ne doivent pas devenir la source principale de l'accroissement de l'aide au développement »*. Outre l'Europe occidentale et le Japon, les pays producteurs de pétrole et l'Union soviétique doivent prendre leur part de responsabilité.

Langage entendu aussi du côté des Neuf, qui, alors du dernier conseil européen de Rome, ont manifesté expressément l'intention de demander aux autres pays et plus particulièrement aux producteurs de pétrole de contribuer équitablement à l'aide au développement. Déjà, on le sait, des pays comme l'Arabie Saoudite font des efforts non négligeables en ce sens. Mais comment faire participer collectivement le monde de l'Est à cette contribution au nouvel ordre économique international ? Comment éviter à ce sujet que l'on se regarde encore plus en chiens de faïence de l'Est à l'Ouest que du Nord au Sud ?

(1) « Le problème des matières premières et le vieil ordre économique international », *Revue du Marché commun*, mars 1977.
(2) Et, sous une forme abrégée, dans la revue *Dialogue*, 1975.

Prochain article :
DÉGELER L'EST



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BILLET

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. DANS LA PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS

Un « aggiornamento » sur le tas

Il serait préjudiciable que la C.G.T. et la C.F.D.T. ne se mettent pas d'accord sur des objectifs communs précis avant les élections de 1978, déclarait M. J.-L. Moynot, secrétaire confédéral de la grande centrale de la rue Lafayette, chargé des problèmes économiques, lors d'un colloque réuni à Nanterre, le 22 avril, sur la démocratisation de l'économie et le rôle des travailleurs (le Monde des 24-25 avril 1977). *M. Séguy avait renchéri en assurant qu'il voulait discuter avec la C.F.D.T., se déclarant* convaincu des « similitudes de raisonnement avec les camarades qui parlent de démocratie interne et d'autogestion ». *Il n'égratigna même pas au passage ce terme qui, naguère, déchaînait automatiquement les sarcasmes des cégétistes. Allait-on voir les deux principales centrales ouvrières, tout comme les trois partis signataires du programme commun, se livrer à une* « mise à jour économique », *dans les perspectives ouvertes par l'éventuelle accession de la gauche au pouvoir ?*

Les étapes ne seront pas brûlées sur un sujet aussi brûlant, tant s'en faut ! M. Edmond Maire vient de ramener les probabilités d'établir un « programme commun » à la cote zéro, en répondant, le 3 avril, à une question posée par les journalistes. La C.F.D.T., a-t-il dit, avait répondu par avance à la proposition de dialogue de M. Séguy, lorsque, début avril, elle l'informa de la préparation de la plate-forme d'objectifs que le comité confédéral cédétiste arrêtera le 3 juin.

« La C.G.T. nous ayant proposé immédiatement d'en discuter, nous répondîmes sur le champ qu'il n'y avait là aucun problème. » *Mais, M. Maire ne prévoit qu'une confrontation entre les propositions de la C.G.T. et celles de la C.F.D.T.* « Il ne s'agira pas encore de la recherche d'un accord revendicatif par rapport à un gouvernement de gauche. Car une recherche de ce type ne se fera bien que devant la situation réelle d'un gouvernement de gauche. Nous n'allons pas, en syndicalistes, imaginer à l'avance des situations, revendicatives et de négociations. Mais nous allons, au cours de cet automne, confronter nos plates-formes revendicatives, ce qui permettra de tendre vers un meilleur accord possible, le moment venu. Le jour où nous aurons à négocier, en fonction de la popularisation de nos idées et des leurs, de l'état de l'opinion, nous tenterons de réaliser le compromis qui correspondra à l'opinion collective. »

Il faut, en quelque sorte, estime M. Maire, faire la distinction entre la phase d'examen comparatif des conceptions réciproques qui est « enrichissante » *et la phase où on cherche vraiment un accord. Pour la C.F.D.T., elle se situe plus tard. L'annonce d'un accord sur les conceptions communes de transformation de la société entre la C.G.T. et la C.F.D.T. n'aurait-elle pas d'influence sur les électeurs en mars 1978 ?* « Cela fait quatre ou cinq ans que nous proposons à la C.G.T. un accord fondamental entre les syndicats sur les objectifs de transformation de la société. Cela fait quatre ou cinq ans que la C.G.T. nous répond : « Vous êtes bien gentils, mais » nous, nos objectifs sont ceux » du programme commun. Ils sont différents des vôtres. »

Nous n'avons pas l'illusion de croire que la C.G.T. est prête publiquement, aujourd'hui, à accepter des objectifs différents du programme commun sur un certain nombre de points, conclut M. Maire. Les cégétistes ont des contraintes trop fortes. M. Maire, plutôt que d'engager une discussion qu'il estime stérile, choisit donc de s'adresser directement aux travailleurs pour ébranler la « forteresse C.G.T. ».

JOANINE ROY.

… BARRE : une grève géné… le ne saurait peser sur la …sition du gouvernement.

… LE PROJET DE LOI SUR LE BILAN SOCIAL … EST EN PARTIE CRITIQUÉ PAR LE R.P.R.

M. COTTAVE (F.O.) : la société ne peut continuer à fabriquer des exclus.

Les ingénieurs et cadres Force ouvrière vont se donner des structures syndicales leur permettant de jouer pleinement leur rôle car, disent-ils, les cadres sont de plus en plus *« avec et parmi les salariés »*. M. Robert Cottave, secrétaire général de la FNIC (Fédération nationale des ingénieurs et cadres) a estimé, devant la presse, que le nombre de ses effectifs passerait de trente-cinq mille à près de cent mille.

Il faut en finir avec le sous-emploi, par éradication totale du chômage. *« La société ne peut continuer à fabriquer des exclus »*, a conclu le syndicaliste. Ce sera l'un des aspects important du congrès de F.O. à Vichy la semaine prochaine.

LES FONCTIONNAIRES F.O. ENVISAGENT UNE GRÈVE POUR LA FIN MAI

« Le mois de mai ne se passera pas sans que nous entrions dans la grève », déclare M. André Giauque, secrétaire général du cartel F.O. de la fonction publique. Dès le 29 avril, après la suspension des négociations salariales avec le gouvernement, les fonctionnaires F.O. avaient défini *« le principe d'une riposte »*. Leur position s'est aujourd'hui durcie, et il est certain que la participation éventuelle de Force ouvrière à une grève généralisée sera largement évoquée lors du congrès confédéral de cette centrale, qui s'ouvre mardi prochain à Vichy.

En tout état de cause, les fonctionnaires ne s'associeront pas à un mot d'ordre général s'ils sont mis *« devant le fait accompli »* par la C.G.T. et la C.F.D.T., comme ce fut le cas, selon eux, lors de la grève du 28 avril dans le secteur public et nationalisé. Ils pourraient, dans ce cas-là, lancer leurs consignes propres.

LES CADRES C.F.D.T. ORGANISENT UN RASSEMBLEMENT LES 6 ET 7 JUIN

L'Union confédérale des cadres C.F.D.T. (U.C.C.) organise, les 6 et 7 juin, un rassemblement qui aura pour thème le projet de la C.F.D.T. : « Passer de la seule innovation technique à l'innovation sociale ». M. Vanlerenberghe, secrétaire général de l'U.C.C., a rappelé, devant la presse, le 3 mai, que lors des élections professionnelles son organisation remporte, dans le collège des ingénieurs et cadres, 11 % des voix, selon les statistiques officielles.

« Notre volonté de tenir un langage de vérité aux ingénieurs et cadres commence à porter ses fruits », dit, de son côté, M. Maire. Il faut parler aux cadres avec clarté, *« poser clairement les perspectives, notre projet socialiste autogestionnaire ; préciser les mesures immédiates à prendre, celles notamment qui vont faire l'objet de notre plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats ; et engager les cadres à participer au mouvement de transformation sociale, à enrichir avec les autres catégories le mouvement social indispensable au succès »*.

LA C.F.D.T. LANCE UN ORDRE DE GRÈVE POUR LE 17 MAI A USINOR

L'intersyndicale C.F.D.T. des usines du groupe Usinor a présenté mercredi 4 mai, à Thionville, un plan d'action qui prévoit notamment un mouvement de grève pour le mardi 17 mai.

L'intersyndicale, qui estime que *« l'arrêt de la production est actuellement la seule action possible pour les travailleurs »*, propose *« la répartition de la production entre toutes les usines d'Usinor, plutôt que le démantèlement de certaines unités »*.

Le syndicat C.F.D.T. d'Usinor-Thionville a annoncé, d'autre part, qu'une consultation des travailleurs serait organisée le 6 mai pour décider de l'éventuelle occupation de cette usine.

ASSURANCE-MALADIE

Le tarif de la visite sera majoré de 11 % d'ici à février 1978

Les caisses d'assurance-maladie et la Fédération des médecins de France (F.M.F.) ont abouti, mercredi 4 mai, à un accord sur la revalorisation des honoraires pour l'année mai 1977-mai 1978. Une augmentation modulée des actes médicaux — de 6,2 à 6,3 % en niveau — a été décidée, en trois étapes. Elle se traduit pour la visite par une majoration substantielle (+ 11,3 %) qui s'explique par une refonte de la valeur de cet acte en raison du temps passé par le médecin tant en déplacement qu'auprès du malade. En outre, il est prévu que les signataires de l'accord se rencontreront d'ici à mai 1978 pour envisager de nouveaux ajustements tarifaires si la situation économique le permet ou si la hausse des prix est plus importante que prévue.

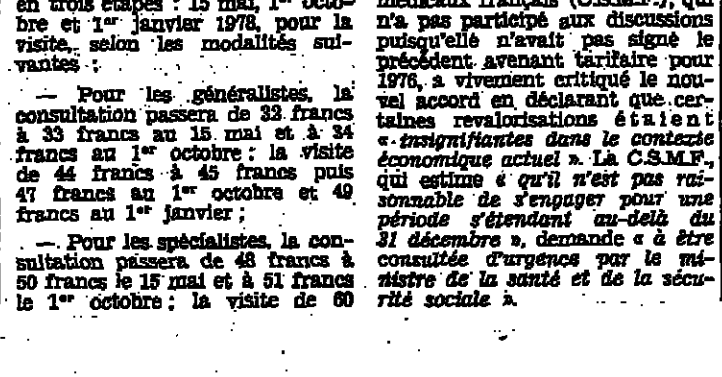
Les majorations interviendront en trois étapes : 15 mai, 1er octobre et 1er janvier 1978, pour la visite, selon les modalités suivantes :

— Pour les généralistes, la consultation passera de 32 francs à 33 francs au 15 mai et à 34 francs au 1er octobre ; la visite de 44 francs à 45 francs puis 47 francs au 1er octobre et 49 francs au 1er janvier ;

— Pour les spécialistes, la consultation passera de 48 francs à 50 francs le 15 mai et à 51 francs le 1er octobre ; la visite de 60 francs à 62 francs le 15 mai puis à 64 francs le 1er octobre et à 66 francs le 1er janvier.

L'acte K (chirurgie) est fixé à 7,40 F au 15 mai au lieu de 7,20 F et à 7,60 F au 1er octobre. Les actes Z (radiologie) restent inchangés pour les électro-radiologues dans l'attente d'une étude technique, mais ceux des rhumatologues et phisiologues sont fixés à 5,80 au lieu de 5,60 F. L'indemnité kilométrique reste inchangée (1 franc), mais l'indemnité de déplacement pour Lyon et Marseille passera de 7 à 8 francs le 1er octobre et à 10 francs le 1er janvier. Le forfait accouchement est fixé à 475 francs au lieu de 450 francs et le forfait thermal à 175 francs au lieu de 165 francs à compter du 1er octobre.

La Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), qui n'a pas participé aux discussions puisqu'elle n'avait pas signé le précédent avenant tarifaire pour 1976, a vivement critiqué le nouvel accord en déclarant que certaines revalorisations étaient *« insignifiantes dans le contexte économique actuel »*. La C.S.M.F., qui estime *« qu'il n'est pas raisonnable de s'engager pour une période s'étendant au-delà du 31 décembre »*, demande *« à être consultée d'urgence par le ministre de la santé et de la sécurité sociale »*.



CONFLITS ET REVENDICATIONS

En visite dans les Vosges

M. JEAN-CLAUDE BOUSSAC A ÉTÉ SÉQUESTRÉ PENDANT DEUX HEURES DANS UNE USINE DU GROUPE

« Il n'est pas question de licenciements dans le groupe Boussac », a déclaré mercredi 4 mai M. Jean-Claude Boussac, président du C.I.T.F., maison mère du groupe, au cours d'une visite à deux de ses usines vosgiennes. *« Si les difficultés que nous rencontrons, qui sont dues essentiellement aux importations, se poursuivent, nous serons amenés à envisager des reconversions en développant notamment notre branche confection »* a-t-il précisé. Il a ajouté que des contacts avaient été pris avec une firme allemande de mécanique de précision qui pourrait reprendre une partie du personnel de l'usine Laederich, à Rupt-sur-Moselle, dont la fermeture a été annoncée la semaine passée (*le Monde* du 27 avril).

La visite de M. Jean-Claude Boussac, commencée dans le calme, s'est poursuivie dans une atmosphère houleuse, nous signale notre correspondant. A Rupt-sur-Moselle, il a été bousculé par plusieurs centaines d'ouvriers hostiles qui voulaient l'empêcher de pénétrer dans l'usine. A la suite d'une réunion difficile en présence des permanents départementaux de la C.G.T. et de la C.F.D.T., les ouvriers ont bloqué pendant deux heures les portes de l'usine de Laederich dont M. Jean-Claude Boussac a été contraint de sortir par une porte dérobée.

A Champigny (Val-de-Marne)

UN MILLIER DE JEUNES CHOMEURS OCCUPENT LA ZONE INDUSTRIELLE

Un millier de jeunes chômeurs de Champigny (Val-de-Marne) ont entamé mercredi 4 mai l'occupation de la zone industrielle de leur ville, afin de faire connaître leur situation et de réclamer l'implantation d'une grande entreprise. M. Guy Poussy, secrétaire de la fédération du P.C. du Val-de-Marne, et conseiller général de Champigny, affirme : *« Depuis l'application du plan Barre en octobre dernier, le chômage a progressé de 12 % dans notre ville. Champigny compte actuellement 2 700 sans emploi, et le département, plus de 34 000. »* L'occupation de la zone industrielle doit, en principe, cesser samedi prochain.

L'avenir du groupe lainier Schlumpf

LES GRÉVISTES OCCUPENT LES DEUX USINES DES TISSAGES DEFRENNE

Les ateliers et bureaux des deux usines des tissages Defrenne, à Roubaix et à Leers (Nord), appartenant au groupe lainier Schlumpf, sont occupés depuis le 4 mai par le personnel en grève. Cette action a été décidée après les propositions faites mardi par le tribunal de commerce et les acheteurs, et qui ont été jugées *« inacceptables »*.

Selon le responsable C.F.D.T. de l'entreprise, les établissements Prouvost Bernard (tissage) et Declercq (apprêteur) ne reprenaient que cent trente des trois cents salariés des deux usines du Nord. Les établissements Defrenne étaient, depuis le 5 avril, déjà occupés la nuit et le week-end afin, selon les grévistes, d'*« éviter le déménagement des stocks »*.

MONNAIES

L'ARABIE SAOUDITE RETARDE SA DÉCISION CONCERNANT LA « FACILITÉ WITTEVEEN »

Washington (*A.F.P.*). — Le ministre des finances d'Arabie saoudite, M. Mohamed Al Ali Abalkhail, a déclaré à la presse que son pays pouvait attendre quelques semaines avant de faire connaître le montant de sa contribution à la « facilité Witteveen » du Fonds monétaire international.

Le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, qui participait à la conférence de presse, a déclaré que M. Abalkhail ne lui a fait part d'aucun chiffre concernant la contribution envisagée par Ryad.

LES GRÈVES ET LES OCCUPATIONS D'USINES

M. Beullac : nous n'admettrons pas que des groupes de pression exercent leur dictature

Mercredi 4 mai, à l'Assemblée nationale, au cours des questions au gouvernement, M. CLAUDIUS-PETIT (réf., Paris) évoque les grèves récentes et exprime son inquiétude *« devant ce qui n'est plus une menace mais devient une démonstration de force »*. Il déclare : *« On veut mettre en cause la liberté de jugement du Parlement, c'est-à-dire l'expression du suffrage universel. Les manifestations de grèves constituent, par la manière dont elles sont conduites, un véritable abus de droit, puisqu'elles interdisent la liberté de travail à un grand nombre de travailleurs, puisqu'elles visent à désorganiser l'économie du pays, puisque, enfin, elles occasionnent de graves désagréments pour la population tout entière. »* Après avoir dénoncé plus particulièrement l'attitude des grévistes de l'E.D.F., il poursuit : *« Les républicains et les démocrates de ce pays défendront les libertés d'expression et de réunion contre ceux qui les bafouent là où ils sont les maîtres. Ce n'est pas aux néophytes de la liberté, à ceux dont nous attendons encore qu'ils manifestent devant les ambassades des pays où les libertés ne sont pas respectées que nous laisserons le soin de défendre celles-ci. »* Il demande au gouvernement ce qu'il compte proposer *« pour que les libertés soient sauvegardées dans notre pays »*.

M. BEULLAC, ministre du travail, lui répond : *« Le gouvernement a déclaré qu'il ferait tout ce qui est possible pour que la liberté du travail soit respectée. A l'heure actuelle, elle est entravée de diverses manières, en particulier par les occupations de locaux qui obligent une fraction des travailleurs à chômer contre son gré. Cette attitude est condamnable puisqu'elle conduit à ne pas respecter la liberté d'opinion dont chacun doit pouvoir disposer. »* Il précise : *« Les autorités interviendront dans les strictes limites de la légalité afin de faire respecter les libertés. Nous n'admettrons pas que des groupes de pression exercent leur dictature, même si leurs revendications paraissent fondées. Récemment, les syndicalistes E.D.F.-G.D.F. ont abusé de leur droit puisqu'ils ont privé des millions de travailleurs de moyens de transport, bloqué les machines dans les usines et même mis, dans certains cas, des citoyens en danger : des incendies, en effet, se sont déclenchés. Je puis vous citer des cas précis. Les grévistes ont témoigné d'une inconscience grave, à moins que leurs dirigeants n'aient outrepassé l'exercice légitime du droit de grève en se livrant à un mouvement de propagande politique. »*

Et il conclut : *« Le gouvernement estime ne pas avoir défavorisé les salariés des entreprises nationales. Tel qu'il s'est manifesté, le mouvement de grève était donc injustifié, et le gouvernement usera de tous les moyens légaux pour éviter le renouvellement de manifestations semblables. Le Parlement et le pays jugeront. »*

DEUX JUGEMENTS DU TRIBUNAL DE PARIS

Le blocage des prix n'entraine pas « ipso facto » celui des salaires

Il résulte de deux jugements rendus le 4 mai par la première chambre civile du tribunal de Paris, présidé par Mme Simone Rozès, que le blocage des prix au niveau du 31 décembre 1976 prévu par le « plan Barre » n'entraîne pas « ipso facto » un blocage des salaires.

Dans la première affaire, le tribunal a fait droit à la thèse de la Fédéchimie F.O. en décidant que la Société des produits chimiques Ugine-Kuhlmann devra exécuter la convention qu'elle a signée le 3 octobre 1972, et selon laquelle tout employé percevant déjà le treizième mois bénéficiera chaque année, au 1er janvier, d'un supplément garanti de 1 % de son salaire.

La direction d'Ugine-Kuhlmann prétendait ne pas appliquer cette convention en invoquant le « plan Barre ». En application de l'arrêté ministériel du 23 décembre 1976, l'Union des industries chimiques avait en effet conclu le 30 décembre avec le gouvernement un *« accord de modération »* agréé par le ministère de l'économie et des finances le 13 janvier suivant, limitant pour 1977 l'augmentation des salaires à l'évolution indiciaire du coût de la vie.

Mais les juges remarquent que l'arrêté du 23 décembre 1976, qui ne vise pas les salaires, laissait aux organisations patronales la possibilité de prendre ou de ne pas prendre un tel *« engagement de modération »*. Dans ces conditions, le respect par Ugine-Kuhlmann de la convention du 3 octobre 1972 la place *« dans une situation sans doute plus difficile mais non pas impossible »*. Le jugement conclut : *« Elle n'est donc pas fondée à refuser d'exécuter ses obligations en raison du « fait du prince »*, comme elle l'a soutenu.

Le même principe est énoncé par le tribunal dans un procès opposant la fédération F.O. des cuirs et peaux, du vêtement et activités connexes, à la Fédération nationale (patronale) de l'industrie de la chaussure en France.

Cette fédération patronale invoquait elle aussi le « plan Barre » pour ne pas appliquer un accord du 2 juin 1976 prévoyant des révisions trimestrielles et semestrielles des salaires en fonction des variations de l'indice des prix de l'INSEE avec une majoration de 0,50 % à titre d'amélioration du pouvoir d'achat.

Comme il l'avait fait dans l'affaire Ugine-Kuhlmann, le tribunal déclare que l'*« engagement de modération »* conclu le 10 février 1977 entre la Fédération nationale de l'industrie de la chaussure en France et le gouvernement n'empêche pas l'exécution de conventions salariales antérieures. Toutefois, le tribunal constate que l'accord du 2 juin 1976 est nul, car il contrevient aux dispositions d'une ordonnance du 30 décembre 1958 interdisant *« les indexations servant de base aux révisions trimestrielles et semestrielles des salaires »*. Ainsi, tout en admettant le même principe à propos de la possibilité de ne pas appliquer le « plan Barre » aux salaires, le tribunal déboute la Fédération F.O.

ÉCONOMIE

LOGEMENT

Le conseil général de l'Orne met au point un programme de redressement de l'office H.L.M.

De notre correspondant

Alençon. — *« Un énorme scandale vient d'éclater dans l'Orne. Les finances de l'office public d'H.L.M. comportent depuis des années un trou de près de trois milliards d'anciens francs. »*

Ces deux phrases d'un communiqué de la fédération de l'Orne du P.C.F. résument une affaire qui avait été soulevée, en octobre 1976, un mois après l'élection de l'actuel président, M. Comfigny. On apprit alors que l'office départemental était au bord du gouffre, en raison de sa croissance trop rapide : il était passé de cinq mille à dix mille logements en quelques années. La récente ouverture de la session du conseil général a fait crever l'abcès. Un rapport de M. Le Cornec, préfet, a fait état d'*« une réalité qui, jusqu'à présent, par négligence ou par incompétence, nous avait été cachée »*. Cette *« réalité »* allait pourtant être réservée aux seuls conseillers généraux puisque le huis clos était décidé par trente-trois voix sur trente-cinq.

Un communiqué publié après cette séance précise : *« Le conseil général a constaté qu'un certain nombre de programmes de construction d'H.L.M. et d'I.L.N. avaient été dans le passé réalisés sans que l'office ait fait appel au financement nécessaire (...) Les loyers de l'office, inchangés au cours des années 1971 à 1975, n'ont pas été ajustés aux besoins de son équilibre d'exploitation. Afin de porter remède à ces difficultés, tout en cherchant à éviter que le redressement nécessaire n'entraîne un alourdissement excessif des charges pour les locataires, le conseil général a pris la décision de soutenir, par une contribution financière importante, un programme de redressement de la situation, qui s'étendra sur cinq ans : 1) Le département consent à l'office une avance de trésorerie à court terme de quatre millions de francs ; 2) Le département accordera sa garantie aux emprunts à réaliser par l'office, à hauteur de 28 millions de francs ; 3) Le département bonifiera ses emprunts pour ramener leur taux d'intérêt à 5 % pendant les cinq premières années. »*

M. Labonne, maire d'Aube, membre du conseil d'administration depuis le 18 juin 1975, a tenu à *« certifier qu'à tous les échelons ce fameux trou a suffoqué tout le monde »*, mais qu'*« aucune malversation ne peut être imputée à aucun membre de l'office »*.

La fédération du P.C. de l'Orne, de son côté, appelle à l'action pour exiger qu'une séance publique du conseil général soit consacrée à ces questions, afin de faire toute la lumière, d'établir clairement toutes les responsabilités. S'agissant de questions qui concernent directement des milliers de familles, la procédure des séances à huis clos est une dérobade inadmissible.

EMPLOI

LES ÉLUS COMMUNISTES DES HAUTS-DE-SEINE PROPOSENT DES MESURES POUR REMÉDIER AU CHOMAGE

Le groupe communiste au Conseil général des Hauts-de-Seine a dressé, mercredi 4 mai, devant la presse réunie à Nanterre, le bilan de la situation économique et sociale dans le département, et il a présenté les mesures qu'il défendra, à ce sujet, devant l'assemblée départementale, dont la session s'ouvre le 9 mai.

Au 1er avril, ont déclaré les élus communistes, on comptait, dans le département, quarante-cinq mille cinq cents chômeurs, dont près de vingt et un mille ne touchaient aucune indemnité. Trois cent soixante-seize entreprises ou commerces ont fermé leurs portes l'année dernière. Le groupe communiste demande que le conseil général soit consulté et dispose d'un pouvoir suspensif sur tout projet de reconversion ou de restructuration de grandes entreprises et qu'il se prononce pour l'arrêt de toute nouvelle fermeture d'entreprise, de toute suppression d'emploi, pour la suppression des primes de décentralisation et l'interdiction de la transformation des terrains industriels en terrains à bâtir.

Les élus communistes préconisent enfin le lancement d'un plan d'urgence en matière d'habitat social prévoyant la construction de dix mille logements sociaux par an pendant cinq ans.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE OTTOMANE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 4 mai 1977 sous la présidence de M. M.-J. Babington-Smith.

Le bilan au 31 décembre 1976, qui a été soumis aux actionnaires, se totalise par 333 003 745 livres contre 257 091 459 au 31 décembre 1975.

Le compte de profits et pertes, compte tenu seulement des profits effectivement convertis en livres sterling au 31 décembre dernier, fait apparaître un bénéfice de 1 790 904 livres. Après déduction d'une somme de 400 000 livres à titre d'affectation aux réserves, il reste un montant disponible de 1 390 904 livres et le comité a proposé la distribution d'un dividende de 2 livres sterling et 50 pence par action, ce qui entraînera le paiement, aux parts de fondateur, d'un montant de 257,20 livres par part entière.

Après avoir parlé de l'activité de la banque pour l'année écoulée, le président a répondu à diverses questions qui lui ont été posées.

L'assemblée générale a approuvé les résolutions qui lui étaient soumises et a décidé que le dividende de 2 livres sterling et 50 pence, ainsi que la répartition de 257,20 livres aux parts de fondateur seront mis en paiement à partir du 3 juin 1977 à Londres, Paris et Istanbul.

BANQUE HERVET

L'assemblée générale de la Banque Hervet s'est réunie le 29 avril pour examiner les comptes de l'exercice écoulé.

La Banque Hervet, dans le but d'assurer sa croissance, a ouvert cinq nouvelles agences et accompli une sérieuse réforme de ses structures internes. Elle a, par ailleurs, installé au 127, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly, son nouveau siège central, dont la superficie est double de celle de l'ancien, ce qui a entraîné pour elle des charges importantes qu'elle a supportées sur une année complète.

Par ailleurs, sa principale filiale, Hervet Créditerme, a volontairement freiné la distribution des crédits à deux ans pour la rénovation et la division des immeubles anciens et les a remplacés par des crédits à long terme plus conformes à sa vocation.

Au niveau du groupe, le résultat consolidé est en diminution de 16,33 %. Sans l'incidence de deux charges exceptionnelles hors exploitation : impôt sécheresse et effraction de chambre forte, il aurait à peu près répété celui de 1975.

Les résultats sociaux de la Banque Hervet, après impôts, atteignent 23.680.628 F contre 24.558.007 F pour l'exercice précédent, soit moins 3,57 %. Les perspectives pour 1977 paraissent plus prometteuses.

Le titre s'est fort bien comporté depuis son introduction il y a trois ans et ce en dépit d'un climat boursier médiocre.

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital de 60 à 70 millions de francs et de distribuer une action nouvelle gratuite pour six actions anciennes en janvier 1978, avec jouissance au 1er janvier 1977.

Le dividende a été porté à 6,90 F + 3,45 F d'avoir fiscal par action, soit 10,35 F contre 6,50 F + 3,25 F, soit 9,75 F.

Le président a évoqué les lourdes conséquences qu'aurait, selon lui, la nationalisation éventuelle du crédit, alors même que l'Etat contrôle déjà directement celui-ci à hauteur de 65 %.

Une nationalisation des banques modifierait les choses, non pas en degrés, mais en nature : le libre jeu de l'économie de marché cesserait de fonctionner et serait remplacé par un pouvoir discrétionnaire s'exerçant aussi bien sur la distribution du crédit que sur les conditions appliquées à la clientèle, laquelle risquerait, dès lors, de subir un sérieux préjudice.

PUBLICIS S.A.

Le conseil d'administration de Publicis S.A., réuni le 29 avril 1977, a arrêté les comptes de l'exercice 1976.

Les comptes consolidés de l'ensemble des filiales et participations françaises et étrangères font apparaître, avec un chiffre d'affaires de 1 934 364 000 F — contre 1 626 588 000 F — un bénéfice consolidé de 10 843 000 F — contre une perte de 4 896 000 F — l'année précédente. Le cash flow net s'établit à 28 570 000 F contre 11 015 000 F.

Les revenus de la société holding Publicis S.A. se sont élevés à 5 344 494,62 F contre 6.591 987,51 F l'année précédente, et le bénéfice net après impôt s'établit à 7 779 045,43 F contre 3 431 814,84 F. Ce résultat s'entend après un montant de provisions pour dépréciations de 926 481,46 F et 1 617 208,23 F de reprises sur provisions antérieures. Il comprend des plus-values de cessions de divers titres de participation pour un montant de 4 212 094,75 F après impôt.

Ces résultats témoignent du net redressement des activités du groupe, qui a permis de compenser les effets de la crise sévère de 1975.

La tendance des premiers mois de 1977 présente des caractéristiques favorables, ce qui laisse augurer que, sauf circonstances contraires au cours du deuxième semestre, l'exercice sera satisfaisant.

Dans ces conditions, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires une distribution de 6 % du capital soit un dividende de 6 F — par action (contre 5 F en 1975), assorti d'un avoir fiscal de 3 F. — (impôt déjà payé au Trésor), ce qui représente un revenu global de 9 F — par action contre 7,50 F l'année précédente.

UFIMEG

Au cours des six premiers mois de l'exercice allant du 1er octobre 1976 au 31 décembre 1977 les recettes locatives se sont élevées à 14.785.000 F contre 13.171.000 F pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits accessoires, les recettes totales ont atteint 16.106.000 F contre 15.202.000 F pour les six premiers mois de l'exercice 1975/1976.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des sommes dues par l'Etat au titre de la garantie contre le blocage des loyers qui devraient s'élever à environ 24.000 F pour le premier trimestre et 200.000 F pour le second trimestre de l'exercice.

PRÉTABAIL - SICOMI

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 28 avril 1977 sous la présidence de M. J.-C. Genton, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient présentées.

En 1976, le bénéfice net de Prétabail-Sicomi a atteint 46, 5 millions de francs, en augmentation sensible par rapport au total des bénéfices en 1975 de Prétabail et d'Omnibail qui avait été absorbée le 30 juin 1976. La distribution de 85 % du résultat fiscal entraîne la mise en paiement, à partir du 16 mai 1977, d'un dividende de 31,30 francs contre 25,76 francs au titre de l'exercice précédent.

Dans son allocution, M. Genton a notamment indiqué que le montant des investissements réalisés au cours du deuxième semestre avait atteint 74 millions de francs et que le résultat 1977 devrait être à nouveau en progression. Il a précisé qu'à la fin de l'exercice l'ensemble des biens étaient occupés et qu'un certain nombre de dossiers contentieux avaient été réglés de façon satisfaisante. Il a enfin indiqué que la fusion de Prétabail-Sicomi avec Cofipa-Sicomi et Bâtibail-Sicomi serait présentée à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des trois sociétés à la fin du mois de juin : les parités de fusion doivent être arrêtées par les conseils d'administration dans les jours qui viennent.

UNIBAIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MAI 1977

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 3 mai 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice de 20.661.691 F contre 15.278.766 F en 1975.

Elle a décidé la mise en distribution d'une somme de 17.677.843 F, s'appliquant à un capital augmenté de 90.000.000 F à 101.596.800 F par suite de la conversion au cours de l'exercice d'une partie de l'emprunt convertible de 110 millions de francs émis en 1974. Cela correspond à un dividende unitaire de 17,40 F par action (14,50 F l'an dernier) qui sera payé à partir du 17 mai 1977 contre remise du coupon n° 9.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de la compagnie d'assurances « Devoir et Prévoyante » et de la Banque Worms.

B.S.L. (Bignier Schmid-Laurent)

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1976

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 avril 1977, a arrêté les comptes et le bilan de l'exercice 1976.

Sur un chiffre d'affaires pratiquement au même niveau qu'en 1975, soit 382.000.000 F, le bénéfice net ressort à 7.630.000 F, contre 7.460.000 F en 1975. Ce résultat a été obtenu après dotation aux amortissements de 7 115 000 F et constitution de provisions diverses, en particulier 1.500.000 F pour l'intéressement du personnel et 675.000 F pour investissement.

L'impôt sur les sociétés payé au titre de 1976 s'élève à 8.950.000 F auquel s'ajoute 335.000 F de contribution exceptionnelle, contre une somme de 8.033.000 F en 1975.

Compte tenu de ces résultats satisfaisants, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le 23 juin prochain le paiement, au titre de l'exercice 1976, d'un dividende de 16 F par action (contre 15 F en 1975) assorti d'un crédit d'impôt de 8 F, c'est-à-dire une progression de 6,5 % conforme aux recommandations gouvernementales.

XEROX CORP

Pour le premier trimestre 1977, le bénéfice net de Xerox Corp. ressort à 91,6 millions de dollars, soit 1,15 dollar par action, contre 82 millions de dollars et 1,03 dollar l'an dernier.

Le chiffre d'affaires a atteint 1,191 milliard de dollars, soit une progression de 15 % par rapport à la même période de 1976.

M. Peter McColough, Chairman and Chief Executive et M. Archie McCardell, président, ont déclaré que ces bons résultats confirment les *prévisions optimistes pour l'année 1977*.

Le nombre des copies réalisées sur les équipements en location demeure très élevé. La vente d'équipements, qui n'avait été lancée en Europe qu'au début de 1976, a progressé de 50 %.

Le nouveau copieur mobile Xerox 3107 connaît un gros succès aux Etats-Unis. Il sera commercialisé prochainement en Europe.

ROUSSELOT S.A.

Au cours de sa séance du 22 avril 1977, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1976, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 29 juin prochain.

Le bénéfice de Rousselot S.A. s'est élevé à 24 009 953 F contre 39 900 663 francs, les variations d'un exercice à l'autre sont notamment influencées par les encaissements de dividendes en provenance des filiales françaises et étrangères qui se sont élevés à 10 747 803 F en 1976 contre 14 999 423 F en 1975.

Le bénéfice de l'exercice est acquis après 30 216 955 F d'amortissements, 15 767 904 F d'impôt sur les sociétés et une provision de 2 702 000 francs pour la participation des salariés aux fruits de l'expansion sur les résultats de 1976.

La consolidation de l'exercice englobe les nouvelles filiales Arbrisseau-Sader et S.F.A.B., mais, par contre, la nouvelle filiale américaine Peter Cooper n'est pas incluse dans la consolidation du fait qu'elle a été créée en fin d'exercice. A l'échelon de la consolidation, les résultats en faveur de Rousselot S.A. se situent à 26 167 989 F contre 38 millions 925 700 F l'an passé. Par action, le bénéfice consolidé est de 43,12 F pour les actionnaires de Rousselot S.A. contre 64,13 F en 1975.

La marge brute d'autofinancement du groupe atteint 114 894 947 F, dont 77 471 788 F d'amortissements contre, respectivement, 105 870 275 F et 55 512 312 F l'an passé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 064 773 858 F, dont 555 millions réalisés en dehors de France. A structure égale, le chiffre d'affaires aurait été de 1 000.314 080 F contre 878 137 172 F.

Au cours de 1976, les prises de participation se sont élevées à 81 177 904 francs, et les investissements industriels à 84 658 404 F. Ainsi, l'effort total d'investissements réalisés au cours des deux derniers exercices représente 437 F par action.

Compte tenu du coupon n° 1 des nouvelles actions mis en paiement le 3 janvier 1977, à titre d'acompte sur dividende pour un montant de 14 F assorti d'un avoir fiscal de 7 F, le conseil proposera à l'assemblée la mise en paiement le 1er septembre 1977, pour solde du dividende, du coupon n° 2 d'un montant de 17,50 F assorti d'un avoir fiscal de 8,75 F.

Ainsi, au titre de 1976, les actions numérotées de 1 à 608 900 percevront un dividende global de 31,50 F qui, augmenté de l'avoir fiscal de 15,75 F, correspondra à un revenu de 47,25 F contre 45 F l'an passé, soit une hausse de 5 %.

Le conseil a pris connaissance du chiffre d'affaires du premier trimestre 1977, qui s'est élevé à 224 755 308 francs contre 186 066 075 F l'an passé, soit une progression de 20,79 %. La progression est plus marquée à l'exportation où le chiffre d'affaires atteint 117 011 644 F, en progression de 27,62 % par rapport à 1976.

BATIBAIL - SICOMI

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 28 avril 1977 sous la présidence de M. A. Brion, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient présentées.

En 1976, le bénéfice net de Batibail-Sicomi a atteint 9,3 millions de francs dont une reprise de provisions pour intérêts moratoires de 8,7 millions de francs, contre une perte de 11,9 millions de francs au titre de l'exercice précédent.

Il ne peut y avoir de dividende au titre de l'exercice, en raison du report à nouveau négatif existant antérieurement ; celui-ci, qui était de 27,3 millions de francs, a été ramené à 18,2 millions de francs à fin 1976.

Dans son allocution, M. Brion a notamment précisé qu'en raison de contentieux très importants et en dépit des efforts entrepris, la situation financière de la société ne peut être redressée que progressivement et justifie le maintien de certaines provisions au bilan.

Il a indiqué que la fusion de Batibail-Sicomi avec Prétabail-Sicomi serait présentée à l'approbation d'assemblées générales extraordinaires des deux sociétés ; les parités de fusion doivent être arrêtées par les conseils d'administration dans les jours qui viennent.

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DÉFINITIFS POUR 1976

Les comptes consolidés définitifs du groupe se résument ainsi pour 1976 :

Les ventes ont été de 28 539 millions, contre 21 164 millions de francs en 1975 (+ 35 %). Cette progression provient pour 17 % des modifications du cercle de consolidation, et notamment de l'intégration de deux sociétés importantes et de leurs filiales, CertainTeed (Etats-Unis) et Saint-Roch (Benelux et R.F.A.). L'augmentation, à structure comparable et en monnaies nationales, est donc de 16 %. Pour les principaux pays où le groupe est implanté, les ventes ont évolué ainsi : France, 15 227 millions de francs, dont 2 958 millions de francs d'exportations (contre 13 929 millions de francs et 2 685 millions de francs) ; R.F.A., 5 379 millions de francs (contre 3 901 millions de francs) ; Etats-Unis, 3 222 millions de francs (contre 39 millions de francs) ; Amérique latine, 1 902 millions de francs (contre 1 383 millions de francs) ; Espagne, 1 462 millions de francs (contre 1 186 millions de francs) ; Italie, 858 millions de francs (contre 594 millions de francs) ; Benelux, 870 millions de francs (contre 248 millions de francs).

Le résultat brut d'exploitation ressort à 3 696 millions de francs, contre 3 170 millions de francs en 1975, soit 13 % des ventes, contre 10,3 %.

Le bénéfice net ressort à 471 millions de francs, contre 120 millions de francs en 1975, soit, par action, 16,90 F, contre 4,28 F. Il tient compte de pertes de conversion particulièrement importantes en 1976 : 299 millions de francs contre 94 millions de francs en 1975.

Ce bénéfice net consolidé s'analyse ainsi par département :

	1976	1975
	(M. Frs)	
Construction	302	(43)
Canalisation et mécaniq.	111	149
Emballage	(15)	(29)
Produits réfractaires	13	20
Entreprises et services	98	34
Commerce	15	(34)
Finances	(53)	23
TOTAL	471	120

L'autofinancement (cash-flow) a été de 1 827 millions de F contre 1 117 MF, soit par action 65,50 F contre 39,80 F. Dans ce montant, les amortissements entrent pour 1 189 millions de F contre 961 MF.

Les investissements totaux ont été en 1976 de 2 176 millions de F contre 1 758 MF. Ils se répartissent entre investissements industriels, 1 687 MF (contre 1 329 MF), et investissements en titres, 489 MF (contre 429 MF). Les cessions d'actifs ont été de 264 millions de F contre 322 MF l'an dernier.

La situation nette au 31 décembre 1976 est de 7 017 millions de F contre 6 794 MF, soit 251,57 F par action contre 242,13 F.

L'endettement à long et moyen terme à fin 1976 ressort à 6 538 millions de F contre 5 409 MF à fin 1975.

Le fonds de roulement est, au 31-12-76, de 4 414 millions de F contre 3 554 MF au 31-12-75.

L'augmentation de l'endettement et du fond de roulement résultent principalement de l'intégration de CertainTeed et de Saint-Roch.

COFIPA - SICOMI

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 28 avril 1977, sous la présidence de M. A. Brion, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient présentées.

En 1976, le bénéfice net de Cofipa-Sicomi a atteint F 23,3 millions, compris une reprise de provisions pour intérêts moratoires de F [illegible] millions.

La distribution de 85 % du résultat fiscal entraîne la mise en paiement à partir du 16 mai 1977, d'un dividende de F 164 par action, dont F 53 d'éléments exceptionnels. L'exercice 1975 s'étant soldé par une perte de F 1 million environ, aucun dividende n'avait été distribué.

Dans son allocution, M. Brion a notamment précisé que la société avait pu reprendre ses investissements et que, en dépit de la persistance de certains contentieux, un redressement important s'était opéré. Il a indiqué que la fusion de Cofipa-Sicomi avec Prétabail-Sicomi serait présentée à l'approbation d'assemblées générales extraordinaires des deux sociétés : les parités de fusion doivent être arrêtées par les conseils d'administration dans les jours qui viennent.



PARIBAS GESTION (SICAV)

	31-12-1976	31-3-1977
ACTIF NET	M.F. 34,25	M.F. 31,[illegible]
Répartition :	%	%
— Actions fr.	15,9	15,3
— Actions étr.	40,9	37,8
— Obligat. fr. :		
Convertibles	9,2	3,6
Autres	23,1	31,6
— Obligat. étr.	2,5	5,4
— Liquidités	8,4	6,3
	100	100
Nbre d'act. en circ.	248.441	233 615
Val. de l'action	F 137,72	F 136,83

SÉLECTION CROISSANCE (SICAV)

	31-12-1976	31-3-1977
ACTIF NET	M.F. 61,36	M.F. 56,8[illegible]
Répartition :	%	%
— Actions fr.	19	15,3
— Actions étr.	49,2	42,7
— Obligat. fr. :		
Convertibles	10,8	11,5
Autres	17,7	19,9
— Obligat. étr.	0,7	0,8
— Liquidités	2,6	9,8
	100	100
Nbre d'act. en circ.	117 123	113 704
Val. de l'action	F 523,28	F 499,96



FRANCE CROISSANCE (SICAV)

	31-12-1976	31-3-1977
ACTIF NET	M.F. 27,81	M.F. 27,50
Répartition :	%	%
— Actions fr.	16,4	14,9
— Actions étr.	38,4	38,1
— Obligations françaises :		
Convertibles	8,3	8,3
Autres	20,3	26,1
— Obligat. étr.	4,9	4,3
— Liquidités	11,7	8,3
	100	100
Nbre d'act. en circ.	193 033	193 318
Val. de l'action	F 144,50	F. 142,28



FRANCE ÉPARGNE (SICAV)

	31-12-1976	31-3-19[illegible]
ACTIF NET	M.F. 26,06	M.F. 27,[illegible]
Répartition :	%	%
— Actions fr.	22,5	21,7
— Actions étr.	29,4	27,2
— Obligations françaises :		
Convertibles	8,3	7,3
Autres	21,7	25,6
— Obligat. étr.	9,4	8,4
— Liquidités	10,7	9,8
	100	100
Nbre d'act. en circ.	188 979	195 [illegible]
Val. de l'action	F 137,86	F. 1[illegible]

BANQUE OTTOMANE

Il est porté à la connaissance de MM. les actionnaires de la BANQUE OTTOMANE que par décision de l'assemblée générale tenue à Londres le 4 mai 1977, un dividende de 2 livres sterling et 50 pence par action sera payé à partir du 3 juin 1977, contre remise du coupon numéro 104.

Le paiement aura lieu :

— A Londres, à la Banque Ottomane, 23 Fenchurch Street EC3 3ED.

Et au cours du change sur Londres :

— A Paris, à la Banque Ottomane, 7, rue Meyerbeer ;

— A Istanbul, au siège central de la Banque.

Le montant revenant aux parts de fondateur, soit 257,20 livres par part entière, sera payé aux mêmes dates, lieux et places contre remise du coupon numéro 47.

MERLIN GERIN

Le chiffre de facturation atteint pour le premier trimestre 1977 383,5 millions de francs, en progression de 21,4 % sur celui de la période correspondante de 1976.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
4 MAI

Lourde rechute

Une lourde rechute des cours de la quasi-totalité des valeurs françaises s'est produite ce mercredi à la Bourse de Paris, l'indicateur instantané terminant la séance à — 2,3 % et l'indice général C.A.C. se retrouvant sans doute au-dessous de son plus bas niveau historique.

Aucun secteur n'a échappé à la baisse. Seuls, quelques établissements de crédit parvenaient à tirer leur épingle du jeu, mais sur les cent soixante dix-huit valeurs cotées à terme, une vingtaine de titres seulement ont été épargnés. En liaison directe, semble-t-il, avec la démission de son président, J. Borel International a ainsi fait exception avec un gain de 2,5 %. Les milieux boursiers et bancaires ont de toute évidence voulu marquer leur satisfaction devant cet événement inattendu.

Ce sont les déclarations de M. Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, qui ont, indubitablement, provoqué cette rechute après une remontée de 2,5 % environ lundi et mardi : actuellement, aucune mesure n'est envisagée en faveur de la Bourse, l'application de la loi sur les plus-values n'est que reportée et l'avoir fiscal ne sera pas doublé, contrairement aux vœux formulés officiellement par M. Flornoy, syndic des agents de change, et aux espoirs de nombreux boursiers.

En outre, le sondage publié par l'Aurore indiquant une nouvelle poussée de la gauche ne pouvait que déprimer la corbeille. Ajoutons que le lancement prochain de l'emprunt national de [illegible] milliards émis à 8,80 % avec garantie de change va opérer une ponction d'argent frais et a déjà incité nombre d'opérateurs à dégager des fonds pour souscrire.

Une fois de plus, les organismes de placement institutionnels (Caisse des dépôts et autres) sont venus limiter les dégâts dans un marché de plus en plus désemparé.

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 9 ... %

LONDRES

Le refus du Syndicat de la métallurgie de signer le contrat social rend le marché très indécis. Après un repli initial, les industrielles regagnent cependant une partie de leurs pertes. Recul des Fonds d'Etat mais fermeté des pétroles et des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 147 .. contre 148 10

VALEURS	CLOTURE 4/5	COURS 5/5
War Loan 3 1/2 %	29 5/8	29 5/8
Beecham	448 ...	450 ...
British Petroleum	912 ...	914 ...
Shell	532 ...	534 1/2
Vickers	167 ...	168 ...
Imperial Chemical	372 ...	369 1/2
Courtaulds	131 ...	130 ...
De Beers	265 ...	265 1/2
*Western Holdings	12 ...	12 1/8
Rio Tinto Zinc Corp.	238 ...	238 ...
*West Driefontein	16 1/2	16 1/2

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIETES

SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON. — Le bénéfice net consolidé du groupe pour 1976 est conforme aux estimations faites en février dernier par son président. Il s'élève à 471 millions de francs marquant ainsi une progression de 282,5 %. La marge brute est de 1 827 millions de francs contre 1 117 millions et représente 65,50 F par action contre 39,80 F.

HŒCHST. — Résultats un peu décevants pour le premier trimestre. Le bénéfice avant impôts de la société-mère atteint 210 millions de deutschemarks marquant ainsi une diminution de 2,3 % par rapport à la période correspondante de 1976. Le chiffre d'affaires consolidé mondial atteint 5 840 millions de deutschemarks (+ 4,5 %) et ce chiffre d'affaires de Hœchst A G 2 425 millions de deutschemarks (+ 2,4 %). La société se propose de procéder au lancement d'un emprunt international convertible pour partie en actions d'un montant maximum de 175 millions de deutschemarks.

ATO Chimie. — L'exercice 1976 s'est traduit par un retour aux bénéfices, dont le montant s'élève à 30 millions de francs environ contre une perte de 55 millions de francs en 1975. La marge brute d'autofinancement est de 200 millions de francs contre rien. Le chiffre d'affaires a atteint 2,9 milliards de francs (+ 61,1 %).

MOET-HENNESSY. — Bénéfice net consolidé pour 1976 : 57,08 millions de francs contre 16,47 millions. Dividende global de 12,62 F (+ 6,5 %).

I.T.T. — Bénéfice net record pour le premier trimestre de 142,1 millions de dollars contre 119,3 millions au 31 mars 1976. Un bénéfice sans précédent est attendu pour l'exercice entier.

NEW-YORK
Nouvelle tendance

Pour la troisième séance consécutive, les cours ont monté mercredi à Wall Street et, à l'issue d'une séance très active, l'indice des industrielles enregistrait une hausse de 6,53 points à 940,72.

L'activité a porté sur 23,33 millions de titres contre 21,85 millions la veille.

Cette nouvelle avance, effectuée malgré d'assez importantes ventes bénéficiaires, est en grande partie imputable à la récente publication des dernières statistiques économiques. Jusque-là les opérateurs n'y avaient porté que peu d'attention, mais les déclarations optimistes du secrétaire d'Etat au Trésor sur la poursuite de l'expansion leur ont donné soudain une nouvelle consistance. Ajoutons que le marché a aussi, dans une certaine mesure, anticipé une évolution favorable des prix de gros pour avril, dont l'indice doit être incessamment publié.

Les « blue chips » se sont montrées particulièrement fermes.

Sur 1 890 valeurs traitées, 896 ont progressé, 509 ont baissé et 485 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 3/5	COURS 4/5
Alcoa	57 ...	58 ...
A.T.T.	63 1/2	64 1/8
Boeing	50 3/8	51 7/8
Chase Manhattan Bank	30 ...	29 7/8
Du Pont de Nemours	127 ...	128 3/4
Eastman Kodak	62 1/2	62 1/2
Exxon	52 1/2	52 5/8
Ford	56 3/8	56 1/8
General Electric	54 ...	55 1/8
General Foods	32 ...	31 3/4
General Motors	69 5/8	70 1/2
Goodyear	19 1/2	19 5/8
I.B.M.	261 1/4	262 3/4
I.T.T.	34 ...	34 1/4
Kennecott	28 5/8	29 5/8
Mobil Oil	67 ...	65 3/4
Pfizer	26 ...	26 1/4
Schlumberger	64 1/2	64 1/2
Texaco	27 ...	26 5/8
U.A.L. Inc.	22 ...	22 7/8
Union Carbide	54 ...	54 3/8
U.S. Steel	45 1/4	45 3/8
Westinghouse	21 1/8	21 1/2
Xerox	44 1/4	44 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4/5	5/5
1 dollar (en yens)	277 175	Clos

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	3 mai	4 mai
Valeurs françaises	82,9	80,8
Valeurs étrangères	101,5	100,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	53,8	52,7

BOURSE DE PARIS - 4 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					
315	Bayer	315 20	318 ..	317	318 ..
40	Buffelsfont.	42	41 80	42 70	42 ..
11	Charter	10 70	11 20	11 35	11 ..
156	Chase Manh	149	150 ..	150 ..	148 50
101	Cie Pet. Imp	95 40	95 80	95 80	94 50
385	C.F. Fr.-Can.	377	376	376 ..	371 10
14 50	De Beers (S.)	16 45	16 30	16 46	16 30
625	Deuts Bank.	618	629 ..	628	629
235	Dome Mines.	242 40	239 50	239 50	235
650	Du Pont Nem	632	624	624	620
340	East Kodak.	312 20	311 50	310	307 10
15	East Rand	14 80	14 80	14 65	14 35
124	Ericsson	118 50	118 50	118 50	117 60
255	Exxon Corp	257 50	258 ..	258 ..	257
288	Ford Motor	280	280	280 ..	280 20
60 ..	Free State	63 20	61 50	61 60	62 20
270 ..	Gen. Electric	266 ..	265 ..	265 ..	263 10
285	Royal Dutch	291 ..	292 ..	292 20	291 30
20	RioTinto Zinc	19 25	19 65	20 ..	19 75
60	St-Helena Co	58 70	58	58 30	58
320	Schlumberg.	321 50	319 70	318 50	319 90
42	Shell Tr. (S)	44	44 45	45 30	45 ..
580	Siemens A.G.	574	562	564	563
49	Sony	48 70	47 30	47 60	47 50
11 50	Tanganyika	11 40	11 30	11 30	11 20
280	Unilever	276	272 70	272 70	271 50
13	Union Corp.	13 65	13 50	13 50	13 50
127	U. Min. 1/10	126 50	126 ..	126	125 ..
88	West Driet.	96 20	94 70	95 50	93 90
36	West Deep	36 20	36 45	38 45	35 75
74	West Hold.	77 60	76 80	76 50	75 30
... ..	Xérox Corp.	222 50	220 20	220 20	219 90
1 09	Zambia Cop.	1 15	1 18	1 17	1 18

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/5	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 948	4 949	4 960
Canada ($ can. 1)	4 727	4 726	4 716
Allemagne (100 DM)	209 950	210 390	208 500
Autriche (100 sch.)	29 525	29 570	29 350
Belgique (100 F.)	13 722	13 751	13 650
Danemark (100 krd)	82 890	82 750	83
Espagne (100 pes.)	7 202	7 182	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 512	8 513	8 570
Italie (1 000 lires)	5 583	5 584	5 650
Norvège (100 k.)	94 000	94 080	93 250
Pays-Bas (100 fl.)	202 030	202 400	200 500
Portugal (100 esc.)	12 830	12 820	12 750
Suède (100 krs)	114 280	114 450	114 ..
Suisse (100 fr.)	196 160	196 180	196 500

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/5
Or fin (kilo en barre)	23830	23860
Or fin (kilo en lingot)	23900	23900
Pièce française (20 fr.)	248 10	245 90
Pièce française (10 fr.)	204 .	201
Pièce suisse (20 fr.)	217 20	218
Union latine (20 fr.)	208 80	208 80
Souverain	224 .	224 80
Pièce de 20 dollars	1114 40	1106 .
Pièce de 10 dollars	580 .	580 ..
Pièce de 5 dollars	347 50	... ..
Pièce de 50 Pesos	990 ..	990 ..
Pièce de 10 florins	222 20	222 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

En Irlande du Nord

Les groupes paramilitaires protestants se sont heurtés aux forces de sécurité à Belfast

De notre correspondant

Belfast. — La seconde journée de grève déclenchée par le Comité d'action des unionistes unis (protestants) en Irlande du Nord, a été marquée mercredi 4 mai par la confusion, de violents incidents et l'exclusion du pasteur Paisley de la coalition unioniste.

Le mouvement de grève a été le plus suivi à Belfast. Les groupes paramilitaires qui bloquaient les rues se sont mesurés avec les forces de sécurité. Sur la Newtownards Road, à quelques centaines de mètres du quartier général de l'UDA — la plus importante organisation paramilitaire protestante, — des groupes d'adolescents ont attaqué des policiers à coups de pierres et de bouteilles. Quelques minutes plus tard, ces derniers, aidés par les militaires britanniques, ont dégagé la rue. Mais les barricades se sont reformées un peu plus loin.

Dès le matin, les usines et les bureaux notaient un absentéisme moins élevé que la veille. Deux tiers du personnel des chantiers navals d'Harland et Wolff et de l'usine Shorts étaient présents. Dix-sept autobus ont été attaqués et un car scolaire a été atteint par des balles, mais aucun enfant n'a été blessé. La police a enregistré sept cents plaintes pour intimidation en deux jours et a arrêté vingt personnes. Des volontaires du Mouvement des femmes pour la paix distribuent du pain et du lait aux retraités.

L'essence commence à manquer et beaucoup de magasins qui n'ouvrent que quelques heures par jour ont un choix limité de denrées alimentaires. Les transports publics fonctionnent toujours et le seul quotidien du soir de la province, le *Belfast Telegraph*, a reparu mercredi. En fin d'après-midi, les ouvriers de la principale centrale électrique d'Ulster, à Ballylumford — à 30 km au nord-est de Belfast — ont voté pour soutenir les objectifs de cette seconde « grève loyaliste », mais la production du courant n'a pas été arrêtée. En mai 1974, lors de la première grève, la fermeture de cette usine, qui fournit un tiers de l'électricité de la province, avait provoqué l'arrêt total de toute l'industrie. L'armée britannique, qui compte maintenant seize mille cents hommes dans la province, ne serait pas capable, d'après le ministre de la défense, M. Fred Mulley, d'assurer le fonctionnement de cette centrale.

A Westminster, M. James Molyneaux, leader de la coalition unioniste U.U.U.C. aux Communes, a annoncé que le pasteur Paisley en était désormais exclu, et que certains membres du Comité d'action des unionistes unis envisageaient de former un gouvernement provisoire à Belfast. Cette décision permet à M. Paisley de briguer la direction de la faction dure des loyalistes. De son côté, M. Harry West, leader du parti unioniste officiel, a révélé que M. Mason lui avait donné l'assurance, la semaine dernière, que des discussions s'ouvriraient sur le rétablissement d'un Parlement régional. Malgré la grève, le gouvernement travailliste n'a pas l'intention de repousser la date des élections municipales, fixées au 18 mai.

RICHARD DEUTSCH.

Les travaux du surgénérateur de Malville

LE JUGE DES RÉFÉRÉS SE DÉCLARE INCOMPÉTENT

Saisi par trois associations regroupant des adversaires du nucléaire, le vice-président du tribunal de grande instance de Lyon, M. Theurey, statuant en référé, s'est déclaré incompétent pour ordonner la suspension des travaux préliminaires à la construction du surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville, commencés depuis plus de deux ans par E.D.F.

Le magistrat a estimé que les conditions juridiques de la voie de fait ne sont pas réunies, estimant à ce propos que *« les droits à la qualité de la vie ne sont pas définis et organisés par la loi »*.

Reconnaissant que les travaux critiqués ont précédé la déclaration d'utilité publique — dont le décret est sorti, rappelons-le, le 2 mai 1977, soit quarante-huit heures avant la décision du référé — ainsi que la parution du décret d'autorisation de création — toujours bloqué par le ministère de la santé, — le juge estime que cette anticipation n'est pas sans lien avec un certain nombre de textes et décisions à caractère administratif ou réglementaire.

MORT DU DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE CHRISTIAN MATRAS

Le directeur de la photographie Christian Matras est mort mercredi 4 mai, à l'âge de soixante-quatorze ans, alors qu'il se trouvait au Centre national de la cinématographie.

[*Né à Valence en 1903, Christian* Matras avait débuté comme reporter aux actualités Eclair-Journal. Auteur de plusieurs documentaires, il était devenu en 1932 l'opérateur de Jean Epstein (*l'Or des mers*).

Il avait ensuite travaillé aux côtés des cinéastes les plus importants de l'époque : Jean Renoir (*la Grande Illusion*, 1937), Marc Allégret (*Entrée des artistes*, 1938), Jacques de Baroncelli (*la Duchesse de Langeais*, 1942), Christian-Jaque (*Fanfan la Tulipe*, 1951), Max Ophüls (*la Ronde*, 1950 ; *Madame de...*, 1953 ; *Lola Montès*, 1955), Henri-George Clouzot (*les Espions*, 1957). Les derniers films dont il ait dirigé la photographie sont *Sept fois femme*, de Vittorio de Sica (1967) et *la Voie lactée*, de Luis Bunuel (1968).

Le raffinement de sa photographie, l'art avec lequel il créait une atmosphère en jouant de la lumière avaient fait de Christian Matras un technicien qui a marqué une longue période du cinéma français.]

Le conseil de politique nucléaire extérieure

UN PROCÉDÉ FRANÇAIS D'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM PERMETTRAIT D'ÉVITER LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

M. André Giraud, administrateur général délégué du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), a informé le conseil de politique nucléaire extérieure, réuni ce jeudi matin 5 mai à l'Elysée, que la France avait mis au point un nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium qui a l'avantage de permettre la production d'uranium *faiblement enrichi* propre à l'alimentation des centrales nucléaires sans pouvoir être utilisé en pratique par celle d'uranium hautement enrichi employé pour les armes.

M. Giraud exposera vendredi 6 mai à la conférence de Salzbourg les conditions dans lesquelles ce procédé pourrait faire l'objet d'une coopération internationale.

LE « PLAN BARRE BIS » AU SÉNAT

« Je ne modifierai pas le cap qui a été pris »

déclare le premier ministre

M. Raymond Barre a engagé jeudi 5 mai, à 11 h. 15, devant le Sénat, le débat sur la politique gouvernementale, ouvert le 26 avril à l'Assemblée nationale. Ce jour-là, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, avait lu au palais du Luxembourg la déclaration du premier ministre. L'accueil des sénateurs était resté plutôt tiède. M. Raymond Barre semble néanmoins assuré d'obtenir des sénateurs une confiance dont il pourrait juridiquement se passer, puisque la Constitution ne reconnaît pas à la Haute Assemblée le droit de renverser un gouvernement.

Dans l'allocution d'une vingtaine de minutes qu'il a prononcée, le premier ministre a déclaré : *« Dans un moment, commence le premier ministre, où l'atmosphère politique est caractérisée par l'agitation, la fébrilité, et parfois, l'analyse un peu superficielle des problèmes de notre pays, je crois bon de préciser la philosophie de notre action. Il nous faut assurer l'avenir de notre pays, mais cet avenir ne se prépare pas dans un déluge d'illusions ou un torrent de démagogie. Il se prépare dans un effort de redressement et un effort de solidarité. »*

Le premier ministre expose ensuite les grandes lignes de son plan. Il est interrompu en une occasion par des protestations sur les bancs de la gauche et de l'extrême gauche lorsqu'il évoque le problème du chômage. Ces interruptions lui valent de nombreux applaudissements à droite quand il réplique, s'adressant aux socialistes et aux communistes : *« Vous n'êtes pas les seuls à vous intéresser aux travailleurs. »*

M. Raymond Barre conclut : *« Dans la situation politique, économique et sociale de la France, comme dans la conjoncture internationale que nous traversons, notre politique doit donner l'exemple de la continuité dans l'action et de la fermeté dans l'autorité... Je ne modifierai pas le cap qui a été pris, car je suis convaincu qu'il y va de l'intérêt fondamental du pays, à court, à moyen et à long terme... Je n'assumerais pas les responsabilités que j'assume actuellement si je ne pouvais pas poursuivre cette politique. »* — A. G.

A Téhéran

Signature d'un accord sur le financement de deux centrales nucléaires françaises

Téhéran. — Un accord sur le financement des deux centrales nucléaires que la France doit vendre à l'Iran est intervenu le mercredi 4 mai à Téhéran à l'occasion de la quatrième réunion de la commission économique irano-française. M. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, a précisé, à l'occasion d'une conférence de presse tenue dans la capitale iranienne, que cet accord de financement ne faisait pas appel à une formule de troc (pétrole contre centrales). L'accord définitif devrait être signé dans quelques semaines, a-t-il ajouté, et les travaux commenceraient le 1er juin sur les rives du fleuve Karoun, à proximité de la ville d'Ahzaz dans le sud de l'Iran. *« Le coût des deux centrales de 900 MW dépassera 10 milliards de francs »*, a indiqué le ministre, se refusant à donner plus de précisions. Quant à la construction de six centrales nucléaires supplémentaires par la France, il ne s'agit encore que *« d'une perspective pour l'avenir »*.

[Bien que le contrat définitif reste encore à élaborer et à parapher, l'annonce de la signature de cet accord de financement semble indiquer que la plupart des difficultés rencontrées depuis maintenant trois ans par les négociateurs français pour la fourniture des deux centrales nucléaires ont été surmontées. Ainsi, les prix initiaux présentés par Framatome (13,1 milliards de francs), et jugés excessifs par les Iraniens, ont été sensiblement diminués : ils se rapprocheraient de 10 milliards de francs. L'accord de financement proprement dit porte sur la majeure partie du contrat : 8,6 milliards de francs. Ses modalités n'ont pas été révélées par M. Fourcade.

Pour ce qui concerne les six centrales nucléaires supplémentaires, on remarquera la prudence de M. Fourcade, qui parle de « perspectives pour l'avenir ». Rappelons qu'en octobre 1976, à l'occasion de sa visite en Iran, M. Giscard d'Estaing avait cité la construction de ces six centrales parmi « les accords de principe » réalisés lors de son voyage. — J.-M. Q.]

● *M. Jean-Pierre David*, qui assurait depuis 1974 la direction de FR 3-Guadeloupe, devient directeur de la station alsacienne de la troisième chaîne à Strasbourg. M. David, qui prendra ses fonctions le 15 mai, succède à M. Pierre Roubaud, qui avait quitté, en février dernier, la direction de FR 3-Alsace.

LE MAIRE DE PARIS SOUHAITE RENCONTRER RÉGULIÈREMENT LA PLUPART DES MINISTRES

M. Jacques Chirac, au cours du déjeuner auquel l'a convié le premier ministre, vendredi 6 mai, à l'hôtel Matignon, doit notamment évoquer avec M. Barre les problèmes que pose l'organisation de la majorité dans la perspective du scrutin législatif de mars 1978, ainsi que les principaux projets de loi qui doivent être soumis au Parlement.

En tant que maire de Paris, M. Chirac a manifesté son intention d'avoir *« avec la plupart des ministres des rapports suivis »*. Après s'être entretenu avec MM. Boulin et Bonnet, le premier magistrat de la capitale souhaite rencontrer régulièrement les ministres concernés par les activités de la municipalité, afin qu'ils soient informés des projets du maire et des difficultés qu'il rencontre, et que soient étudiés les problèmes soulevés par l'exercice de la tutelle de l'Etat sur la Ville de Paris.

Le numéro du « Monde » daté 5 mai 1977 a été tiré à 566 612 exemplaires.